



*Site Natura 2000 FR200720*

*Barthes de l'Adour*

*Mise à jour du Documents d'Objectifs*



Barthes de Rivière-Saas-et-Gourby

Rédacteur :

- CPIE Seignanx Adour : Léa GOUTAUDIER
- Barthes Nature : Marine HEDIARD



SEIGNANX ET ADOUR

# SOMMAIRE

I.	Introduction générale.....	5
II.	Contexte général .....	6
I.	NATURA 2000 .....	6
A.	Natura 2000 en Europe .....	6
B.	Natura 2000 en France .....	6
C.	Natura 2000 en Nouvelle Aquitaine et dans les Landes.....	7
D.	Natura 2000, le site des Barthes de l'Adour (ZSC) .....	7
II.	LE DOCUMENT D'OBJECTIFS.....	9
III.	<b>Présentation du territoire</b> .....	10
I.	Périmètre du site.....	10
II.	Historique du site .....	10
III.	Données administratives.....	11
A.	Données générales .....	11
B.	Structures de gestion existantes .....	12
IV.	Statut foncier.....	13
A.	Un foncier très morcelé.....	13
B.	Les communes du site .....	14
C.	La propriété publique .....	15
D.	Statuts de protection et inventaires .....	16
IV.	Données <b>Abiotiques</b> .....	19
I.	Géologie et géomorphologie.....	19
II.	Contexte pédologique .....	19
III.	Climatologie.....	20
IV.	Contexte paysager .....	20
V.	Contexte hydrographique .....	21
VI.	Fonctionnement hydraulique .....	22
A.	Topographie .....	22
B.	Fonctionnement des crues.....	22
C.	Les ouvrages hydrauliques .....	24
	Différents types d'ouvrages .....	24
	Des ouvrages nombreux :.....	25
D.	ASA, association syndicale autorisée .....	25
VII.	Plans d'eau .....	25
V.	<b>Diagnostic socio-économique</b> .....	27

I.	Urbanisation et projets d'aménagement .....	27
A.	Documents d'Urbanisme.....	27
B.	Infrastructures.....	28
C.	Projets d'aménagement.....	29
II.	AGRICULTURE.....	30
A.	Contexte agricole départemental .....	30
B.	Contexte agricole barthais .....	30
	Surface Agricole Utile (SAU).....	30
	Assolement.....	31
	Typologie des exploitations.....	31
	Exploitants.....	32
C.	Pratiques agricoles .....	33
	Grandes cultures .....	33
	Typologie des prairies.....	33
D.	Le pâturage.....	34
	L'élevage bovin.....	34
	L'élevage équin.....	35
	Les barthes communales.....	36
	Menaces .....	37
E.	La ressource fourragère .....	37
F.	Bilan des Mesures Agro-Environnementales .....	38
	Bilan chiffré .....	38
	Bilan écologique .....	38
	Perspectives.....	39
G.	Valorisation touristique des exploitations et diversification .....	39
	Vente directe.....	39
	Marchés de producteurs :.....	39
III.	SYLVICULTURE .....	40
A.	Contexte sylvicole de la vallée de l'Adour.....	40
B.	Les Barthes boisées .....	40
C.	Statut foncier et gestionnaires.....	41
D.	Typologie des forêts et modalités de gestion .....	43
E.	Facteurs limitants .....	48
F.	Garantie de gestion durable et Natura 2000 .....	49
IV.	Tourisme et activités de loisirs.....	51
A.	La demande touristique sur les Barthes.....	51
B.	Les activités de pleine nature.....	52

C.	Un tourisme en devenir.....	54
V.	ACTIVITÉ DE PÊCHE.....	56
A.	Rappels sur quelques documents-cadres de gestion des poissons et/ou de la pêche .....	56
B.	Le droit de pêche en eau douce .....	56
C.	Structuration de l'organisation des pêcheurs .....	57
D.	Régulations spécifiques de l'exercice du droit de pêche de certaines espèces.....	58
E.	Exercice réel du droit de pêche, lieux de pêche et espèces exploitées, par catégorie de pêcheurs	59
F.	Gestion piscicole.....	60
G.	Démarches spécifiques de valorisation de la pêche de loisir.....	61
H.	Facteurs limitants .....	61
VI.	ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE .....	63
A.	Cadre juridique général et organisation de la chasse sur le site.....	63
B.	Pratique de la chasse dans les Barthes .....	64
C.	Régulation des nuisibles.....	65
D.	Gestion et aménagement des milieux.....	65
VI.	Données biotiques.....	68
I.	Grands milieux naturels .....	69
II.	Les habitats d'intérêt communautaire.....	70
III.	Les espèces d'intérêt communautaire .....	87
VII.	Conclusion du diagnostic.....	114
VIII.	Evolution entre 2004 et 2017.....	115
IX.	Analyse écologique.....	118
I.	Définition des enjeux de conservation.....	118
II.	Grilles d'analyse habitats et espèces.....	119
A.	Habitats .....	119
	Cotation : Typicité bonne – mal connue – inadéquate - mauvaise.....	119
B.	Espèces .....	121
C.	Enjeu de conservation .....	123
X.	Objectifs et stratégie d'actions.....	124

# 1. Introduction générale

La Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite Directive "Habitats-Faune-Flore" a été publiée par la Communauté Européenne en réponse à la convention sur la diversité biologique adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Cette Directive prévoit la création d'un réseau écologique européen de Zones Spéciales de Conservation appelé communément réseau "Natura 2000".

Son objectif est de "maintenir la biodiversité des milieux en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent".

Le site Natura 2000 des Barthes de l'Adour a été proposé pour intégrer ce réseau du fait de la qualité de ses milieux et du potentiel de ce territoire à accueillir les habitats naturels et espèces inscrits dans les annexes de ce texte européen. Les milieux prairiaux, aquatiques ou forêts alluviales accueillent une faune et une flore variées dont certaines espèces sont rares en Europe et pour lesquels le site a une responsabilité particulière. La Marsilée à quatre feuilles, petite plante aquatique ou encore le Cuivré des marais, papillon inféodé aux zones humides sont de celles-là.

Fort de la philosophie du premier article de la Directive précitée, le document d'objectifs validé en décembre 2006 avait exposé ces richesses écologiques mais également le tissu économique et social du territoire. Une attention particulière avait été donnée aux interactions positives et négatives entre l'homme et son environnement avec une concertation au plus près du terrain. La mise en œuvre de ce plan de gestion de 2007 à 2018 a répondu au mieux aux objectifs à l'aide d'outils qui ont évolué au fur et à mesure des textes cadres. Contrats Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales, Chartes, actions de sensibilisation ou encore inventaires complémentaires et suivis sont autant de mesures de gestion qui ont été mises en œuvre au cours de ces 11 années décrites dans les bilans annuels d'animation du site.

Les changements économiques, les évolutions du milieu qu'elles soient anthropiques ou naturelles, les impacts des mesures de gestion ou encore la meilleure connaissance du site rendent certains états des lieux, objectifs ou propositions d'actions obsolètes dans le document initial. C'est pourquoi, il a paru plus que nécessaire de mettre à jour le document d'objectifs de ce site en cohérence avec celui de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) dont le périmètre est largement superposé à celui de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Le document présent va donc s'appuyer sur le bilan des actions, les nouvelles connaissances et de nouveaux groupes de travail pour dresser un état des lieux actualisé qui sera la base de la définition d'objectifs plus cohérents avec les besoins de gestion actuels. Le Formulaire Standard de Données, fiche d'identité du site, et les fiches espèces et habitats, qui donnent des informations précises sur les espèces et habitats visés par les actions de gestion, ont également été mis à jour.



## II. Contexte général

### I. NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est composé des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 28 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales et animales d'intérêt communautaire.

Ce réseau est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite Directive "Oiseaux" et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite Directive "Habitats-Faune-Flore". Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la protection est généralement liée à des conventions internationales comme celles de Berne ou de Bonn.

Natura 2000 rompt avec la tradition française de protection stricte et figée des espaces et des espèces. L'approche proposée privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. C'est reconnaître que l'état de la nature est indissociable de l'évolution des activités économiques et plus largement, de l'organisation de la société.

---

#### A. Natura 2000 en Europe

---

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 27 500 sites terrestres ou marins (janvier 2017) couvrant 18.5 % de la surface terrestre et 6 % de la surface marine de l'UE soit plus de 110 000 000 d'ha classés dont 79 000 000 ha de sites terrestres.

Chaque pays membre est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur "biodiversité et gouvernance" à Paris en 2005, par exemple).

---

#### B. Natura 2000 en France

---

Sur la base du libre choix des moyens laissé aux Etats membres par l'Europe dans l'article 6 de la Directive Habitats, la France a souhaité mettre en place une démarche innovante de concertation locale pour aboutir à l'élaboration d'un plan de gestion appelé document d'objectifs (DOCOB). La mise en œuvre des actions qui y sont inscrites se base sur une contractualisation entre l'Etat et les propriétaires de terrains situés dans les sites Natura 2000 ou ayants-droits intéressés.

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent, en effet, à l'achèvement du réseau terrestre. Le réseau français de sites Natura 2000 comprend aujourd'hui **1 766 sites pour 12,8 %** du territoire soit 11.2 millions d'hectares, dont le domaine marin qui représente 4,1 millions d'hectares.

## C. Natura 2000 en Nouvelle Aquitaine et dans les Landes

Le réseau aquitain (ex-région) de sites Natura 2000 est composé de 223 sites relevant de la Directive "Habitats-Faune-Flore" et de 56 sites relevant de la Directive "Oiseaux". Environ 12 % du territoire de l'ex-Aquitaine est classé au titre des deux directives.

Du fait de sa situation géographique et de la diversité de ses paysages, la Nouvelle Aquitaine est concernée par plusieurs régions biogéographiques : atlantique pour l'essentiel des sites, alpine pour les zones de montagne et continentale de manière marginale dans quelques sites. Au total, la Nouvelle Aquitaine représente près de 12.4 % des sites français.

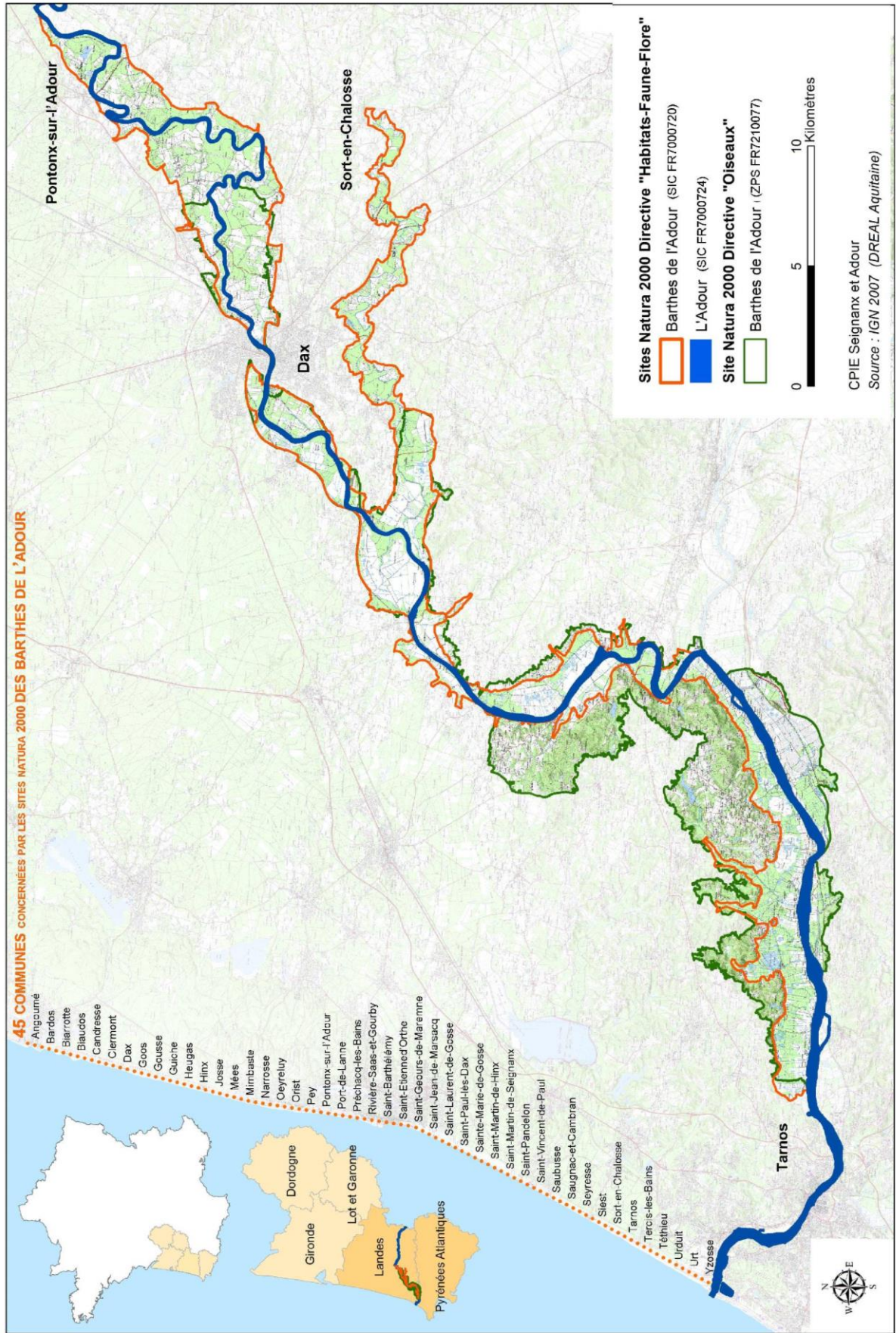
Dans le département des Landes, 26 sites ont été désignés au titre de la directive Habitats (ZSC), pour une superficie d'environ 50 000 hectares qui ont chacun un document d'objectifs validé en comité de pilotage.

### État du réseau Natura 2000 des Landes en septembre 2017 :

31 sites terrestres, 26 Directive Habitats et 5 Directive Oiseaux : Dunes landaises (4 sites), Tourbières de Mées, Vallée de la Leyre, Vallée du Ciron, Réseaux hydrographiques de la Midouze et du Midou et du Ludon, Barthes de l'Adour (Directive Habitats et Oiseaux), Camp de Captieux (ZSC et ZPS), Lagunes de Brocas, Arjuzanx, Coteaux du Tursan, Étangs d'Armagnac, Zones humides de l'arrière dune du Marensin, de l'étang de Léon, de Moliets, la Prade et Moisan, de l'ancien étang de Lit-et-Mixe, Huchet, Orx (ZSC et ZPS), l'Adour, Zone humide du Métro, la Gélise, Zones humides de l'arrière dune du pays de Born, le Gave de Pau, le Gave d'Oloron et marais de Labastide Villefranche, la Bidouze et 1 site marin directive Oiseaux.

## D. Natura 2000, le site des Barthes de l'Adour (ZSC)

Libellé officiel du site Natura 2000	Barthes de l'Adour
Numéro officiel du site Natura 2000	FR7200720
Désignation par la Commission européenne en site d'importance communautaire (SIC)	
Date de désignation par arrêté ministériel : ZSC	23/09/2016
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000	12 274 ha
Domaine(s) biogéographique(s)	Atlantique
Région(s) concernée(s)	Nouvelle Aquitaine
Département(s) concerné(s)	Landes
Préfet coordinateur	Préfet des Landes
Président du comité de pilotage	Président du Pays Adour Landes Océanes
Membres du comité de pilotage	cf annexe 1
Installation du comité de pilotage	8 mars 2016 à Oeyreluy
Structure porteuse	Pays Adour Landes Océanes
Opérateur	Pays Adour Landes Océanes
Date de désignation de l'animateur	8 mars 2016
Prestataires techniques	Landes Nature, CPIE Seignanx Adour Fédération Départementale des Chasseurs des Landes



Carte 1 : Situation géographique



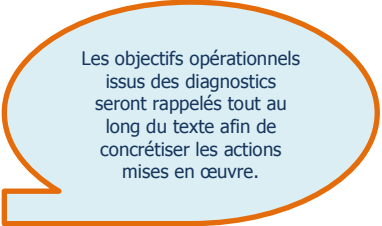
## II. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le contenu du DOCOB est défini à l'article R414-11 du Code de l'environnement. Il doit contenir :

1 - un rapport de présentation décrivant :

- l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site ;
- la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces ;
- les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site ;
- les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation des habitats et espèces.

2 - les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces, en prenant en compte les activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent, ainsi que les particularités locales ;



Les objectifs opérationnels issus des diagnostics seront rappelés tout au long du texte afin de concrétiser les actions mises en œuvre.

3 - des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre les objectifs fixés et indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre, notamment au regard de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;

4 - un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 avec, pour chacun, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés et le coût ;

5 - la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site ;

6 - les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

### **Le comité de pilotage**

Organe privilégié de la concertation, le comité de pilotage mis en place pour chaque site par le préfet regroupe tous les partenaires : collectivités locales, propriétaires, agriculteurs, forestiers, usagers, associations, experts, ... Associé à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs, il constitue un lieu de dialogue, de travail et d'échange afin d'assurer la participation active de chacun et la prise en compte de tous les intérêts. A chaque étape de la démarche d'élaboration du document d'objectifs, le comité de pilotage est réuni pour valider les choix et les propositions formulés en commun.

Jusqu'alors présidé par le Préfet, le comité de pilotage, réuni le 8 mars 2016 à Oeyreluy, a désigné le Pays Adour Landes Océanes comme structure porteuse et animateur des sites Natura 2000 des Barthes de l'Adour (ZSC et ZPS).

# III. Présentation du territoire

## I. Périmètre du site

Le site concerne les plaines alluviales (localement appelées « Barthes de l'Adour »), situées de part et d'autre de l'Adour et de son affluent, le Luy. Sa délimitation correspond au territoire couvert par la crue centenaire de 1952. Ce périmètre touche 40 communes, riveraines de l'Adour, de Pontonx-sur-Adour à l'embouchure et riveraines du Luy, de Sort-en-Chalosse à la confluence.

Il faut noter que certaines zones inondées en 1952 ne sont pas concernées par ce périmètre : il s'agit de la zone urbaine de Dax.

La superficie totale du site s'élève à **12 274** ha.

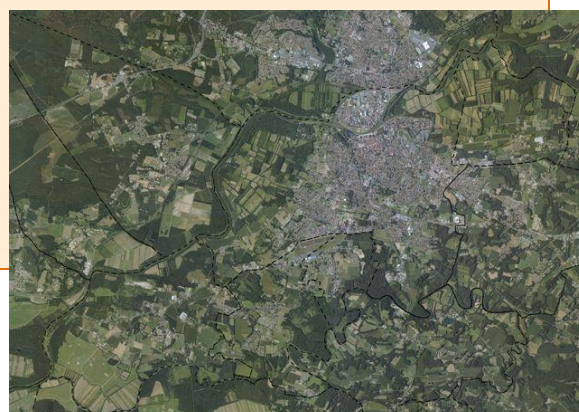
## II. Historique du site

<b>Depuis le X<sup>ème</sup> siècle</b>	L'Adour est utilisé pour le transport de marchandises Les Barthes sont décrites comme de vastes marécages s'étalant d'un coteau à l'autre
<b>XVI<sup>ème</sup> siècle</b>	Les riverains mettent en place un aménagement minimal des berges : <ul style="list-style-type: none"><li>• rehaussement des berges = baradeaux</li><li>• creusement de canaux</li></ul> Ces terres sont communales et exploitées pour la pâture, la production d'échalas, la chasse et la pêche
<b>Seconde moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle</b>	Aménagement des Barthes (qui serait l'œuvre de Hollandais venus fortifier Bayonne) : <ul style="list-style-type: none"><li>• digues</li><li>• creusement de canaux (esteys, traverses, canaux d'assèchement)</li><li>• portes à flots et portes à clapet</li><li>• mise en valeur des basses terres de l'Adour protégées du fleuve et asséchées grâce à l'amélioration du système hydraulique</li></ul>
<b>XVIII<sup>ème</sup> siècle</b>	Premières habitations sur les Barthes Utilisation : polyculture (surtout maïs), pâturage et production de foin pour l'élevage
<b>Seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> fin XIX<sup>ème</sup> siècle</b>	Privatisation des communaux (principalement les barthes hautes) Création de syndicats afin de surveiller et entretenir le système Partage des terres entre « cap-cazals » ayant participé aux aménagements
<b>Jusqu'à la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale</b>	Phase d'expansion des Barthes : navigation, pâturage et développement de la maïsiculture Privatisation des barthes basses dans le Bas Adour Landais
<b>Après la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale</b>	Phase de fragilisation des Barthes : le milieu se referme et le système hydraulique se dégrade sur certaines zones. Diminution des zones cultivées et pâturées, plantation de peupliers

### III. Données administratives

#### A. Données générales

Collectivités	Chiffres clés	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
Région	1	Nouvelle-Aquitaine	Le Conseil Régional est l'autorité de gestion pour la mise en œuvre des aides liées au Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), notamment des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et de la mesure pastoralisme.
Département	1	Landes	Le Département conduit des politiques environnementales, notamment : le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le schéma départemental de gestion des cours d'eau (voir encart). <i>Les barthes communales de Dax, Mées, Orist, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Vincent-de-Paul, Siest et Tercis-Les-Bains ainsi que la tourbière de Passeben et les réserves de chasse et de faune sauvage de Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Etienne-d'Orthe et Pontonx-sur-l'Adour sont en ENS.</i>
Pays	2	Pays Adour Landes Océanes (PALO) Pays Adour Chalosse Tursan	Structure de développement territorial pouvant accompagner les porteurs de projet, publics et privés, pour la réalisation de projets participant au développement durable du territoire (financement, recherche de partenariats,...). Les deux Pays portent un programme de financement européen dit LEADER. Le PALO porte l'animation pour la mise en œuvre des DOCOB des Barthes de l'Adour.
Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	6	Agglomération du Grand Dax Maremne Adour Côte Sud Montfort-Mugron Pays d'Orthe et Arrigans Pays Tarusate Seignanx	Au travers de compétences environnementales, acquises ou à acquérir, les communautés de communes se trouvent dans la possibilité de mener des politiques de préservation des milieux naturels et du paysage. Les politiques de planification territoriale telles que les SCOT ou PLUi, sont à mettre en œuvre. La convergence des politiques avec Natura 2000 est donc nécessaire. L'hétérogénéité de la représentation des Communautés de Communes du site est à signaler : <b>Pays</b> Tarusate n'a qu'une seule commune dans le site quand Agglomération du Grand Dax en a 17.
Communes	40	Angoumé, Biaudos, Candresse, Clermont, Dax, Goos, Gousse, Heugas, Hinx, Josse, Mées, Mimbaste, Narrosse, Oeyreluy, Orist, Pey, Pontonx-sur-l'Adour, Port-de-Lanne, Préchacq-les-Bains, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Barthélémy, Saint-Etienne-d'Orthe, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Laurent-de-Gosse, Saint-Paul-lès-Dax, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx, Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Pandelon, Saint-Vincent-de-Paul, Saubusse, Saugnac-et-Cambran, Seyresse, Siest, Sort-en-Chalosse, Tarnos, Tercis-les-Bains, Téthieu, Yzosse.	



Agglomération du Grand Dax

## B. Structures de gestion existantes

Structures collectives de gestion des milieux naturels		
Institution Adour	Regroupe 4 départements - Hautes-Pyrénées, Pyrénées atlantiques, Landes et Gers.	Ses missions statutaires sont la protection contre les crues et les érosions, l'augmentation et la gestion des ressources en eau ainsi que la lutte contre les pollutions. Elle s'engage également dans des procédures de conservation et de réhabilitation des zones humides et des zones d'expansion des crues. L'institution a pris en charge certaines réparations (Josse) ou mise en place d'ouvrages (Port-de-Lanne) cependant elle n'intervient pas dans leur entretien. Cette mission revient quelquefois aux ASA*, ou quelquefois aux communes et plus généralement aux syndicats de rivière.
Conseil Départemental des Landes	Barthes communales Mesures compensatoires pour le Contournement Est de Dax	Les barthes de propriété communale de Dax, Méès, Orist, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Vincent-de-Paul, Siest, Tercis-les-Bains sont des Espaces Naturels Sensibles (voir encart ci-dessous). Le Département des Landes met également en place les mesures compensatoires pour le contournement Est de Dax, sur le secteur de Dax/Saint-Paul-lès-Dax/Yzosse et sur la barthe du Braou de Heugas.
Syndicats de rivière	SIMAL – Syndicat Intercommunal du Moyen Adour Landais SMBA – Syndicat Mixte du Bas Adour SBVL – Syndicat du Bassin Versant des Luy	Les syndicats de rivière regroupent plusieurs communes d'un même bassin versant et prennent la responsabilité de l'entretien et de la gestion des cours d'eau. Pour cela, ils s'appuient sur un programme pluriannuel de gestion rédigé en concertation avec les élus. Une Délégation d'Intérêt Général (DIG) permet au syndicat d'agir sur la propriété privée pour l'intérêt public.
*Associations Syndicales Autorisées (ASA) des Barthes	14 structures plus ou moins actives	Ces associations ont été créées pour "assurer l'exécution et l'entretien des travaux nécessaires à la défense des Barthes ou des terres arables contre les crues de l'Adour". Ces structures, représentant l'ensemble des propriétaires d'une zone de Barthes, ont pour mission d'organiser l'entretien et la gestion des ouvrages hydrauliques, des fossés et autres canaux collectifs ainsi que de faire respecter le règlement en matière d'utilisation de l'espace (pâturage, fauche et autres activités) - voir tableau spécifique dans partie hydraulique p 23.
Fédération Départementale des Chasseurs des Landes	Fédère les Associations Communales de Chasse Agréées	La Fédération des Chasseurs des Landes gère plusieurs réserves importantes sur le site des Barthes de l'Adour (Pontonx-sur-L'Adour, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Etienne-d'Orthe et la réserve de Lesgau à Saint-Martin de Seignanx). Elle est également très impliquée dans la gestion des Barthes communales et est animateur technique du site Natura 2000 en particulier sur le volet Oiseaux. Voir également paragraphe sur les réserves de chasse p 65
Communauté de Communes du Seignanx	Tourbière de Passeben	Le Seignanx s'est rendu acquéreur ou a conventionné sur une grande partie de la tourbière et en a confié la gestion au CPIE Seignanx Adour qui a rédigé un Plan de gestion.
Autoroute du Sud de la France	Tourbière du grand Moura de Montrol	Dans le cadre des mesures compensatoires pour l'élargissement de l'A63 de Ondres à Biriadou, le concessionnaire s'est rendu acquéreur ou a conventionné sur une grande partie de la tourbière et a confié sa gestion au CPIE Seignanx Adour.
SIVU des Chênaies et Peupleraies de l'Adour	45 communes	Le SIVU a pour objet la mise en valeur forestière : études ou travaux de boisement, reboisement, équipement, entretien et autres travaux des territoires communaux relevant du régime forestier, du bassin de l'Adour et de ses affluents dans le département des Landes.
Communes	Dax, Méès, Orist, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Vincent-de-Paul, Saubusse, Siest, Tercis-les-Bains...	Ces communes sont gestionnaires d'une partie de leur espace naturel. Le Département et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) financent l'entretien des parcours pastoraux communaux, la lutte contre la jussie ou tout investissement permettant de préserver la biodiversité de ces espaces classés sensibles (voir § ENS). L'ONF (Office National des Forêts) gère toutes les forêts communales qui bénéficient du régime forestier (Code forestier).

## Les politiques du Département en faveur des milieux naturels

**Espaces Naturels Sensibles (ENS)** - Au titre de l'article L.113-8 et suivant du code de l'urbanisme, le Département a développé depuis de nombreuses années une politique de protection, de gestion et de valorisation de plusieurs milieux naturels sensibles du département. Au travers de zones de préemption permettant l'acquisition foncière de sites et en mettant à profit la taxe départementale -TDENS- (dont le taux est de 2%), la collectivité mène une politique environnementale volontariste depuis les années 1970. Le Schéma Départemental des ENS a été approuvé en 2009 et il est en cours de réactualisation.

Dans les Landes, 8 650 ha sont labellisés Espaces Naturels Sensibles, principalement gérés par des collectivités – 89 % - ou par structures gestionnaires de milieux naturels (FDC, CENA, SEPANSO-LANDES, ACGELB...). Des subventions permettent également le soutien des communes et du Conservatoire du Littoral pour l'acquisition de sites. Des 5 500 ha en Zone de Préemption (ZPENS), la grande majorité se situe sur la bande littorale. Le Département est propriétaire de 3 025 ha sur 21 sites, dont 2 637 ha pour le domaine départemental d'Arjuzanx.

L'ouverture au public est également un aspect essentiel de la politique ENS ; elle reste souvent canalisée et/ou encadrée par des gardes nature, permettant de préserver les milieux fragiles.

► **Dans le site et à proximité, il y a 14 ENS qui représentent 1 124 ha dont les carrières d'Angoumé et de Tercis-les-Bains. La tourbière de Passeben dispose d'une ZPENS de 82 ha.**

## IV. Statut foncier

### A. Un foncier très morcelé

L'analyse du foncier des Barthes permet de mettre en avant plusieurs éléments importants de la structuration passée, actuelle et future.

Les premières traces d'exploitation des Barthes datent du Moyen-âge. Les Barthes étaient alors utilisées surtout pour le bois de chauffage et le pâturage. Le déboisement est accéléré entre les XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles. A partir du XV<sup>ème</sup> siècle, les premiers groupes se forment pour une gestion des Barthes en commun, notamment en ce qui concerne le pâturage.

Mises en valeur grâce aux ouvrages hydrauliques, les Barthes font l'objet de partage à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle, c'est le début de la privatisation du territoire. Les terres aménagées sont alors découpées en longues et étroites bandes. Le foin étant meilleur dans la partie haute sur le bourrelet alluvial et étant moins bon au pied du coteau, ce morcellement très particulier permet de partager la terre de façon équitable pour chaque propriétaire. Un découpage classique aurait regroupé dans de mêmes parcelles les « bons foins », et dans d'autres les mauvais uniquement. La largeur des bandes a historiquement été choisie afin que la parcelle soit fauchée à la main en une journée de travail. Elles sont donc d'autant plus étroites que leur longueur est grande.

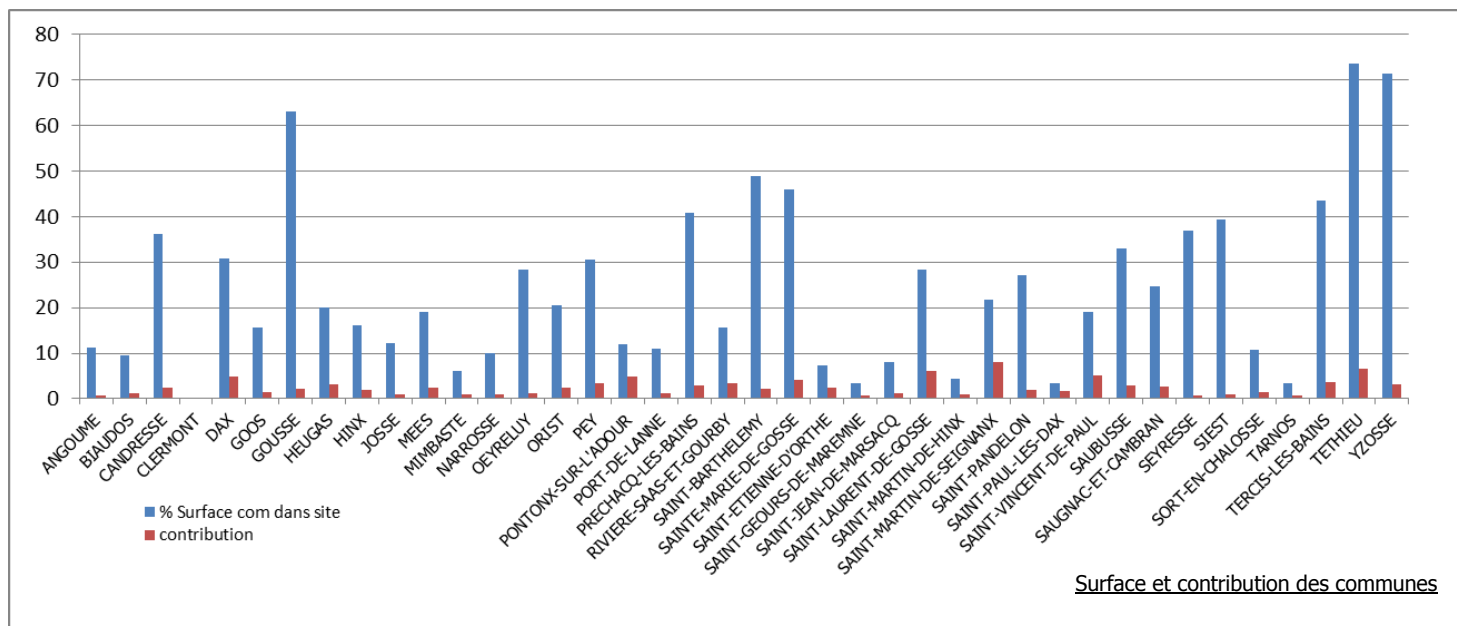
Seules les barthes de Pey et Mées ont été remembrées, à la fin des années 80. Cependant, comme en témoignent les photos aériennes ci-après, le parcellaire reste extrêmement morcelé. Cette disposition est un frein au développement des cultures et des plantations et participe donc à la sauvegarde des Barthes. On compte aujourd'hui près de 3 000 propriétaires sur les quelques 12 000 ha du site.

Barthes de Pey après remembrement et Barthes de Heugas qui présente les plus étroites parcelles



## B. Les communes du site

Le tableau ci-dessous répertorie le pourcentage des surfaces communales dans le périmètre du site Natura 2000 et la contribution de chaque commune à la surface totale du site.



Ce graphique montre que certaines communes ont une grande part de leur surface dans le site (plus de 70 % pour Téthieu et Yzosse) mais chaque commune contribue peu au site. En effet, le site est tellement grand et les communes tellement nombreuses que leur contribution relative reste toujours faible. Saint-Martin-de-Seignanx est la commune qui contribue le plus avec 8 % du site.

### ZOOM sur Téthieu



La commune de Téthieu située en amont du site Natura 2000 est à 74 % dans le périmètre, ce qui correspond à peu près à la zone inondable, et contribue à hauteur de 7 % de la surface du site.

Les habitants vivent, en hiver, au rythme des crues et le bateau remplace quelque fois la voiture (**photo 1** : Téthieu sous l'eau crédit Sud-Ouest). Intégrés dans la communauté d'agglomération du Grand Dax, les milieux naturels de Téthieu sont préservés de l'urbanisation par ce caractère inondable et font de cette commune un réservoir de biodiversité.



228 ha de chênaie communale, relevant de l'habitat d'intérêt communautaire « Chênaie-Ormaie », sont dans le site et abritent une population de chauves-souris importante et diversifiée (Petit et Grand murin, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein) (**photo 3** : chênaie communale de Téthieu).



Sur les presque 400 ha de Surface Agricole Utile de la commune inclus dans le périmètre du site, un quart sont en prairies concentrées en grandes unités, pour la plupart fauchées (**photo 2** : Prairie de fauche). Téthieu rassemble donc toutes les caractéristiques de l'occupation du sol d'une commune de barthe haute : inondabilité, forêt communale de chêne, grande surface prairiale, biodiversité et paysage exceptionnel.

## C. La propriété publique

Les communes sont propriétaires de surfaces importantes du site, notamment des parcours communaux des grandes barthes (plus de 500 ha) et de grandes unités de chênaies (exemple plus de 300 ha à Téthieu). En comparaison, l'Etat possède moins de 100 ha sur le site et le Département moins de 50 ha.

### Cas particulier des barthes communales prairiales en parcours collectif

7 communes du site ont de grandes unités prairiales en barthe basse qui n'ont pas été privatisées : Mées, Orist, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Vincent-de-Paul, Saubusse, Siest et Tercis-les-Bains. Ces zones humides sont traditionnellement mises à disposition des éleveurs de chaque commune comme parcours de pâturage. La « vaine pâture » est gratuite sur la plupart des communes. Les éleveurs doivent alors quelques journées de travail pour entretenir la barthe (voir partie agriculture).

Dans les années 90, des ouvrages ont été installés par la Fédération des Chasseurs des Landes, en concertation avec les communes et le Département des Landes afin de permettre une humidification de ces unités en hiver (**novembre à février**) pour améliorer l'accueil de l'avifaune. Depuis, ces barthes communales sont gérées collectivement et un comité de site réunissant toutes les parties prenantes organise les travaux nécessaires chaque année. Ceux-ci sont financés à 80 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental des Landes (voir encart ci-après).

Le contexte difficile de l'élevage bovin couplé à un développement exceptionnel des jussies exotiques en terrestre entraîne une dégradation de ces espaces. Financé par ces mêmes structures, le CPIE Seignanx Adour anime depuis 2011 un projet de coordination de la lutte contre les jussies exotiques en trois parties, des expérimentations à grande échelle de méthodes de lutte afin de restaurer la qualité pastorale, une assistance technique des communes pour mettre en œuvre ces méthodes et les travaux de gestion des barthes et enfin un suivi de la colonisation.

#### Gestion des barthes communales :

- Après la décrue, les chargés d'étude du CPIE Seignanx Adour et du Conseil Départemental font une visite terrain avec les élus de chaque commune pour lister les travaux. Cette liste est alors mise à la consultation du comité de site réunissant des représentants des acteurs socio-économiques locaux, des financeurs et de l'administration. Les travaux sont réalisés entre juillet et novembre le plus souvent : restauration des chemins d'accès, des clôtures, investissement dans du matériel pastoral (barrières, abreuvoirs...), entretien des ouvrages et du réseau hydraulique, entretien des refus et amélioration pastorale.
- Amélioration pastorale : après quelques expérimentations à petite échelle sur les méthodes de lutte contre la jussie, les expérimentations sur grande surface ont été réorientées vers l'amélioration pastorale. Sur Tercis, par exemple, l'ensilage ou la fauche de la jussie a été suivi d'un disquage après une mise en exclos. Les résultats sont prometteurs malgré le développement très important de la peste végétale après la crue printanière de 2013 (7 de 50 % de la surface colonisée).

Conserver les prairies et améliorer leur qualité écologique



Arrachage manuel de jussie



Ensilage de jussie



Mis en exclos sur Tercis



Barthes communales d'Orist de Bas

## D. Statuts de protection et inventaires

Les Barthes de l'Adour présentent une grande variété de milieux naturels dont certains font l'objet d'inventaires et de mesures de protection.

### Inventaires scientifiques

**ZNIEFF** : Sur le site, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) recouvrent une surface d'environ 1 400 ha pour les ZNIEFF de type 1 et de 19 000 ha pour les ZNIEFF de type 2.

L'objectif des ZNIEFF est d'inventorier, pour porter à connaissance de tout décideur ou aménageur, les espaces naturels dont l'intérêt repose sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, la présence de plantes et/ou d'animaux rares ou menacés.

La désignation des ZNIEFF, Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, a été révisée en Aquitaine. Les périmètres des ZNIEFF existantes ont été ajustés et/ou modifiés, certaines zones supprimées. De nouvelles ZNIEFF ont été créées au titre des nouveaux critères de sélection.

Code	NOM de la ZNIEFF – Type 1	Superficie (Ha)
720030086	TOURBIERES DU GRAND MOURA DE MONTROL, DU MOURA DE PASSEBEN ET DU MOURA DE BIGNAU	456
720030088	LIT MINEUR ET BERGES DE L'ADOUR ET DES GAVES	1 292
720030089	RESERVE DE LESGAU ET BARTHES DE NASTRES	298
720030090	VALLEE DE LESTEYRAS, DU CANAL DU MOULIN DE BIAUDOS ET DE SES AFFLUENTS	479
720030091	COLONIES D'ARDEIDES DE SAINT-ETIENNE-D'ORTHE	33
720030092	ZONE HUMIDE DU SABLA ET BARTHE DE CLEMENCE	315
720030093	BARTHE DU GOUAILLARDON	324
720030094	RESERVE DES BARTHES ET FORET COMMUNALE DE PONTONX-SUR-L'ADOUR	199
720030095	BARTHE DU CHENE AUX CIGOGNES	155
<b>TOTAL Superficies des ZNIEFF – Type 1</b>		<b>3551</b>

Code	Nom de la ZNIEFF Type 2	Superficie (Ha)
720030087	L'ADOUR DE LA CONFLUENCE AVEC LA MIDOUZE A LA CONFLUENCE AVEC LA NIVE, TRNCON DES BARTHES	13 349
<b>TOTAL Superficies des ZNIEFF – type 2</b>		<b>13 349</b>

**ZICO** : Sur le site, une Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux couvre 15 833 ha de barthes. Cet inventaire atteste d'une avifaune riche en espèces rares.

NOM	CODE	DESCRIPTION	Superficie (ha)
BARTHES DE L'ADOUR (DONT Z.P.S. RESERVE DE CHASSE DE SAINT-MARTIN DE SEIGNANX)	Z.I.C.O. AN-04	L'ADOUR ET TETES D'AFFLUENTS, PLAINE ALLUVIALE, BOCAGES, PRAIRIES HUMIDES, PLANS D'EAU, MARAIS, BOISEMENTS MARECAGEUX, RIPISYLVES, COLLINES BOISEES, FORETS DE PINS MARITIMES ET DE FEUILLUS OU MIXTES, BOSQUETS DIVERS	15 833,71



## Autres sites Natura 2000

Site Natura 2000	Structure porteuse	Description des enjeux	Lien au site des Barthes
<b>ZPS des Barthes de l'Adour FR7210077</b>	Pays Adour Landes Océanes	D'une surface d'environ 15 000 ha superposée sur 8 000 ha à la ZSC, la ZPS a pour objectif de préserver l'accueil des plus de 241 espèces d'oiseaux recensées dont 25 d'Intérêt Communautaire	Les objectifs de la ZPS et de la ZSC étant très liés, l'animation est faite conjointement. La charte et le résumé non technique ont été fusionnés. Toute mesure entreprise concerne les 2 sites.
<b>Adour FR7200724</b>	Institution Adour	Le site "L'Adour" va d'Aire-Sur-l'Adour à l'embouchure à Bayonne-Anglet et poursuit le site "Vallée de l'Adour" qui va de la source à Barcelone-du-Gers. L'objectif est de préserver les habitats en lit mineur et les espèces aquatiques dépendantes de l'hydraulique du fleuve.	Le site L'Adour comprend le fleuve Adour et ses berges et s'arrête au haut de berges. Les périmètres des 2 ZSC ont été modifiés de façon à ce qu'ils ne se superposent pas. Le lien entre les deux sites est très important puisque le site L'Adour comprend les ouvrages hydrauliques frontaux dont dépend l'humidification des Barthes.

### Sites classés et inscrits

Les sites inscrits et classés sont distingués de par leur intérêt exceptionnel, qu'il soit paysager, historique, scientifique ou pittoresque et font, ainsi, l'objet d'une attention particulière afin qu'ils bénéficient d'une protection rigoureuse. L'emplacement de ces sites est reporté sur les documents d'urbanisme, en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers. Ils ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect.

On compte 29 sites classés et 43 sites inscrits dans les Landes (DREAL – Mise à jour 2017).

Mesures de protection	Chiffres	Qualification
<b>Sites classés</b>	3 sites 13.72 ha	Château des évêques et ses abords – 9.20 ha
		Chêne de Saint-Vincent-de-Paul – 0.33 ha
		Partie du canton de Dantes et Juncs – 4.18 ha
<b>Sites inscrits</b>	2 sites 110.21 ha	Bec du Gave à Port-de-Lanne – 4.86 ha
		Ensemble formé par l'ancienne caverie de la salle – 105.36 ha

### Autres mesures de protection répertoriées sur le site

Zonages	Chiffres	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
<b>Arrêté de Protection de Biotope ou APPB</b>	1	La Réserve de Lesgau (Saint-Martin-de-Seignanx), 1991 : une zone centrale de 94 ha, une zone périphérique de 292 ha.	Cette réserve est représentative en moins de 100 ha des milieux humides des Barthes pour lesquels le site Natura 2000 a une responsabilité.
<b>Réserves de pêche</b>	1	Une réserve existe autour de la frayère de Saint-Vincent-de-Paul, restaurée dans le cadre d'un contrat Natura 2000.	Préserver les jeunes brochetons, ressource alimentaire de la Loutre d'Europe, entre autres.
<b>Réserves de chasse</b>	5	Le site compte 5 réserves de Chasse et de Faune Sauvage gérées par la Fédération des Chasseurs des Landes pour 334 ha en plus des 10 % du territoire de chasse de chaque commune mis en réserve (non fixe).	Les 5 réserves sont bien réparties sur le site et améliorent l'accueil de l'avifaune migratrice, en plus des actions de conservation des habitats qui favorisent les autres familles d'espèces.

### Documents cadre

Zonage	Qualification	Enjeux par rapport au territoire
<b>SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021</b>	SDAGE	Approuvé le 1er décembre 2015 par le comité de Bassin 4 orientations <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Créer les conditions de gouvernances favorables</li> <li>B : Réduire les pollutions</li> <li>C : Améliorer la gestion quantitative</li> <li>D : Préserver et restaurer les milieux aquatiques</li> </ul>
	SAGE ADOUR AMONT	Approuvé le 19 mars 2015 <ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation I : Protéger et restaurer les zones humides</li> <li>Orientation J : Promouvoir une gestion patrimoniale</li> <li>Orientation I : Gérer l'espace de mobilité</li> <li>Orientation I : Mieux gérer les inondations</li> </ul>
	SAGE ADOUR AVAL	En cours d'écriture Il est important que les enjeux du DOCOB soient repris dans les documents du SAGE notamment ceux à portée réglementaire.

Préserver le contexte hydrodynamique favorable aux habitats et espèces liés à la zone humide

Conserver voire améliorer les continuités écologiques

Zonage	Qualification	Enjeux par rapport au territoire
<b>Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)</b>	1 pour l'Aquitaine Nouvelle Aquitaine : prévu pour 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques</li> <li>Volet identifiant l'ensemble des composantes de la Trame Verte et Bleue</li> <li>Cartographie de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la région les mesures contractuelles mobilisables pour la préservation ou la restauration des continuités écologiques</li> <li>Mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques</li> </ul>



Barthes inondées en hiver

## IV. Données Abiotiques

Les Barthes de l'Adour sont de vastes plaines alluviales, situées au sud du massif aquitain. Elles sont le résultat de la conjonction de la formation de ce massif et du contexte hydrographique du sud-ouest de l'Aquitaine.

### I. Géologie et géomorphologie

Temps géologique	Qualification	Origine des données
<b>Fin du tertiaire (Pliocène)</b>	Formations détritiques continentales (sables fauves, lignites, glaises bigarrées)	(LEGIGAN, 1979 <i>in</i> SAVOIE, 1995) et (ENJALBERT, 1961 <i>in</i> SAVOIE, 1995).
<b>Plio-Pléistocène</b>	Edification de terrasses emboîtées de dépôts variés (galets aux argiles) entaillées par la vallée post glaciaire <ul style="list-style-type: none"><li>hautes terrasses : altitude moyenne de 50-60 m et dominant la vallée d'environ 40 m (par exemple en rive gauche entre Pey et Orthevielle)</li><li>basses terrasses : altitude moyenne 20 m et dominant la vallée de 12-15 m (par exemple en rive droite entre Saint-Paul-lès-Dax et Josse)</li></ul>	
<b>Fin quaternaire</b>	Dépôt éolien formant le plateau sableux des Landes qui butte sur la vallée de l'Adour (franchissement localisé sur Hinx et Narrosse)	
<b>Holocène</b>	Arrêt des dépôts grossiers	
<b>Préboréal et boréal</b>	L'Adour forme peu à peu son lit majeur. Dans les parties mal drainées, création de remblais d'alluvions fines, limons plus ou moins sableux ou tourbe	

Dans le secteur étudié, la vallée de l'Adour constitue une limite géologique et géomorphologique entre le plateau landais sableux (sable des Landes) et les collines chalossaises constituées de sables fauves parfois surmontés de cailloutis glaciaires. Entre ces collines, s'étalent des nappes alluviales d'âges variés (argiles et galets) et des molasses éocènes (marnes sableuses à grumeaux calcaires). L'abondance des sables dans les terrains bordant la vallée explique la texture très grossière des dépôts sur les marges du lit majeur (apports des petits ruisseaux affluents de l'Adour ou colluvionnements au pied du talus).

### II. Contexte pédologique

Les Barthes présentent des sols variés dont la différence s'explique notamment par divers systèmes d'alluvionnement.

La nature du substrat, le drainage du lit de l'Adour et la fréquence élevée des crues d'intensité variable ont entraîné la superposition de couches alluviales différentes de par leur granulométrie. Ainsi, une large gamme de textures variées est retrouvée sur le site, certaines sont plus grossières (gravières) et d'autres plus fines, avec une domination des sols à éléments fins (argiles limoneuses). Les différentes textures identifiées sont décrites dans le tableau ci-après.

alluvions récentes de fonds de vallées	<ul style="list-style-type: none"><li>sols argilo-sablo-limoneux (plus de 25 % d'argile) : de Dax au Bec des Gaves</li><li>sols de limons fins argileux (20 à 40 % d'argiles, 50 à 70 % de limons) à éléments fins, presque dépourvus de sable, très fertiles si assainis : de Sainte-Marie-de-Gosse à Bayonne</li></ul>
alluvions anciennes des terrasses	<ul style="list-style-type: none"><li>sols sablo-argileux (10 à 25 % de limons) acides, lessivés</li><li>sols limono-argileux (9 à 25 % d'argiles, 25 à 50 % de limons) de texture très fine, riches en sables fins, et donc battants.</li></ul>

De façon générale, les sols de la vallée de l'Adour, reposant sur ces matériaux alluviaux variés, appartiennent aux « sols bruns lessivés » à tendance « marmorisés ». Leur pH avoisine la neutralité malgré quelques secteurs plus acides dus à l'évolution de l'humus de type Mull\* eutrophe en Mull acide). En outre, la très bonne décomposition de la matière organique révèle une minéralisation importante due aux conditions climatiques favorables. Enfin, la structure particulière dans les textures sableuses, s'organise en agrégats dans les sols plus limoneux ou argileux.

### III. Climatologie

Les Barthes, comme le département des Landes dans son ensemble, est soumis aux masses d'air humide venant de l'océan Atlantique et bénéficie de ce fait d'un climat océanique doux et humide.

La moyenne annuelle des températures, avoisinant les 14 °C, est assez élevée avec une amplitude thermique faible due au pouvoir tampon de l'océan. De manière générale, le climat peut se caractériser par des étés relativement doux avec des températures moyennes de 20°C et des hivers peu rigoureux (décembre-février) avec des moyennes de 8,4°C et moins de 40 jours de gelées par an.

De façon générale, la durée annuelle de l'ensoleillement se situe aux environs de 2 200 heures et l'état hygrométrique reste voisin de 80 %.

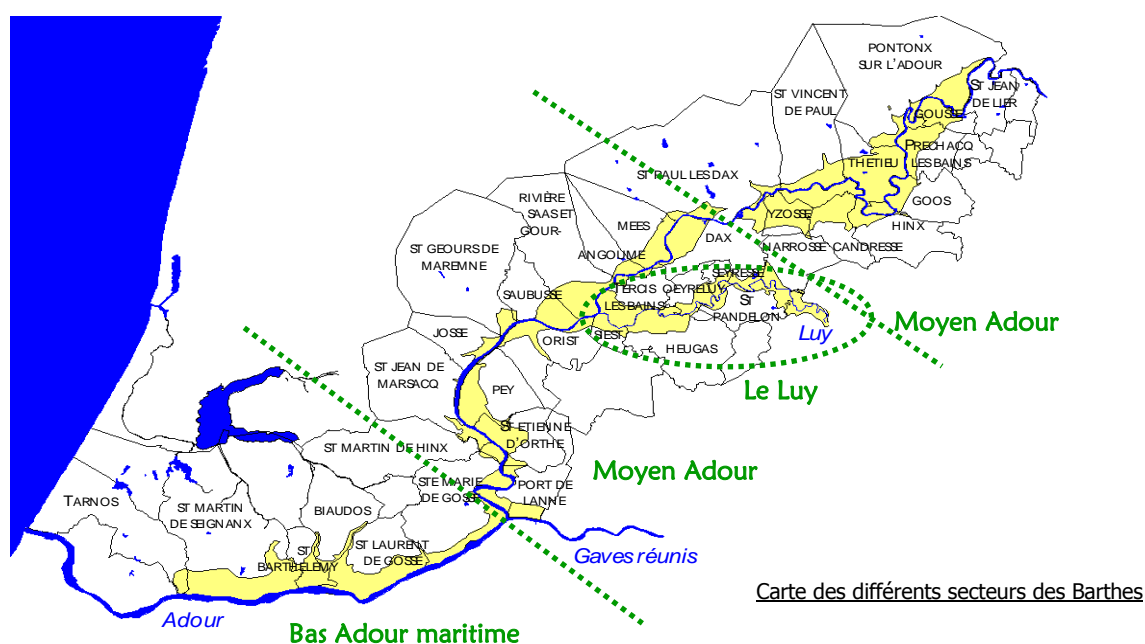
La moyenne annuelle des cumuls de précipitations varie entre 1 440 et 870 mm de l'extrême sud-ouest au nord-est du département. La pluviométrie moyenne annuelle sur le site est proche de 1 100 mm/an avec environ 220 jours de pluie/an.

Le département est exposé à vents dominants de secteur ouest avec des forces qui s'atténuent en se déplaçant vers l'est. Les vents violents (>100 km/h) soufflent 2 à 4 fois par an, généralement d'octobre à mars.

### IV. Contexte paysager

En fonction des différences existantes entre les barthes, le site se découpe en 4 grands secteurs paysagers.

- Le secteur du Luy où les crues ne sont pas contenues par des digues et inondent directement les barthes,
- le Moyen Adour en amont de Dax où s'installent les grandes chênaies,
- le Moyen Adour amont de Dax occupé par les grandes prairies pâturées et fauchées et
- le Bas-Adour habité, cultivé en maïs et accueillant de vastes boisements marécageux.



## V. Contexte hydrographique

Le système hydrographique de l'Adour draine un bassin versant de 17 000 km<sup>2</sup>. Ce dernier est l'un des plus arrosés de France en raison de son ouverture sur le golfe de Gascogne, à l'ouest, et de l'écran Pyrénéen au sud. La plupart des affluents de l'Adour (Louts, Luy, Gaves réunis,...) descendent des Pyrénées ou des coteaux du Béarn. Seule la Midouze, affluent le plus important, draine une partie des Landes et des coteaux de Gascogne.

D'une manière générale, les pentes sont d'autant plus faibles que l'étendue du bassin versant est grande, et elles jouent un rôle dans la date d'arrivée des ondes de crues dans la basse vallée de l'Adour. Ainsi, les premières crues à venir sont celles du Louts, puis celles du Luy dont la décrue correspond à la crue de l'Adour. Cet étagement dû aux pentes, limite les débits instantanés et induits des périodes de submersion plus importantes. En effet, la décrue des affluents est souvent concomitante avec la crue montante de l'Adour.

Régime hydraulique de l'Adour	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans sa partie aval, régime nivo-pluvial à pluvio-nival</li> <li>• Hautes eaux en automne et étiages sévères</li> <li>• Crues fréquentes de décembre à mars</li> <li>• Vicq-d'Auribat à l'embouchure : zone des Barthes avec formation de méandres et dépôt d'éléments fins sablo-limoneux à argileux</li> <li>• Largeur de la vallée inondable &gt; 2 km</li> <li>• Influence de la marée jusqu'à Dax</li> <li>• Rang de Strahler = 7</li> </ul>
Régime hydraulique du Luy	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans sa partie aval, cours tourmenté avec pente de 0.11 ‰</li> <li>• Influence de l'Adour avec remontée des crues et dépôt d'alluvions fines (limon plus ou moins sableux)</li> <li>• Rang de Strahler = 4</li> </ul>

Les cours d'eau nommés ci-dessous sont les principaux affluents de l'Adour dont la confluence est dans le site.

Sous Bassin versant	Syndicat de Rivière	Cours d'eau	Rang de Strahler
Adour	SIMAL	Ruisseau de Martinet	2
		Ruisseau du Louts	4
		Ruisseau de Buglose	2
		Ruisseau de Cabanes	2
	SMBA	Ruisseau de Poustagnac	2
		Ruisseau de l'Estirax	2
		Ruisseau du Jouanin	2
		Ruisseau de l'Hontines	2
		Ruisseau du Lespontes	2
		Ruisseau du Castreyan	2
Luy	SBVL	Ruisseau du Grand Arrigan	3
		Ruisseau du Bassecq	2

La classification par l'ordre de Strahler est l'une des méthodes de hiérarchisation les plus courantes. Il s'agit de classer chacun des drains d'un réseau en lui attribuant une valeur entière qui caractérise son importance et sa position dans le bassin versant. Tout drain qui n'a pas d'affluent se voit attribuer la valeur 1. Un drain d'ordre n+1 est issu de la confluence de deux drains d'ordre n.



Le Luy

Trois syndicats de rivières gèrent les cours d'eau sur le site Natura 2000 :

- SIMAL – Syndicat Intercommunal du Moyen Adour Landais
- SMBA – Syndicat Mixte du Bas Adour
- SBVL – Syndicat du Bassin Versant des Luy

Ces trois structures sont en cours de rédaction de leur Programme Pluriannuel de Gestion (PPG). Dans ce cadre, un état des lieux a été réalisé sur tous les cours d'eau précités et leurs affluents. Un diagnostic particulier est également réalisé afin de mieux décrire les enjeux Natura 2000 sur ces cours d'eau.

► En effet, plusieurs espèces d'intérêt communautaire sont directement liées au bon état de conservation des cours d'eau comme les poissons - lamproies, aloses, les odonates – Cordulie à corps fin, gomphes, ou encore les mammifères semi-aquatiques – Loutre, Vison d'Europe : **Fiche action F12 – Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les Espèces d'Intérêt Communautaire**

Une fois leur PPG approuvé, les syndicats de rivière ont une Déclaration d'Intérêt Général qui leur permet, en tant que collectivité, d'agir dans une propriété privée pour y faire des travaux d'entretien ou de gestion. Ces structures peuvent donc s'engager dans des contrats ou la charte Natura 2000 en tant qu'ayant droits. A ce titre, le Syndicat du Bassin Versant du Luy a signé la charte du site des Barthes de l'Adour.

Conserver et améliorer la qualité écologique du réseau hydrographique

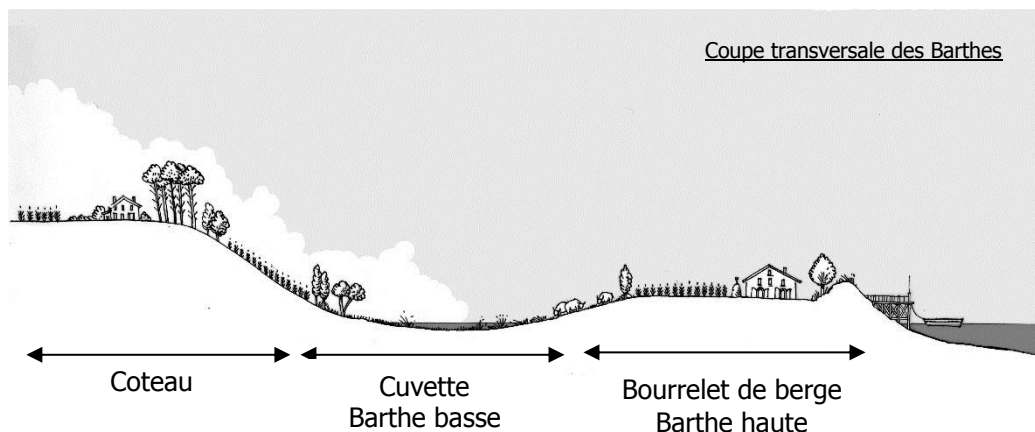
► Pour maintenir les niveaux d'eau et des inondations, favorables aux habitats et aux espèces liés aux zones humides, il faut restaurer, entretenir et gérer de façon adaptée le réseau hydraulique : **Fiche Action F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique**

## VI. Fonctionnement hydraulique

### A. Topographie

Comme mentionné précédemment, la faiblesse de la pente en long dans le Bas-Adour et le Luy aval joue un rôle prépondérant dans l'étagement de l'arrivée des ondes de crues et la divagation des cours d'eau, protégeant ainsi Dax et Bayonne. Sur ce dernier point, l'influence de la marée n'est pas négligeable. Dans ces conditions et compte tenu du contexte géomorphologique, les plaines alluviales de l'Adour présentent une structure paysagère tout à fait spécifique.

Ainsi, le lit majeur peut être décrit selon une coupe transversale moyenne comme suit (*voir profil ci-après*) :



Au pied du coteau, se trouve une dépression latérale (cuvette ou gouttière), appelée « **Barthe basse** », elle-même séparée du lit mineur par des terres exhausées (bourrelet de berge ou bourrelet alluvial), appelé « **Barthe haute** ».

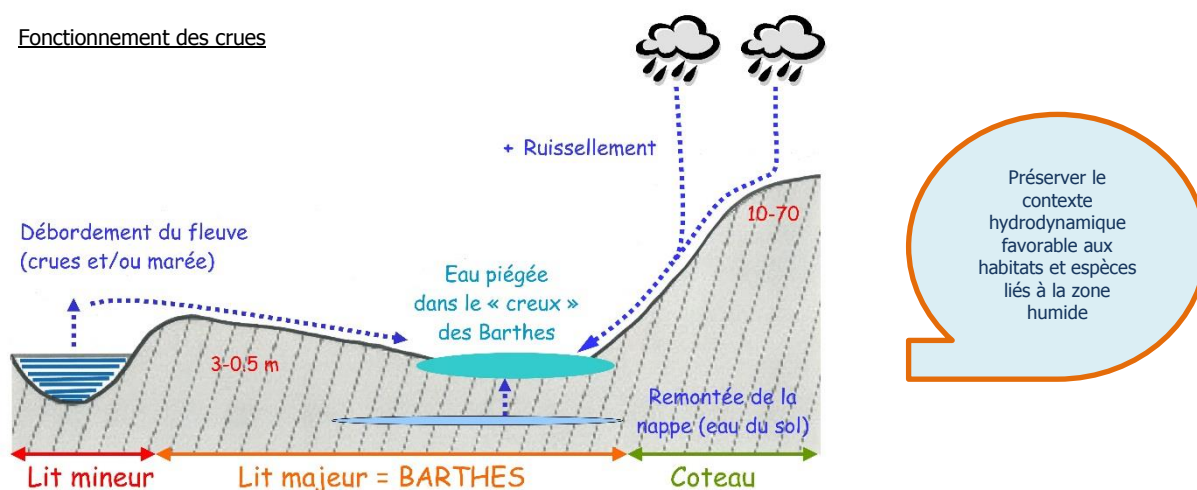
### B. Fonctionnement des crues

Les Barthes interviennent de façon primordiale dans l'écoulement des cours d'eau en jouant notamment le rôle de vase d'expansion lors des crues mais aussi en stockant les eaux de ruissellement des bassins versants. Les inondations, régulières, sont de plus ou moins grande intensité.

L'origine de la submersion des barthes peut être de deux ordres :

- les apports par pluviométrie et ruissellement du bassin versant associés à la remontée de la nappe alluviale ;
- débordement du lit mineur dû aux crues de l'Adour et de ses affluents : lors de grandes crues, l'eau entre dans les Barthes par l'amont ; lors de petites crues, les barthes se remplissent par l'aval.

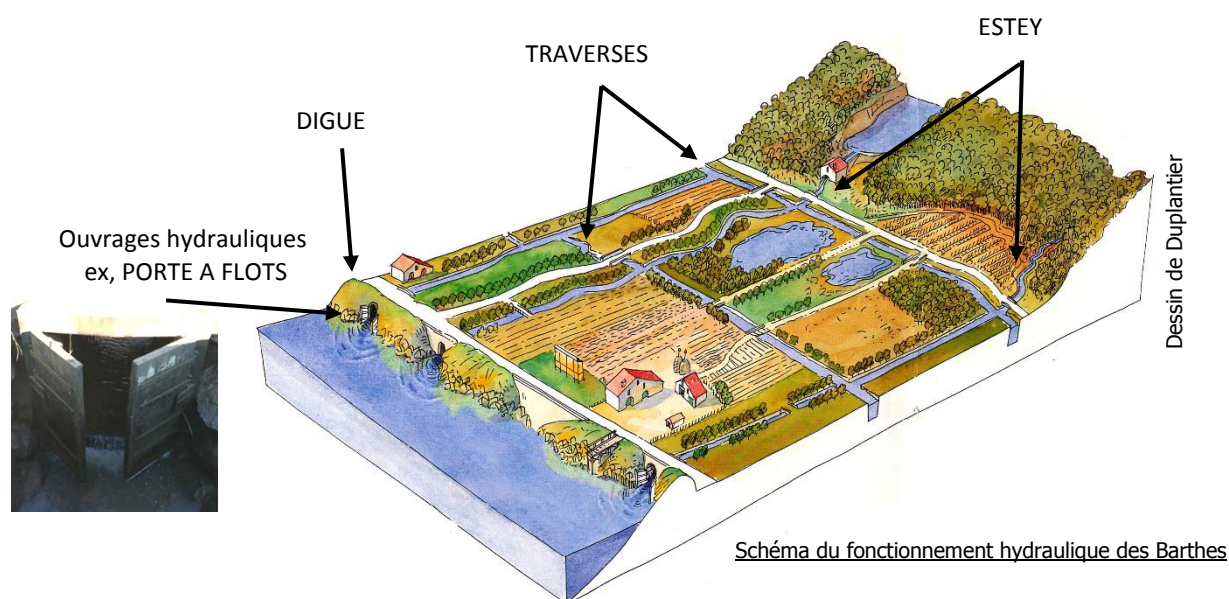
## Fonctionnement des crues



Ce rôle de zone d'expansion des crues fait que les Barthes ont longtemps été considérées comme improductives. Pour changer cela, elles ont fait l'objet de travaux d'assainissement significatifs au cours du XVII<sup>ème</sup> siècle sous la direction d'ingénieurs hollandais.

Ces travaux, illustrés ci-dessous, ont consisté à :

- limiter les divagations du fleuve par la création d'une **digue**, essentiellement présente en aval du bec du gave,
- évacuer les eaux de ruissellement et de la nappe alluviale collectées dans la barthe basse par la création de :
  - . **Canaux de traverses** collectant les eaux pluviales en bas du coteau ou au centre de la Barthe,
  - . **Esteys** : canaux ou ruisseaux endigués collectant les eaux des canaux de traverses pour les amener jusqu'à l'Adour. Les esteys coulent dans les talwegs moyennement encaissés et ont pour rôle essentiel d'aller au pied des coteaux capter les eaux de ruissellement (sources, pluies et eaux résiduelles) pour les acheminer vers l'Adour en évitant qu'elles ne s'écoulent dans la barthe. Ils sont profonds et leur section souvent importante varie en fonction de la surface du bassin versant amont.
- protéger les terres contre la remontée des eaux du fleuve lors des marées par l'installation **d'ouvrages hydrauliques** situés à l'intersection des esteys et de l'Adour.



## C. Les ouvrages hydrauliques

Les ouvrages ont un rôle essentiel dans le système hydraulique des Barthes.

La structuration en syndicat (ou ASA) permet d'organiser et de financer les travaux d'entretien. Dans les autres cas, il est nécessaire de réfléchir afin de préciser les responsabilités de chacun et de régler la question financière des travaux à entreprendre d'autant plus que certaines portes font partie du patrimoine bâti (par exemple à Téthieu, porte construite sous François 1<sup>er</sup>).

► Pour maintenir les niveaux d'eau et les inondations, favorables aux habitats et aux espèces liés à la zone humide, il faut restaurer, entretenir et gérer de façon adaptée les ouvrages : **Fiche Action F1 = Restauration, entretien et gestion des ouvrages**

### Différents types d'ouvrages

- Les **portes à flots** sont automatiques : c'est la quantité d'eau présente dans la barthe qui détermine l'ouverture des portes. Quand le niveau du fleuve s'élève, les portes se ferment sous la pression de l'eau. Les Barthes se remplissent à partir des eaux provenant des coteaux. Quand le niveau d'eau du fleuve diminue et que la pression exercée par l'eau des canaux devient supérieure, les portes s'ouvrent et l'eau s'évacue dans l'Adour.



- Les **portes à clapets** fonctionnent de la même façon mais s'ouvrent suivant un axe horizontal. Certaines ont une ouverture manuelle supplémentaire afin de mieux contrôler les niveaux d'eau suivant les besoins.



- Les **vannes ou pelles** ne sont pas automatiques, elles sont ouvertes à la main. Leur degré d'ouverture doit être choisi suivant les niveaux d'eau en amont et en aval de l'ouvrage.

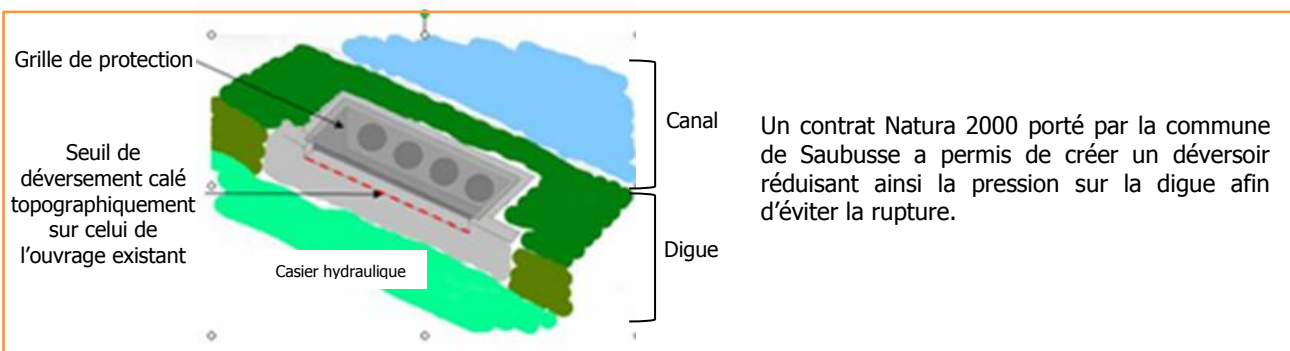
Un entretien régulier est nécessaire afin que des débris végétaux ne viennent pas perturber le fonctionnement de l'ouvrage.



- Les **digues et berges** : les berges et les digues sont souvent sous la responsabilité de l'Institution Adour ou du Syndicat Mixte du Bas Adour. L'entretien de ces ouvrages est nécessaire pour protéger les Barthes des crues (qualité du foin) mais également pour la sécurité des villages et des personnes. Les dangers principaux sont les embâcles, les ragondins et les écrevisses. Un courant se forme derrière les obstacles lequel érode les berges. Les ragondins et les écrevisses, quant à eux, creusent des galeries dans les digues, l'ouvrage est alors fragilisé et instable. Lors d'une crue importante, c'est au niveau de ces fissures que la structure peut se briser. Une veille de ces ouvrages est nécessaire afin de prévenir ces phénomènes.

**Evolution de la législation sur les digues** : De nouvelles dispositions dans le code de l'environnement (article L.562-8-1) permettront de renforcer l'efficacité et la sûreté des digues tout en posant le principe de la limitation de la responsabilité du gestionnaire de ces ouvrages dès lors que la réglementation aura été respectée.

- Les **déversoirs** sont des ouvrages particuliers du fait de leur fonction et également de leur forme. Ce sont des zones de berges plus basses par lesquelles l'eau entre ou sort lors d'une crue importante. Ce système facilite la montée ou l'évacuation de l'eau et évite ainsi une augmentation trop élevée de la pression sur les digues qui pourrait entraîner une rupture de l'ouvrage.





### Des ouvrages nombreux :

Les ouvrages frontaux de l'Adour sont dans le site Natura 2000 Adour mais leur fonctionnement conditionne toute l'hydraulique des Barthes. La situation est différente suivant le secteur du site.

**Dans le Bas Adour**, les ouvrages très nombreux (15 à 20 uniquement sur Sainte-Marie-de-Gosse et 56 dans l'ASA Rive droite de l'Adour) sont bien entretenus et en bon état pour la plupart. Ils sont gérés par les ASA avec l'aide financière et technique du Syndicat Mixte du Bas Adour. Les travaux sont effectués suivant les urgences.

**Dans le Moyen Adour**, il y a de 1 à 3 ouvrages frontaux par commune. Quand l'ASA est active, c'est elle qui gère l'entretien. Dans les autres communes, si la municipalité ne prend pas la responsabilité de l'entretien, des problèmes apparaissent.

**En amont de Dax**, à quelques exceptions près, les portes sont en mauvais état. Aucune structure ne gère l'entretien. Certains pensent que cela relève la responsabilité de l'Institution Adour, d'autres de celle du SIMAL ou de la commune. Les ouvrages ne fonctionnent donc pas et les conséquences se font vite ressentir. D'une part, la vidange des Barthes se fait difficilement et d'autre part, la qualité des prairies diminue. La prise de compétence des syndicats de rivière va permettre une meilleure gestion et un entretien plus régulier de tous ces ouvrages (On distingue les ouvrages frontaux avec l'Adour des ouvrages internes souvent privés).

## D. ASA, association syndicale autorisée

Ces Associations syndicales ont été créées pour "assurer l'exécution et l'entretien des travaux nécessaires à la défense des Barthes ou des terres arables contre les crues de l'Adour", c'est-à-dire pour lutter contre l'inondation à des fins d'exploitation agricole.

Ces structures représentent l'ensemble des propriétaires d'une zone de barthes et ont pour mission d'organiser l'entretien et la gestion des ouvrages hydrauliques, des fossés et autres canaux collectifs ainsi que de faire respecter le règlement en matière d'utilisation de l'espace (pâturage, fauche et autres activités).


Les Associations syndicales ou syndicats des Barthes ont une influence variée suivant le secteur concerné, très actives dans le bas et le moyen Adour aval mais peu présentes voire inexistantes sur le Luy et en amont de Dax. Les ASA sont un interlocuteur essentiel pour la gestion du réseau hydraulique et des ouvrages mais leur éligibilité aux aides liées aux outils de gestion est parfois compliquée.

Dans le cadre de l'étude sur la franchissabilité des ouvrages (c.f. p 82) portée par l'Institution Adour, des ASAs ont officiellement pris, en assemblée de propriétaires, la responsabilité de certains ouvrages frontaux.

## VII. Plans d'eau

Plus de 300 plans d'eau jalonnent les Barthes de l'Adour. Dépressions naturelles, lacs de tonne ou d'irrigation, ces espaces aquatiques abritent une faune et une flore variée souvent de grand intérêt. Les gazons amphibies, la Marsilée à quatre feuilles ou le Fluteau nageant s'expriment au gré des marnages de ces plans d'eau.

Cependant, depuis quelques années, leur place a été prise par les plantes invasives, comme les jussies ou le myriophylle du Brésil. L'état de conservation des habitats des plans d'eau s'est considérablement dégradé et la restauration des conditions d'accueil de ces formations végétales va être une priorité dans les années à venir.



Conserver et améliorer la qualité écologique des plans d'eau, les capacités d'accueils des EIC et les stations remarquables

► Pour améliorer la qualité écologique des plans d'eau et les conditions stationnelles, favorables aux habitats et aux espèces, il faut restaurer, entretenir et gérer de façon adaptée les plans d'eau ou conserver strictement les stations remarquables de ces espèces :

**Fiche Action F9 = Restauration, entretien et gestion des plans d'eau**

**Fiche Action F12 = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC**

**Fiche Action F13 = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC**

Afin d'améliorer la gestion et l'entretien des plans d'eau, il avait été prévu de proposer un guide d'entretien de ces derniers. Pour faciliter ce travail, en 2009, une étude a été menée sur les plans d'eau privés, en ce sens, afin de recueillir des informations sur leurs usages et orienter la rédaction du guide (voir encart ci-après). Pour être partagé par les services de l'Etat, ce guide doit être rattaché à la déclaration du plan d'eau faite à la Police de l'Eau et du Milieu Aquatique – SPEMA.

Cependant, aujourd'hui, une régularisation des plans d'eau doit être réalisée afin de répondre aux problèmes causés par la modification de certains (agrandissement, ...) depuis 1992 (date de la LEMA – Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) et à la création de nouveaux. En parallèle, de nombreux chasseurs souhaitent normaliser leur situation afin de pouvoir réaliser des travaux sur leur lac.

Une déclaration simplifiée est donc en cours de construction entre la Fédération des Chasseurs des Landes et l'Administration. En attendant, la FDC fournit des préconisations avec les carnets de prélèvement et plus tard avec leur dossier directement.

#### Etude plans d'eau privés :

Un questionnaire a été réalisé puis diffusé en partenariat avec la Fédération des Chasseurs des Landes. 46 % des 180 propriétaires et gestionnaires de tonnes de chasse interrogés ont répondu sur les domaines suivants :

- . Informations générales (localisation, surfaces, etc)
- . Usages
- . Gestion du plan d'eau et des espèces végétales et/ou animales envahissantes
- . Potentialités écologiques
- . Animation Natura 2000 du site (connaissance des outils disponibles, besoins des usagers, etc).

D'après l'analyse des données :

- . 75 % des personnes enquêtées sont propriétaires du plan d'eau ce qui peut faciliter la mise en gestion,
- . La majorité des plans d'eau sont utilisés pour l'activité de chasse,
- . Ils sont alimentés, la plupart du temps par des canaux et/ou par l'Adour,
- . 46% des tonnes sont alimentées avec un ouvrage hydraulique qui fonctionne relativement bien (69%),
- . 55% des plans d'eau sont asséchés annuellement de façon naturelle et bénéficient donc d'une remise en eau d'août à septembre avant la période de chasse ce qui peut causer quelques conflits d'usages sur certaines barthes.

Suite à l'analyse de l'appréciation de la biodiversité, il apparaît qu'environ 60% des plans d'eau des Barthes de l'Adour présentent les conditions favorables à l'accueil d'espèces ou habitats patrimoniaux.



Plan d'eau de chasse



Cistude d'Europe



Marsilée à 4 feuilles

## VIII. Qualité d'eau

De la qualité de l'eau, superficielle ou souterraine, vont dépendre la conservation de beaucoup d'habitats et d'espèces végétales comme animales d'intérêt communautaire (Gazons amphibies oligotrophes, agrion de mercure ou encore flutreau nageant). Cependant, l'amélioration de la qualité de l'eau se gère au niveau d'un bassin versant et les actions du DOCOB se limitent à son périmètre. Dans les fiches espèce et habitat, l'enjeu qualité d'eau sera tout de même mis en avant et quelques mesures seront proposées dans les fiches actions afin d'agir dans le périmètre mais, surtout, pour que les documents de planification territoriale, que sont les SAGE notamment, puissent reprendre les enjeux Natura 2000 dans leurs objectifs et propositions de mesures.

► Pour améliorer la qualité de l'eau et les conditions favorables aux habitats et aux espèces, il faut restaurer, entretenir et gérer de façon adaptée les prairies, le réseau bocager et améliorer les pratiques culturales : **Fiche Action F10 = Développement et entretien du réseau bocager, Fiche Action F11 = Amélioration des pratiques culturales**

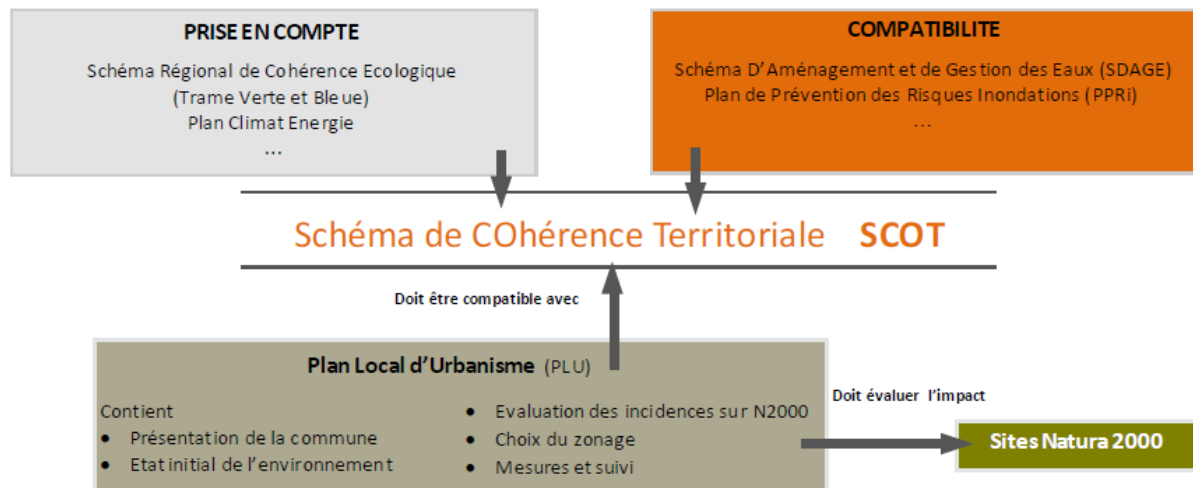
Depuis 2007, et ce en continuité des opérations menées dans les années 90, entre 1 500 et 1 900 ha de prairies sont engagées dans une mesure agro-environnementale qui certifie une absence de fertilisants et de traitements phytosanitaires. Ces mesures, inhérentes à la mise en œuvre du DOCOB participent grandement à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Les chiffres de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qualifient l'Adour, de *moyen* à Pontonx (Physico-chimie uniquement), de *moyen* à Saint-Vincent-de-Paul (avec un déclassement *mauvais* pour le zinc), *moyen à bon* à Rivière et enfin, *bon* à Saint-Laurent-de-Gosse. Toutes les données sont disponibles sur le site <http://adour-garonne.eaufrance.fr>.

# V. Diagnostic socio-économique

## I. Urbanisation et projets d'aménagement

### A. Documents d'Urbanisme



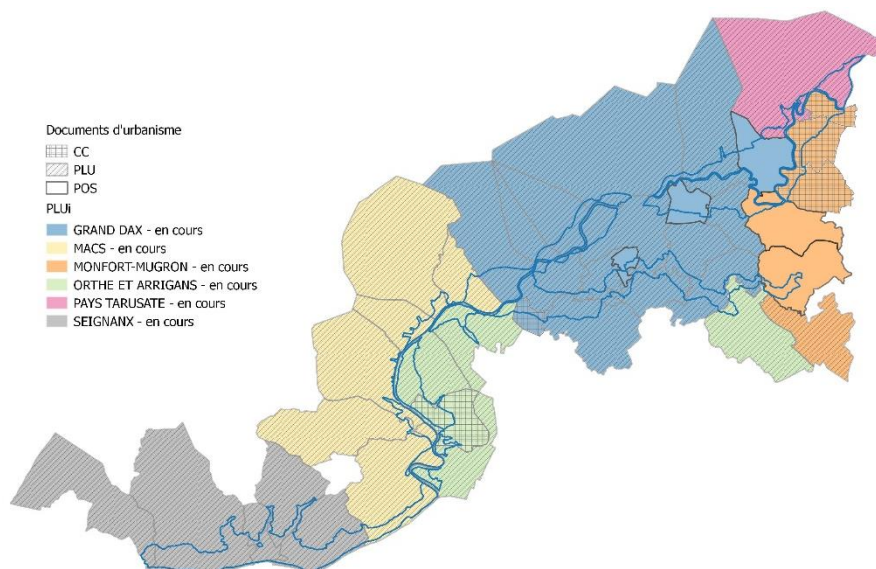
**Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)** doit prendre en compte Natura 2000 dans ses orientations mais ne sanctuarise pas les zones à conserver en espaces agricoles ou naturels.

► 5 communautés de communes sont pourvus d'un SCOT approuvé (sauf les communes de Mimbaste précédemment dans la communauté de commune de Pouillon rattachée désormais à Orthe). Le SCOT Adour Chalosse Tursan est en cours de rédaction.

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)** ou le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), qui régit la construction, doit prendre en compte Natura 2000 dans les orientations et les zonages et doit **évaluer l'impact sur les sites**.

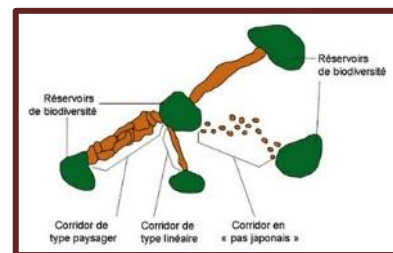
► La rédaction des PLUi est en cours sur toutes les communautés de communes,

► A l'exception de cinq encore sous Plan d'Occupation des Sols, toutes les communes du site ont un PLU ou une carte communale.



**La Trame Verte et Bleue (TVB)** a pour objectifs de diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats, d'identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques et préserver les zones humides. Elle se construit à deux échelles, celle du SCOT et celle du PLU. Ces TVB prennent le plus souvent en compte Natura 2000.

► Les Barthes sont intégrées à la fois dans la trame verte (boisements, prairies) et dans la trame bleue (plans d'eau, Adour, zones humides).



► Pour conserver voire améliorer les continuités écologiques et les capacités d'accueil des EIC ainsi que préserver voire améliorer la naturalité du site, il faut notamment restaurer, maintenir voir augmenter le réseau bocager, conserver voire restaurer les continuités entre les HIC et adapter les aménagements aux caractéristiques écologiques du site :

**Fiche Action F14 = Mise en œuvre un plan de communication et de sensibilisation aux enjeux**

**Fiche Action F12 = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC**

**Fiche Action F10 = Développement et entretien du réseau bocager**

Le **Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI)** est un outil réglementaire identifiant les zones à enjeux pouvant subir des inondations et définit les conditions de constructibilité. Il est basé sur les crues de références (ici 1952). Chaque zonage possède son règlement.

► Globalement, les Barthes sont protégées de l'urbanisation par leur caractère inondable. Certaines communes sont d'ailleurs dotées d'un PPRI et des Territoires de Risques d'Inondations sont en cours de définition.

Dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH), des sorties terrain ont été organisées à destination du grand public pour rappeler le rôle essentiel des Barthes pour la protection contre les inondations notamment de Dax et de Bayonne.



Sortie à Siest pour la JMZH 2014

## B. Infrastructures

En France, les cas de mortalité non naturelle notamment pour les mammifères semi-aquatiques sont dus en majorité aux collisions routières. Le nombre croissant de véhicules et la vitesse de circulation sont un facteur principal dans cette mortalité significative. La prise en compte des infrastructures routières apparaît comme un enjeu important pour ces espèces. De plus, la fragmentation des habitats est également une cause de régression des espèces.

Les nouvelles infrastructures doivent prendre en compte la continuité écologique dans leur conception. Pour les anciennes, c'est au moment des travaux de restauration que les enjeux Natura 2000 sont pris en compte.

Les ouvrages nécessitant une adaptation technique ont été identifiés dans le cadre de l'inventaire sur la Loutre d'Europe pour ce qui est de la transparence.

D'autres travaux doivent prendre en compte les Espèces d'Intérêt Communautaire (EIC) comme la réfection des tabliers de ponts ou sur la conservation du petit bâti pour les chauves-souris entre autres.

► Pour conserver voire améliorer les continuités écologiques et les capacités d'accueil des EIC, il faut notamment améliorer les conditions stationnelles favorables aux EIC, conserver voire restaurer les continuités entre les HIC et surtout conserver strictement les zones de reproduction ou de gîtes identifiées :

**Fiche Action F12 = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC**

**Fiche Action F13 = Mise en place d'une gestion conservatoire des stations d'EIC**



Viaduc du contournement Est de Dax



Travaux sur le pont de la Marquèze

## C. Projets d'aménagement

Dans les projets des collectivités et des propriétaires privés, il est important d'adapter les aménagements aux caractéristiques écologiques du site mais également de limiter le plus possible la création de nouveaux accès et les aménagements structurants. La conservation des Habitats et Espèces d'Intérêt Communautaire dépend de la capacité d'accueil des milieux naturels et des connections entre eux.

Une des préconisations les plus importantes est l'utilisation d'essences locales pour les aménagements paysagers. Certaines espèces exotiques envahissantes sont en vente dans le commerce et peuvent être conseillées par certains paysagistes pour leur aspect esthétique mais les conséquences d'une dissémination peuvent être graves en termes écologiques et économiques.

Préserver voire améliorer la naturalité du site

**Fauche des espaces publics non agricoles :** La commune de Saignac-et-Cambran a souhaité marquer son engagement en faveur de la conservation des habitats naturels et des espèces du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour. En signant la Charte, elle appliquera, sur les 84 hectares dont elle est propriétaire, des bonnes pratiques de gestion des milieux naturels pendant 5 ans. Dans ce cadre, la commune a mis en place une gestion différenciée sur sa prairie en bordure du Luy. Une fauche tardive de cette prairie humide typique est effectuée afin de favoriser la biodiversité. Cette gestion a porté ses fruits rapidement car dès la première année, le très menacé papillon **Cuivré des marais** (en **photo**) y a été identifié pour la première fois. Il a pondu ses œufs sur les oseilles sauvages (du genre *Rumex*) dont sa chenille se nourrit exclusivement.



## II. AGRICULTURE

### A. Contexte agricole départemental

Au niveau national, le département des Landes, 26<sup>ème</sup> département agricole, est le premier producteur de maïs grain, doux et semence, ainsi que d'asperges, carottes et palmipèdes à foie gras. Les Landes sont aussi le second producteur de volailles label et de kiwis. L'attachement aux produits de qualité est source d'un fort dynamisme au niveau des productions légumières et de l'élevage de volailles. La douceur relative du climat atlantique, l'ensoleillement et la pluviométrie permettent des cultures variées.

#### Agriculture des Landes en quelques chiffres

5 800 exploitations  
211 000 ha de SAU  
36 ha en moyenne par exploitation  
29 % des exploitations en forme sociétaire  
50 % des chefs d'exploitations ont plus de 52 ans  
16 % du potentiel économique aquitain

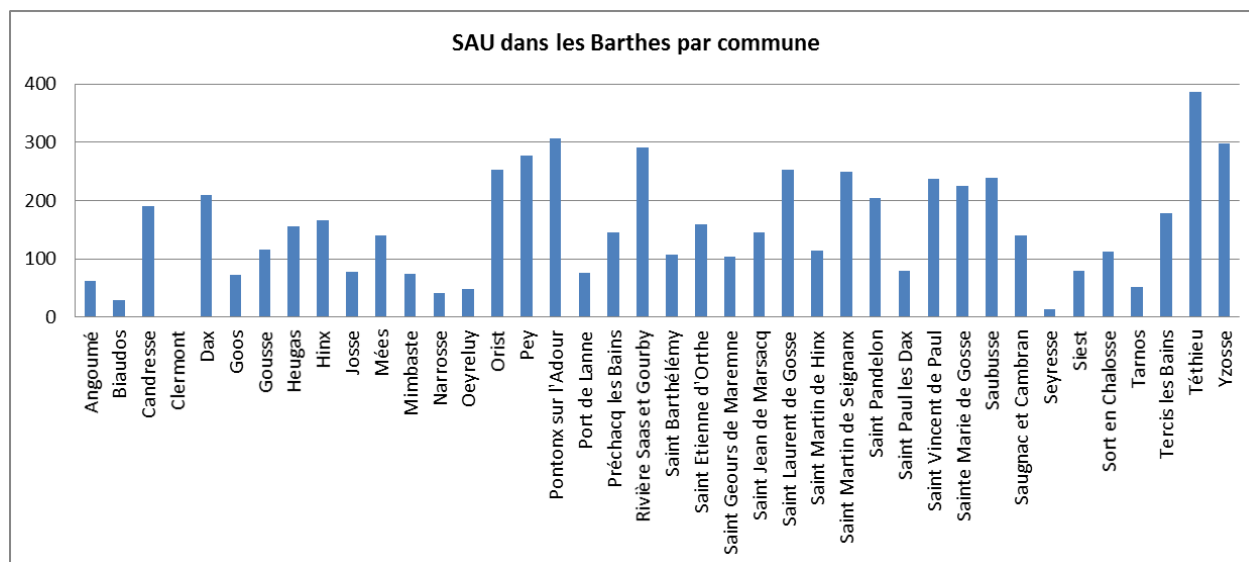
### B. Contexte agricole barthais

Le contexte agricole barthais fait office d'exception par rapport au contexte départemental avec un système agro-pastoral extensif et la présence plus importante d'élevages bovins.

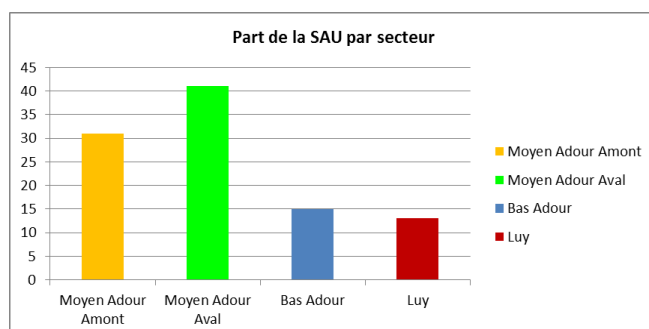
#### Surface Agricole Utile (SAU)

La SAU des communes du site (déclaration PAC 2015) est de 8 500 ha. Sur le périmètre du site Natura 2000, **5 434 ha** étaient inscrits dans un dossier PAC en 2015. 64 % de la SAU des communes est incluse dans le site ce qui montre l'importance des Barthes pour l'agriculture du territoire.

Les surfaces déclarées représentent 44 % du site mais il est important de noter qu'une partie des prairies ne sont pas inscrites dans un dossier PAC et sont exploitées « à façon » par des exploitants en exercice ou par des retraités. Les barthes communales sont également des surfaces non déclarées à la PAC mais importantes pour le système agro-pastoral.



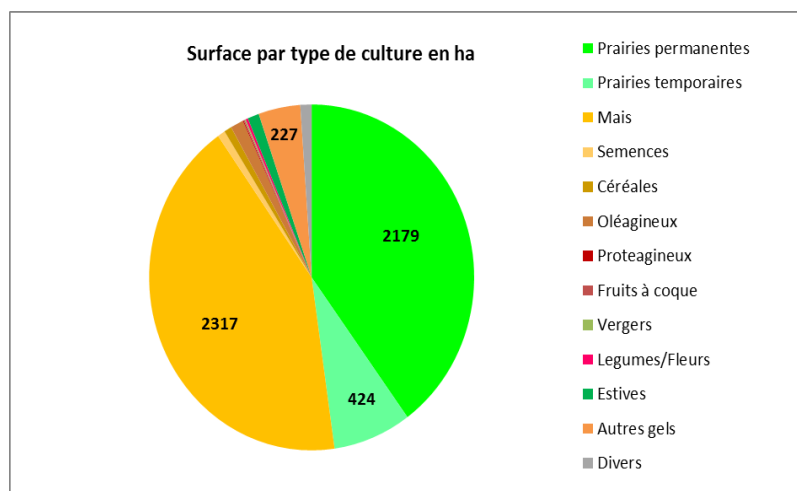
SAU (en ha) par commune sur données PAC 2015



La Surface Agricole Utile diffère suivant le secteur du site et participe également à la définition de ces secteurs (voir plus bas paragraphe occupation du sol).

Le Bas Adour et le Luy, plus boisés, présentent une SAU plus faible que le Moyen Adour Amont et Aval. La SAU importante du Moyen Adour Aval est notamment due aux grandes unités de prairies, caractéristiques des barthes.

## Assolement

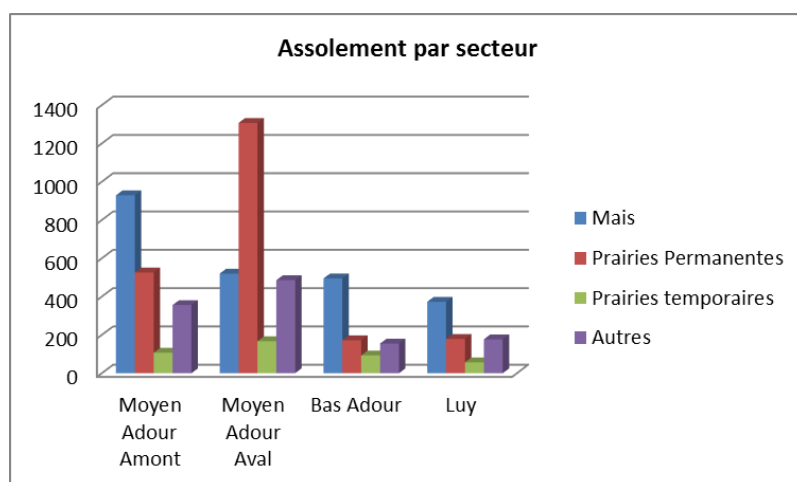


Le maïs ainsi que les prairies permanentes sont prépondérants et représentent à eux deux 80% des cultures sur le secteur. Il est à noter que les prairies, qu'elles soient temporaires ou permanentes, occupent la moitié de l'assolement.

Les grandes cultures représentent 50 % de l'assolement et sont en majorité conduites en conventionnel.

► Afin de préserver la naturalité du site, il faut adapter les pratiques culturales aux enjeux écologiques : **Fiche Action F11 = amélioration des pratiques culturales**

### Assolement sur déclaration PAC 2014\*

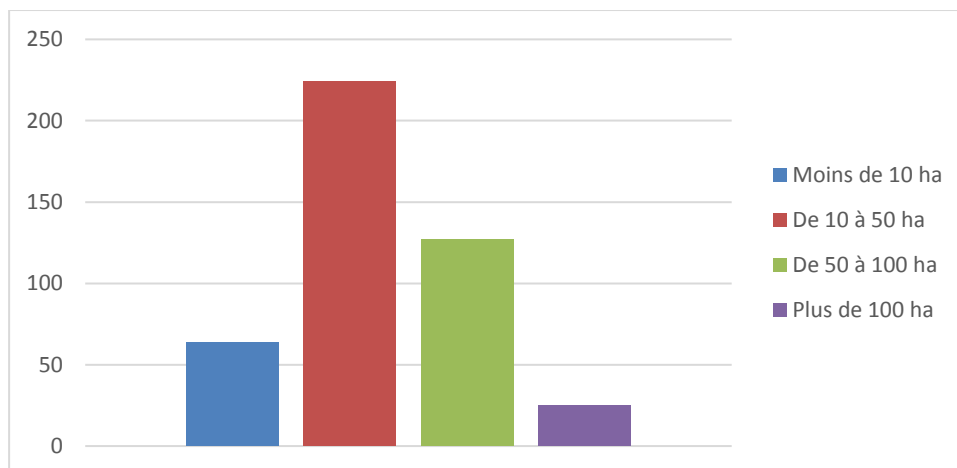


Alternance Maïs/prairie dans le Seignanx

\*Attention : les chiffres de l'assolement viennent des déclarations de 2014 avant les changements de la PAC qui ont profondément modifié les choix des exploitants.

## Typologie des exploitations

**440 exploitations** ont au moins un ilot compris tout ou partie dans le périmètre du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour.



Répartition des exploitations selon leur taille, exprimée en nombre d'exploitations

Si le nombre d'exploitations diminue dans les Barthes, leur taille ne cesse de d'augmenter. Même si comme en 2004, la majorité des exploitations a une SAU de moins de 50 ha, le nombre d'exploitation entre 50 et 100 ha est actuellement en nette augmentation. Le parcellaire jusque-là très morcelé a tendance aujourd'hui à être réunifier au fur et à mesure de la reprise des terres ce qui accroît le risque d'intensification de l'exploitation. Cependant, même si les chiffres ne le montrent pas encore, les exploitants non éleveurs envisagent de plus en plus de laisser les barthes, non rentables, s'embroussailler. Ils se mettent alors à l'abri d'une évaluation d'incidence, nécessaire pour un retournement ou un premier boisement de prairie.

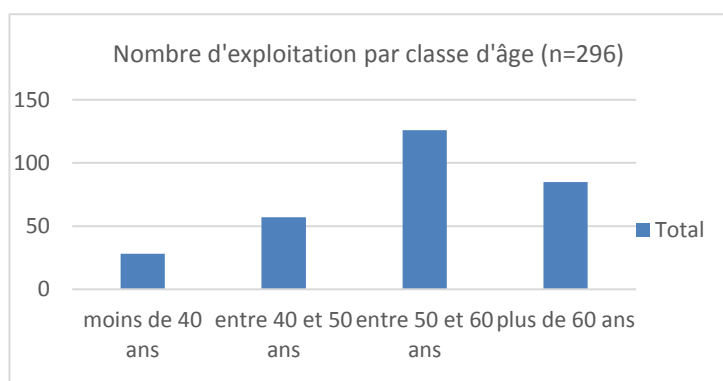


Déprise amorcée sur Yzosse

A partir de la taille des exploitations et de leur utilisation plus ou moins importante des Barthes, il est possible de distinguer plusieurs types de systèmes de production :

- Les petites exploitations avec l'utilisation des barthes situées dans le périmètre de la commune où se trouve le siège d'exploitation. La SAU est généralement inférieure à 50 ha et les barthes sont surtout utilisées pour la fauche, un peu de maïs et le pâturage des animaux sur les espaces privés le plus souvent. Les barthes ont une faible importance économique pour l'exploitation mais peuvent avoir une forte importance patrimoniale, raison pour laquelle elles sont toujours entretenues.
- Les exploitations moyennes avec une utilisation partielle des barthes, présentant les mêmes caractéristiques que la précédente mais avec une SAU entre 50 et 100 ha. L'exploitation ne dépend pas des barthes mais celles-ci peuvent représenter une part non négligeable.
- Les moyennes et grandes exploitations à barthes dominantes, avec une SAU qui varie entre 50 et 150 ha, et une utilisation des barthes dans la commune mais également sur celles voisines, pour la fauche, le maïs et le pâturage des animaux sur des espaces individuels et collectifs. L'exploitation, même importante, dépend économiquement des barthes où elle en retire une grande partie de ses revenus.
- Les moyennes et grandes exploitations pour qui les barthes ne représentent qu'une toute petite partie. Les barthes ne sont entretenues que par attachement patrimonial.

## Exploitants



Plus de la moitié des exploitants ont plus de 50 ans, un constat qui illustre bien l'avenir incertain de l'agriculture sur le territoire. Le vieillissement de la population devient un problème majeur et peu de solutions sont trouvées pour pallier à cela. Le diagnostic agricole de 2004 mettait déjà en avant ce phénomène. En effet, on constatait cette année-là une proportion importante de la classe d'âge « 40 à 50 ans », des exploitants qui entrent aujourd'hui en grande partie dans la classe « plus de 50 ans ».

Le schéma est à peu près le même concernant la possible reprise des exploitations, avec environ 11% de possibilités de succession dans les années à venir. De plus, on recense plusieurs cas de figure où l'exploitation va être reprise, mais sans la partie élevage (notamment pour les bovins laits, avec un travail contraignant et de moins en moins rémunérateur). Cela fragilise encore plus la filière élevage déjà très menacée dans les Barthes.

► Afin de conserver voire maintenir la surface en prairies, il faut dynamiser les installations de jeunes éleveurs en accompagnant les projets du territoire sur le développement agricole : **Fiche Action F15 = Accompagnement technique des projets du territoire à la prise en compte des enjeux du site**



## C. Pratiques agricoles

### Grandes cultures

Le ratio maïs/prairie est resté à peu près le même entre 2004 et 2010 malgré une Mesure Agro-Environnementale (MAEC) « conversion de grandes cultures en prairies » proposée depuis 2012 et engagée sur environ 130 ha. Il existe également des MAEC « baisse de phytosanitaires » ou « baisse des herbicides » mais celles-ci ne sont pas proposées aux exploitants des Barthes car le choix a été fait de privilégier les engagements « Herbe ».

Depuis 2015, de nouvelles règles de la PAC (non illustrées par les chiffres de ce diagnostic) ont changé les choix de certains exploitants et l'intérêt que les barthes peuvent avoir dans l'organisation de l'assolement (l'enjeu par rapport à Natura 2000 est illustré par les « smiley ») :

- La diversification oblige les exploitants à ne pas dépasser 75 % de la première culture et 95 % cumulés pour la deuxième. Les prairies temporaires sont éligibles à cette diversification contrairement aux prairies permanentes ce qui explique, entre autres, les 95 ha convertis depuis 2015 - ☹
- Il n'existe plus de référence à l'herbe personnelle donc les exploitants sont libres de retourner leur prairie permanente - ☹. Cependant, une carte des prairies sensibles (non retournables) a été éditée pour les prairies permanentes en Natura 2000 - ☹
- Les Surfaces Non Agricoles, incluant les haies de plus de 4 m, les fossés, les cours d'eau, les boisements et autres arbres remarquables ont été cartographiées et sont sorties de la surface cultivable. Des Surfaces d'Intérêt Environnemental doivent également être définies pour chaque exploitation de plus de 15 ha - ☹. Certains exploitants ont anticipé ces mesures et ont coupé ces éléments du paysage riche en biodiversité - ☹
- Un couvert hivernal est obligatoire pour limiter l'érosion des sols - ☹. La destruction par les produits chimiques est autorisée - ☹

Ces règles restent provisoires et peuvent changer de nouveau. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une animation pour proposer des axes d'amélioration des pratiques culturales et de restaurer les continuités écologiques.

► Afin de préserver la naturalité du site, il faut adapter les pratiques culturales aux enjeux écologiques et maintenir voire augmenter le réseau bocager pour restaurer les continuités écologiques :

**Fiche Action F10 = Développement et entretien du réseau bocager**

**Fiche action F11 = Amélioration des pratiques culturales**

Conserver voire améliorer les continuités écologiques et Préserver la naturalité du site

### Typologie des prairies

Les groupements prairiaux constituent des écosystèmes originaux d'une grande diversité biologique, d'origine essentiellement agricole. L'élevage et les pratiques traditionnelles associées, comme la fauche et l'entretien du réseau hydraulique, sont apparus comme un enjeu majeur du territoire des barthes. Ces activités, menées de façon extensive et raisonnée, assurent la préservation du biotope particulier de nombreux habitats et espèces d'intérêt patrimonial.

Une étude menée en 2014 a permis, sur la base de 45 relevés floristiques réalisés sur le territoire, de déterminer 4 types de prairies : les prairies marécageuses (1), les prairies de fauches longuement inondables (2), les prairies de fauche faiblement inondables (3) et les prairies de fauche mésophiles des coteaux (4 – uniquement sur le site ZPS des Barthes de l'Adour).



En 2016, le Conservatoire Botanique Sud Atlantique (CBNSA) a étudié plus précisément les prairies de fauche faiblement inondables et a conclu au fort intérêt patrimonial de celles-ci dû à l'absence de fertilisation depuis plusieurs années et à un chargement en bétail faible.

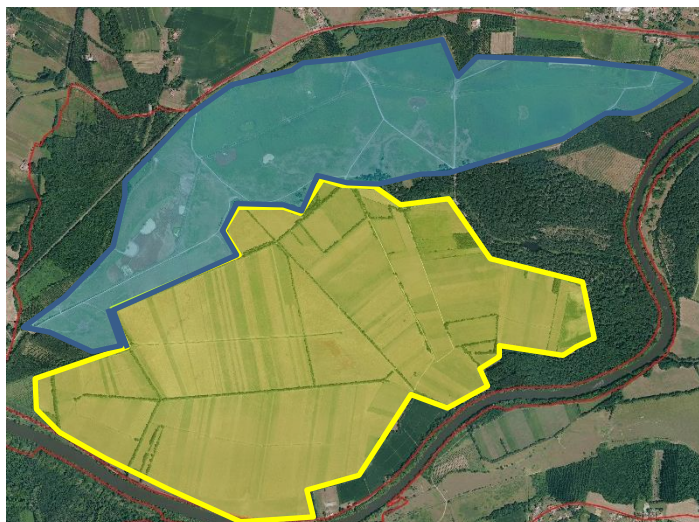
Les pratiques de fauche et de pâture, décrites ci-après, sont donc essentielles à préserver.

► Afin de préserver la surface et la qualité des prairies : **Fiche Action F5 = Restauration, entretien et gestion des prairies à vocation agricole ou non**

## D. Le pâturage

39 % des prairies sont pâturées après une fauche et 8 % sont uniquement pâturées (étude fauche 2013). C'est un aspect incontournable des Barthes de l'Adour, et c'est aussi celui qui suscite le plus d'inquiétude. Le pâturage a beaucoup évolué et doit aujourd'hui faire face à une baisse considérable du nombre d'éleveurs. Il existe plusieurs modèles pour le pâturage des animaux :

- Les barthes privées, avec une gestion individuelle des troupeaux
- Les barthes collectives, sur seulement certaines communes, avec la mise en place de parcours qui sont utilisés par plusieurs troupeaux. C'est un pâturage qui peut durer toute l'année, en dehors des périodes d'inondations importantes.



Barthe communale (bleu) et privée (jaune) de Saubusse et Rivière

Une des particularités du système pastoral barthais est un pâturage mixte bovins/équins.

### L'élevage bovin

Les bovins sont moins adaptés que les chevaux aux prairies humides. Il est nécessaire de sortir les troupeaux plus tôt mais surtout de les remettre à la barthe plus tard au printemps.

Les races principalement utilisées sont les Blondes d'Aquitaine, les Limousines et les Bazadaises.

Il est très difficile aujourd'hui, aux vues des contraintes techniques (éloignement du siège), que les vaches laitières pâturent dans les barthes. Il faudrait des salles de traite mobiles comme en montagne. La filière « lait » est tout de même concernée par la production de foin.



Blondes d'Aquitaine les pieds dans l'eau en 2014



Le cheptel en pacage est donc principalement en filière viande. Une partie des barthes est comprise dans la zone de l'Indication Géographique Protégée (IGP) Bœuf de Chalosse, bétail d'embouche élevé sous la mère, fini sur place et vendu à 36 mois.

L'animal en croissance semble le mieux adapté aux conditions de milieux relativement difficiles des barthes. La préparation des bovins pour l'engraissement permet de rentabiliser les prairies et de diminuer les charges de fourrage. Une contradiction apparaît d'ailleurs entre le développement d'un élevage intensif pour augmenter les revenus et l'utilisation des barthes qui permettent de baisser certaines charges. Les barthes sont très rentables en termes de prix de revient de l'alimentation mais entraînent des frais d'entretien des fossés et des déplacements fréquents. Les éleveurs barthais n'échappent donc pas au contexte économique difficile de la filière viande mais les marges sont plus importantes grâce au pâturage.

Les taureaux ne sont pas autorisés dans les barthes au même titre que les étalons. Leur présence viendrait perturber la cohésion des troupeaux.

Comme vu plus haut, le renouvellement des exploitants va être un problème sur le territoire et particulièrement en élevage bovin. La diminution du nombre de tête de bétail va engendrer un risque de déprise ou de remise en culture. Sur le secteur amont de Dax, par exemple, 3 éleveurs pâturant vont partir à la retraite d'ici 2 ans et n'ont pas de repreneur. Les jeunes agriculteurs ne sont pas nombreux à s'intéresser à l'élevage du fait des contraintes et des difficultés de débouchés.



Jeunes bovins à Tercis-les-Bains

## L'élevage équin

Les chevaux sont moins sélectifs sur les espèces floristiques broutées et leur piétinement est plus adapté au milieu de prairies humides. On peut mettre les troupeaux équins à la barthe assez tôt dans la saison (ce qui peut poser quelques problèmes, voir § chargement) et les laisser tard dans l'automne ce qui n'est pas possible avec des bovins.

Trois types de chevaux coexistent dans les barthes : de façon marginale, les équidés des centres équestres mais surtout les chevaux d'élevage comme les juments poulinières de races lourdes et les poneys Landais. Ces races considérées comme menacées sont éligibles à la Prime des Races Menacées (PRM), indemnité à la tête exigeant une conduite en race pure et une inscription à l'association de la race.

- Les poneys landais : Les Barthes de l'Adour sont le berceau de la race. Le poney landais, autrefois appelé poney Barthais, est probablement le fruit du croisement entre une race ancienne locale et les chevaux arabes restés dans la région après les invasions. Son caractère calme et les possibilités de dressage qu'il offre avaient fait de ce poney un compagnon idéal pour l'attelage, les petits travaux de la ferme et la chasse. Ces activités ayant presque disparu avec la mécanisation et l'évolution des pratiques, il est surtout utilisé aujourd'hui comme animal de loisir ou partenaire sportif.



Poneys landais

Les derniers éleveurs de poneys landais sont des passionnés qui continuent cette activité par attachement pour ces animaux plus que pour sa rentabilité. En effet, cet élevage entraîne des frais importants de soin et de dressage. Par contre, les charges de fourrage sont faibles grâce au pâturage des Barthes. Les débouchés sont limités à la vente aux particuliers comme animal de loisirs à travers le réseau des poneys clubs français ou dans les fermes équestres locales.

- Les chevaux "lourds" (comtois ou bretons) : L'élevage des chevaux lourds reste une activité traditionnelle des Barthes malgré un essoufflement de la filière équine. Ces chevaux sont très adaptés au milieu de prairies humides. Pâture "les pieds dans l'eau" ne les dérange pas. Le nombre d'éleveurs est peu élevé et ils se sont structurés afin d'être solidaires dans la gestion de leurs troupeaux (transport, saillie, soins...).



Chevaux lourds

Elevés pour la viande, les poulains lourds sont le plus souvent vendus pour l'engraissement en Italie car la filière équine n'existe quasiment plus en France et les bouchers chevalins se font de plus en plus rares.

Malgré les difficultés, la filière équine et le territoire des barthes sont interdépendants. Le pâturage par les chevaux, qui participent au maintien d'un chargement suffisant, est indispensable pour un entretien équilibré des prairies. Le fourrage disponible dans les barthes permet, quant à lui, de diminuer les charges de la filière. Il ne serait pas rentable de payer cette nourriture en plus des autres frais (vétérinaire, saillie, échographie...). Cette interdépendance existe aussi au niveau patrimonial. Les Barthes de l'Adour sont le berceau du poney landais et il fait partie de la richesse faunistique locale. La sauvegarde du patrimoine génétique que sont les races équines rustiques du département est liée à la sauvegarde du patrimoine naturel et paysager que sont les Barthes.



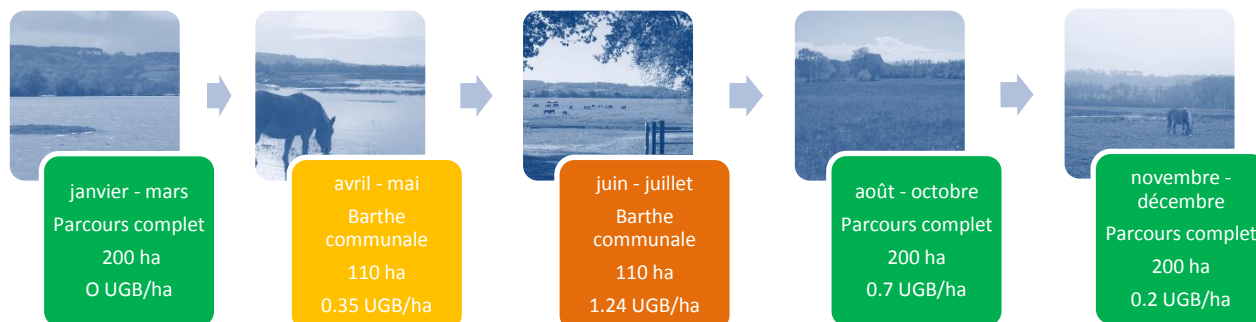
Troupeau mixte

## Période de pâturage et chargement

Le chargement préconisé en zone humide est d'environ 1 UGB/ha. Globalement, le chargement des barthes exploitées en collectif sur les parties privées (ouvertes en août) est aux alentours de 0.6 UGB/ha (voir exemple ci-dessous). Ce chargement est faible mais participe à la bonne qualité des prairies. Le risque est de descendre en-dessous de ce taux.

Chaque barthe a sa particularité mais toutes fonctionnent sur le même principe. Le calendrier ci-après illustre le fonctionnement sur l'année.

### Exemple du système pastoral sur la commune de Tercis-les-Bains



► Les MAEC obligent à une absence de pâturage entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars sur la partie privée. Sur Tercis, le bétail est sorti en hiver mais sur d'autres barthes, les chevaux restent ainsi en barthe basse communale en hiver en dehors des grandes crues. Cette pratique entraîne la création de micro-dépressions favorables au développement des jussies. La solution est de sortir tout le bétail mais certains propriétaires de chevaux n'ont pas de parcelles en herbe sur le plateau.

► En avril-mai, les chevaux (une quarantaine) pâturent la barthe communale. Le chargement reste faible mais en cas de crue tardive, le même phénomène de micro-dépressions a lieu. De plus, les chevaux vont consommer les graminées toutes jeunes et les défavorisent encore dans la compétition avec la jussie.

► en juin-juillet, les chevaux et les vaches pâturent uniquement la barthe communale. Le chargement est important d'autant plus qu'une partie est colonisée par la jussie, non consommée par le bétail. Sur Tercis, on peut atteindre 1.56 UGB/ha sur les parties en graminées et jusqu'à 2.6 UGB/ha sur Orist de Haut. Certaines parties sont surpâturées et le développement de la jussie est alors important.

► L'ouverture du portail vers la partie privée a lieu **après la fauche au 15 août** et ce jusqu'à la fin de l'année. Même avec le troupeau complet, le chargement est faible (0.7 UGB/ha). Dans certaines barthes, il descend jusqu'à 0.5 UGB/ha. Au-dessous, des problèmes de sous-pâturage apparaîtraient puisque le seuil plancher est atteint.

► Les vaches sont sorties de la barthe mais les chevaux restent mais plutôt sur la barthe privée.

Si les exploitants sont majoritairement d'accord sur le bon état des animaux à la sortie de la période de pacage, il y a la nécessité de mieux respecter les dates de mise en pâture, car un piétinement excessif des terrains par les bêtes peut creuser des ornières et entraîner la détérioration du matériel de fauche et la prolifération de la jussie. Rajoutons également que le pâturage des animaux sur les barthes privées a des conséquences sur la qualité du foin, positif en matière de fertilisation naturelle et négative en cas de pâturage hivernal.

## Les barthes communales

Entre 700 et 800 têtes de bétail, appartenant à environ 80 propriétaires de vaches et chevaux, agriculteurs professionnels (une vingtaine) ou non, pâturent les 7 barthes communales chaque année.

Le nombre de propriétaires, important, permet de pallier aux départs à la retraite ou aux abandons du pâturage mais rend difficile la gestion collective.

C'est la commune qui est propriétaire du terrain, qui finance les travaux d'entretien et le matériel pastoral et qui met à disposition le pacage gratuitement. La tradition de la vaine pâture ne doit donc pas faire oublier aux utilisateurs de la barthe le respect du règlement et l'avantage financier de ce système.

L'envahissement par la jussie, cause d'une baisse de ressource fourragère, entraîne des tensions et quelques conflits d'usage mais l'objectif commun est bien de préserver le milieu et le système agro-pastoral.

### Contrat Natura 2000 sur la tourbière de Passeben :

La mise en pâturage peut également favoriser la biodiversité en dehors des parcelles agricoles. L'installation d'une clôture sur la tourbière pour accueillir un troupeau a permis de remplacer l'écobuage par un entretien pastoral et ainsi préserver les habitats tourbeux.

Le chargement et les dates de pâturage sont contraignants car ce milieu est particulièrement sensible mais un troupeau d'une dizaine de vaches arpente la tourbière.

## Menaces

Plusieurs menaces avaient été identifiées lors du diagnostic agricole de 2004. Nous retrouvons ces mêmes problématiques aujourd'hui avec néanmoins quelques évolutions.

La prolifération de la jussie est une réelle source de problèmes pour les communes de Rivière, Saubusse, Saint-Vincent-de-Paul et Heugas. Quelques communes se différencient comme Tercis-les-Bains où la colonisation semble avoir été maîtrisée, grâce aux nombreux projets de lutte qui ont été engagés. Cela dépend aussi de la configuration de la barthe. Par exemple, celle de Port-de-Lanne, plus sèche, est moins concernée par ce phénomène. On constate également la prolifération de cette plante dans les canaux.

On peut aussi citer la fermeture du milieu avec l'envahissement par les ligneux, une menace que l'on peut mettre en relation avec la baisse du nombre d'éleveurs. En effet, la baisse voire l'arrêt du pâturage est une des principales menaces sur les Barthes, avec une diminution progressive du cheptel bovin et équin.

► Afin de conserver la surface en prairie et la qualité écologique des prairies, il faut adapter les pratiques culturales et soutenir l'élevage :

**Fiche Action F5 = Restauration, entretien et gestion des prairies à vocation agricole ou non**

## E. La ressource fourragère

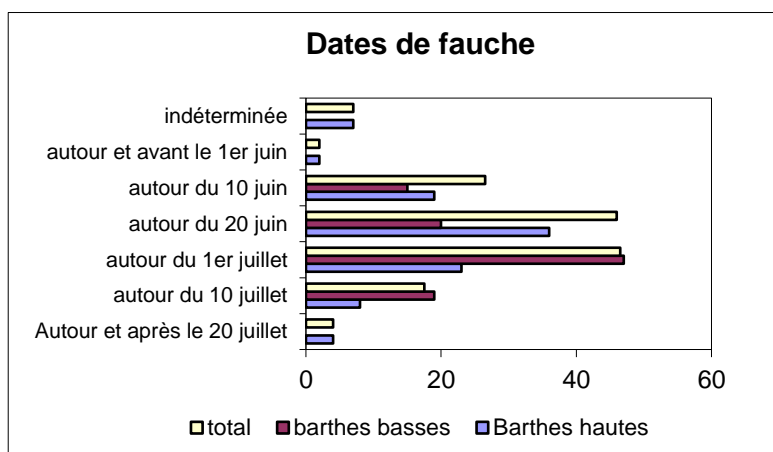
53 % des prairies sont uniquement fauchées.

C'est une autre activité intimement liée aux Barthes de l'Adour, qui a en partie modelé son paysage. Les Barthes abritent des parcelles organisées en bandes étroites parallèles et utilisées par de nombreux exploitants.

Les prairies de fauche sont majoritairement situées sur le bourrelet alluvial, sur la barthe haute qui est moins humide.

La fauche a lieu à partir du 10 juin et s'étale sur à peu près un mois, avec des variations en fonction des années et des secteurs.

Ainsi, selon les conditions météo, la fauche sera plus ou moins tardive et une deuxième coupe pourra être envisagée en septembre au moment du regain (assez rarement). Une fois coupé, le foin va être séché au sol pendant deux à quatre jours.



Parcelle de foin sur la barthe de Rivière

Une étude menée en 2013 auprès de 82 exploitants des Barthes a montré que le prix de revient du foin hors main d'œuvre, et frais de stockage est de 95 à 105 €/t et il est vendu en moyenne 102 €/t. Produire du foin dans les Barthes n'est donc pas une activité rentable. Les exploitants le font par habitude et par amour de leur territoire mais on peut craindre un abandon ou une mise en culture de ces terres.

Les rendements restent limités (4 à 5 t par ha) et hétérogènes du fait de la non fertilisation des prairies et des différences dans l'inondabilité des barthes.

La qualité du foin est également inégale. Une étude de 2012 a montré une belle diversité en espèces végétales mais un apport nutritif assez faible. La labellisation du produit a été envisagée mais l'hétérogénéité de la qualité entre les secteurs des Barthes et les années ne le permet pas.

Les pistes d'amélioration sont la collectivisation des travaux et une fauche au bon moment afin d'avoir un foin de qualité. Cela implique d'intégrer l'atelier foin à son système d'exploitation.

Le plus rentable reste tout de même de pâturer les prairies après la fauche.

## F. Bilan des Mesures Agro-Environnementales

La contractualisation de mesures agro-environnementales a une longue histoire sur les Barthes de l'Adour. Commencée dans les années 90 avec une OGAF agriculture-environnement engageant alors 1 940 ha de prairies pour 288 exploitations, elle s'est poursuivie par une Opération Locale Agri-Environnementale puis par des Contrats d'Agriculture Durable et enfin les Mesures Agro-Environnementales (MAEt ou MAEC) Natura 2000.

### Bilan chiffré

Le tableau ci-dessous présente les résultats par type de mesures (fauche, pâture, ouverture et reconversion) pour les MAEt (2007-2014) et pour les MAEC (2015 à 2017).

Dispositif	MAEt 2007-2013	MAEC 2015-2017	Evolution de la contractualisation
Nombre de mesures proposées	7	8	-
Surface mesures fauche	1 414 ha dont 920 hors renouvellement	550 ha	→
Surface mesures retard de fauche	-	410 ha	
Surface mesures pâture	586 ha dont 450 hors renouvellement	510 ha	↗
Surface mesure reconversion	47 ha (2011 et 2012)	95 ha	↗
Surface totale sous contrat	2 000 ha dont 1370 ha hors renouvellement	1 565 ha	↗
Nombre de contractants		132	↗
Budget nécessaire pour 5 ans	2 786 000 €	1 700 000 €	

Environ **65 %** des prairies déclarées à la PAC sont engagées en MAEC. Ce chiffre peut difficilement être dépassé du fait des parcelles non éligibles, faites « à façon » ou encore exploitées par un agriculteur souhaitant fertiliser.

Seulement 35 % des exploitants ayant au moins un îlot dans le site se sont engagés dans une MAE mais **60 %** des 247 exploitants ayant au moins un îlot en prairie sont engagés. Ce chiffre montre l'implication des exploitants barthais dans préservation de ce paysage prairial.

Depuis le début des dispositifs de mesures agro-environnementales, les contrats « fauche » représentent 2/3 des engagements. Cette proportion reste la même. On peut remarquer un engouement pour le contrat retard de fauche (plutôt bien rémunéré) ce qui n'est pas sans poser de problème économique. En effet, comme vu plus haut, l'étude sur la fauche de 2013 a montré qu'il est important de faucher à la bonne date pour mieux valoriser le foin et donc garder une économie compétitive sur les Barthes.

### Bilan écologique

- Qualité des eaux et des milieux : Toutes les MAE impliquent une absence de fertilisation et de traitements phytosanitaires. Un des bilans très positifs de ce dispositif et des précédents est bien cette absence d'intrants sur la grande majorité des prairies des Barthes et ce depuis le début des années 90. Le CBNSA a souligné dans son étude que cette caractéristique participe grandement à la qualité floristique si particulière des prairies de fauche barthaise.
- Restauration de milieu prairial : Lors de la campagne 2012, 8 agriculteurs se sont engagés en reconversion grandes cultures/prairies sur 21 ha. Il est apparu important de réaliser un suivi de ces parcelles pour évaluer l'efficacité de la mesure en observant la réinstallation de la végétation et de la faune sur ces parcelles. Une enquête auprès des contractants a complété ces données. Les résultats montrent un retour rapide de l'entomofaune et une reprise de la prairie en 3 ans. Cette mesure est donc particulièrement efficace pour restaurer le milieu prairial.



Parcelles sous MAEt « Reconversion de terre arable en prairie naturelle » ayant fait l'objet du suivi de 2012

### Perspectives

Comme indiqué plus haut, la fauche des barthes n'est pas rentable. Les MAE sont donc, pour les non éleveurs, le seul revenu issu des barthes. Le maintien de cette indemnité à l'hectare est donc essentiel pour la sauvegarde de ce milieu ouvert.

Conserver les prairies et améliorer leur qualité écologique

## G. Valorisation touristique des exploitations et diversification

### Vente directe

Un peu plus d'une vingtaine d'exploitations font de la vente directe à l'exploitation sur les communes du territoire mais seulement une dizaine à proximité des Barthes. Ces points de vente sont répartis dans seulement 14 communes :

- Sur le secteur Moyen Adour Amont et du Luy, 7 exploitations seulement font de la vente directe sur les 17 communes de ces secteurs et elles sont très éloignées des Barthes.
- Dans le secteur du Moyen Adour Aval, 5 communes sur 16 ont un point de vente mais seulement 3 avec des produits en lien avec les Barthes. Le nord du secteur ne présente aucun point de vente (de Mées à Josse en rive droite). Saint-Jean-de-Marsacq, Pey et Orist ainsi que Port-de-Lanne ont plusieurs points de vente à l'exploitation.
- Pour le Bas Adour Maritime, la moitié des communes ont un point de vente directe (3/6).

La majorité de ces exploitations sont adhérentes au réseau « Bienvenue à la ferme ». Les produits vendus sont pour la plupart issus de la filière Gras mais contrairement au reste du Département, on peut trouver également du veau et du bœuf ainsi que des kiwis, gage du lien fort avec le milieu barthais. Dans ces points de vente, des produits issus de la pêche professionnelle sur l'Adour comme de l'alose sont également disponibles.

- Un Drive fermier « Bienvenue à la Ferme » sur la communauté d'agglomération de Dax a ouvert en 2015 sur la commune d'Yzosse.



### Marchés de producteurs :

Quelques marchés de producteurs ou de terroir sont organisés à l'échelle des Barthes :

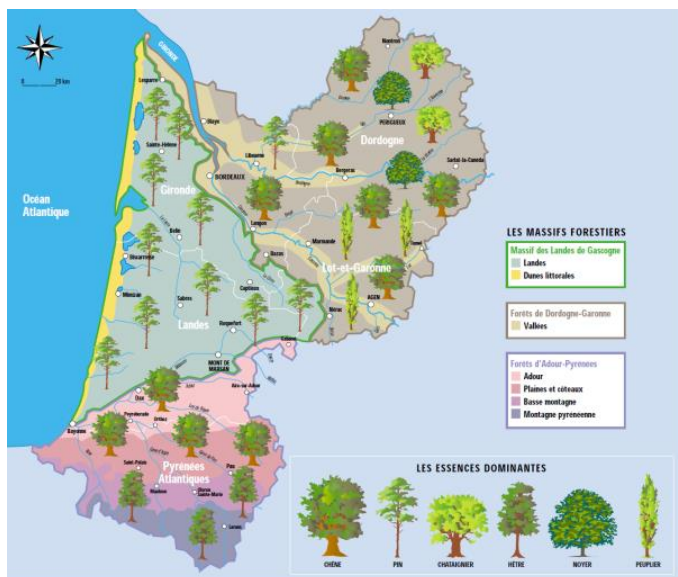
- Sur le secteur Moyen Adour Amont : A Yzosse, marché nocturne dans le village à proximité de la Barthe
- Dans le secteur du Moyen Adour Aval : Dax et St Geours de Maremne, marché dans le centre bourg. En 2015, Port-de-Lanne s'ajoute à la liste des communes ayant un marché de producteurs.
- Pour le Bas Adour Maritime : L'office de tourisme du Seignanx organise ses propres marchés durant la période estivale (8 à 10 marchés) sur les huit communes. Sainte-Marie-de-Gosse a un marché de producteur depuis 2015.

La relation entre agriculture et barthes est quasi symbiotique et l'équilibre reste fragile. Le non renouvellement des exploitants met en danger la préservation des milieux et du paysage barthais. Le maintien d'une économie agricole est essentiel pour préserver les milieux prairiaux, gages de biodiversité, de prévention contre les crues et d'accueil de la faune remarquable.



### III. SYLVICULTURE

#### A. Contexte sylvicole de la vallée de l'Adour



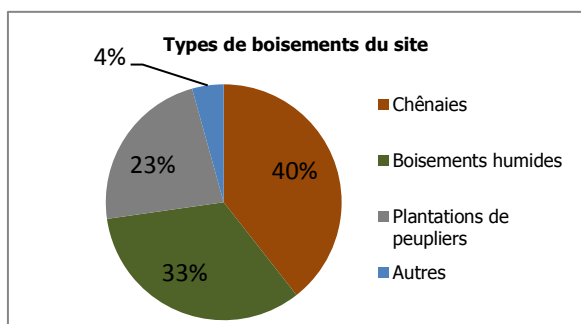
Le contexte forestier en Sud-Adour est très particulier avec des propriétés de petite taille, morcelées et dispersées dans un paysage dominé par l'agriculture. De plus, la localisation en vallée alluviale (l'Adour et le Luy) impose des contraintes fortes (inondations, végétation concurrente, sols sensibles, périodes de reproduction, etc.). Le potentiel est cependant bien valorisé par la mobilisation de bois d'œuvre de qualité, ce qui permet d'alimenter la filière bois. La vallée de l'Adour est une région très arrosée, située entre les sables du massif landais et les flyschs du piémont pyrénéen. Les sols sont profonds et généralement argileux ou limoneux. Les stations forestières présentent un niveau hydrique élevé et un niveau trophique plutôt acide. Ces sols lourds et frais sont favorables à une forte production de feuillus.

Carte des massifs forestiers d'Aquitaine  
(Source : Guide des milieux forestiers en Aquitaine, CRPF d'Aquitaine)

La vallée de l'Adour est occupée par divers groupements humides et des futaies de chêne pédonculé autochtone. Les peupleraies cultivées occupent également de grandes surfaces.

#### B. Les Barthes boisées

Les espaces boisés représentent 48 % du territoire des Barthes et couvrent quelques 5 950 ha. Sont pris en compte ici, les peuplements forestiers *sensu stricto* et les composantes des milieux semi-ouverts, c'est-à-dire les haies arbustives et arborescentes qui encadrent ces milieux.



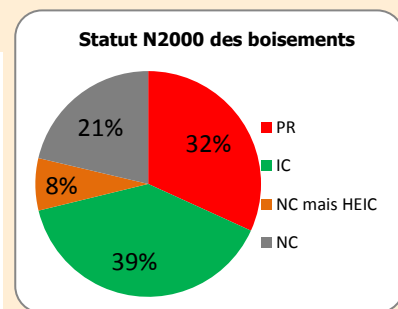
#### Les boisements du site représentent de forts enjeux de conservation.

- ▶ les chênaies sont des habitats d'intérêt communautaire (IC 91F0) et les aulnaies-frênaies des habitats d'intérêt prioritaire (PR 91E0\*)
- ▶ les boisements humides et les peupleraies peuvent être des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (HEIC)

Conserver les boisements locaux d'IC ou abritant une EIC

Type de boisement	surface (en ha)	PR	IC	NC mais HEIC	NC
Chênaies	2348		2345		3
Boisements humides	1982	1892		90	
Plantations de peupliers	1379			355	1023
Autres	241				241
<b>Total (en ha)</b>	<b>5950</b>	<b>1892</b>	<b>2345</b>	<b>445</b>	<b>1268</b>

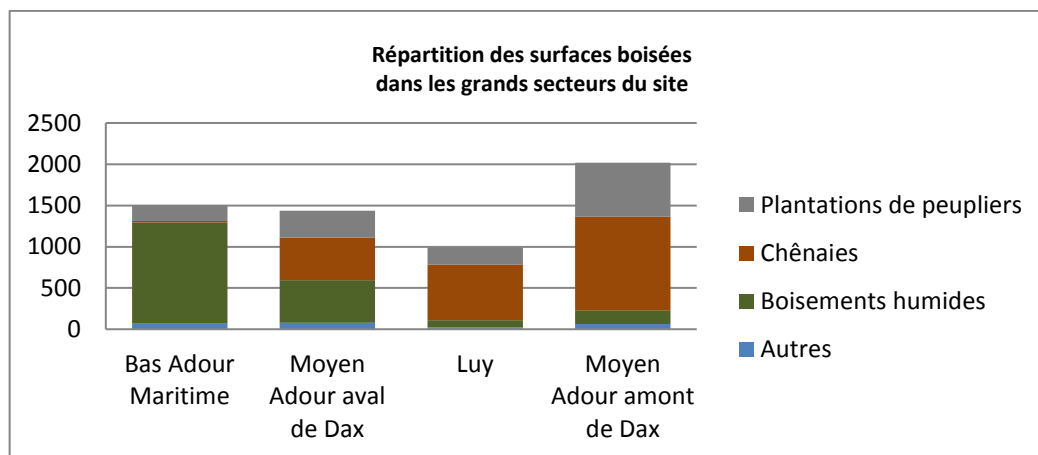
PR habitat d'intérêt communautaire prioritaire, IC habitat d'intérêt communautaire, NC mais HEIC habitat non d'intérêt communautaire mais habitat d'espèce d'intérêt communautaire, NC habitat non d'intérêt communautaire





La répartition spatiale des différents types de boisements est fonction :

- de la *fertilité du sol* : le sol des Barthes est constitué d'alluvions récentes de fond de vallée et anciennes des terrasses expliquant la grande fertilité de ces sols,
- de l'*hydromorphie* : la présence d'eau, stagnante ou pas, est un facteur très important qui conditionne la répartition de chaque essence.



La répartition des surfaces boisées à l'intérieur d'un même secteur du site reflète les différents usages existants. Par exemple, dans le Bas-Adour maritime, on retrouve principalement des boisements humides alors que les chênaies sont plus fréquentes dans le moyen Adour et sur le Luy. En effet, les stations potentielles à chênaies (barthe haute) du Bas-Adour maritime sont utilisées pour la culture du maïs et les stations humides du Moyen-Adour sont encore maintenues en prairie (pâturage, fauche, chasse...) laissant peu de place aux boisements humides dans ces barthes basses.

Cette répartition spatiale reflète également les caractéristiques foncières, les chênaies continuent d'être bien présentes sur les propriétés communales (plus fréquentes dans le Moyen Adour et sur le Luy) alors que les boisements humides occupent plutôt les parcelles privées. En revanche, il est à noter que les peupleraies se retrouvent tout au long du site.

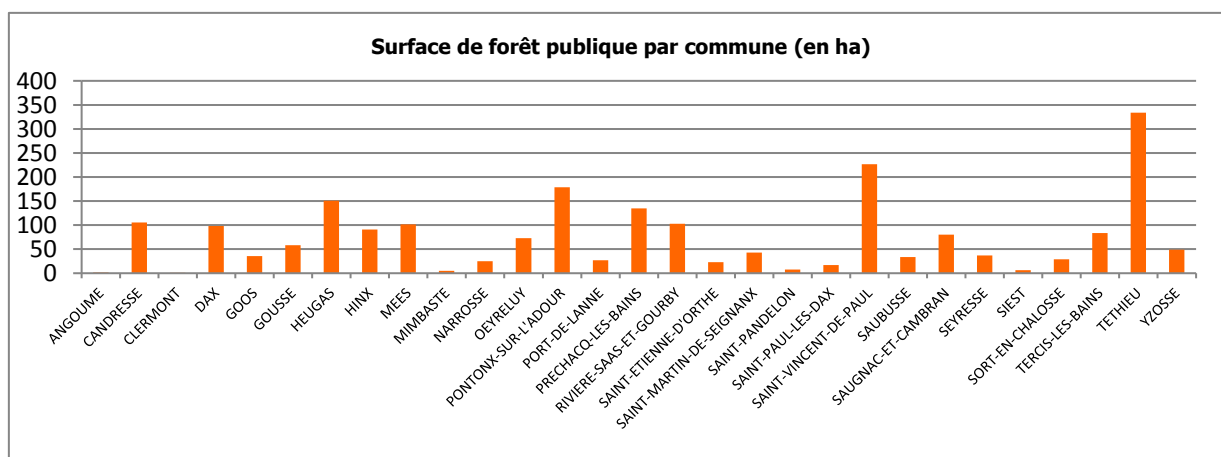
## C. Statut foncier et gestionnaires

La gestion des forêts est régie principalement par le Code Forestier auquel se mêlent des dispositions du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement.

### Les forêts communales

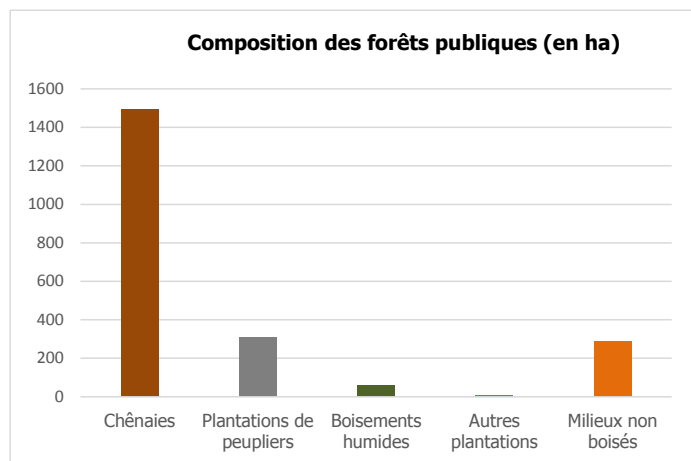
Dans le périmètre du site Natura 2000 « Barthes de l'Adour », 2 157 ha sont des massifs forestiers appartenant à des personnes publiques (36 %). Cela concerne 29 communes qui détiennent en moyenne 74 ha (avec un minimum de 0,77 ha pour Clermont et un maximum de 333 ha pour Téthieu).

Elles bénéficient du Régime Forestier et, à ce titre, l'Office National des Forêts y applique une gestion multifonctionnelle (gestion sur le long terme des intérêts économiques, environnementaux et sociaux).



L'objectif est la production de bois d'œuvre avec deux essences principales adaptées aux stations alluviales régulièrement inondées : le chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le peuplier (*Populus sp.* /nombreux clones sélectionnés). Il existe d'autres peuplements constitués de frênes (*Fraxinus excelsior* et *F. angustifolia*) et d'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) mais sur des surfaces plus restreintes.

La chênaie représente 70 % de la totalité des forêts communales, viennent ensuite les peupleraies (14%) et très ponctuellement des boisements marécageux (aulnaies-frênaies : 3%). A noter que 13% de la forêt publique gérée par l'ONF correspond à des milieux non boisés (chemins d'accès, milieux ouverts, cours d'eau...).



### Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des chênaies de l'Adour

Le SIVU des Chênaies de l'Adour a été créé en 1980 pour résoudre le problème du renouvellement des peuplements. En effet, depuis les années 50, les échecs répétés de régénération ont entraîné un conséquent déséquilibre des chênaies des communes du Sud Adour. 15 ans plus tard, c'est un succès et 450 hectares de forêts de chêne pédonculé ont été reconstitués grâce à l'outil « SIVU » et aux aides de l'Etat. C'est à ce moment-là, au milieu des années 90, que le Conseil Général des Landes a pris le relais de l'Etat. Aujourd'hui le SIVU, avec l'aide financière du Conseil Départemental et l'assistance technique de l'ONF, permet de maintenir une gestion forestière dynamique des forêts communales. 45 communes sont adhérentes au SIVU dont 21 communes barthaises représentant 1 473 ha de chênaies dans le site Natura 2000.

Communes	Surface en chênaie communale dans le site	Membre du S.I.V.U.
CANDRESSE	85.42	X
DAX	78.07	X
GOOS	15.89	X
GOUSSE	41.35	X
HEUGAS	135.80	X
HINX	65.80	X
MEES	73.65	X
MIMBASTE	0.07	X
NARROSSE	18.10	X
OEYRELUY	58.03	X
PONTONX-SUR-L'ADOUR	136.23	X
PORT-DE-LANNE	7.56	
PRECHACQ-LES-BAINS	76.37	X
RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY	69.99	X
SAINT-ETIENNE-D'ORTHE	2.65	
SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX	5.95	X
SAINT-PANDELON	0.08	
SAINT-PAUL-LES-DAX	9.35	
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	178.94	X
SAUGNAC-ET-CAMBRAN	65.22	X
SEYRESSE	29.08	X
SIEST	1.31	
SORT-EN-CHALOSSE	23.05	X
TERCIS-LES-BAINS	45.78	X
TETHIEU	227.78	X
YZOSSE	42.41	X
<b>TOTAL</b>	26 communes soit 1 493 ha	<b>20 communes soit 1 467 ha</b>

#### Quelques résultats du SIVU des Chênaies de l'Adour :

**37 ans** d'activité efficace avec un travail de fond mené à l'échelle de tout le massif.

**900 ha** de chênes ont été régénérés depuis sa création avec l'aide financière de l'Etat et du Département et le soutien technique de l'Office national des forêts (ONF). Le regroupement en syndicat a en outre permis de réaliser des économies d'échelle et de percevoir des aides importantes. Le SIVU a aussi permis l'étalement et une facilité de financement pour les communes qui sont de petites communes rurales. Tout cela garantit un gros volume de travail sylvicole chaque année qui permet de créer des emplois.

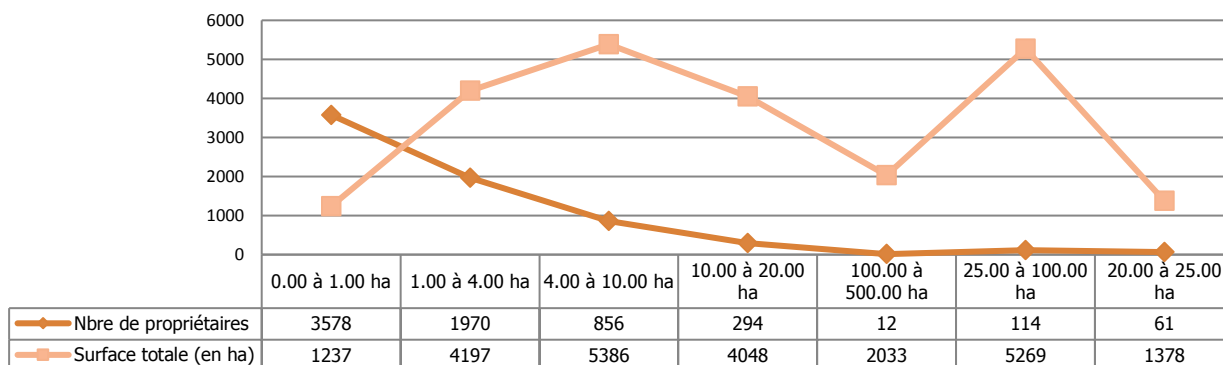
Les prix de vente atteignent, en moyenne, les **80 à 150 € le m<sup>3</sup>**, parfois 200 €. Ces prix ne sont pas très élevés car les vieux bois sont de qualité hétérogène. Mais les jeunes peuplements de l'Adour sont de grande qualité et à forte croissance, laissant présager de bonnes perspectives pour l'avenir de la filière.

## Les forêts privées

Parmi les 5 938 ha de surfaces boisées situées dans le périmètre du site Natura 2000 « Barthes de l'Adour », 4 065 ha sont des forêts privées (soit 68 %).

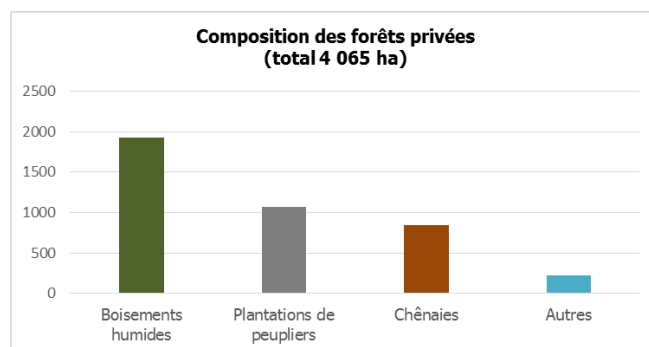
Dans les Barthes, la forêt privée est caractérisée par des propriétés de petite taille, morcelées et dispersées appartenant à de très nombreux propriétaires.

Répartition des forêts privées des communes du site (dans et hors site) par classes de surface de propriété



La plupart des propriétaires de forêt privée n'adhère à aucun organisme de gestion forestière (coopérative, technicien ou expert). Cela démontre un manque de structuration des propriétaires, caractéristique d'une gestion familiale ou même d'une absence de gestion.

Les propriétaires de grandes surfaces (propriétaires de plus de 25 ha de forêt sur une même commune décomposés en bois/bosquet de 5 ha minimum) peuvent faire appel à un organisme de gestion (coopérative, géomètres,...) pour rédiger leur Plan Simple de Gestion qui sera ensuite validé par le CRPF. Ils sont peu nombreux dans les Barthes. Le calcul se faisant à l'échelle communale, il est rare que les parcelles de forêts barthaises bénéficient de cette gestion (hormis les grandes peupleraies). En effet, à l'échelle des communes du site, l'exploitation forestière a plutôt lieu sur les pinèdes de plateaux.



Même si actuellement, seuls le peuplier et le chêne sont exploités pour la vente, on observe une tendance à exploiter de plus en plus les boisements marécageux de type aulnaie-frênaie (filrière bois énergie). Cependant, si la filière bois énergie est aujourd'hui en expansion, on peut légitimement estimer que les boisements marécageux ne présentent pas un gros enjeu au vue des conditions d'accès particulièrement difficiles qui les caractérisent et des coûts importants que leur exploitation engendrerait.

## D. Typologie des forêts et modalités de gestion

### Les Chênaies de l'Adour

L'essence principalement exploitée est le **Chêne pédonculé (*Quercus robur*)** qui pousse spontanément sur les parties les plus hautes des Barthes. Le Chêne pédonculé est tout à fait adapté aux conditions hydrauliques particulières des barthes qui subissent parfois de longues périodes inondations. Il forme des futaies et est exploité comme bois d'œuvre.

D'autres essences poussant spontanément dans les chênaies sont également exploitées comme les **Frênes (*Fraxinus excelsior* et *F. angustifolia*)** et l'**Érable champêtre (*Acer campestre*)**. Il reste très peu d'**Orme champêtre (*Ulmus minor*)** touché par une maladie appelée « graphiose » et de **Charme (*Carpinus betulus*)**, en limite de son aire de répartition.



► les chênaies sont souvent rattachables à l'habitat d'intérêt communautaire 91F0 Chênaies-ormaises, elles abritent également de nombreuses espèces d'intérêt communautaire (1308 Barbastelle, 1323 Murin de Bechstein, 1083 Lucane cerf-volant, 1088 Grand capricorne...)

Avant 1870, le traitement en futaie jardinée, à faible densité et jusqu'à 130-150 ans, était de rigueur. Il permettait de pallier les nécessités de pâturage, de panage, de bois de chauffe, de bois de marine. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les peuplements sont passés en futaie régulière avec une coupe à 120 ans, du fait d'une modification de la nature de la demande en bois. A cette période, les peuplements ont subi de fortes dégradations. En 1975, l'ONF engage un examen critique de la situation et crée une pépinière domaniale afin de produire des plants du crû. Parallèlement, des collectivités propriétaires soucieuses de préserver leur patrimoine se mobilisent et fondent en 1980 le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Chênaies de l'Adour (cf. Le SIVU) dont les premiers objectifs sont de reconstituer des peuplements en mauvais état.

- **Forêts publiques bénéficiant du Régime Forestier (~1 500 ha)**

Aujourd'hui, les chênaies sont traitées en futaie régulière à groupe de régénération stricte avec un âge d'exploitabilité moyen à 120 ans dont l'objectif est de produire des gros bois de qualité. Le guide sylviculture préconise des éclaircies régulières tout le long de la vie du peuplement (tous les 7 à 15 ans) et une densité finale de 60 tiges/ha. Lors des coupes d'amélioration, certains arbres présentant des signes de sénescence sont maintenus (1 arbres/ha). Lorsque les arbres arrivent à maturité (à partir de 100 ans), le renouvellement est engagé en privilégiant la régénération naturelle (pratiquée dans 90% des cas) : les éclaircies réalisées sont des coupes de régénération « progressives », en général au nombre de 3, permettant d'augmenter la quantité de lumière arrivant au sol pour les petits semis de chêne tout en profitant de la production de semences (glands) des arbres laissés sur pied (appelés « semenciers »). Elle est parfois complétée par des plantations d'accompagnement. La productivité des chênaies de l'Adour a été évaluée à 5 m<sup>3</sup>/ha/an (Fourmy, 1991). La majorité des coupes est vendue « sur pied » et l'acheteur dispose dès lors de 1 à 2 ans pour réaliser l'exploitation. Le reste des coupes (30 %) est réalisé en « bois façonné », technique de mobilisation qui permet d'améliorer la qualité des chantiers, de réduire les délais et de mettre en vente les bois directement en bord de route (attractif pour les acheteurs). Le principal atout du bois façonné est de maîtriser les chantiers et de réduire les impacts aux sols et aux peuplements.



Exploitation en bois façonné avec vente du bois en bord de route

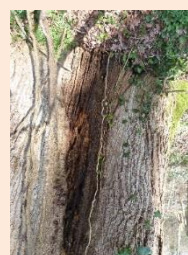
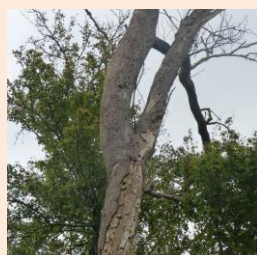
► Même si la non-intervention reste la meilleure des gestions des forêts naturelles, en condition d'exploitation la régénération naturelle et les coupes "bois façonné" sont favorables à la conservation de l'habitat 91F0 Chênaie-ormaie :

**Fiche Action F3 = Restauration, entretien et gestion des boisements d'IC**

Des contrats Natura 2000 favorisant le développement de bois sénescents ont été engagés sur le site. Il s'agit d'améliorer le statut de conservation des espèces (pics, chiroptères et insectes saproxyliques ou mangeurs de bois mort) et de la chênaie d'intérêt communautaire par un dispositif favorisant le développement de bois sénescents et/ou ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité.

Deux sous-actions peuvent être mises en place :

- Sous-action 1 arbres sénescents disséminés : conserver les chênes remarquables présentant des signes de sénescence (cavités, fissures ou branches mortes) qui peuvent abriter des espèces d'intérêt communautaire (par exemple à Candresse où 15 arbres ont été contractualisés pour conserver une trentaine de nids de A031 Cigogne blanche)
- Sous-action 2 ilot Natura 2000 : maintien en l'état du sous-bois ou espace interstitiel de la chênaie d'intérêt communautaire (par ex à Saugnac-et-Cambran sur un ilot de 8 400 m<sup>2</sup>)



Chêne pédonculé mort présentant de nombreux micro-habitats favorables à la faune : cavités et écorces décollées

- **Forêts privées (~840 ha)**

Ces forêts sont victimes d'un morcellement, qui entraîne un désintéressement et une méconnaissance de la sylviculture du chêne de la part des propriétaires, et bien souvent une absence de gestion. En 2004, 21 % des propriétaires interrogés ne faisaient rien de leurs chênaies. Les interventions qui peuvent avoir lieu le sont rarement en vue d'une amélioration. En définitive, ces coupes répondent à deux besoins : le bois de chauffe (36 %) et des besoins financiers particuliers (21 % exploités pour la vente). On obtient alors des peuplements ayant subi des éclaircies abusives qui peuvent compromettre la régénération naturelle.

### Les peupleraies



Le **Peuplier (*Populus sp.*)** est une essence de pleine lumière à croissance très rapide, exigeant des sols riches, profonds, aérés et bien alimentés en eau. Son rapport volume/surface est très élevé.

Introduit à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le peuplier de production « clones » (car il existe des peupliers indigènes) représente aujourd'hui 233 000 ha sur le territoire national. L'Aquitaine est la troisième région avec plus de 25 000 ha de peupliers.

Dans les Barthes, cette essence représente 1 379 ha (soit 11,24 % du site). Principalement utilisée dans le cas de boisement de parcelles agricoles abandonnées, et elle s'est parfois substituée au chêne, dans le cas des forêts privées. Toutes les prairies qui ont été plantées l'ont été en peupliers, de même que certains marais et champs.

La majorité de la production est destinée à la vente, le reste étant laissé à l'abandon ou utilisé comme bois de chauffage. Le bois de peuplier est un matériau polyvalent dont le principal débouché reste la filière du déroulage : emballages légers, panneaux de contreplaqués, tiges et boîtes d'allumettes. Devant cette importante ressource ligneuse, de nouvelles voies de valorisation apparaissent à côté des utilisations plus traditionnelles : filières du sciage, des panneaux dérivés, de la pâte à papier, du Bois-Energie ou encore de la construction, Maison Bois.

Au niveau technique, les choix de la station et du clone sont primordiaux. De nombreuses plantations ont échoué dans les Barthes faute de connaître et de respecter les conditions stationnelles (notamment la qualité du sol et les régimes d'inondations). Les plantations sont réalisées à partir de boutures après un travail du sol. Il est recommandé de ne pas planter plus de 2 à 3 ha avec le même clone afin de limiter les risques sanitaires. Les densités préconisées sont 204 plants/ha (7m x 7m) ou 156 plants/ha (8m x 8m) en fonction des potentialités du sol. Dans les barthes, il est recommandé un disquage tous les ans durant les 5 premières années. Après 5 ans, l'entretien annuel du sous-bois n'est pas indispensable car dans les Barthes il y a moins de concurrence à l'eau entre le peuplier et la végétation herbacée spontanée. Des élagages sont ensuite pratiqués régulièrement et aucun traitement chimique ni d'amendement n'est utilisé. Il est important de broyer les débris après l'élagage afin d'éviter les embâcles lors des crues.



Entretien par disquage les premières années et maintien du sous-bois après

► Le sous-bois des peupleraies abrite parfois des espèces d'intérêt communautaire (1060 Cuivré des marais)

► Pour améliorer les pratiques sylvicoles favorables aux EIC : **Fiche Action F3 = Restauration, entretien et gestion des boisements d'IC**

Sur le territoire national et sur le site, la tendance est à couper du bois de plus en plus jeune (entre 15 et 18 ans) afin de produire du "bois blanc". D'ailleurs, les machines d'exploitation sont adaptées à des bois de petits calibres. Ailleurs en France, il existe une exploitation du peuplier en taillis à courte rotation mais pour l'instant cela n'est pas pratiqué dans les Barthes de l'Adour.

Aujourd'hui en France, la filière populicole n'a plus une tendance à l'augmentation et cela est valable dans les Barthes. C'est pourquoi des programmes de soutien aux plantations se développent. Par exemple, le Conseil National du Peuplier et la profession de la populiculture se mobilisent et créent la charte "Merci le peuplier" rapprochant les entreprises et les populiculteurs avec une aide financière directe aux replantations après récolte. Dans les forêts communales, l'ONF conseille de maintenir le potentiel de peupleraies (en surface) pour alimenter la filière avec cette essence d'avenir et pour permettre aux communes d'avoir des relais de production.

## Les boisements humides



Composés d'**Aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*)**, de **frênes (*Fraxinus excelsior* et *F. angustifolia*)** et de **saules (*Salix sp.*)**, ils poussent spontanément dans les barthes les plus humides : barthes basses et bords de cours d'eau.

► les boisements humides sont souvent rattachables à l'habitat d'intérêt prioritaire 91E0\* Aulnaies-frênaies alluviales, ils abritent également de nombreuses espèces d'intérêt communautaire (1308 Barbastelle, 1358 Vison d'Europe...)

Deux types de boisements peuvent être distingués : l'aulnaie-saulaie/saulaie non-exploitable et l'aulnaie/aulnaie-frênaie exploitable.

**L'aulnaie-saulaie et saulaie non-exploitable**, peuplements peu ou pas productifs sont laissés en libre développement, et une végétation naturelle s'y développe. L'aulnaie-saulaie évolue essentiellement en zone de gouttière (barthe basse) notamment dans le Bas Adour et son état de marais rend impossible toute exploitation.

**L'aulnaie et l'aulnaie-frênaie exploitable**, boisement le plus souvent privé, est traité en taillis simple pour l'approvisionnement en bois de chauffage. Exploitées en coupes rases, les parcelles sont laissées à l'abandon et recèpent naturellement. On peut également trouver quelques futaies. En raison de la petite taille des parcelles, de leur localisation et du manque d'intérêt des propriétaires, ces peuplements ne subissent aucun entretien et ne font l'objet d'aucune gestion particulière. Elles sont traitées au coup par coup selon les besoins du propriétaire.

La grande majorité des propriétaires de boisements marécageux les exploitent en famille sans l'aide de professionnels de la sylviculture. Néanmoins depuis quelques années, il semble que les acteurs de la filière bois énergie envisagent d'utiliser les aulnaies marécageuses barthaises. Des groupements forestiers commencent donc à se constituer des propriétés de boisements marécageux de grandes superficies. Même si peu d'exploitations de grande ampleur ont eu lieu aujourd'hui, la problématique des aménagements nécessaires à l'exploitation de ce bois dans la zone la plus humide des barthes, actuellement très préservée, est en train de se poser (accès des engins d'exploitation et d'exportation du bois).

► Les aulnaies-frênaies sont remarquables et méritent d'être strictement préservées :

**Fiche Action F2 = Conservation des boisements de forte naturalité**

### Autres boisements

D'autres essences allochtones plantées sont également présentes dans les forêts de production, entre autres, le **Chêne rouge d'Amérique**, le **Tulipier de Virginie** ou l'**Erable sycomore**.

Deux opérations à ne pas confondre :

- Le **défrichement** est défini comme une opération volontaire entraînant le changement d'affectation du sol mettant fin à sa destination forestière. Des seuils et des cas particuliers entrent en vigueur et s'adaptent dorénavant à la présence ou non d'une garantie de gestion durable. Des compensations peuvent être exigées par les services de l'Etat, souvent sous forme de plantations dans des milieux jusqu'alors ouverts (culture, prairie, landes forestières...)
  - Dans les Barthes, il est important de maintenir la mosaïque de milieux et donc de limiter la transformation des milieux ouverts, particulièrement des prairies, en boisements (qui plus en boisements d'essences allochtones : peupliers, Chêne rouge...).
- Les **coupes rases** sont programmées dans les plans de gestion des forêts et dans les documents d'aménagements forestiers. Dans le cas d'une forêt ne présentant pas de document de gestion durable, elles sont soumises à autorisation pour toute coupe de bois enlevant plus de la moitié du volume de futaie sur pied, au-delà d'un certain seuil de surface d'un seul tenant pour les futaies de feuillus et de résineux (respectivement 5 et 10 ha dans les Landes).

## Cas des boisements des berges et des hauts de berges (ripisylve)



Le boisement des berges des cours d'eau, canaux et estiers ainsi que des hauts de berges (d'une largeur en haut de berge de 5 mètres minimum) sera appelé "ripisylve". Composées naturellement de **saules (*Salix sp.*)**, d'**Aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*)** ou de **frênes (*Fraxinus excelsior* et *F. angustifolia*)**, ces forêts présentent des strates diversifiées. On retrouve également des essences plantées comme le **Platane** et le **Peuplier**.

► les ripisylves sont souvent rattachables à l'habitat d'intérêt prioritaire 91E0\* Aulnaies-frênaies alluviales, elles abritent également de nombreuses espèces d'intérêt communautaire (1355 Loutre et 1356 Vison d'Europe...). Elles doivent être préservées lors des travaux sylvicoles sur une largeur d'au minimum 5 mètres (sauf intervention indispensable à l'entretien du cours d'eau par les gestionnaires compétents (syndicats de rivières, ASA...)).



En haut : ripisylve du Luy et en bas : peupliers plantés trop près du bord détériorant la ripisylve et le cours d'eau

Depuis quelques décennies, l'espèce invasive **Erable negundo (*Acer negundo*)** s'est installé dans les ripisylves barthaises (et dans une moindre mesure dans l'ensemble des boisements barthais). Son acclimatation est telle, qu'il constitue parfois des ripisylves mono-spécifiques sur de longs tronçons. Une seconde espèce arborée invasive de ripisylve peut également être citée, bien que plus marginale : le **Noyer du caucase (*Pterocarya fraxinifolia*)** qui suite à un essai de plantation communale en Pyrénées-Atlantiques dans la barthe de l'Ardanavy, s'est implanté et envahit aujourd'hui toute la ripisylve de l'Adour (et même les boisements barthais) dans le Bas-Adour maritime.

Selon le statut du cours d'eau, la ripisylve peut être :

- privée (sans gestion particulière) ;
- privée et gérée par un syndicat de rivière ou une ASA (cf. gestion des cours d'eau) ;
- communale et confiée à l'ONF ;
- appartenir à l'Etat Domaine Public Fluvial et être gérée par un syndicat de rivière (cf. gestion des cours d'eau).

Le bois issu de l'entretien de la ripisylve est principalement destiné à devenir du bois de chauffe. Il est soit récupéré par les propriétaires soit vendu pour intégrer ponctuellement la filière bois énergie. Néanmoins depuis quelques années, il semble que la filière bois énergie envisage d'utiliser de plus en plus les ripisylves barthaises. Des dynamiques locales commencent donc à s'organiser pour exploiter cette ressource jusqu'alors peu valorisée. L'Erable negundo serait particulièrement ciblé. S'agissant d'une espèce invasive, il est intéressant d'exploiter les plus gros individus et les semenciers afin de lutter contre sa prolifération. Il sera par contre indispensable de veiller à ce que la ripisylve autochtone se réinstalle après l'exploitation (bouturage d'essences locales, replantation...) et que l'exploitation de l'Erable negundo ne devienne pas, à elle seule, une ressource économique.

De plus, la problématique des aménagements nécessaires à l'exploitation de ce bois dans ces zones sensibles et jusqu'alors préservées est posée (accès des engins d'exploitation et d'exportation du bois, stabilité des berges, maintien de la continuité écologique...).



► Pour maintenir les continuités écologiques et améliorer la qualité des ripisylves : **Fiche Action F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique**

Ripisylve de l'Adour envahie par l'Erable negundo

## E. Facteurs limitants

### Parcellaire

Le morcellement du parcellaire des Barthes pose des problèmes pour la sylviculture. En effet, les terrains longilignes et étroits ne permettent pas aux propriétaires d'acquérir de grandes surfaces consécutives. Ce morcellement augmente de beaucoup les charges d'entretien et d'exploitation. Cette situation diminue la rentabilité des boisements.

### Accès aux parcelles

Les parcelles forestières des Barthes sont généralement éloignées des sièges des propriétaires sylviculteurs et des sites d'exploitation du bois. Les frais de transport sont donc importants. Cet état de fait est d'autant plus contraignant que les accès aux parcelles sont quelquefois mal entretenus du fait d'inondations fréquentes, d'un taux d'humidité trop élevé ou d'un embroussaillage rapide. Les boisements sont en zone inondable et la plupart sont sur terrain présentant une faible portance pour les engins. Les frais de mise en état des infrastructures et ouvrages d'art entrent donc également dans les charges d'exploitation et diminuent les marges. Cependant, de gros travaux d'aménagement ont eu lieu ces dernières années qui ont nettement amélioré les accès. Il est évident que les travaux forestiers doivent avoir lieu sur sols portants (en dehors des périodes d'inondation).

### Contexte hydromorphique

Le blocage des ouvrages hydrauliques par des débris végétaux ou le comblement des fossés entraînent un mauvais écoulement des eaux. Ce phénomène induit une remontée de la nappe et altère de fait la pousse des plants de peupliers.

Les peuplements humides, type aulnaies, sont moins sensibles.

Les chênes n'apprécient pas, quant à eux, une immersion prolongée. Leur régénération naturelle connaît également quelques problèmes. En effet, l'échec du renouvellement du peuplement est dû, entre autres choses, à des accidents climatiques : les semences peuvent périr suite à de fortes gelées, les crues sont responsables du pourrissement, d'un transfert ou de l'enfouissement des glands et d'attaques parasitaires des jeunes plants. Une grande hydromorphie caractéristique des sols barthais peut entraîner l'asphyxie des jeunes semis, si elle est trop prononcée.

► Les conditions particulières du site (parcellaire, accès aux parcelles et contexte hydromorphologique) ont préservé les boisements barthais d'une sylviculture intensive et ont permis à certains boisements d'atteindre un degré de naturalité particulièrement intéressant : **Fiche Action F4= Conservation des boisements de forte naturalité.**

### Dégâts

Les chevreuils s'attaquent aux jeunes plantations. La pression du gibier est telle aujourd'hui que les jeunes plants doivent être protégés. Le système de protection le plus répandu est la gaine individuelle (manchon plastifié et grillagé). Dans les forêts communales, un tiers des chênes et tous les peupliers ont été protégés, ce qui engendre un surcoût substantiel pour les propriétaires.

### Pratiques de gestion

L'entretien des parcelles n'est pas toujours réalisé dans les délais préconisés du fait des contraintes financières. Ce problème se rencontre notamment à l'échelle des boisements communaux.

On peut, d'une part, rencontrer des problèmes de glandée du fait d'un peuplement trop dense à maturité entraînant des houppiers étriés peu aptes à la fructification. D'autre part, des dégâts causés par les engins forestiers lors de l'exploitation du bois en coupe d'ensemencement peuvent compromettre l'avenir de la régénération. Par ailleurs, la concurrence de la végétation s'ajoute à ces phénomènes.

► Pour améliorer l'état de conservation des boisements : **Fiche Action F3= Restauration, entretien et gestion des boisements d'IC**

### Les parasites et maladies

#### *Les défoliateurs du chêne*

Périodiquement, les peuplements de chênes subissent des attaques du feuillage qui peuvent aller jusqu'à leur disparition totale. Dans les Barthes, ce sont exclusivement des chenilles de lépidoptères qui sont à l'origine de ces défoliations printanières :



- La **Tordeuse verte** (*Tortrix viridana* L) est une petite chenille qui pénètre à l'intérieur des bourgeons dont elle se nourrit et qui continue son développement sur les feuilles. Leur destruction compromet la glandée et donc la régénération. La tordeuse entraîne également un dépérissement des arbres.
- Les **géométrides** (Chematobie et Hibernie) attaquent la feuille quand le limbe se déplie et rendent l'arbre plus sensible aux attaques des ravageurs secondaires. Ce sont les plus défoliatrices.
- La **Processionnaire du chêne** et le **Bombyx disparate** sont très voraces. La deuxième entraîne une défoliation complète de l'arbre.

La surveillance au niveau des populations par l'observation des pontes peut permettre une intervention opportune et le choix des dates de traitements. La lutte biologique avec une préparation à base de *Bacillus Thuringiensis* effectuée au printemps sur les jeunes chenilles permet de contrôler efficacement le ravageur (S.I.V.U. de l'Adour 1990).

### **Le frêne et la chalarose**

*Chalara fraxinea* est un champignon qui pénètre dans l'arbre par les feuilles, dont il provoque le flétrissement. Il gagne ensuite les ramures, qui se nécrosent, le bois prenant alors une teinte grise. Les jeunes arbres meurent rapidement tandis que les vieux sujets dépérissent lentement. Plusieurs essais d'inoculation ont montré que le champignon est très virulent. Dans les zones infestées, la totalité des jeunes frênes issus de graines ayant germé naturellement sur place sont décimés. Le champignon est particulièrement présent dans le nord-est de la France, en revanche, les frênes de l'Adour ne sont pas encore impactés mais sa progression en France est telle qu'il pourrait envahir les barthes d'ici peu de temps. L'impact serait alors comparable à la graphiose qui a quasiment éradiqué l'Orme champêtre (*Ulmus minor*).

### **L'aulne et le phytophthora**

Le *Phytophthora* est un pathogène du sol qui se développe bien sur des sols mal drainés. Ce parasite infecte les racines et entraîne le dépérissement voire la mort de l'arbre. Le développement des phytophthoras doit être suivi dans le cas de forêt de production d'aulnes (rares sur le site) d'autant plus qu'aucun produit chimique n'est homologué en France pour lutter contre cette famille de parasites (IEFC).

### **Le peuplier et la rouille foliaire**

Parmi les maladies foliaires du peuplier, la rouille est une de celles qui posent le plus de problèmes au populteur. Cette maladie provoque des défoliations qui, suivant leur précocité, conduisent à des réductions de croissance. Des attaques successives peuvent mettre en péril un peuplement.

Les risques de rouilles sont surtout fonction du clone utilisé et de la région. Au sud de la Loire, la rouille est principalement due à un champignon appelé *Melampsora alli-populina*.

Les facteurs de risques sont la monoculture de clones, une densité élevée de plantation et/ou une situation de fond de vallée. Selon l'IEFC, afin de prévenir l'apparition du parasite, il faut diversifier les clones à l'échelle de la parcelle et du site et entretenir les parcelles.

## **F. Garantie de gestion durable et Natura 2000**

Les garanties de gestion durable engagent les propriétaires à maintenir et à améliorer une gestion multifonctionnelle selon trois piliers : production durable de bois, protection des milieux et des espèces et participation aux aspirations de la société. Elles sont obligatoires pour bénéficier des contreparties fiscales, de la certification PEFC (Pan European Forest Certification) et des subventions à l'investissement forestier.

Les garanties de gestion durable découlent d'une gestion conforme à un document d'aménagement pour les forêts soumises, à un plan simple de gestion pour les propriétés concernées (>25 ha) ou volontaires (<25ha), ou le cas échéant à l'adhésion sur dix ans à un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles.

D'après l'article L124-3 du Code Forestier (CF) : « les parties de bois et de forêts situées dans un site Natura 2000 pour lequel un document d'objectifs a été approuvé par l'autorité administrative sont considérées comme présentant des garanties ou présomptions de gestion durable lorsqu'elles sont gérées conformément à un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé et que leur propriétaire a conclu un contrat Natura 2000 ou adhéré à une charte Natura 2000 ou que ce document a été établi conformément aux dispositions de l'article L.122-7 ».

### **Aménagement forestier et Plan Simple de Gestion**

Ces documents apportent une garantie de gestion durable prévue dans le Code Forestier. Pour les parcelles situées dans un site Natura 2000, il est cependant nécessaire pour obtenir cette garantie, de joindre au document un contrat, une charte ou d'être agréé suivant la procédure L122-7 et L122-8 du Code Forestier.

Pour ces mêmes forêts ou parties de forêt situées dans un site Natura 2000, les documents d'aménagement ou de gestion sont soumis à la procédure des évaluations des incidences. L'agrément suivant la procédure L122-7 et L122-8 du CF permet toutefois de dispenser de cette procédure en vérifiant que les travaux prévus n'ont pas d'impact négatif notable sur le site concerné.

### Certification forestière PEFC

De la même façon que les propriétaires ont le choix d'adhérer à l'écocertification PEFC, les sylviculteurs pourront trouver dans la charte Natura 2000 la possibilité de valoriser leurs pratiques sylvicoles.

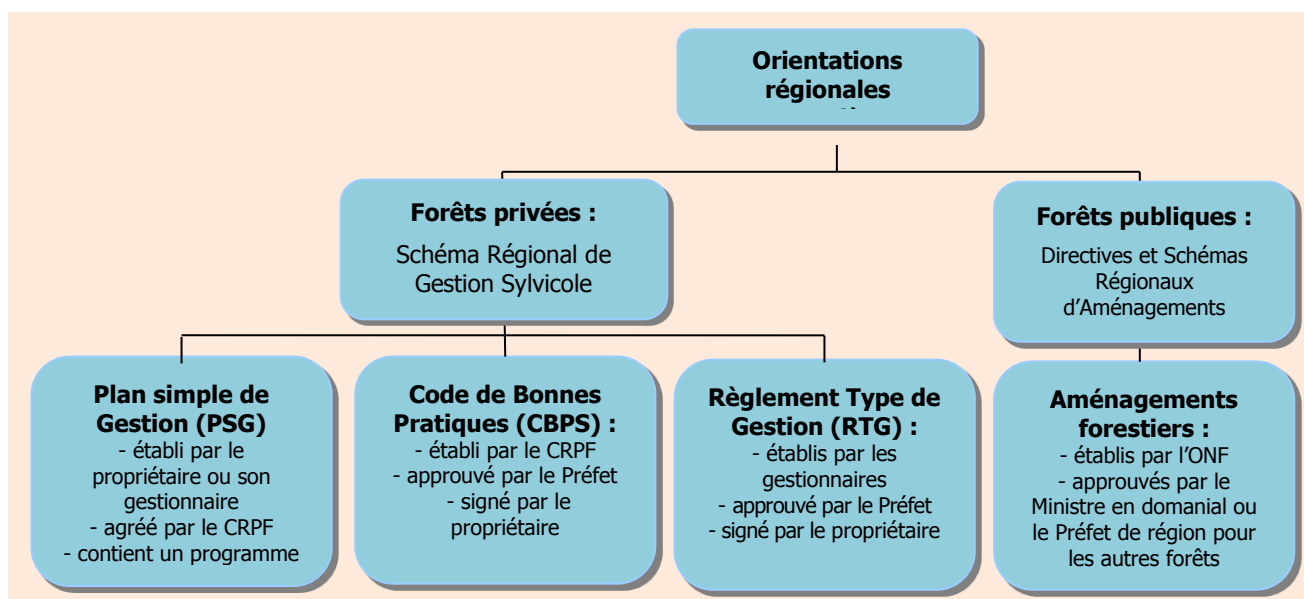
#### Certification PEFC - Mentions faites de la biodiversité et de Natura 2000 à l'attention

- du propriétaire sylviculteur :
  - non application de produits phytopharmaceutiques dans les ripisylves et les habitats remarquables,
  - prise en compte des cours d'eau, plans d'eau et des zones d'intérêt écologique majeur lors des épandages d'engrais,
  - maintien des feuillus en bordure de parcelles et le long des cours d'eau,
  - maintien de l'ensouchement existant sur une bande de 10 m le long des cours d'eau et sur les pentes de plus 30%,
- de l'intervenant - entrepreneur de travaux forestiers :
  - en cas d'utilisation de désherbants, préserver une bande de 10m de large le long des cours d'eau et plans d'eau,
  - éviter les lisières et les bordures de cours d'eau lors des déplacements d'engin,
  - respect de la faune et la flore remarquable et des habitats associés connus de l'intervenant ou du donneur d'ordre,
  - application des modalités d'intervention préconisées dans les Documents d'Objectifs et inscrites dans les chartes,
  - maintien de l'ensouchement existant sur une bande de 10m le long des cours d'eau et sur les pentes de plus 30%,
  - respect des sources, des plans d'eau, mares et cours d'eau et de leurs bordures en évitant d'y laisser des rémanents.
  - évitement des ripisylves et des zones humides dans le cas de traitements chimiques.

### En résumé

Les implications concrètes pour une parcelle située en Natura 2000 et dont le propriétaire souhaite bénéficier d'une garantie de gestion durable se résument ainsi :

- lorsque sa propriété est située dans le périmètre d'un site Natura 2000, le propriétaire ne peut bénéficier des avantages fiscaux et des aides publiques que s'il s'engage dans la charte Natura 2000 du site, s'il signe un contrat Natura 2000, s'il possède un aménagement forestier ou un PSG agréé au titre des articles L.122-7 et L122-8.
- de la même façon, pour les parcelles cadastrales incluses dans un site Natura 2000, le propriétaire peut demander l'exonération partielle de l'impôt foncier sous réserve de signer la charte Natura 2000 du site ou de signer un contrat Natura 2000.



► Pour s'assurer de la prise en compte des enjeux du site, il faut accompagner les acteurs de la forêt, développer des outils de communication, offrir des formations spécifiques... :

**F14 = Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation aux enjeux du site**

**F15 = Accompagnement technique des projets du territoire à la prise en compte des enjeux du site**

## IV. Tourisme et activités de loisirs

L'évolution démographique très importante du territoire a entraîné deux changements importants dans l'utilisation des Barthes à la fois par les touristes mais aussi par la population locale : elles sont plus fréquentées et les usages ont évolué. Les chasseurs doivent partager l'espace avec les « joggers au petit matin » et les pêcheurs avec les kayakistes... Cette consommation de nature a des avantages économiques mais peut également avoir un impact non négligeable sur le milieu.

Afin de répondre aux besoins de ces nouveaux usagers, de nombreux projets liés aux activités de loisirs sont en développement. Une étude sur la stratégie à adopter pour cadrer ce développement a été réalisée sur le territoire des Barthes.

Une des particularités du territoire est l'attachement des habitants aux Barthes. Cette identité barthaise, due certainement aux inondations et à la zone humide, crée un lien entre un pontois et un saint-martinois, entre un téthilien et un sibusate qui dépasse l'appartenance au département des Landes. L'arrivée de nouveaux habitants fragilise cette caractéristique. La sensibilisation aux enjeux écologiques du site peut aider à renforcer ou à créer cette identité.

### A. La demande touristique sur les Barthes

Il est assez difficile d'établir un profil type des visiteurs fréquentant les Barthes. Cependant, les offices de tourisme citent majoritairement les familles comme clientèle principale mais également, en fonction des territoires, les couples ou les groupes de personnes âgées. Ces estivants proviennent essentiellement de France mais aussi pour certains des pays voisins. Ils séjournent généralement pour une durée allant de 3 jours à plus de 15 jours sur des périodes s'échelonnant du printemps à l'automne.

Les motivations de la visite sont la nature, les activités sportives, l'espace rural, la gastronomie et les activités pratiquées associées sont essentiellement les promenades (randonnées pédestres et cyclistes) et l'observation de la faune.

#### Les acteurs du tourisme

Il n'y a pas de structure unique qui assure la promotion touristique à l'échelle du territoire des Barthes, cette dernière est alors développée par :

- **7 Offices de Tourisme** : Dax, Pays d'Orthe, Pays de Montfort en Chalosse, Pays Tarusate, Pays Tyrossais, Saint-Paul-lès-Dax et Seignanx. Les statuts de ces différents Offices sont divers : associations, régie publique et EPIC. La plupart ont le label « **Qualité Tourisme** »
- **1 Syndicat d'Initiatives** : Saubusse
- **1 Intercommunalité** : MACS.

Les missions exercées par l'ensemble de ces structures sont multiples :

- Accueil / information / promotion / animation / coordination
- Mise en œuvre d'animations / de programmation culturelle
- Elaboration de produits touristiques et visites guidées.

#### Hébergement

Des hébergements et/ou structures de restauration sont répartis sur une majorité du territoire des Barthes. Seules 6 communes n'en présentent pas : Téthieu pour l'Adour amont et les communes du Luy : Narrosse, Oeyreluy, Siest, Clermont et Mimbaste.

Sur les 4 secteurs des Barthes, l'offre d'hébergement et de restauration se distribue différemment :

- **Sur le Bas Adour Maritime**, une offre d'hébergement essentiellement centrée sur les chambres d'hôtes présentant de nombreux atouts (accueil, maison, localisation) et quelques gîtes à proximité des Barthes.
  - ▶ Une offre adaptée à une approche « Nature » des Barthes
- **Sur le Moyen Adour**, en aval de Dax, la gamme d'hébergement et de restauration est large, avec une répartition homogène sur l'ensemble des communes et à proximité des Barthes.
  - ▶ Une offre propice à la découverte des Barthes, par diverses approches (nature, vélo, cheval, randonnée pédestre), sur des séjours pouvant être longs et intéresser un large public (du camping à la chambre d'hôte ou en gîte)

Le Pays Adour Landes Océanes, dans le cadre de son projet de développement touristique, s'oriente sur un positionnement « Nature », l'objectif étant de travailler sur les interactions et les complémentarités entre l'espace littoral, l'espace thermal et l'espace intérieur. Cette demande se fonde sur la qualité des espaces et paysages présents au sein du territoire, dont les Barthes de l'Adour. Ainsi, l'enjeu pour le Pays est de fédérer les acteurs du tourisme autour de la notion de « Tourisme Durable », de favoriser une culture commune en vue de développer une stratégie touristique collective pour pouvoir inscrire le tourisme durable dans une logique de positionnement marketing du territoire.

- Sur l'Adour Amont, l'offre d'hébergement se distingue, d'une part, par le parc urbain centré sur Dax et St Paul les Dax, plutôt destiné à une clientèle dédiée (cures) et à une découverte ponctuelle des Barthes (petites boucles, sorties thématiques) et, d'autre part, par la présence d'aires réservées pour le camping et les camping-cars autour de Dax et celle de gîtes se situant un peu plus au nord du secteur.
  - ▶ Une offre pouvant être très différente : soit par une découverte ponctuelle des Barthes, soit par des approches variées (nature, vélo, cheval, randonnée pédestre)
- Sur le Luy, l'offre d'hébergement est plus restreinte mais assez bien répartie dans le secteur.
  - ▶ Une offre adaptée à une approche découverte « Nature » des Barthes par la randonnée

## B. Les activités de pleine nature

### Sentiers

Le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)** des Landes est particulièrement riche en circuits sur le secteur des Barthes de l'Adour avec 31 parcours répartis en 5 « Rando guide ». Aucun circuit n'est ouvert aux chevaux. Les sentiers traversent en majorité des parcelles publiques (chemin ruraux, voies communales ou départementales) mais également des parcelles privées sous convention.

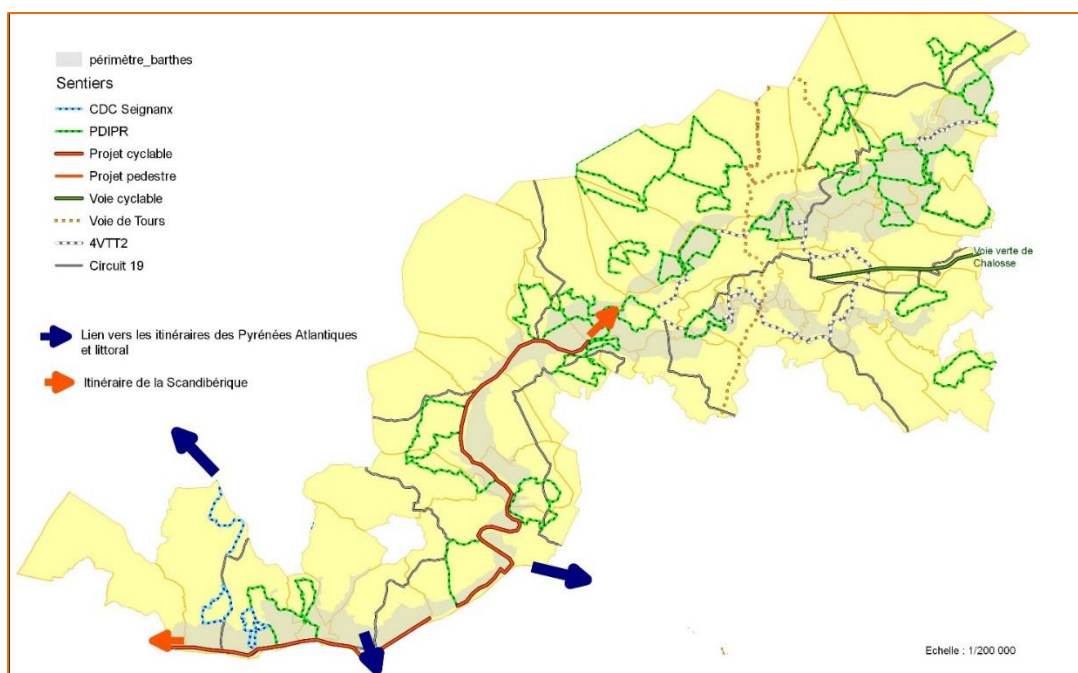
**D'autres parcours pédestres** sont balisés sur le territoire dont les sentiers du Seignanx et quelques circuits communaux, la plupart type parcours sportifs. Le **SIMAL** (Syndicat Intercommunal du Moyen Adour Landais) travaille également sur un projet d'itinéraire pédestre entre Aire-sur-l'adour et Dax au plus près du fleuve : le tronçon de Candresse à Dax a été inauguré et est en fonction.

Le service animation du Conseil Départemental des Landes édite aussi pour les randonneurs des **parcours d'orientation thématiques** à Pontonx-sur-l'Adour par exemple.

Le site des Barthes de l'Adour est également traversé par une voie de Saint-Jacques de Compostelle : **la voie de Tours**, ainsi que par la liaison voie de Tours/ voie littoral n°2.

Le **Schéma cyclable Départemental** se décline en deux documents : « Pistes cyclables et voies vertes des Landes » et le « cycloguide 40 ». Au-delà des deux parcours précités, il existe la **voie verte de Chalosse** de Saint-Sever à Dax ainsi que la « Scandibérique\* » le long de l'Adour dans le Seignanx et sur le territoire de MACS en lien avec la « Vélodyssée » du littoral.

Il y a très peu de parcours balisés pour la **randonnée équestre** (il en existe un sur Dax-Boulogne) alors que l'on recense, sur le territoire des Barthes, 7 centres équestres, écuries ou élevage (St Jean de Marsacq, Ste Marie de Gosse, Hinx, Dax, Rivière, St Martin de Seignanx, Siest) dont certains proposent des visites guidées dans les Barthes. Certains cavaliers utilisent les Barthes indépendamment des centres équestres mais cela reste ponctuel et peu organisé.

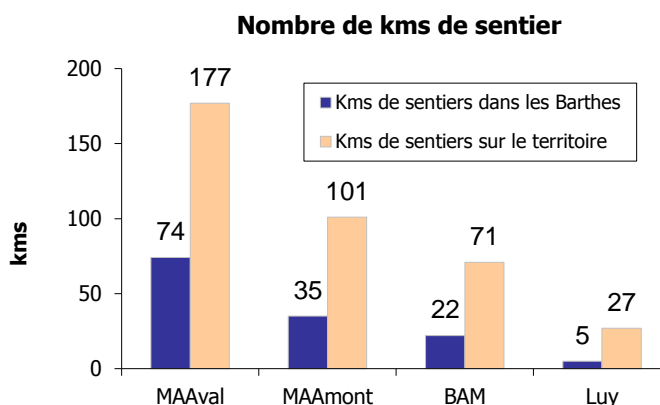


Carte des sentiers  
des Barthes

\*La Scandibérique est une voie cyclable traversant l'Europe qui relie la Norvège à l'Espagne.

32 communes sur 40 ont un sentier inscrit au PDIPR dont une partie passe sur leur territoire et 25 de ces sentiers traversent les Barthes. **Plus d'une commune sur deux a donc un itinéraire de promenade existant dans le périmètre des Barthes.**

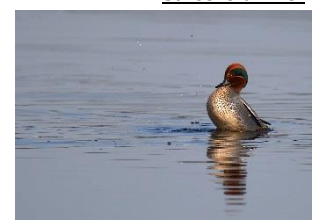
Par exemple, la commune de Dax a développé son offre touristique en lien avec les Barthes. Des sentiers pédestres plus ou moins longs jalonnent la barthe de Saubagnac. La valeur patrimoniale de la forêt de Boulogne est souvent mise à l'honneur lors de journées de sensibilisation. Et surtout, une ancienne ferme, appelée « Maison de la Barthe », a été restaurée à l'entrée de la zone inondable afin d'accueillir les classes, les associations pour des conférences, expositions.... Cette restauration a pris en compte le caractère inondable du site notamment avec le rez-de-chaussée uniquement réservé aux expositions temporaires estivales.



### Sites remarquables

- 2 réserves ACCA (St Martin de Seignanx et Pontonx) gérées par la Fédération de Chasse des Landes sont présentes sur le territoire des Barthes – sites d'exception pour l'observation notamment de l'avifaune migratrice. Ces réserves sont très connues des passionnés d'ornithologie. Ces sites ne sont pas accessibles au public (un observatoire situé à l'entrée permet l'observation), toutefois des visites guidées peuvent être organisées (grand public et scolaires) à certaines périodes de l'année.
- Le site géologique des carrières de Tercis (classement en Réserve Naturelle Régionale) situé à proximité des Barthes est aussi un site remarquable.
- Les forêts communales (chênaies de l'Adour) constituent également des éléments paysagers remarquables.
- Plusieurs points de vue permettent une observation du paysage des Barthes : butte de St Barthélémy, Sainte Marie de Gosse.

Sarcelle d'hiver



### Autres éléments remarquables

D'autres éléments du patrimoine historique et architectural des Barthes de l'Adour méritent d'être valorisés :

- . Portes à flots, présentes essentiellement dans le Bas Adour Maritime
- . Ponts : Pont Eugénie des Jaubert (Saubusse), pont de la Marquèze (Josse)
- . Pontons : Orist, Port de Lanne, Ste Marie de Gosse
- . Vestiges : Préchacq les Bains (visites sur demande par l'Office de Tourisme) et Stèle (Téthieu)
- . Ports : Saubusse, St Etienne d'Orthe, Port de Lanne.

. Fermes Barthaises constituent des éléments importants du patrimoine architectural et historique des Barthes ; certaines datant du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

. Château de Montpellier, sur la commune de Saint-Laurent-de-Gosse, est inscrit aux monuments historiques. Ce château fut construit dans la première moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle par une riche famille de négociants bayonnais, les Roll-Montpellier.



Maison typique du Bas Adour

### Animations culturelles et sportives

Concernant les animations, plusieurs activités sont proposées sur le territoire des Barthes :

. Animations à caractère sportif : courses pédestres et relais cyclo-pédestre organisés par les collectivités ; sortie commentée sur l'Adour en canoë (encadrée par des professionnels, 1 à 2 fois par an) ; Base nautique de la Marquèze (engagée dans la charte Natura 2000)

. Sorties thématiques : des visites guidées indépendantes ou dans le cadre de journées thématiques (Aquitaine Nature, Tourisme en Espace Rural, Printemps des Landes...) sont organisées sur une grande partie des Barthes. Les acteurs sont multiples : associations locales, collectivités, offices de tourisme, Fédération de Chasse...



Visite d'exploitation dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides

- . Concours de pêche et de chevaux Barthais sur quelques communes : Tercis, St Jean de Marsacq, Pey
- . Festivals : un festival culturel « Festiv'Adour » proposant chaque année des spectacles, concerts, projections de films... est organisé depuis quelques années sur les communes de Josse, Saubusse, St Jean de Marsacq, St Martin de Hinx et Ste Marie de Gosse.
- . Structures organisant des sorties dans les Barthes : ville de Dax (Maison de la Barthe – boulogne) proposant également des expositions, ville de Pontonx ; Fédération de Chasse des Landes (St Martin de Seignanx, Pontonx), CPIE Seignanx Adour (St Martin de Seignanx, Rivière, Saubusse, Orist), certaines offices de tourisme (OT Pays d'Orthe).

## C. Un tourisme en devenir

Le tableau ci-dessous dresse les forces et faiblesses de l'activité de tourisme et de loisirs des Barthes.

	FORCES	FAIBLESSES
<b>L'organisation du tourisme</b>	<p>Diversité de structures de tourisme pouvant être force de proposition</p> <p>Les Barthes sont perçues comme une zone d'intérêt patrimonial propice à la randonnée et à la découverte</p> <p>La dynamique de Tourisme durable initiée à l'échelle du Pays peut être un levier</p>	<p>Pas de structure unique assurant la promotion touristique des Barthes</p> <p>Manque d'information (en données chiffrées) sur la demande touristique spécifique dans les Barthes .</p> <p>Les Offices de Tourisme mettent en avant le besoin d'une documentation générale sur les Barthes (vie, fonctionnement, histoire,...) à destination d'un large public et le manque d'aménagements spécifiques (panneaux).</p> <p>Le classement en site Natura2000 et plus généralement l'intérêt patrimonial des Barthes restent méconnus des visiteurs, de la population locale et parfois des offices de tourisme.</p>
<b>L'offre d'hébergement</b>	<p>Une offre d'hébergement diversifiée en termes de gamme et de territoires couverts, permettant de proposer différentes découvertes des Barthes adaptées à un public large</p>	<p>Certaines communes ne présentent pas d'hébergements ou de restauration.</p>
<b>Les sentiers</b>	<p>Les Barthes sont propices à la pratique de la randonnée de tout niveau ; avec un réseau de sentiers très bien maillé et diversifié couvrant l'ensemble du territoire</p> <p>Des projets en cours pour développer les voies cyclables</p>	<p>L'offre de tourisme équestre reste peu développée : peu ou pas de boucles équestres, peu d'hébergements spécialisés dans l'accueil des randonneurs équestres... Alors que le nombre de centres équestres est non négligeable dans les Barthes.</p> <p>Il n'y a pas de lien entre les différents sentiers existants : département des Pyrénées-Atlantiques ou littoral pour les parcours pédestres. Pas de possibilité de randonnée itinérante. Hormis les rando guides édités le Conseil Général des Landes, il n'y pas de valorisation pédagogique des sentiers (panneaux, thématiques spécifiques,...).</p> <p>Il n'y a pas d'information sur la fréquentation des sentiers</p> <p>Il n'y a pas d'outils de communication des circuits spécifique aux Barthes, ni de carte générale.</p>
<b>Les animations culturelles, sportives et de nature</b>	<p>Présence d'une dynamique d'animation diversifiée (découverte du patrimoine naturel, animation culturelle, pratique sportive...)</p> <p>Des produits agricoles en lien avec le territoire</p>	<p>Les animations sont diffuses sur le territoire et non valorisées à l'échelle des Barthes.</p>

Malgré les forces et les faiblesses évoquées précédemment, le secteur des Barthes reste dynamique au niveau touristique et cherche à répondre à la demande actuelle d'un tourisme plus durable.

Le «tourisme durable» est un concept qui cherche à répondre aux défis environnementaux, économiques et sociaux d'un lieu donné, ainsi qu'à remédier aux problèmes engendrés par le tourisme. Il suit l'approche du «développement durable» et vise à assurer :

- un développement économique inscrit durablement dans le long terme ;
- le respect des ressources environnementales et socioculturelles ;
- le respect des personnes, visiteurs, salariés du secteur et des populations d'accueil

Ce qui inclut notamment :

- une forte participation de la population locale en tant qu'acteur du tourisme ;
- une sensibilisation des visiteurs, des acteurs du tourisme et de la population aux aspects de durabilité ;
- la mise en place d'un système de suivi qui permette de réagir au plus vite aux conséquences négatives du tourisme.

Le développement du tourisme dans les Barthes de l'Adour doit répondre à ce concept. Le développement d'aménagements structurants ou l'augmentation de la fréquentation pourraient avoir des conséquences négatives sur les milieux fragiles. Toutefois, des pistes de développement de ce tourisme sont à l'étude pour augmenter la visibilité de ce territoire et ainsi mieux le protéger.

Voici quelques propositions d'actions à mettre en œuvre en parallèle des actions Natura 2000 :

- Créer une carte des sentiers des Barthes préalablement valorisés par des aménagements pédagogiques ;
- Développer les boucles équestres ;
- Développer et mieux valoriser les animations pour les scolaires et le grand public ;
- Améliorer la pratique sportive sur le site ;
- Créer des supports de communication pour faire connaître le territoire ;
- Proposer des produits touristiques...

Préserver voire améliorer la naturalité du site



Exemple de boucles équestres en Bretagne et panneau valorisant le contrat forestier de Candresse

► Afin d'adapter les aménagements aux caractéristiques du site et de rationaliser les aménagements structurants et la création de nouveaux accès, il est nécessaire de sensibiliser les acteurs locaux aux fragilités du milieu : **Fiche Action F15 Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation aux enjeux du site et F16**

## V. ACTIVITÉ DE PÊCHE

L'activité de pêche est régie par le Code de l'Environnement.

### A. Rappels sur quelques documents-cadres de gestion des poissons et/ou de la pêche

Outre la réglementation nationale, plusieurs documents-cadres à l'échelle du bassin ou du département contribuent à encadrer la gestion des populations piscicoles et leur exploitation par la pêche.

#### **Le schéma départemental de vocation piscicole (SDVP)**

Il oriente l'action publique en matière de gestion et de préservation des milieux aquatiques et de la faune piscicole. A cet effet, il établit le bilan de l'état des cours d'eau et des milieux, définit des orientations à moyen terme en matière de gestion (préservation, restauration, mise en valeur) et détermine les actions prioritaires pour atteindre les objectifs. La fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (FDAAPPMA) et l'association agréée de pêcheurs professionnels participent à l'élaboration du SDVP et à son actualisation.

#### **Le plan de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles (PDPG)**

Il vise à concilier la pérennité des espèces piscicoles et l'exercice de la pêche. Il pose un diagnostic de l'état des milieux aquatiques et des populations de poissons, en croisant les éléments relatifs aux peuplements piscicoles, à la qualité des eaux et des milieux, et à la morphologie des cours d'eau. Le diagnostic est établi à l'échelle de chaque sous-bassin – dénommé alors « contexte piscicole » – au sein duquel une espèce référente effectue l'intégralité de son cycle biologique (éclosion, croissance, reproduction). Puis, sur la base de ce diagnostic, des actions sont identifiées pour répondre aux perturbations susceptibles de porter atteinte au bon accomplissement du cycle vital des espèces. Elles sont organisées en plans à mettre en œuvre par divers acteurs, dont les associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA). Le PDPG est un des moyens de répondre à l'obligation de gestion (incluant l'établissement d'un plan de gestion) emportée par l'exercice d'un droit de pêche. Par souci de cohérence, lorsque la fédération départementale a élaboré un PDPG, les plans de gestion particuliers établis par les associations agréées doivent être compatibles avec celui-ci.

→ Le site est concerné par le PDPG des Landes, validé en 2011 et en cours de réactualisation depuis 2011.

#### **Le plan de gestion des poissons migrateurs amphihalins (Plagepomi)**

Il fixe un cadre spécifique, unique et cohérent de la gestion de ces espèces à l'exception de l'Esturgeon à l'échelle d'un bassin versant, dans les eaux intérieures. Élaboré par le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI), il détermine, pour une période de six ans, des mesures utiles à la connaissance, à la gestion et à la restauration éventuelle de ces espèces ; il inclut des mesures de régulation de la pêche de loisir et de la pêche professionnelle, dont certaines, lorsque cela se justifie, peuvent être plus restrictives que la réglementation nationale.

→ Le site est concerné par le Plagepomi du bassin de l'Adour et des cours d'eaux côtiers. La version actuellement en vigueur couvre la période 2015-2019.

### B. Le droit de pêche en eau douce

**Dans le domaine public fluvial (DPF) et dans certaines parties non salées des cours d'eau et canaux non domaniaux affluant à la mer**, le droit de pêche de l'État est exploité par adjudication, amodiation amiable ou licence. Les eaux relevant du droit de pêche de l'État sont divisées en « lots » qui constituent les unités géographiques de gestion de l'accès au droit de pêche, par location ou par licence.

→ Deux « lots » du Luy sont inclus dans le périmètre de ce site : « Luy 1 » et « Luy 2 ».



Le droit de pêche de l'État fait l'objet, tous les 5 ans, d'une attribution sous forme de location collective ou individuelle ou de licence individuelle. L'exploitation de ce droit de pêche, selon un cahier des charges fixé par arrêté préfectoral, sur un modèle défini au niveau national, relève :

- pour la pêche aux lignes, exclusivement d'une adjudication sous forme de baux de location à une AAPPMA, au profit de ses membres, ou à la FDAAPPMA, au profit des membres des AAPPMA de la fédération. L'autorisation individuelle de pêche est subordonnée à l'adhésion à l'AAPPMA, sauf exceptions ;
- pour la pêche aux engins et filets, qu'elle soit amateur ou professionnelle, de licences individuelles en très grande majorité et de baux de location dans de très rares cas. Pour la pêche amateur aux engins et filets, les licences sont de deux types : la licence « Anguille », pour la pêche de cette espèce exclusivement, et la licence « Petite pêche » pour l'exploitation de l'ensemble des espèces autorisées à cette catégorie de pêcheurs. Les droits de pêche professionnelle sont attribués sur avis de la commission pour la pêche professionnelle en eau douce propre à chaque bassin. Il existe deux types de licences : « grande pêche » pour exploiter toutes les espèces piscicoles autorisées sur le lot et « pibale professionnelle » pour la seule pêche de la civelle.

Un cahier des charges spécifique, approuvé par arrêté préfectoral, définit les clauses et conditions particulières d'exploitation du droit de pêche de l'État : lots ouverts à la pêche, réserves de pêche, mode d'exploitation retenu (location ou licences), nombre maximum de licences par lot, modes de pêche autorisés, etc.

➔ Dans le périmètre du site ou en territoire connexe, le fleuve Adour et le Luy en aval du gué du Courant (commune de Sagnac et Cambran) relèvent du DPF.

Lot	Limites (longueur)	pêche de loisir aux lignes	pêche amateur aux engins et filets		pêche professionnelle	
			« anguille »	« petite pêche »	« pibale »	« grande pêche »
Luy-1	Du lieu-dit « Gué du Courant » (Commune de Sagnac et Cambran), à l'aplomb aval du Pont de Saint-Pandelon (5 300 m)	location amiable à une AAPPMA, nombre de permissionnaires illimité	Bail 2012-2016 : 0 Bail 2017-2021 : 0	Bail 2012-2016 : 5 (1) : Bail 2017-2021 : 3 (non encore fixé)	interdite	
Luy-2	De l'aplomb aval du Pont de Saint-Pandelon à l'axe de l'Adour passant par la rive aval du Luy à son embouchure (13 550 m)	location amiable à une AAPPMA, nombre de permissionnaires illimité	Bail 2012-2016 : 8 (8) Bail 2017-2021 : 8 (non encore fixé)	Bail 2012-2016 : 2 (0) Bail 2017-2021 : 2 (non encore fixé)		

**Limites géographiques et droits de pêche sur les lots du DPF inclus dans le site : amodiation pour la pêche aux lignes et licences de pêche amateur et professionnelle (quota de licences et, entre parenthèses, licences effectivement attribuées en 2016) [source : DDTM40]**

**Hors du DPF (parties non domaniales des cours d'eau, plans d'eau...),** c'est le droit de pêche des riverains qui s'applique. Il est régulé de gré à gré avec les propriétaires du droit de pêche.

➔ Dans le périmètre du site, les Barthes de l'Adour, le Luy en amont du Gué du Courant (commune de Sagnac et Cambran) relèvent du domaine privé.

## C. Structuration de l'organisation des pêcheurs

Trois catégories de pêcheurs peuvent exercer dans les eaux douces : les amateurs aux lignes, les amateurs aux engins et aux filets ainsi que les professionnels. Seuls les pêcheurs professionnels sont autorisés à vendre le produit de leur pêche.

Seules deux catégories de pêcheurs en eau douce exercent leurs activités dans le périmètre du site :

- des pêcheurs de loisir à la ligne ;
- des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets.

La pêche professionnelle est interdite dans les Barthes, ainsi que dans les deux lots du Luy inclus dans le périmètre du site. En revanche, elle est autorisée dans les lots de l'Adour qui traversent ou jouxtent le périmètre du site (voir ci-après).

### La pêche amateur aux lignes

Les pêcheurs de loisir à la ligne doivent adhérer à une AAPPMA qui sont obligatoirement regroupées en une FDAAPPMA.

- ➔ Le périmètre du site est concerné par la FDAAPPMA des Landes et par 4 AAPPMA sur l'Adour et ses barthes :
  - AAPPMA de Pontonx / Saint-Jean-de-Lier, compétente de la confluence de la Midouze avec l'Adour jusqu'à la confluence de l'Adour avec le Louts ;
  - AAPPMA de Saint Paul les Dax, de la confluence de l'Adour avec le Louts jusqu'au pont des arènes à Dax ;
  - AAPPMA de Dax, du Pont des arènes à Dax jusqu'au bec des Gaves ;
  - AAPPMA de Peyrehorade, sur l'Adour à l'aval du Bec des Gaves sur l'Adour.
- ➔ Les AAPPMA ne possèdent aucun droit de pêche sur les cours d'eau des barthes, à l'exception du Luy (aval de Sort en Chalosse), géré par l'AAPPMA de Dax à la fois dans le DPF et dans le domaine privé. L'AAPPMA de Pontonx assure la gestion piscicole de quelques plans d'eau des barthes : l'espace loisirs de Pontonx, le plan d'eau de Gousse. L'AAPPMA de Dax gère les gravières de la Torte et, depuis 2003, le plan d'eau de la ZAC à Dax.

### La pêche amateur aux engins et filets

Les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets exerçant sur les eaux du domaine public doivent adhérer à l'association départementale agréée de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets (ADAPAEF). L'ADAPAEF est regroupée avec les AAPPMA dans la FDAAPPMA.

- ➔ Le périmètre du site est concerné par l'ADAPAEF des Landes, appelée « La maille landaise ».

### La pêche professionnelle en eau douce

Les pêcheurs professionnels en eau douce sont obligatoirement adhérents d'une association (inter)départementale agréée de pêcheurs professionnels en eau douce (A (I) DAPPED), tout comme les marins pêcheurs professionnels qui pratiquent la pêche en eau douce. Ces associations sont regroupées dans un comité national de la pêche professionnelle en eau douce (CONAPPED). L'adhésion à une AAPPED nécessite de consacrer au moins 600 heures par an à la pêche professionnelle en eau douce.

- ➔ L'Adour et le Luy, dans leur traversée du périmètre du site, ne concernent qu'une seule association de ce type : l'association interdépartementale de pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de l'Adour et versants côtiers.

---

## D. Régulations spécifiques de l'exercice du droit de pêche de certaines espèces

---

### Sur les poissons migrateurs amphihalins

Comme indiqué plus haut, les poissons migrateurs amphihalins peuvent faire l'objet, dans le cadre du Plagepomi, de régulations plus strictes que celles imposées par la réglementation nationale. Ce n'est pas le cas pour l'Adour ni pour le Luy, pour les espèces amphihalines d'intérêt communautaire présentes dans le site et exploitées par la pêche (Grande alose *Alosa alosa*, Lamproie marine *Petromyzon marinus* et accessoirement Alose feinte *Alosa fallax*).



Anguille européenne prise dans une nasse sur le Luy

Par ailleurs, si l'Anguille européenne *Anguilla anguilla* ne compte pas parmi les espèces inscrites dans l'annexe II de la directive « Habitats », il convient de signaler que, depuis la mise en œuvre, à partir de 2009 et 2010, du plan national de gestion de l'anguille (PGA), la pêche de cette espèce a été fortement réduite pour l'ensemble des catégories de pêcheurs et à ses différents stades exploités (civelle : interdiction de la pêche amateur - encadrement de la pêche professionnelle par des quotas de captures ; anguille jaune : réduction sensible de la durée de la saison de pêche amateur et professionnelle ; anguille argentée : réduction forte là où cette pêche était encore autorisée). Ces restrictions prises au niveau national ont entraîné une baisse de la pêche de l'anguille aux engins par les amateurs et les professionnels.

### Sur le Brochet

Le Brochet, *Esox lucius*, n'est pas une espèce d'intérêt communautaire au sens de la directive « Habitats » mais elle a, cependant, un intérêt patrimonial local.

La pêche de cette espèce fait l'objet d'une régulation nationale par :

- des dates d'ouverture et de fermeture de la saison de pêche, avec des restrictions supplémentaires éventuelles en fonction des conditions locales, afin d'interdire la pêche pendant la saison principale de reproduction ;
- une taille minimale des captures, afin de ne pas exposer les juvéniles à une mortalité par pêche.



Brochet

## E. Exercice réel du droit de pêche, lieux de pêche et espèces exploitées, par catégorie de pêcheurs

### Exercice du droit de pêche

En l'absence d'un suivi spécifique de l'activité de pêche à la ligne, et compte tenu des modalités des accords interfédéraux, il est difficile, aujourd'hui, de qualifier l'exercice réel du droit de pêche, notamment sur l'Anguille.

En revanche, l'exercice réel du droit de pêche par les pêcheurs amateurs aux engins et filets et par les pêcheurs professionnels en eau douce est connu grâce au « suivi national de la pêche aux engins » (SNPE), circuit de déclaration obligatoire et de traitement des informations individuelles de pêche (activité, captures) sous responsabilité de l'ONEMA. L'association Migradour assure, en relais local, une mission de recueil et validation des déclarations de pêche avant leur saisie dans la base de données nationale du SNPE.

Pour les catégories dont les effectifs et les activités de pêche sont plutôt bien connus (amateurs aux engins et filets ; professionnels), la tendance est à la baisse des effectifs, des sollicitations de licences, des activités, et des captures. Les causes en sont multiples : cumul de restrictions nationales et locales sur l'exercice de la pêche en général et sur certaines espèces en particulier (anguille) ; baisse de productivité de certains « lots », entraînant une baisse des captures potentielles et donc un moindre intérêt pour la pratique de la pêche ; et pour finir, cessations d'activité plus nombreuses que les arrivées de « nouveaux » pêcheurs.

### Lieux de pêche et espèces exploitées

La pêche amateur et de loisir exploite surtout les cours d'eau et plans d'eau et, dans une moindre mesure, les Barthes. La pêche à la ligne est pratiquée principalement au coup pour les poissons blancs, mais également à la cuiller, au mort manié et leurres artificiels pour les carnassiers. La pêche amateur utilise divers engins et filets (ex : nasses et cordeaux à anguille, « tioup » pour l'alose).

- dans les cours d'eau (Adour et Luy principalement), les espèces recherchées sont particulièrement les poissons « carnassiers » (Silure, Sandre et Brochet), les poissons « blancs » (cyprinidés comme le Gardon, la Carpe et l'Ablette), l'Anguille ;
- dans les plans d'eau, la pêche cible surtout les poissons carnassiers (Brochet, Black-bass, Perche et Sandre) et les poissons « blancs » (Gardon, Carpe, Brème) ;
- les Barthes ont longtemps été un haut lieu de la pêche aux nasses et bosselles, notamment pour l'Anguille. Avec la raréfaction des poissons et la diminution des pratiques traditionnelles, ce mode de pêche a quasiment disparu, avant d'être finalement prohibé dans les barthes. Désormais, les Barthes n'accueillent qu'une faible pression de pêche : les pêcheurs y capturent en particulier les poissons « blancs » (cyprinidés : Gardon, Goujon, Ablette), l'Anguille, et, ponctuellement, le Brochet. Les cours d'eau les plus fréquentés sont l'Arroudet (Saint Vincent de Paul et Candresse), l'Ouzente (Saint Vincent de Paul), le Bassecq, les ruisseaux des barthes de Rasport (Saint Etienne d'Orthe), le Luy (Oeyreluy, Seyresse, pont SNCF de Mimbaste), le Jaouanin à Saubusse.

### Espèces d'intérêt communautaire

Parmi les espèces piscicoles d'intérêt communautaire présentes dans le site (code Natura), très peu sont donc réellement exploitées par la pêche :

- les Lamproie fluviatile – 1099 et Alose feinte – 1103 ne font l'objet d'aucune pêche dirigée, ni aux filets et engins, ni à la ligne. Il est probable, néanmoins, que des captures accessoires d'Alose feinte se produisent pendant la période de pêche de la Grande alose – 1102 ;
- la pêche de la Grande alose – 1102 s'exerce principalement dans l'Adour et quasiment pas dans le Luy. Elle est plutôt en régression pour les pêcheurs amateurs aux filets et engins (cours moyen de l'Adour) et anecdotique pour les pêcheurs à la ligne ;
- la pêche de la Lamproie marine – 1095 concerne presque exclusivement la pêche professionnelle dans l'estuaire de l'Adour. Elle est anecdotique pour les pêcheurs amateurs aux filets et engins, et à peu près inexistante pour les pêcheurs à la ligne.



Lamproie marine (MIGRADOUR)

Par ailleurs, la pêche de l'Anguille a subi des restrictions fortes ces dernières années : la pêche de la civelle réservée aux pêcheurs professionnels depuis la saison 2009-2010 ; la pêche de l'anguille jaune n'est plus exercée que par quelques pêcheurs professionnels, dans l'Adour, principalement au printemps, et par des pêcheurs amateurs aux engins dans les parties moyennes et aval de divers cours d'eau du bassin (dont l'Adour et les Luys). La pêche d'anguille jaune par les pêcheurs aux lignes est diffuse géographiquement et reste mal connue pour l'instant.

## F. Gestion piscicole

Dans les cours d'eau et plans d'eau où les AAPPMA disposent de droits de pêche, elles assurent une gestion piscicole. En revanche, les AAPPMA ne possédant pas de droits de pêche dans la majeure partie des cours d'eau des Barthes, elles n'y ont aucune obligation de gestion piscicole, par contre cette obligation incombe alors au propriétaire du droit de pêche.

Il convient toutefois de souligner le cas particulier de l'association de pêche et des amis de la nature de l'Adour : créée en 2000 par des pêcheurs de l'Adour et des barthes de la région de Saint-Jean-de-Marsacq, elle s'est donnée différentes missions dont l'entretien des secteurs aquatiques dans les barthes et sur l'Adour et la découverte des barthes. Par exemple, en 2003, elle a fait curer une conche en cours de comblement sur la commune de Pey, conche où des mortalités piscicoles étaient régulièrement observées en périodes de basses eaux.

Quelques repeuplements sont effectués sur les plans d'eau pour y développer la pêche de loisir. Par exemple, pour le sandre, le brochet et les cyprinidés, l'AAPPMA de Dax mènent des actions dans le lac de la ZAC de Dax et les gravières de la Torte ou Boulogne. Des déversements de carnassiers (Brochet, Sandre) sont également menés dans le Luy par l'AAPPMA de Dax. Des déversements en Truite arc en ciel sont effectués sur les gravières de la Torte.

La FDAPPMA mène un programme de restauration des frayères à Brochet dans les Landes. Les prairies pâturées des barthes du site sont particulièrement favorables à la reproduction de l'espèce. Pour que les frayères soient fonctionnelles, les zones prairiales doivent être maintenues continuellement en eau de janvier à fin mai ce qui nécessite des aménagements conséquents (seuils, batardeaux...).

Dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB, des contrats Natura 2000 à Orist et Saint-Vincent-de-Paul ont financé la restauration de frayères à Brochet par la création/restauration de seuils. L'évolution des frayères a fait l'objet de suivis piscicoles et les résultats ont été variables d'une année sur l'autre selon la fonctionnalité des frayères (étanchéité des ouvrages, périodes d'inondation, accès des géniteurs...). Globalement, les contrats ont été favorables au Brochet, à l'Anguille (zone de grossissement des civelles), à la Loutre d'Europe - 1355, aux amphibiens et aux oiseaux piscivores. Cependant, les contrats ont favorisé le développement des jussies exotiques dans les zones maintenues en eau posant un réel problème aux usages locaux notamment l'agriculture.



Frayère à Brochet de Saint-Vincent-de-Paul suivie par la FDPPMA

Aménagement hydraulique, Suivi piscicole, Gestion des niveaux d'eau

## G. Démarches spécifiques de valorisation de la pêche de loisir

La FDAAPPMA s'est dotée d'un Pôle d'Animation Pêche offrant des animations auprès de tous les publics : des écoles aux structures jeunesse en passant par le grand public. Les animations touchent toutes les thématiques pêche et milieux aquatiques : initiation à la pêche, découverte des milieux aquatiques, exposition d'aquariums...

Les AAPPMA offrent aussi des animations autour de la pêche et des milieux aquatiques avec notamment l'organisation de concours de pêche et l'encadrement des Ecoles de pêche (AAPPMA de Dax).

Pour répondre aux différents publics, des sites sont labellisés « zones de pêches accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite » (lac de Boulogne - Dax ; gravière de la Torte - Dax).

Aussi, certains événements locaux, comme les "berges éphémères" à Dax, permettent de promouvoir la pêche de loisir afin de favoriser son développement.



Pêche à Dax

► Afin que les pêcheurs participent activement à la gestion du site (par exemple : lutte contre les espèces invasives comme Poisson-chat, Tortue de Floride...), il faut les informer des richesses écologiques et des enjeux du site : **Fiche Action F14 = Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation aux enjeux du site**

## H. Facteurs limitants

Globalement et malgré toutes les potentialités offertes par le site, depuis quelques décennies, l'évolution des barthes est défavorable à l'activité de pêche car défavorable à l'ichtyofaune : dégradation de la qualité des eaux, réduction des débits en été, perte de biomasse piscicole dans les canaux, perte ou régression d'espèces patrimoniales ou emblématiques (sangues, grenouilles), apparition d'espèces exotiques envahissantes animales ou végétales.

Conserver et améliorer la qualité écologique du réseau hydrographique et des plans d'eau

### Dégradation de la qualité/quantité de l'eau dans les cours d'eau et fossés des barthes

Il est constaté une diminution forte des débits estivaux dans les cours d'eau du site. De plus, le système de vidange des barthes est tellement efficace qu'il ne reste plus assez d'eau aux périodes clés du cycle de vie de certaines espèces : en avril-mai pour le Brochet ou en été dans les canaux et fossés pour l'ensemble de la vie piscicole. Il est probable que l'incision du lit de l'Adour (extractions en lit mineur passées, creusement du Port de Bayonne...) ait entraîné de fortes modifications du régime hydrologique avec notamment une vidange accélérée des barthes.

La qualité de l'eau est également défavorable à la vie piscicole, notamment en période de basses eaux. Les barthes recueillant l'ensemble des eaux du bassin versant, elles voient également l'accumulation des pollutions (pesticides, matières en suspensions, engrais...) dont l'impact se fait parfois fortement ressentir (mortalité massive de poissons). Par exemple lors des traitements sur la maïsiculture, le Luy ou le Lespontes se retrouvent très chargés en produits phytosanitaires. Des phénomènes d'eutrophisation entraînent régulièrement une anoxie de l'eau préjudiciable à la faune aquatique.

► Pour maintenir les niveaux d'eau et des inondations, favorables aux habitats et aux espèces liés à la zone humide, il faut restaurer, entretenir et gérer de façon adaptée le réseau hydraulique : **Fiche Action F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique**

### Dégradation de la fonctionnalité des habitats piscicoles

En termes de potentialités d'habitat, le site semble très favorable à la faune aquatique (longs linéaires de cours d'eau et fossés, grandes surfaces en plans d'eau, diversités de milieux inondables une partie de l'année...). Cependant, il existe de nombreux obstacles à la continuité piscicole entre ces milieux (entre l'Adour et les barthes ou à l'intérieur des barthes), ce qui réduit considérablement les capacités d'accueil du site pour les poissons.

► Pour améliorer les continuités écologiques pour les poissons, il faut assurer la transparence des ouvrages hydrauliques : **Fiche Action F1 = Restauration, entretien et gestion des ouvrages**

### Développement des espèces exotiques envahissantes

Depuis les années 1990, de nombreuses espèces exotiques animales ou végétales se sont développées dans le site. Les plus préjudiciables de par leur écologie et leur abondance sont les écrevisses américaines *Procambarus sp.*, les jussies exotiques *Ludwigia grandiflora* et *L. peploides* et le Myriophylle du Brésil. Les écrevisses américaines sont présentes en très forte densité, elles déstructurent les chaînes alimentaires, prédatent quasiment toutes la petite faune aquatique (larves d'insectes, petits poissons, amphibiens sous forme de têtards...) et déstructurent les berges lorsqu'elles creusent leurs galeries, augmentant aussi considérablement la turbidité de l'eau.

Fort heureusement, sur le site, la prolifération de ces écrevisses est contenue par la présence abondante de prédateurs (oiseaux et mammifères carnivores) mais elles ont entraîné une perte de biodiversité et de biomasse piscicole importante. Les jussies exotiques et le Myriophylle du Brésil impactent également la faune piscicole lorsque les herbiers formés deviennent très denses (asphyxie de l'eau). Néanmoins leur présence peut aussi constituer des micro-habitats intéressants sur le site (faute de présence d'herbiers de plantes aquatiques locales). Les mesures prises pour lutter contre ses plantes invasives sont parfois préjudiciables à la faune aquatique (curage des plans d'eau, rectifications des berges, assèchement...).



Plan d'eau envahi  
par le Myriophylle du Brésil

Poisson chat et Lagarosiphon  
présents dans l'étang de loisirs  
de Pontonx-sur-l'Adour



Berge de fossé dégradée par les  
terriers d'écrevisses américaines

Frayère à brochet envahie par la  
jussie

Conserver les stations  
remarquables des  
Espèces d'Intérêt  
Communautaire

## VI. ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE

### A. Cadre juridique général et organisation de la chasse sur le site

#### Cadre juridique

La chasse est encadrée par les articles L420-1 à L428-429, R. 421-1 à R. 428-28 du code de l'environnement (hormis les dispositions particulières pour certains départements). Sont définies également les espèces chassables, nuisibles et protégées, les dates d'ouverture et de fermeture, les modalités de chasse, les règles de sécurité...

Dans les Landes, le droit de chasse appartient soit au propriétaire des parcelles qui peut le conserver, le céder ou le louer, soit à des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) ou à des Associations Intercommunales de Chasse Agréées (AICA) qui adhèrent à leur Fédération Départementale des Chasseurs (FDC).

Les ACCA ont pour but d'assurer une bonne organisation technique de la pratique. Pour cela, le territoire de l'ACCA recouvre la totalité de la commune et il ne peut y avoir qu'une seule ACCA par commune. Néanmoins, si des terrains ont une superficie supérieure au seuil fixé par la réglementation départementale (60 ha dans les Landes), les propriétaires peuvent conserver le droit de chasse (opposition) et constituer ainsi des territoires de gestion cynégétique non incorporés dans celui de l'ACCA. L'ACCA a le devoir d'accueillir au moins 10% des chasseurs extérieurs à la commune, en donnant priorité à ceux qui ne bénéficient pas de territoires de chasse. Il existe aussi des oppositions pour les personnes opposées à la pratique de la chasse sans condition de surface.

#### Organisation de la chasse dans les Barthes de l'Adour

Sur le site, la chasse est organisée de la manière suivante : 40 ACCA sur 40 communes.

Trois AICA :

- Maremne : Capbreton, Soorts-Hossegor, Angresse, Bénesse-Maremne, Saubion, Tyrosse, Josse, Tosse, Labenne
- Moyen-Adour basée à Rivière-Saas-et-Gourby regroupant, sur le site, les communes suivantes : Angoumé, Dax, Heugas, Méès, Oeyreluy, Rivière-Saas-et-Gourby, St-Paul-lès-Dax, St-Vincent-de-Paul, Siest et Téthieu
- Bas-Adour basée à Sainte-Marie-de-Gosse, concernant les communes du site suivantes : Biaudos, Sainte-Marie-de-Gosse et Saint-Martin-de-Hinx.

10 territoires privés sur lesquels la gestion cynégétique est assurée par les propriétaires (chasses privées ou zones non chassées) :

- le domaine de Bédorède de 91 ha, localisé à St-Laurent-de-Gosse,
- le domaine de Miradour à Ste-Marie-de-Gosse (204,4 Ha),
- le bois du Pouy sur St-Martin-de-Hinx (199,8 Ha),
- Groupement Forestier Cayenne de 70 ha à St-Paul-lès-Dax.

Toutes les ACCA doivent mettre au moins 10 % de leur territoire en réserve de chasse et de faune sauvage.

La Fédération des Chasseurs des Landes assure une animation sur au moins 5 réserves de chasse et de faune sauvage, soit une superficie de 334 ha par conventionnement avec les ACCA locales et en partenariat avec d'autres institutions. Ces RCFS constituent à l'échelle nationale le plus grand maillage de sites protégés pour la faune migratrice, hivernante et reproductrice.

#### Evolution du nombre de chasseurs

La chasse est une activité structurante pour ce territoire. Cette pratique a une dimension patrimoniale et culturelle forte, même si chacun s'accorde pour noter une diminution des effectifs de chasseurs et un vieillissement des populations qui a terme peut poser des problèmes, notamment par rapport à la régulation du gibier. La moyenne d'âge des chasseurs landais (environ 53 ans) augmente d'environ 6 mois chaque saison. Le nombre de permis de chasse délivré chaque année est à la baisse de manière continue depuis plus de 30 ans. Le département des Landes a perdu près de 20 000 chasseurs depuis 1982, soit 50% de l'effectif initial. Cette tendance est similaire à celle constatée au niveau national.

Il est aussi important de souligner que, dans le contexte économique actuel, le coût élevé de cette activité pourrait aussi avoir une incidence forte sur le nombre de chasseurs. Selon une enquête de l'institut de sondage CSA, commandée par la Fédération Nationale des Chasseurs en 2006, le budget annuel moyen par chasseur était estimé à 1 600 euros. La FDC des Landes a mis en place, depuis 2017, un paiement en trois fois sans frais.

Afin d'enrayer cette diminution, la FDC des Landes a également initié en 2011, un projet consistant à accueillir des chasseurs extérieurs aux ACCA n'ayant pas forcément de territoire de chasse et qui contribueront à la gestion cynégétique du département mais aussi au maintien d'une chasse populaire.

## B. Pratique de la chasse dans les Barthes

Les Barthes sont propices à l'accueil de nombreuses espèces par leur diversité d'habitats, mais aussi par la présence de réserves de chasse et de faune sauvage qui constituent des zones intéressantes pour le gagnage et l'hivernage de ces espèces.

Cette diversité spécifique se traduit sur le terrain par un mode de chasse généraliste, les chasseurs ne recherchant pas une seule espèce mais plusieurs.

Deux types de chasse sont pratiqués sur le site : la chasse au gibier terrestre et la chasse aux gibiers d'eau migrateurs.

### Chasse aux gibiers terrestres

La chasse du gibier terrestre est un mode de chasse généraliste. Diverses espèces peuvent être prélevées selon différentes méthodes :

- **Le grand gibier** (Chevreuil et Sanglier) est prélevé soit lors de battues avec des chiens courants, soit lors de vénerie ; à l'arc ou au fusil ; à l'approche ou à l'affût.
- **Le petit gibier sédentaire** (Faisan, Lièvre, Lapin de Garenne, Perdrix rouge) est chassé avec des chiens courants ou des chiens d'arrêt selon l'espèce.
- **Le gibier terrestre migrateur** (Pigeon ramier, Alouette des champs, Bécasse des bois, Grives, Caille des blés et Tourterelle des bois) est prélevé à l'aide d'installations fixes (pante, palombières, matoles selon les espèces) ou à la « billebaude » (chasse devant soi).

### Chasse aux gibiers d'eau

La chasse aux gibiers d'eau s'exerce sous différentes façons : à la tonne, à la passée, à la botte et au malonnage. Elle concerne les oies, anatidés, rallidés et limicoles.

- **La chasse à la tonne** est une chasse traditionnelle dans le Sud-ouest, très prisée. Elle consiste à chasser les canards de nuit (avec autorisation préfectorale) à partir d'une installation fixe ou flottante, bien camouflée, se trouvant en bordure de plans d'eau. Des appelants sont utilisés dans le but d'attirer et de faire poser les oiseaux survolant le plan d'eau. La chasse traditionnelle à la tonne dans les Barthes est bien présente, un total de 311 installations sont recensées sur les Barthes de l'Adour. L'entretien des tonnes par les chasseurs, notamment le contrôle du développement des jussies exotiques, permet le maintien de petites dépressions et des prairies humides alentours, créant des milieux favorables pour des habitats et des espèces remarquables (Marsilée à quatre feuilles, Cistude d'Europe, gazons amphibies, herbiers aquatiques ...).



Tonne à Pey

- **La chasse à la passée** consiste à se dissimuler au niveau de l'axe de passage présumé des canards, entre les zones de repos et les zones d'alimentation. Elle s'exerce le matin et le soir, c'est-à-dire 2h avant le lever du soleil et 2h après son coucher.

- **La chasse à la botte** se réalise avec ou sans un chien d'arrêt. En pratique, le chasseur prospecte les zones humides en essayant de surprendre le gibier d'eau abrité dans les marais.

- **Le malonnage**, plus limité dans les Barthes, consiste à utiliser, en plus des appelants, un canard dressé qui est lâché au moment propice pour ramener les canards sauvages à portée de fusil.

**Conclusion :** Avant même que les Barthes de l'Adour soient intégrées dans le réseau Natura 2000, la mobilisation d'acteurs locaux, dont la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes avait permis de restaurer ces milieux et favoriser ainsi l'hivernage du gibier d'eau. L'attrait pour ces espèces est toujours visible puisqu'elles concernent 68 % des chasseurs des barthes.

► Afin de conserver et améliorer la qualité écologique des plans d'eau, il est nécessaire de mieux entretenir les plans d'eau :

**Fiche Action F19 = Restauration, entretien et gestion des plans d'eau**



## C. Régulation des nuisibles

Au sein du territoire, les prédateurs et les déprédateurs sont, pour la plupart, classés nuisibles par rapport à la présence d'élevages avicoles de qualité sous label dont le cahier des charges impose un parcours en liberté. Les enjeux vis-à-vis de ces espèces sont de trouver des solutions pour réduire les dommages qu'elles occasionnent. L'arrêté ministériel relatif aux périodes et aux modalités de destructions des espèces classées nuisibles, fixe pour chaque département la liste des espèces considérées nuisibles ainsi que les territoires concernés, et ceci pour une saison cynégétique.

Le mode de régulation diffère selon l'espèce concernée. Le tableau suivant stipule pour chaque espèce, le mode de régulation approprié ainsi que la période de destruction autorisée.

Nuisibles	Mode de régulation	Date	Lieu de régulation
Renard	Piégeage	Toute l'année	Ensemble du département des Landes
	Enfumé à l'aide de produits non toxiques	Toute l'année	
	Déterrage avec ou sans chien	Toute l'année	
	Destruction à tir (battue)	battue administrative avec louvetier du 1 avril à l'ouverture générale sur plainte	
Fouine	Piégeage	Toute l'année	Ensemble du département des Landes
	Destruction à tir	Entre la date de clôture générale et le 31 mars après autorisation individuelle	
Corneille noire	Piégeage	Toute l'année	Ensemble du département des Landes
	Destruction à tir	Entre la date de clôture générale et le 31 juillet après autorisation individuelle	
Sanglier	Destruction à tir (battue)	Du 1 <sup>er</sup> juin eu 14 août	Ensemble du département des Landes
	Destruction à tir (affût/approche)	sur autorisation individuelle du 1 <sup>er</sup> juin eu 14 août	

### Le piégeage

Dans le domaine cynégétique, le droit de chasse est différent du droit de destruction des espèces nuisibles par piégeage. Une personne qui désire piéger une espèce nuisible doit être agréée à cet effet par le Préfet de son département (Arrêté ministériel du 29 janvier 2007), à l'exception des personnes qui utilisent des piège-cages pour le ragondin ou le rat musqué. Le piégeage n'est pas considéré comme un acte de chasse, aussi il n'est pas nécessaire de posséder le permis de chasser pour utiliser les pièges de catégories 1 à 6.

### La destruction à tir

Tout acte volontaire lié à la recherche, à la poursuite ou à l'attente du gibier ayant pour but ou pour résultat la capture ou la mort de celui-ci constitue un acte de chasse. Aussi, toute personne qui détruit les animaux à tir doit être titulaire du permis de chasser validé pour la saison en cours. La destruction à tir se pratique soit à l'affût, soit en battue. Ce mode de destruction nécessite une autorisation individuelle délivrée par le Préfet départemental, en dehors de la période légale de chasse de l'espèce.

Concernant le sanglier, espèce nuisible dans le département des Landes, depuis les années 80, les battues sont organisées et dirigées par le détenteur du droit de chasse et par le lieutenant de louveterie en période de régulation.

### Le déterrage

Le déterrage consiste à localiser l'animal sous terre puis à le déterrer en creusant à l'aplomb de la galerie jusqu'à l'atteindre pour le capturer. Le déterrage est considéré comme un mode de destruction et non un mode de chasse, cas de la vénerie sous terre.

## D. Gestion et aménagement des milieux

Depuis 1976, sous l'impulsion du président Henri SALLENAVE, la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes est engagée dans une démarche de protection et de valorisation des écosystèmes landais. Elle s'investit particulièrement dans la sauvegarde des zones humides, milieux exceptionnels et déjà menacés à l'époque. L'objectif est de sauvegarder ce patrimoine naturel en protégeant les différents habitats barthais et en améliorant les potentialités d'accueil pour la faune en général. Initialement appuyée par les seuls fonds de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage (structure unique à l'initiative des chasseurs de France), la Fédération est aujourd'hui engagée en partenariat avec le Conseil Régional d'Aquitaine, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental des Landes.

## Effort d'aménagement

### Réseau de Réserves de Chasse et de Faune Sauvage :

La stratégie de la Fédération est d'acquérir des terrains ou de conventionner avec les propriétaires afin de garantir la pérennité et la fonctionnalité de ces milieux. Petit à petit, au fil des années, c'est un réseau unique de sites que la Fédération gère dont certains sont aujourd'hui prestigieux.

Depuis 35 ans, la Fédération a mené de front plusieurs grandes opérations dont la mise en place de réserves de chasse sur 5 communes du site. La superficie des RCFS, mises en place par la Fédération et les chasseurs, présentes sur le périmètre est de 334 ha.

RCFS	Surface (ha)
RCFS DE RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY	37
RCFS DE SAINT-ETIENNE-D'ORTHE	26
PONTONX-SUR-L'ADOUR	95
RCFS DE SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX	95
RCFS DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL	81
TOTAL	334 ha



Zones  
maintenues  
humides à  
Tercis

### Maintenir l'humidité des Barthes

Préserver le contexte hydrodynamique favorable aux habitats et espèces liés à la zone humide

La présence des oiseaux d'eau et leur stationnement dépend du gradient d'humidité des sites. Il est impératif de maintenir une humidité suffisante durant toute la période d'hivernage. Pour cela, entre 1993 et 1995 un aménagement hydraulique a été entrepris permettant de favoriser l'humidification hivernale de 400 ha des Barthes basses sur les communes de St-Vincent-de-Paul, Méès, Rivière-Saas-et-Gourby, Saubusse, Orist et Siest. Cet aménagement permet l'accessibilité à la nourriture pour les oiseaux d'eau.

### Autres actions

D'autres mesures de gestion concernent les sites, notamment le suivi de la qualité des eaux, la lutte contre les espèces invasives, les études écologiques (cartographie des habitats, suivi de l'avifaune, de l'entomofaune et de la flore)...

Dans ses actions en faveur des milieux et de la biodiversité, la Fédération encourage également techniquement et financièrement les ACCA à valoriser le milieu. De même, elle leur apporte une aide technique et des conseils pour la création de RCFS de manière la plus cohérente possible avec le territoire. Cela permet aux chasseurs de participer à la gestion et à la conservation des milieux, à travers diverses opérations :

- la création de réserves de chasse et de faune sauvage sur 10% du territoire d'une ACCA
- la mise en place de jachères fleuries en faveur de l'entomofaune
- l'acquisition de terrains
- la participation aux suivis et études concernant la faune sauvage
- la lutte contre les espèces exogènes, principalement les Jussies
- la lutte contre la fermeture des milieux à travers des actions d'entretien.

### Résultats des diverses actions

Parmi les sites gérés par la Fédération, 3 correspondent à des « sites pilotes » : la Barthe de Saint-Martin-de-Seignanx, celle de Saint-Etienne-d'Orthe et celle de Pontonx-sur-l'Adour.

**La réserve de St-Martin-de-Seignanx (Lesgau)** est aujourd'hui un exemple concret d'une réhabilitation réussie de zone humide. Plusieurs espèces floristiques patrimoniales sont notées sur la mosaïque d'habitats. De plus la richesse faunistique et notamment avifaunistique témoigne de la diversité des milieux et de la quiétude qui y réside suite aux aménagements.

**La réserve de St-Etienne-d'Orthe** fait partie des « petits sites » gérés par la Fédération. Néanmoins, elle contribue à la fonctionnalité du réseau de réserves mises en place et permet l'expansion de certaines espèces protégées tant en hivernage qu'en nidification (Cigogne blanche, Spatule blanche ...).

**La réserve de Pontonx-sur-l'Adour** illustre l'énergie déployée en faveur de la gestion et la conservation des habitats, de la faune et de la flore typiques des zones humides des Barthes de l'Adour. C'est un site d'importance majeure pour l'avifaune migratrice mais également l'entomofaune, notamment grâce à la mosaïque d'habitat qu'offre la réserve.



Réserve de chasse et de faune sauvage de Pontonx-sur-l'Adour

### Suivis des espèces

Des suivis sont régulièrement réalisés par les Fédérations Départementales des Chasseurs et les ACCA :

- campagnes de comptages du petit et grand gibier (exemple : le Lièvre, le Cerf, le Chevreuil)

- suivis des passereaux nicheurs en zones humides. Ce suivi consiste à faire l'inventaire des espèces présentes, dans le but de connaître l'impact des aménagements réalisés sur les sites.

- comptages des oiseaux d'eau. Depuis 1986, il existe un réseau « oiseaux d'eau » constitué par des correspondants départementaux issus des Fédérations Départementales des Chasseurs et de l'ONCFS, afin de mesurer l'évolution des populations hivernantes sur le territoire national. La Fédération des Landes effectue ainsi des comptages sur les sites qu'elle gère (selon le protocole Wetlands International).

- baguage des migrateurs au niveau des Barthes. Depuis 1996, des campagnes de baguage ont été essentiellement menées sur la Bécassine des marais et l'Alouette des champs. La Fédération participe activement aux travaux du GIFS Palombe (structure associative à l'initiative des fédérations du Sud-ouest).

**Contrat Natura 2000** sur la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Lesgau à Saint-Martin-de-Seignanx : Afin de permettre le pâturage par un troupeau d'un agriculteur local, une zone de la réserve en cours de fermeture a été rouverte par débroussaillage mécanique. La gestion des niveaux d'eau dans la réserve étant délicate et nécessaire au maintien des bonnes conditions d'accueil des habitats et espèces d'intérêt communautaire, les ouvrages de petites hydrauliques ont été restaurés et les canaux et fossés entretenus. Le contrat Natura 2000 de près de 28 000 € a permis de financer ces travaux. Un autre contrat est en cours de rédaction sur ce même site.

Les chasseurs participent activement à la gestion du grand gibier au travers des plans de chasse. Ces derniers définissent, en fonction des populations, le nombre d'animaux qui doit être prélevé à l'issue d'une saison cynégétique afin de limiter les dégâts occasionnés sur les cultures.

Enfin, les Barthes constituent depuis toujours une halte migratoire pour les Cigognes blanches. L'installation des premiers couples nicheurs en 1981 à Dax et St-Martin-de-Hinx ont engendré une prise de conscience sur l'intérêt des Barthes. Dès lors les chasseurs locaux, la Fédération des Chasseurs des Landes, association de protection de la nature depuis 1978, les communes et d'autres partenaires, ont mis en place un programme d'aménagement de plateformes artificielles afin de favoriser l'implantation d'une population nicheuse. Les résultats étant probants, l'installation de cette population est alors assurée. Par la suite, la Fédération a créé en 2000 un réseau de suivi de la reproduction de l'espèce. Ce réseau est composé essentiellement des chasseurs locaux. Ces derniers, épaulés par les techniciens fédéraux, renseignent la Fédération sur l'état de la population (nombre de couples, nombre de jeunes par nids, nombre de nids occupés...). Grâce à ces diverses informations, une synthèse sur la population nicheuse est réalisée chaque année.



Réserve de chasse et de faune sauvage de Lesgau

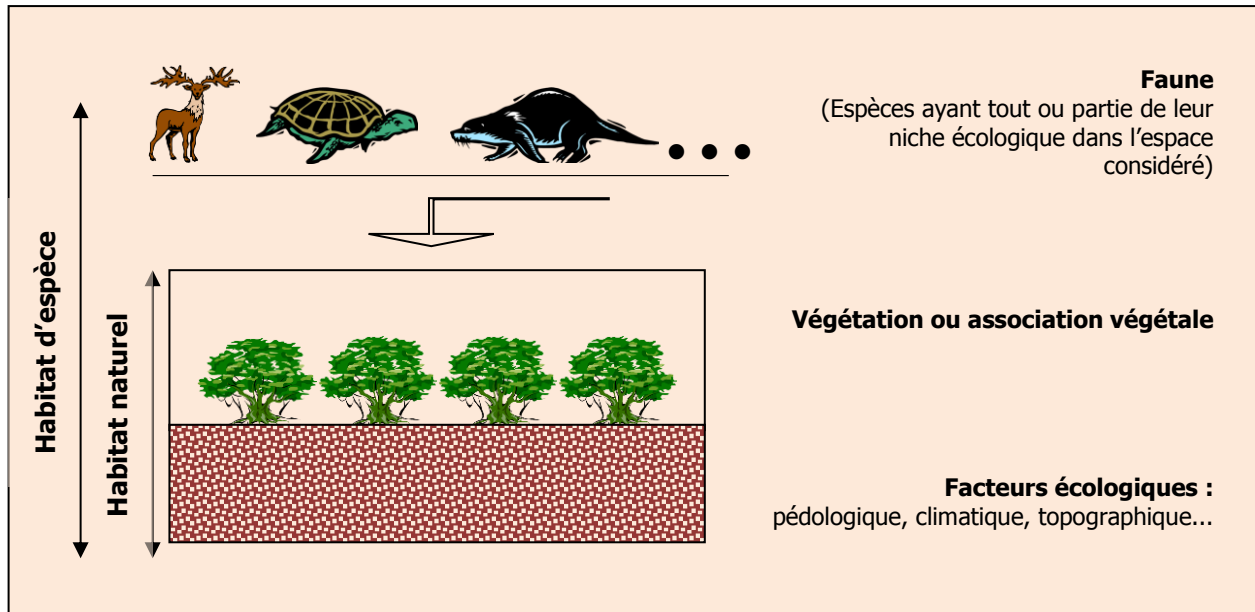
### Conflit d'usages

Il y a souvent conflit d'intérêt entre les différents usagers quant au niveau d'eau nécessaire dans la barthe : les agriculteurs souhaitent le moins d'eau possible afin de protéger le foin et les autres cultures, les chasseurs et les pêcheurs veulent au contraire un niveau d'eau élevé pour optimiser l'accueil des migrateurs et la fraie des poissons. L'équilibre délicat entre l'intérêt de chaque activité et l'intérêt environnemental est le ciment nécessaire à la préservation des Barthes.

# VI. Données biotiques

La Directive « Habitats-Faune-Flore » est basée sur la notion d'habitats naturels et la cartographie de ces habitats dans le périmètre de référence du site est le socle de la rédaction du DOCUMENT d'OBJECTIFS.

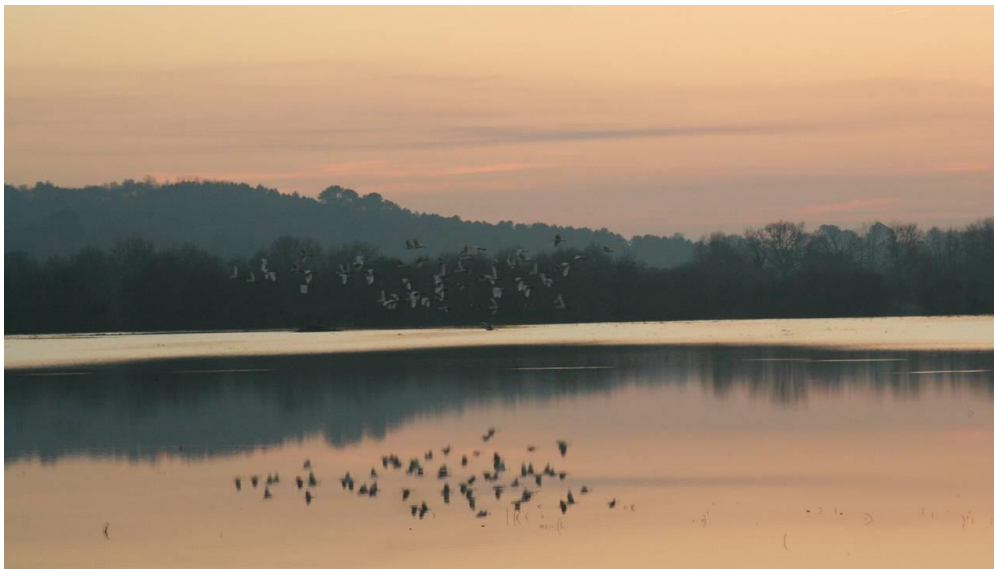
## Définition d'un habitat naturel



La végétation, par sa structure, sa physionomie, les caractères indicateurs des facteurs écologiques, est considérée comme l'identifiant de la plupart des types d'habitats. Un habitat d'espèces est le milieu défini par les facteurs précités où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique.

La typologie des habitats naturels est disponible en annexe ?.

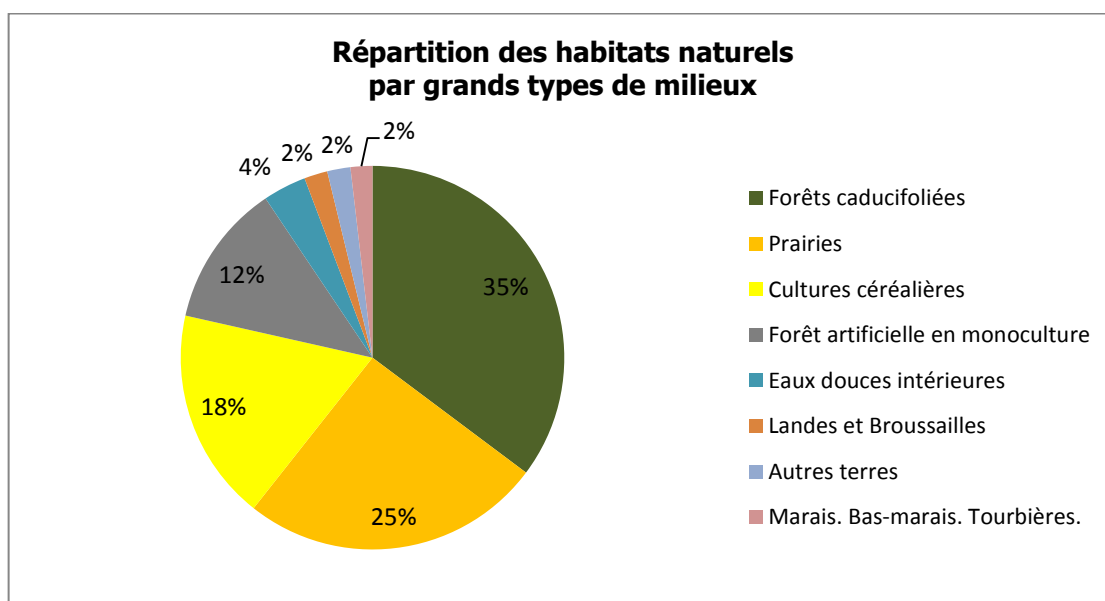
L'atlas cartographique est disponible en annexe ?.



# I. Grands milieux naturels

Grands types de milieux	Occupation du sol (cartographie N2000 des habitats naturels)	
	En ha	En %
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes. eaux courantes)	449	4
Marais (végétation de ceinture). Bas-marais. Tourbières	226	2
Landes. Broussailles. Recrus. Maquis et Garrigues. Phrygana	242	2
Prairies semi-naturelles humides. Prairies mésophiles améliorées	3124	25
Cultures céréalières intensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	2199	18
Forêts caducifoliées	4330	35
Forêts artificielles en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1482	12
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	241	2
<b>Superficie totale</b>	<b>12 274 ha</b>	

Le fonctionnement complexe des Barthes de l'Adour a permis le développement d'une mosaïque d'habitats naturels très diversifiés. La moitié du site est occupée par des boisements naturels -aulnaies marécageuses et aulnaies-frênaies d'intérêt communautaire, semi-naturels - chênaies de l'Adour d'intérêt communautaire - ou plantés par l'homme -peupleraies. Un quart du site est recouvert par des prairies utilisées selon leur régime d'inondation : les prairies longuement inondées en hiver sont pâturées et les moins humides sont fauchées. Un cinquième du site est occupé par des cultures de maïs retrouvées principalement dans le bas Adour maritime. Les autres milieux naturels sont aquatiques, rivulaires et palustres : eau libre, herbiers aquatiques, mégaphorbiaies... Des habitations sont présentes en barthe haute dans le bas Adour maritime.



## II. Les habitats d'intérêt communautaire

Milieux	Habitat d'intérêt communautaire	Surface en ha	% des HIC	% du site
<b>Habitats aquatiques et végétations palustres</b>	3110 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> ) 3110-1 : Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflorae</i>	20	0,4	0,2
	3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> 3130-3 : Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas-niveau topographique, planitiales d'affinités continentales, des <i>Isoeto-Juncetea</i> 3130-4 : Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, de bas-niveau topographique, planitiales, d'affinités atlantiques, des <i>Isoeto-Juncetea</i> 3130-5 : Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiales à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	20	0,4	0,2
	3140 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> 3140-2 : Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines	0	0	0
	3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> 3150-2 : Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés 3150-3 : Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau 3150-4 : Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	10	0,2	0,1
	3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> 3260-5 : Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des Renoncles et des Potamots 3260-6 : Ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques	5	0,1	0
	3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i> 3270-1 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i> (hors Loire)	500	8,9	4,1
	6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiales et des étages montagnard à alpin 6430-1 : Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes 6430-4 : Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	700	12,5	5,7
<b>Tourbières</b>	4020* : Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> 4020*-1 : Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles	12	0,1	0
	6410 : Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion-caeruleae</i> ) 6410-8 : Prés humides acidiphiles atlantiques amphibies 6410-9 : Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques	12	0,2	0,1
	7110* Tourbières hautes actives 7110-1* Végétation des tourbières hautes actives	50	0,9	0,4
	7120 : Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle 7120-1 : Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration	36	0,6	0,3
	7140 : Tourbières de transition et tremblantes 7140-1 : Tourbières de transition et tremblants	0,1	0	0
	7150 : Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> 7150-1 : Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	12	0,2	0,1
	7210* : Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> 7210*-1 : Végétations à Marisque	5	0,1	0
<b>Prairies</b>	6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> ) 6510-1 : Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest	2	0	0
<b>Boisements</b>	91E0* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> ) 91E0*-1 : Saulaies arborescentes à Saule blanc 91E0*-8 : Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux 91E0*-11 : Aulnaies (-Frênaies) à hautes herbes	1 890	33,7	15,4
	91F0 : Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmion minoris</i> ) 91F0-3 : Chênaies-ormaises à Frêne oxyphylle	2 342	41,8	19,1
<b>Habitat d'intérêt communautaire</b>		<b>3 659,1</b>	<b>65,2</b>	<b>29,8</b>
<b>Habitat d'intérêt communautaire prioritaire</b>		<b>1 950</b>	<b>34,8</b>	<b>15,9</b>

\*habitat d'intérêt communautaire ET prioritaire

## Synthèse des habitats d'intérêt communautaire

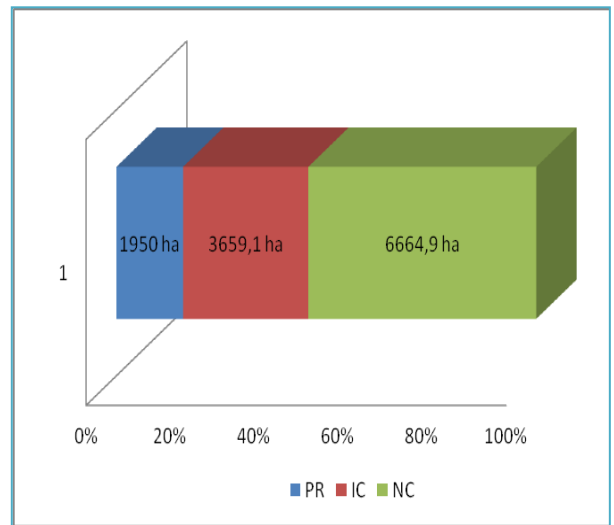
Près de la moitié du site présente un habitat d'intérêt communautaire (45,7 %, ~5 600 ha).

Les **boisements** représentent 1/3 de la surface totale du site. Les 2/3 des boisements sont rattachés à des habitats d'intérêt communautaire. L'habitat Chênaies-ormaises couvre à lui seul 2 342 ha et les Aulnaies-frênaies alluviales, habitat prioritaire, 1 890 ha.

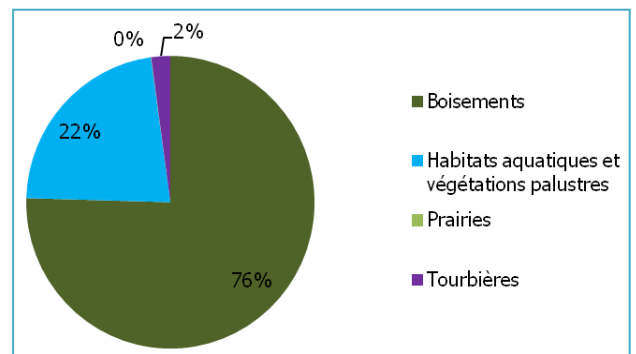
Les **milieux aquatiques** couvrent moins de surface (4% du site) mais ont un intérêt patrimonial majeur et donnent une responsabilité particulière au site avec 5 habitats d'intérêt communautaire d'herbiers aquatiques et de gazons amphibies concernés. Ils sont d'autant plus fragiles qu'ils sont présents sur de toutes petites surfaces notamment en périphérie des lacs de tonne et sur quelques courts tronçons de cours d'eau. Les **végétations palustres** d'intérêt communautaire, bien que difficilement cartographiables car très fréquemment en mosaïque spatiale ou temporelle avec les prairies humides, constituent près d'1/5<sup>ème</sup> des surfaces en habitat d'intérêt communautaire du site : mégaphorbiaies et végétations des berges vaseuses.

Les **prairies** sont la deuxième entité significative du site (25 %). Elles représentent de forts enjeux de conservation de par leur patrimonialité et leur rôle clé dans le fonctionnement de la mosaïque des milieux barthais. Cependant, aucune n'est rattachable à un habitat d'intérêt communautaire (selon la définition actuelle de l'habitat Prairies maigres de fauche).

Les **tourbières** occupent moins de 2% du site et pourtant elles sont à 70% composées d'habitats d'intérêt communautaire (130 ha d'intérêt communautaire avec 7 habitats d'intérêt communautaire dont 3 prioritaires).



Statuts des habitats du site  
Habitats d'intérêt communautaire prioritaire (PR),  
Habitat d'intérêt communautaire (IC) et habitat non  
d'intérêt communautaire (NC)



Répartition des habitats d'intérêt communautaire par  
grands milieux

## A. Les milieux aquatiques et végétations palustres

Les milieux aquatiques et les végétations palustres associées occupent des superficies très variables sur le site. Ce sont essentiellement les zones humides, étangs, mares (naturelles ou aménagées pour la chasse), les cours d'eau (Luy compris), les canaux ainsi que les fossés. Les compartiments humides barthais sont très riches et accueillent encore une belle diversité d'espèces. Cependant, leur patrimonialité est fortement menacée par la colonisation massive des espèces allochtones et invasives comme les jussies exotiques (Cf. page X).

**Les milieux aquatiques** englobent l'ensemble des eaux stagnantes (plans d'eau, canaux et fossés) et courantes (ruisseaux, cours d'eau, Luy). Ils représentent environ 450 ha soit 4% du site. Les plans d'eau sont en très grande majorité d'origine artificielle, ils ont été créés par l'homme pour l'activité de chasse ou de pêche et certains d'entre eux sont d'anciennes zones d'extraction de granulats, tourbes, ou boues aujourd'hui inexploitées. D'anciens bras morts de l'Adour (conches) sont aussi présents sur certaines barthes (Pontonx-sur-l'Adour, Tercis-les-Bains, Rivière-Saas-et-Gourby...). Dans les eaux courantes et stagnantes, des **herbiers aquatiques** de potamots, myriophylles, renoncules ou callitriches sont parfois présents. Ils sont souvent d'intérêt communautaire ([Fiche HAB 3150](#) Herbiers aquatiques des eaux stagnantes et [Fiche HAB 3260](#) Herbiers aquatiques des rivières).



Herbier à Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*), barthe d'Orist/Siest et herbier à Myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*), canaux de St Martin de Seignanx

Préserver le contexte hydrodynamique favorable aux habitats et espèces liés à la zone humide

Les niveaux d'eau sont très variables dans les Barthes et les cours d'eau :

- variations journalières liées aux marées ;
- saisonnières avec de forts assèchs ou des inondations majeures ;
- inondations/vidanges accidentelles par défaillance d'ouvrages hydrauliques).

Sur les zones de marnages des eaux se développent des gazons amphibies (Fiche HAB 3110 Gazons amphibies de vivaces et Fiche HAB 3130 Gazons amphibies d'annuelles). Ces habitats se rencontrent surtout en ceinture des eaux mais aussi parfois en mosaïque avec les végétations palustres et les prairies humides. La

végétation est caractérisée par des espèces naines variées. Citons par exemple, le Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*), la Ludwigie des marais (*Ludwigia palustris*) ou encore l'Alisma fausse renoncule (*Baldellia ranunculoides*). Mais elle peut abriter également la Marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*) d'intérêt communautaire (Fiche ESP 1428) ainsi que la Pilulaire globuleuse (*Pilularia globulifera*) et la Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*) qui sont des espèces patrimoniales protégées en France.



Les gazons amphibies étaient bien représentés il y a quelques années dans certaines barthes pâturées de manière extensive (Saubusse, Rivière) et au sein de certaines barthes cultivées (St- Etienne-d'Orthe), ils sont aujourd'hui très rares du fait de la compétition avec les jussies exotiques envahissantes (*Ludwigia grandiflora* et *L. peploides*) omniprésentes sur le site.

Exemple d'organisation des végétations aquatiques sur un plan d'eau à Pey :

Herbier à Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*),  
Herbier aquatique à Grande Naiade (*Najas marina*) et  
Herbier à jussies exotiques envahissantes.

Conserver et améliorer la qualité écologique des plans d'eau

Conserver et gérer les milieux ouverts marécageux (marais, mégaphorbiaies, végétation de ceinture...)

**Les végétations palustres** sont localisées dans les zones humides du site maintenues ouvertes. Elles sont fréquentes dans les marais attenants aux tonnes de chasse et dans les zones pacagées de manière extensive. Ces végétations peuvent aussi s'exprimer sous certains boisements notamment les peupleraies. Parmi ces végétations, on retrouve les **roselières** composées de Roseau commun (*Phragmites australis*) et/ou de Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*). Elles se rencontrent dans certaines prairies humides en barthe basse et en bordure des canaux tout comme les **carigaies** dont la végétation est dominée par les grandes

laïches (*Carex elata*, *C. vesicaria*, *C. riparia*...) associées à d'autres espèces comme le Lycopode d'Europe (*Lycopus europaeus*), la Salicaire commune (*Lythrum salicaria*), la Grande Lysimaque (*Lysimachia vulgaris*) ou la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). Les roselières et carigaies peuvent former localement des peuplements étendus dans certaines prairies humides. Elles accueillent parfois des plantes protégées comme l'Hibiscus des marais (*Hibiscus palustris*). Enfin, les végétations de **mégaphorbiaies** mésotrophes et eutrophes (Fiche HAB 6430) sont bien représentées sur le site ainsi que les **végétations des berges vaseuses à Bidens** (Fiche HAB 3270). Comme les autres végétations palustres, elles ne se limitent pas aux berges des cours d'eau et sont présentes dans l'ensemble des zones humides de la plaine alluviale de l'Adour souvent en mosaïque spatiale et temporelle avec les prairies humides.





Roselière à Hibiscus des marais à Biaudos, mégaphorbaie à Baldingère sous peupleiraie à Orist, zone humide attenante à une tonne de chasse à Candresse

Habitats d'intérêt communautaire concernés	3110 : Gazons amphibies vivaces 3130 : Gazons amphibies annuels 3140 : Herbiers de characées 3150 : Herbiers aquatiques des lacs, fossés et canaux	3260 : Herbiers aquatiques des rivières 3270 : Végétations des berges vaseuses des rivières 6430 : Mégaphorbiaies
	1044 Agrion de Mercure 1041 Cordulie à corps fin 1046 Gomphe de Graslin 1060 Cuivré des marais 1095 Lamproie marine 1096 Lamproie de Planer	1099 Lamproie fluviatile 1102 Grande alose 1103 Alose feinte 1134 Bouvière 1220 Cistude d'Europe 1355 Loutre d'Europe

→ tous les détails sur les HIC dans les fiches habitats et fiches espèce !

### Les plantes exotiques envahissantes aquatiques ou semi-aquatiques

Elles sont nombreuses sur le site mais certaines méritent une attention toute particulière de par leur impact significatif sur l'état de conservation des habitats naturels.

Les **jussies** (*Ludwigia grandiflora* et *L. peploides*) sont les EEE les plus impactantes sur le site. Ayant colonisé l'ensemble des milieux aquatiques du site, et dans une moindre mesure palustres, elles sont à l'origine de perturbations majeures des écosystèmes (disparition des plantes patrimoniales et des cortèges d'espèces typiques, accumulation de matière et perturbation du fonctionnement hydraulique, impact sur les activités économiques et sociaux-culturelles favorables à la conservation et l'entretien du système barthais...). Très présentes sur le site, des mesures de lutte sont mises en œuvre et malheureusement certaines ont parfois des impacts indirects sur les communautés aquatiques locales (assèchement, curage...). Un chapitre est consacré aux jussies (cf. p.X).

Le **Myriophylle du Brésil** (*Myriophyllum aquaticum*) est également très présent dans les eaux stagnantes à faiblement courantes (fossés/canaux/plans d'eau et parfois cours d'eau) du site. Strictement aquatique, il forme des herbiers monospécifiques denses sur des superficies parfois très importantes. Les conséquences sur les écosystèmes aquatiques sont sensiblement les mêmes que celles des jussies.

Autres plantes EEE : L'Azolla fausse-fougère (*Azolla filiculoides*), le Lagarosiphon (*Lagarosiphon major*) qui est aussi présent sur le site de façon marginale à Pontonx-sur-l'Adour, sa colonisation reste néanmoins à surveiller...



Myriophylle du Brésil sur l'Ouzente à St Vincent de Paul et dans un canal à Mées



## Habitats des milieux aquatiques d'intérêt communautaire

Habitats	Répartition et caractéristiques écologiques sur le site	Synthèse des enjeux sur le site
<b>Gazons amphibies vivaces</b> Fiche HAB 3110	Surfaces estimées à ~20 ha Les gazons amphibies vivaces s'expriment le plus souvent sur les berges à pentes douces des nombreux plans d'eau barthais (surtout Bas Adour et Moyen Adour aval de Dax, quasiment absents de la vallée de Luy et extrêmement rares en amont de Dax). Souvent de petites surfaces, les plus grands peuvent s'étendre sur quelques milliers de m <sup>2</sup> .	Ces groupements sont devenus assez rares à l'échelle des barthes. La plupart des ceintures des lacs de tonne, où ces communautés se développaient autrefois, ont été colonisées à partir du milieu des années 2000 par les jussies exotiques. Ces habitats sont en nette diminution sur le site. En effet, ils sont fortement menacés par la dynamique des jussies exotiques à double titre : d'une part, du fait d'une compétition directe et d'autre part par les modes de gestion des plans d'eau adoptés pour des actions de lutte contre les jussies (curage, création de berges abruptes...) qui sont souvent défavorables à l'habitat. Sur le site, il s'agit d'habitats à très forte valeur patrimoniale où de nombreuses plantes protégées sont présentes : <i>Littorella uniflora</i> , <i>Pilularia globulifera</i> et la très rare 1428 Marsilée à quatre feuilles, à fort enjeu de conservation sur le site. <b>Action F9</b> = Restauration, entretien et gestion des plans d'eau <b>Action F12</b> = Conservation et amélioration des capacités d'accueil des EIC <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire
<b>Gazons amphibies annuels</b> Fiche HAB 3130	Surfaces estimées à ~20 ha Présents ponctuellement sur l'ensemble du site, préférentiellement sur les barthes basses aux abords des plans d'eau, mais également observés dans les dépressions et les ornières de la barthe haute (surtout Moyen Adour en aval et en amont de Dax, très rares dans le Bas Adour et quasiment absents de la vallée du Luy). Les surfaces restent faibles de l'ordre de quelques mètres à quelques dizaines de m <sup>2</sup> . Leur expression est dépendante des conditions hydriques printanières et estivales.	La faible représentativité des groupements à characées sur les barthes et leur dynamique défavorable face aux espèces exotiques envahissantes et aux groupements d'hélophytes pressentent des enjeux de conservation faibles sur le site. <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces
<b>Herbiers de characées</b> Fiche HAB 3140	Quelques observations ponctuelles historiques sont connues, mais il reste très rare sur le site dont les conditions trophiques ne lui offrent que très peu de possibilités d'expression.	Ces herbiers aquatiques restent rares et localisés sur les barthes. La capacité de ces groupements à se maintenir dans le temps est qualifiée de moyenne étant donné qu'une grande partie des zones où ils sont présents, abrite également des Jussies exotiques ( <i>Ludwigia peploïdes</i> et <i>L. grandiflora</i> ) ou le Myriophylle du Brésil ( <i>Myriophyllum aquaticum</i> ). <b>Action F9</b> = Restauration, entretien et gestion des plans d'eau <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire
<b>Herbiers aquatiques des lacs, fossés et canaux</b> Fiche HAB 3150	Surfaces estimées à ~10 ha Il s'agit d'herbiers aquatiques et de voiles flottants des eaux stagnantes du site. Cette végétation occupe des superficies variables dans les barthes. Elle est disséminée sur les plans d'eau, les bras morts, les fossés et les tonnes de chasse. Cet habitat est bien représenté notamment sur les communes de Saint-Martin de Seignanx, Saint-Laurent de Gosse, Pey, Méés, Dax et Pontonx sur l'Adour.	L'habitat nécessite une gestion permettant un fonctionnement le plus naturel possible des cours d'eau (espace de liberté, transport sédimentaire, gestion douce de la végétation des berges, maintien d'embâcles...). Le Luy ainsi que les principaux affluents de l'Adour font l'objet d'une gestion par des syndicats de rivières qui ont élaborés des plans pluriannuels de gestion dont la mise en œuvre sera favorable à l'habitat. <b>Action F2</b> = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire
<b>Herbiers aquatiques des rivières</b> Fiche HAB 3260	Surfaces estimées à ~5 ha sur ~ 45 kms de cours d'eau favorables Ces herbiers aquatiques à callitriches, potamots, renoncules ou myriophylles sont présents dans les cours d'eau des barthes notamment le Jouanin à Saubusse, ou encore l'Ouzente à St Vincent de Paul..., et sur le Luy.	L'habitat nécessite une gestion permettant un fonctionnement le plus naturel possible des cours d'eau (espace de liberté, transport sédimentaire, gestion douce de la végétation des berges, maintien d'embâcles...). Le Luy ainsi que les principaux affluents de l'Adour font l'objet d'une gestion par des syndicats de rivières qui ont élaborés des plans pluriannuels de gestion dont la mise en œuvre sera favorable à l'habitat. <b>Action F2</b> = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire

→ Tous les détails dans les fiches habitat !

[Herbiers aquatiques des rivières à potamots et myriophylle sur le Luy](#)  
[Gazons amphibies sur plan d'eau asséché à Pey](#)  
[Herbiers aquatiques des rivières à callitriches sur le ruisseau du Jouanin](#)



## Habitats des végétations palustres d'intérêt communautaire

Habitats	Répartition et caractéristiques écologiques sur le site	Synthèse des enjeux sur le site
<b>Végétations des berges vaseuses des rivières</b> Fiche HAB 3270	Surfaces estimées à ~500 ha Habitat présent sur l'ensemble du site de façon linéaire le long des cours d'eau canaux et fossés mais aussi sur de grandes surfaces dans les plaines longuement inondables ouvertes (barthes basses pâturées), en superposition aux communautés prairiales.	L'état de conservation de l'habitat est dégradé du fait de la disparition des espèces autochtones caractéristiques du groupement ( <i>Xanthium strumarium</i> , <i>Bidens tripartita</i> , <i>Bidens cernua</i> , ...) remplacées par des espèces introduites d'écologie similaire ( <i>Xanthium italicum</i> , <i>Bidens comosa</i> , ...). De plus, ces communautés végétales sont en concurrence directe avec la Jussie à grandes fleurs qui colonise les surfaces de cet habitat et limite son développement.  <b>Action F2</b> = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique <b>Action F5</b> = Restauration, entretien et gestion des prairies à vocation agricole ou non <b>Action F8</b> = Restauration, entretien et gestion des milieux ouverts marécageux <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire
<b>Mégaphorbiaies</b> Fiche HAB 6430	Surfaces estimées à ~700 ha L'habitat est présent sur l'ensemble du site. Il est retrouvé le long des cours d'eau, canaux et fossés, mais aussi dans les plaines longuement inondables (barthes basses) qu'elles soient ouvertes (pâturées, fauchées) ou fermées (strate herbacée des peupleraies).	Les mégaphorbiaies mésotrophes et eutrophes sont des habitats transitoires qui dérivent de la destruction de forêts alluviales ou de l'abandon de prairies humides par déprise agricole. La dynamique progressive naturelle entraîne l'évolution de cet habitat vers une saulaie puis vers une forêt alluviale. Actuellement un équilibre des surfaces occupées par cet habitat transitoire semble se faire à l'échelle globale du site. Néanmoins, il semble intéressant de veiller au maintien de cet habitat sur certains secteurs en tant qu'habitat du Cuivré des marais (Fiche ESP 1060) ou en tant que corridor écologique. Les modalités de gestion doivent être alors adaptées (pâturage extensif, broyage tardif biannuel...)  <b>Action F2</b> = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique <b>Action F5</b> = Restauration, entretien et gestion des prairies à vocation agricole ou non <b>Action F8</b> = Restauration, entretien et gestion des milieux ouverts marécageux <b>Action F12</b> = Conservation et amélioration des capacités d'accueil des EIC <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire

→ Tous les détails dans les fiches habitat !



Mégaphorbiaies à Heugas

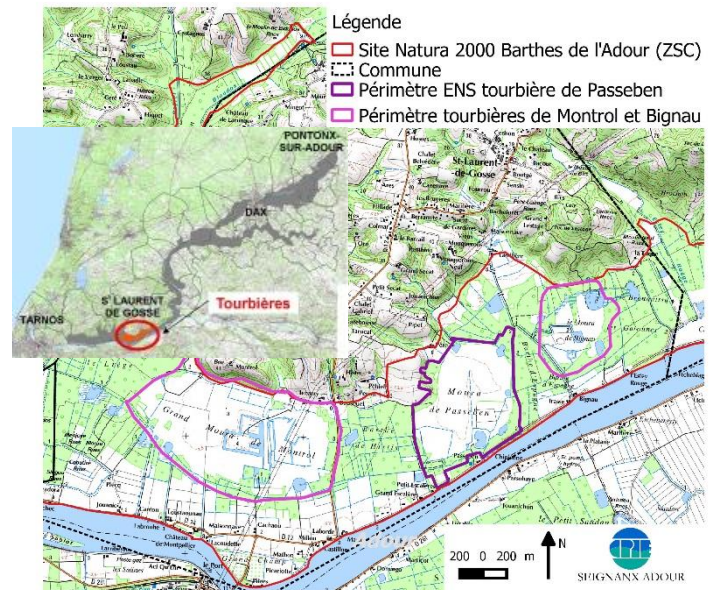
Conserver et gérer les milieux ouverts marécageux (marais, mégaphorbiaies, végétation de ceinture...)

## B. Les tourbières

L'une des richesses naturelles du site se cache dans les Barthes du Bas Adour maritime. Là, entre le coteau de Saint-Laurent-de-Gosse et le fleuve, s'est installé, il y a fort longtemps, un écosystème tourbeux né de l'accumulation de matière organique essentiellement végétale (tourbe) non décomposée.

Ces zones tourbeuses sont appelées localement « Moura » : Grand Moura de Montrol, Moura de Passeben et Moura de Bignau (pour un total de 188 ha de milieux ouverts tourbeux). Ces mouras présentent des physionomies et des stades d'évolution divers et chacun est géré de façon singulière :

- Le **Grand Moura de Montrol** est une vaste tourbière bombée (100 ha de milieu ouvert tourbeux) exploitée jusqu'en 1996 présentant une mosaïque de milieux tourbeux, semi-boisés et boisés. Dans le cadre des mesures compensatoires de l'autoroute A63 pour la Loure et le Vison d'Europe, ASF (Autoroutes du Sud de la France) s'est rendu acquéreur ou a conventionné sur 63 ha. Un plan de gestion 2016 à 2034 est mis en œuvre.
- Le **Moura de Passeben** est une tourbière bombée (60 ha de milieux ouverts tourbeux) présentant encore un fort intérêt écologique du fait de sa superficie, de la présence d'espèces animales et végétales rares, de sa localisation géographique et de ses potentialités de restauration et de valorisation. La Communauté de Communes du Seignanx est propriétaire et/ou gestionnaire (conventionnement avec les autres propriétaires de la tourbière) sur ~50ha. Un plan de gestion conservatoire 2015-2020 est mis en œuvre.
- Le **Moura de Bignau** d'une superficie de 23 ha de milieu ouvert tourbeux présente une végétation de bas-marais tourbeux. Un contrat Natura 2000 a été réalisé en 2016 sur les parcelles d'un particulier. Il s'agira de mettre en place des actions de conservation de cette zone tourbeuse sensible.



Principaux enjeux pour la conservation des tourbières : ré-humidification, limiter la fermeture du milieu par un entretien adapté, lutte contre les espèces invasives...

<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	4020* : Landes humides à bruyères 6410 : Prés humides et bas-marais acidiphiles 7110* : Tourbières hautes actives 7120 : Tourbières hautes dégradées	7140 : Tourbières de transition et tremblantes 7150 : Végétation pionnière des tourbières 7210* : Cladiaies à Marisque
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	1220 Cistude d'Europe 1356 Vison d'Europe	

→ Tous les détails sur les HIC dans les fiches habitats et fiches espèce !

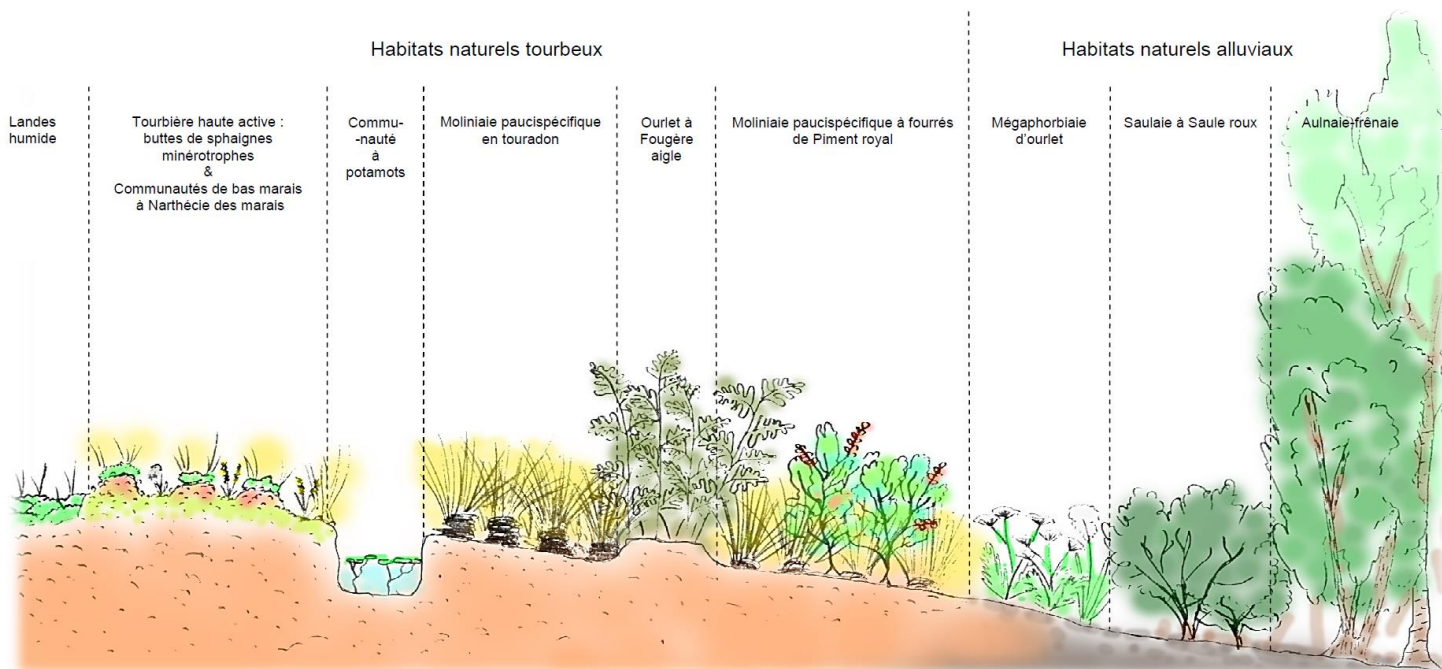
### Suivi à long terme du CBNSA

Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA), missionné par la DREAL Aquitaine, a réalisé en 2014 « une surveillance de l'état de conservation des espèces [...] et des habitats d'intérêt communautaire (HIC), en vue d'une évaluation régulière aux niveaux biogéographiques et national » dans les landes et les tourbières acidiphiles.

Ainsi des inventaires ont confirmé de forts enjeux de conservation sur la tourbière de Passeben et des placettes de suivi à long terme de la végétation ont été mises en place.

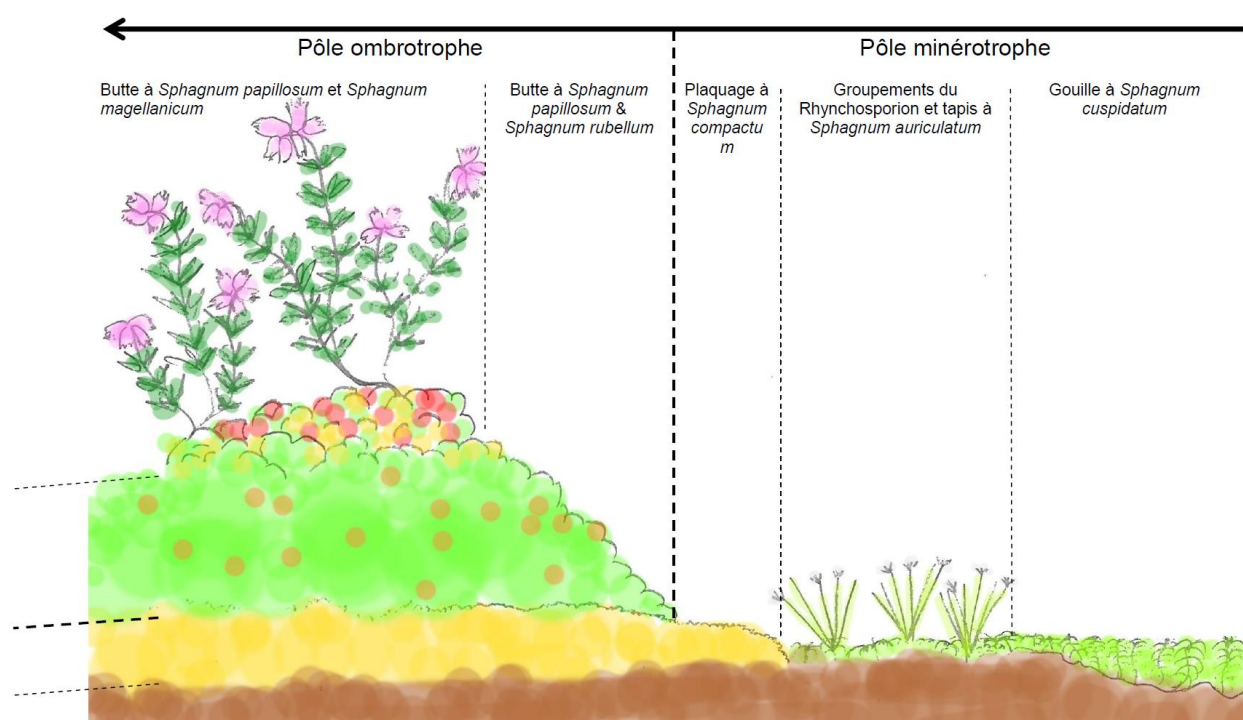


Conserver les milieux tourbeux et améliorer leur qualité écologique



### Toposéquence générale de la tourbière de Passeben.

Le schéma reprend les principaux milieux en fonction de leur positionnement topographique : tourbière bombée à gauche (autour de 3 mètres) et zone basse périphérique à droite (autour de 1 mètre) (Plan de gestion de Passeben, CPIE)



### Passeben : toposéquence des fosses d'exploitation (secteurs décapés)

Elles sont constituées d'habitats en mosaïque répartis selon une microtopographie caractéristique en lien avec la dynamique végétale et l'activité turfigène. (Plan de gestion de Passeben, CPIE)

## Habitats des tourbières d'intérêt communautaire

Habitats	Répartition et caractéristiques écologiques sur le site	Synthèse des enjeux sur le site
<p><b>Landes humides à bruyères</b> Fiche HAB 4020*</p>	<p>Surface : 5 ha L'habitat se situe sur les deux tourbières bombées de Passeben et du Grand Moura de Montrol sur la commune de St Laurent de Gosse.</p>	<p>Ces landes humides sont des formations dominées par les éricacées : Bruyère à quatre angles (<i>Erica tetralix</i>), accompagnée de la Bruyère ciliée (<i>Erica ciliaris</i>) et de la Callune (<i>Calluna vulgaris</i>) en association avec l'Ajonc de Le Gal (<i>Ulex gallii</i>) et la Molinie (<i>Molinia caerulea</i>). Les deux tourbières font l'objet de plans de gestion conservatoire avec pour objectifs, entre autres, de maintenir les landes humides ouvertes et de limiter leur reboisement progressif ce qui est favorable au maintien de l'habitat (coupe manuelle ou mécanisée des ligneux). Aussi, les perspectives d'évolution sont évaluées comme étant excellentes sur le site. <b>Action F6</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des habitats tourbeux <b>Action F7</b> = Restauration, entretien et gestion des milieux tourbeux <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>
<p><b>Prés humides et bas-marais acidiphiles</b> Fiche HAB 6410</p>	<p>Surface : 12 ha L'habitat se rencontre dans le bas-marais tourbeux du Bignau et dans les ceintures des deux tourbières bombées de Passeben et du Grand Moura de Montrol (S<sup>t</sup> Laurent de Gosse). Mais également sur le secteur du Sabla à Pey.</p>	<p>L'habitat prairial tourbeux ou paratourbeux est retrouvé dans les tourbières sous la forme de moliniaies denses accompagnées de <i>Carum verticillatum</i> et de Jonc acutiflore (<i>Juncus acutiflorus</i>) et de ceintures de dépressions humides à Agrostide des chiens. A Pey, il s'agit de prairies à Jonc acutiflore. Les plans de gestion conservatoire de Passeben et du Grand Moura de Montrol ont pour objectif, entre autres, de maintenir les prés paratourbeux ouverts et de limiter leur reboisement progressif ce qui est favorable au maintien de l'habitat (coupe manuelle ou mécanisée des ligneux). Sur le Bignau et à Pey, les usagers semblent vouloir continuer à maintenir le milieu ouvert et donc par effet indirect l'habitat. Aussi, les perspectives de maintenir la structure et la fonctionnalité de cet habitat sont jugées bonnes. <b>Action F6</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des habitats tourbeux <b>Action F7</b> = Restauration, entretien et gestion des milieux tourbeux <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>
<p><b>Tourbières hautes actives</b> Fiche HAB 7110*</p>	<p>Surface : 50 ha L'habitat est présent sur le Moura de Passeben et sur le Grand Moura de Montrol.</p>	<p>Les communautés de tourbière haute active du site sont originales au niveau régional de par leur positionnement sur d'anciennes tourbières bombées de plaine en limite méridionale de répartition de ces systèmes. Ainsi, bien qu'elles n'occupent qu'une faible surface sur l'ensemble des barthes, elles occupent cependant plus de 25% des zones tourbeuses. L'habitat a fortement évolué, en raison de l'assèchement du milieu par drainage et des pratiques d'écobuage ces 100 dernières années et accentués depuis 30 ans. Ces modifications ont entraîné le remplacement progressif des espèces spécifiques et rares par des espèces banales concurrentes (Molinie en particulier), la disparition de la microtopographie spécifique aux tourbières (présence de buttes et de creux) et ont provoqué le glissement des communautés vers des formations de tourbières hautes dégradées 7120. La conservation des deux tourbières fait l'objet d'une attention particulière (plans de gestion) et des actions de restauration sont en cours de mise en œuvre et devront être poursuivies dans le temps (arrêt de l'écobuage, réhumidification, lutte contre les plantes invasives...) <b>Action F6</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des habitats tourbeux <b>Action F7</b> = Restauration, entretien et gestion des milieux tourbeux <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>

→ Tous les détails dans les fiches habitat !

Bas-marais tourbeux 6410 du Bignau  
Haut marais 7110\* du Moura de Passeben

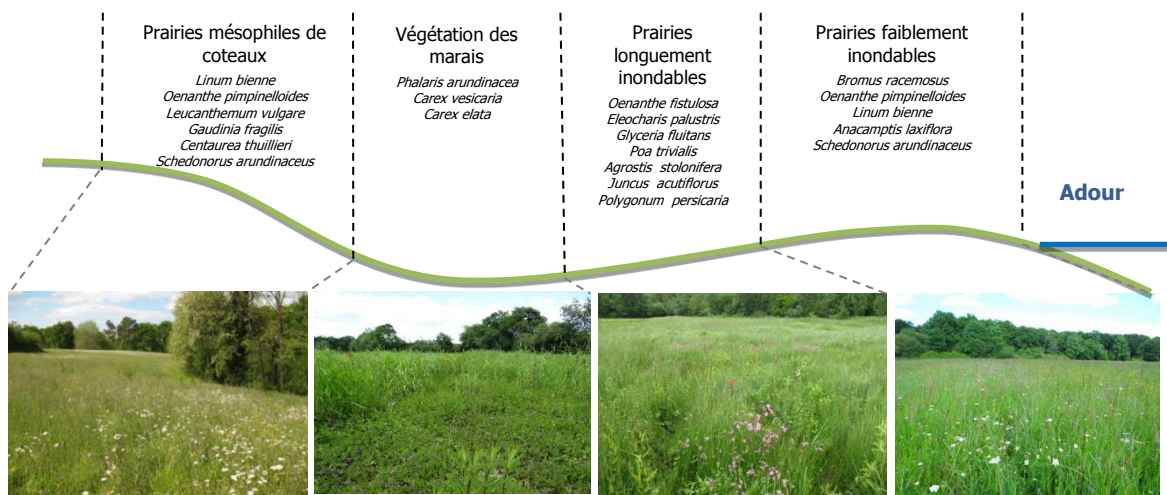


Habitats	Répartition et caractéristiques écologiques sur le site	Synthèse des enjeux sur le site
<p><b>Tourbières hautes dégradées</b> Fiche HAB 7120</p>	<p>Surface : 36 ha L'habitat est localisé sur les deux tourbières bombées du Moura de Passeben et du Grand Moura de Montrol sur la commune de St Laurent de Gosse.</p>	<p>L'habitat se situe sur les parties bombées des deux tourbières. Il est complexe et présente un assemblage de communautés étroitement imbriquées formant une mosaïque de milieux de tourbière haute plus ou moins évolués et dégradés et d'autres types de milieux décrits par ailleurs (landes humides, communautés du <i>Rhynchosporion</i>). Il s'agit le plus souvent de zones tourbeuses ayant subies un assèchement, et/ou brûlées, largement dominées par la Molinie formant de hauts touradons ou par des fourrés à Piment royal. Les communautés sont alors peu diversifiées et ont perdu une grande partie des espèces caractéristiques des hauts marais 7110*. La conservation des deux tourbières fait l'objet d'une attention particulière (plans de gestion) et des actions de restauration sont en cours de mise en œuvre et devront être accompagnées et poursuivies dans le temps afin qu'un maximum de surfaces dégradées du 7120 basculent en 7110* (arrêt de l'écobuage, réhumidification, lutte contre les plantes invasives...).</p> <p><b>Action F6</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des habitats tourbeux <b>Action F7</b> = Restauration, entretien et gestion des milieux tourbeux <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>
<p><b>Tourbières de transition et tremblantes</b> Fiche HAB 7140</p>	<p>Surface : 0,13 ha Tourbière du Bignau sur la commune de Saint-Laurent de Gosse</p>	<p>Cette végétation tourbeuse à Ményanthe trèfle d'eau (<i>Menyanthes trifoliata</i>) se développe sur la tourbe nue au niveau d'un plan d'eau du Bignau et couvre de petites superficies sur plusieurs stations isolées. La présence de <i>Ludwigia grandiflora</i> en contact de ces radeaux fait craindre pour le maintien de cet habitat à l'avenir si rien n'est entrepris. Un arrachage manuel de la jussie sera indispensable au maintien de l'habitat, celui-ci serait efficace compte tenu des faibles surfaces colonisées.</p> <p><b>Action F6</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des habitats tourbeux <b>Action F7</b> = Restauration, entretien et gestion des milieux tourbeux <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>
<p><b>Végétation pionnière des tourbières</b> Fiche HAB 7150</p>	<p>Surface : 12 ha Habitat présent sur les trois tourbières de la commune de Saint Laurent de Gosse (Grand Moura de Montrol, Moura de Passeben et celui de Bignau).</p>	<p>Sur le site, ces groupements pionniers, de cicatrisation sont retrouvés dans les anciennes fosses d'extraction, les gouilles, les dépressions et les cheminements piétinés par le bétail. Ils se développent sur une tourbe nue et gorgée d'eau. L'habitat craint l'assèchement du sol provoqué par le drainage ainsi que l'abandon des pratiques et usages traditionnels qui permettent d'entretenir les espaces ouverts (notamment le pâturage, entretien des tonnes de chasse...).</p> <p><b>Action F6</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des habitats tourbeux <b>Action F7</b> = Restauration, entretien et gestion des milieux tourbeux <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>
<p><b>Cladiaies à Marisque</b> Fiche HAB 7210*</p>	<p>Surface : 5 ha L'habitat est retrouvé dans le bas-marais tourbeux du Bignau et dans les ceintures périphériques des deux tourbières bombées de Passeben et du Grand Moura de Montrol</p>	<p>Sur le site, les végétations à Marisque (<i>Cladium mariscus</i>) sont retrouvées sous la forme de cladiaies d'ourlet en mosaïque avec d'autres habitats (landes humides à Molinie, mégaphorbiaies, jonchaies paratourbeuses...).</p> <p>La dynamique des cladiaies sur les systèmes tourbeux des Barthes reste encore mal connue (vitesse d'évolution des cladiaies vers des fourrés de saules ?). Les plans de gestion conservatoire de Passeben et du Grand Moura de Montrol ont pour objectif, entre autres, de maintenir les cladiaies ouvertes et de limiter leur reboisement progressif ce qui est favorable au maintien de l'habitat (coupe manuelle ou mécanisée des ligneux). Sur le Bignau, les usagers semblent vouloir continuer à maintenir le milieu ouvert et donc par effet indirect l'habitat (écobuage dirigé sous contrôle du SDIS des Landes). Actuellement, des études sont menées par le CBNSA concernant le rattachement ou non des cladiaies acidiphiles des landes de Gascogne à l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire, qui concerne plutôt des cladiaies alcalines à végétations du <i>Caricion davallianae</i>.</p> <p><b>Action F6</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des habitats tourbeux <b>Action F7</b> = Restauration, entretien et gestion des milieux tourbeux <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>

→ Tous les détails dans les fiches habitat !

## C. Les prairies

Les "prairies" occupent un peu plus de 3 000 ha, soit 1/4, du site. Leur composition floristique est variable en fonction des conditions stationnelles (sol, topographie, humidité...), de leur mode d'entretien (broyage, pâturage, fauche, fauche+pâturage...) et des modalités de gestion (période d'intervention, chargement pastoral...) mais aussi des régimes d'inondation et des conditions météorologiques. Ainsi, différents groupements prairiaux s'expriment sur le site : prairies humides en barthe basse et plus mésophiles en barthe haute.

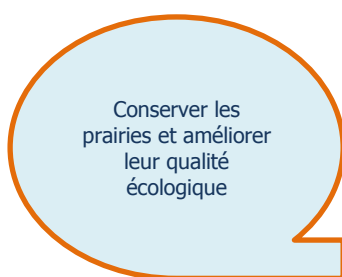


Toposéquence des groupements prairiaux de fauche des Barthes de l'Adour (CPIE, 2014)

Les limites topographiques entre les différents groupements prairiaux de la toposéquence ne sont pas figées. Elles dépendent des conditions météorologiques annuelles et peuvent ainsi se déplacer vers l'Adour les années humides et/ou lors d'apports importants d'alluvions sur les prairies par les crues. Par exemple, suite aux crues printanières de 2013 (barthes inondées tout le mois de juin), de nombreuses prairies ont vu des plantes de végétation des marais (Salicaire, Lysymaque, *Bidens*...) s'installer dans les prairies de barthe haute l'année suivante. Les différents groupements sont parfois aussi présents en mosaïque. Les mosaïques de prairies longuement inondables et de végétations palustres (cariçaias, communautés à *Bidens* et mégaphorbiaies) sont très fréquentes.



Salicaire dans les prairies de fauche de Heugas suite à la crue printanière de 2013 (CPIE, juin 2014)



Bien que non rattachable à l'habitat d'intérêt communautaire 6510, les prairies de fauche du site ont un intérêt patrimonial fort au niveau régional voire national (CBNSA, 2016). Elles sont remarquables de par leurs très grandes superficies (3 000 ha) et leur continuité spatiale (+ de 80 kms le long de l'Adour). De plus, elles sont pour la plupart en bon état de conservation grâce à l'entretien raisonné historique et actuel appliqué par les éleveurs barthais. Elles abritent de nombreuses plantes protégées : Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*), Oenanthe à feuilles de Silaüs (*Oenanthe silaifolia*), Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*)...

L'intensification de l'exploitation agricole des prairies (retournement, fertilisation, semis...) et le développement de la culture céréalière ou du kiwi représentent des menaces réelles sur les prairies naturelles du site.

Aussi et malheureusement, l'arrivée de la jussie terrestre sur les prairies les plus humides, notamment dans les Barthes communales pâturées, détériore fortement leur état de conservation. D'ailleurs, certaines prairies sont colonisées à plus de 80% par la jussie (cf. chapitre est consacré aux jussies (cf. p X).



Prairie humide de Rivière-Saas-et-Gourby envahie à plus de 90% par la jussie (CPIE)



<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	6510 Prairies de fauche atlantiques
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	1060 Cuivré des marais Dans une moindre mesure : 1041 Cordulie à corps fin 1046 Gomphe de Graslin 1220 Cistude d'Europe 1303 Petit Rhinolophe 1304 Grand Rhinolophe 1307 Petit murin 1324 Grand murin

→ Tous les détails sur l'habitat dans la fiche habitat et les fiches espèce !

### Caractérisation des prairies de fauches du site et recherche de l'habitat 6510-1 Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest (CPIE 2014)

Sur les Barthes de l'Adour pas moins de 4 groupements végétaux différents caractérisent les prairies naturelles fauchées. Ces groupements se définissent suivant un gradient topographique et un gradient hydrique (cf. toposéquence). L'habitat d'intérêt communautaire : 6510-1 Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest, n'a été trouvé que sur les zones de coteaux hors du périmètre ZSC. Mêmes si certains relevés sont relativement proches notamment ceux de la barthe haute de Rivière-Saas-et-Gourby (bourrelet alluvial).



### Etude des prairies de fauche des grandes vallées alluviales d'Aquitaine (CBNSA, 2016)

Dans ce cadre, le CBNSA a étudié plus précisément les prairies de fauche faiblement inondables du site et a conclu au fort intérêt patrimonial de ces prairies dû au fait de la non fertilisation depuis plusieurs années et à un pâturage post-fauche avec un chargement en bétail faible.

### Suivi à long terme de l'état de conservation des prairies de fauche du site (CBNSA/CPIE, 2016)



Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces

Comme pour les tourbières, le CBNSA a mis en place « une surveillance de l'état de conservation des espèces [...] et des habitats d'intérêt communautaire (HIC), en vue d'une évaluation régulière aux niveaux biogéographiques et national » sur quelques prairies de fauche alluviales du site. Ainsi sur les Barthes, 6 prairies ont été choisies et inventoriées en 2014 par le CBNSA. L'animateur, avec l'appui du CBNSA, est chargé de suivre la végétation de ces placettes tous les 6 ans.

## Habitats des prairies d'intérêt communautaire

Habitats	Répartition et caractéristiques écologiques sur le site	Synthèse des enjeux sur le site
<b>Prairies de fauche atlantiques</b> Fiche HAB 6510	Surface : 2 ha L'habitat, dans sa définition actuelle, n'est présent qu'à Saubusse et Rivière-Saas-et-Gourby. Il est retrouvé sur le bourrelet alluvial fauché en bord d'Adour.	Il y a actuellement des difficultés syntaxonomiques de caractérisation des groupements végétaux se rattachant à cet habitat. Des travaux en cours du CBNSA devraient clarifier le problème dans les années à venir. Selon les conclusions, les surfaces de prairies rattachables à l'habitat pourraient évoluer et son enjeu de conservation sur le site également. L'état de conservation de l'habitat sur le site est bon. Fortement lié à son utilisation agricole, les prairies concernées sont contractualisées en MAE depuis plus de 10 ans et les exploitants (regroupés en Association Syndicale Autorisée) ne souhaitent pas changer leurs conditions d'exploitation. Les prairies naturelles dont il est question ne sont jamais fertilisées, sont fauchées annuellement en juin-juillet et elles sont ensuite pâturées de façon très extensives à partir de fin août conformément aux MAE contractualisées. Les conditions actuelles de gestion sont donc très favorables à l'habitat. <b>Action F2</b> = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique <b>Action F5</b> = Conserver les prairies et améliorer leur qualité écologique <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire

→ Tous les détails dans la fiche habitat !

## D. Les forêts

Les habitats forestiers occupent près de la moitié du site (5 932 ha). Les 2/3 des forêts sont des boisements naturels spontanés : chênaies et aulnaies-frênaies. Ces boisements sont quasiment tous d'intérêt communautaire : soit **Aulnaies-frênaies alluviales** soit **Chênaies-ormaises**. Si leur représentation sur le site en termes de surface est bonne, leur état de conservation pourrait être amélioré (diversité des essences, stratification, présence de bois mort ou sénescents...).

La toposéquence végétale schématique de la page suivante présente l'organisation des différentes communautés forestières du site et leur rattachement à un habitat d'intérêt communautaire.

Les **Aulnaies-frênaies alluviales**, composées d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et de Frêne à feuilles étroites (*Fraxinus angustifolia*), sont retrouvées essentiellement dans les zones les plus humides du site : les berges de cours d'eau et estiers (ripisylves) et les barthes basses. Historiquement, la déprise agricole de l'activité d'élevage dans le Bas Adour a entraîné un reboisement progressif des prairies de barthe basse anciennement pâturées en fourrés de saules puis en aulnaies-frênaies. (Fiche HAB 91E0\*).



Aulnaie-frênaie à S<sup>te</sup>-Marie-de-Gosse

Les **Chênaies-ormaises** sont composées en strate arborescente de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Frênes (*Fraxinus ssp.*) et Orme champêtre (*Ulmus minor*). Les strates arbustives et herbacées permettent de différencier les types de chênaies (voir toposéquence). Elles trouvent dans les Barthes les conditions édaphiques nécessaires à leur développement. Cependant, la gestion actuelle des chênaies de production ne favorise pas les diverses strates arbustives et herbacées qui la caractérisent (Fiches HAB 91F0).



Chênaie-ormaise à Saugnac-et-Cambran

D'autres boisements sont également présents sur le site : les haies, les alignements de Platane, les plantations de production d'espèces non locales : Chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*), Tulipier de Virginie (*Liriodendron tulipifera*), Cyprès chauve (*Taxodium distichum*). L'Erable negundo (*Acer negundo*), espèce exotique envahissante, est tellement présent sur le site qu'il forme parfois des sylvo-faciès monospécifiques principalement en ripisylve mais aussi sur des parcelles récemment déboisées (voir encart).

**Cas des ripisylves** : selon les définitions, l'ensemble des forêts alluviales du lit majeur de l'Adour pourraient être considérées comme ripisylve. Pour le DOCOB et les actions du site : nous considérerons "ripisylves" les forêts des berges et des hauts de berges (sur 5 mètres de large au minimum) de cours d'eau, canaux et estiers. Les boisements en ripisylves sont souvent d'intérêt communautaire (91E0\* ou 91F0), ils participent à l'équilibre de l'écosystème des rivières et à la continuité écologique.

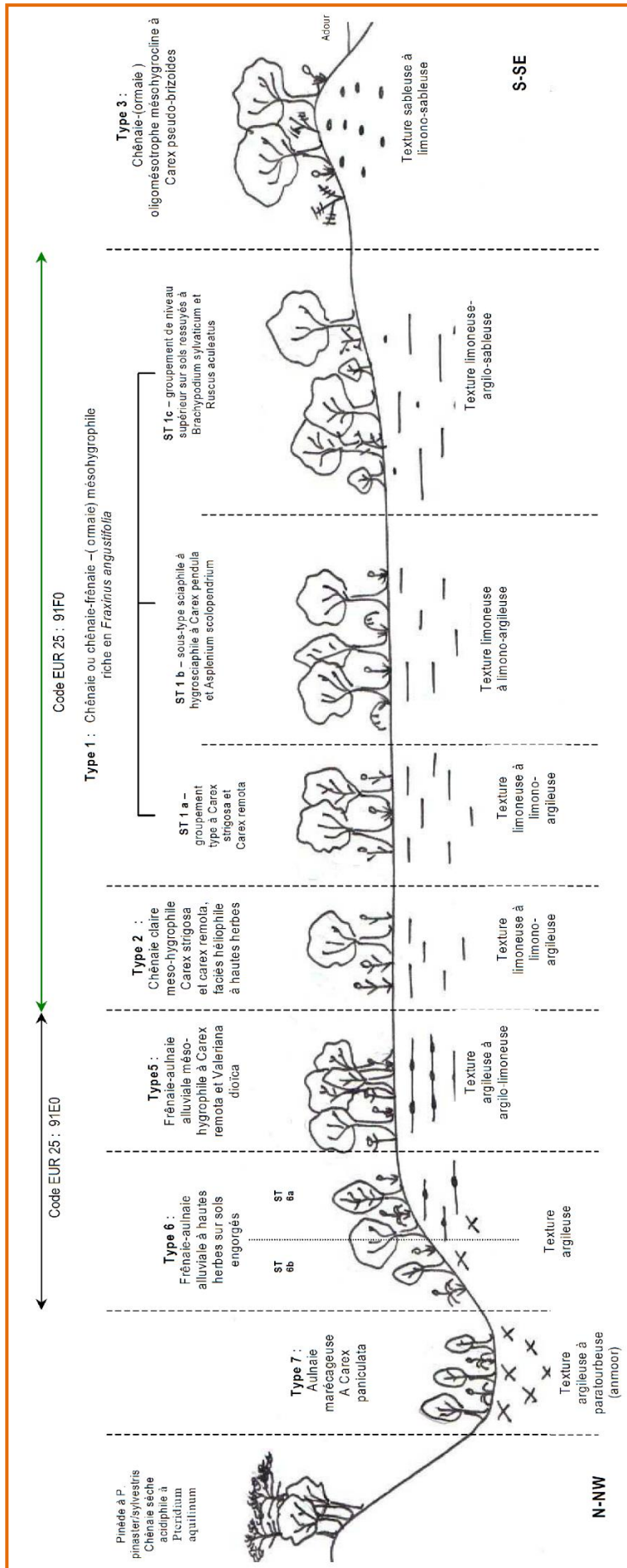
► Les ripisylves doivent être préservées de tout travaux (sauf nécessaires à l'entretien du réseau hydraulique par les gestionnaires compétents : syndicat de rivière, ASA...). Une attention toute particulière doit être portée aux espèces envahissantes ou indésirables (Erable negundo, peuplier...) ainsi qu'aux usages riverains (habitation, plantations de production, cultures...) qui pourraient les déstructurer. **Fiches Actions F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique**

<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	91E0* Aulnaies-frênaies alluviales 91F0 Chênaies-ormaises	
<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	1083 Lucane cerf-volant 1088 Grand Capricorne 1220 Cistude d'Europe 1310 Minioptère de Schreibers	1323 Murin de Bechstein 1308 Barbastelle 1356 Vison d'Europe 1355 Loutre d'Europe

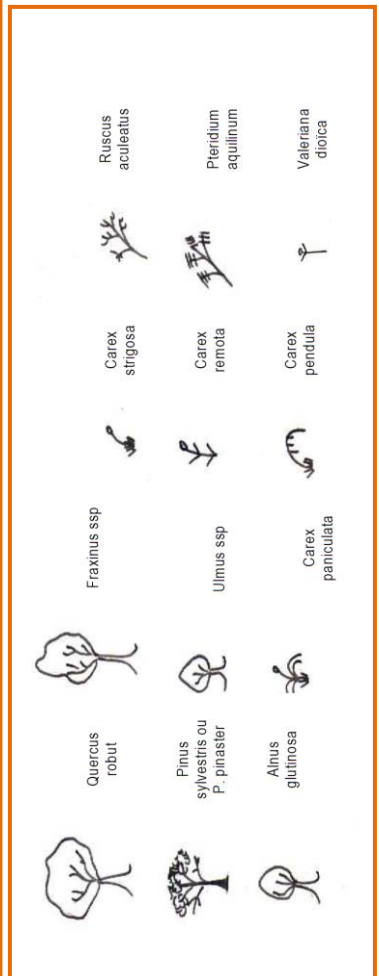
Conserver les boisements d'IC ou abritant une EIC

→ Tous les détails sur les HIC dans les fiches habitats et fiches espèce !

## Toposéquence végétale schématique des communautés forestières de l'Adour (CBNSA, 2007)



Remarque : les syvofaciés à Chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*) ou Erable negundo (*Acer negundo*) ne sont pas représentés sur le schéma



## Habitats forestiers d'intérêt communautaire

Habitats	Répartition et caractéristiques écologiques sur le site	Synthèse des enjeux sur le site
<p><b>Aulnaies-frênaies alluviales</b> Fiche HAB 91E0*</p>	<p>Surface : 1 890 ha L'habitat est très présent dans les barthes, notamment sur le bas Adour maritime et sur le moyen Adour en aval de Dax. Il occupe des surfaces moindres en amont de Dax et devient rare dans la vallée du Luy.</p>	<p>L'habitat est typique de la plaine alluviale de l'Adour. Les aulnaies-frênaies sont l'un des habitats prépondérant du site. Après la déprise agricole qui a suivi les deux guerres mondiales, ces boisements se sont largement répandus sur les territoires agricoles abandonnés notamment sur le bas Adour maritime. Depuis ces dernières décennies et au regard de l'état des lieux agricole du territoire, il s'avère que les surfaces agricoles et forestières sont restées stables.</p> <p>La problématique des espèces invasives est une réalité. <i>L'Acer negundo</i> est présent sur l'ensemble des barthes. Cantonné à l'origine aux seules berges des cours d'eau il a peu à peu envahi les barthes et est présent en sous-bois humides de l'habitat. Les coupes rases sans préservation du sous-bois (sans régénération naturelle) favorisent son implantation par manque de compétition avec les espèces typiques de l'habitat. Une autre essence invasive semble prendre de l'ampleur : le Noyer du Caucase. Les frênes sont menacés par l'arrivée d'un champignon la chalarose. De plus, la dynamique actuelle de valorisation des bois pour la filière énergie pourrait à terme menacer fortement l'habitat si l'exploitation des aulnaies s'avérait rentable.</p> <p>Lorsque les conditions hydrologiques sont maintenues, la non-intervention est souvent la meilleure action de gestion pour cet habitat. La lutte contre les espèces invasives reste cependant une priorité.</p> <p><b>Action F2</b> = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique  <b>Action F3</b> = Restauration, entretien et gestion des boisements d'intérêt communautaire  <b>Action F4</b> = Conservation des boisements de forte naturalité  <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces  <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site  <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>
<p><b>Chênaies-ormes</b> Fiche HAB 91F0</p>	<p>Surface : 2 342 ha L'habitat est présent principalement dans les secteurs du Moyen Adour en particulier en amont de Dax et sur celui du Luy.</p>	<p>A l'issue de l'étude du CBNSA de 2007, il apparaît que la grande majorité des types de chênaies du site se rattachent à l'habitat bien que les pratiques sylvicoles actuelles favorisent le Chêne pédonculé au détriment du frêne. Les pratiques ont néanmoins permis de conserver une diversité de communautés herbacées en sous-étage caractéristique du système alluvial des grands fleuves comme l'Adour. Néanmoins, l'état de référence décrit dans la directive Habitats ne correspond pas à celui observé sur les barthes où ces milieux ne sont pas assez complexes avec une multitude de strates végétales.</p> <p>Dans les années 2000, la menace de la reconversion des chênaies en peupleraies existait, mais aujourd'hui elle s'est atténuée. Les pratiques de gestion se sont nettement améliorées depuis 15 ans (coupes « à blanc » limitées avec prédominance aujourd'hui de la régénération naturelle et dès que possible d'exploitation en bois façonné).</p> <p>Les surfaces en chênaie pourraient légèrement augmentées dans les années à venir par la reconversion de certaines peupleraies en chênaie et par l'abandon de la plantation de Chêne rouge ou de Tulipier de Virginie. Cependant, les frênes semblent menacés par l'arrivée d'un champignon la « chalarose ».</p> <p>Il est encore possible d'améliorer les pratiques de gestion des chênaies exploitées en inscrivant des mesures dans les plans d'aménagement forestiers ou dans les plans simples de gestion (grands propriétaires privés) par une sensibilisation des gestionnaires de la forêt (ONF, CRPF...) : les espèces invasives peuvent être éliminées, des îlots de sénescence constitués, des continuités écologiques préservées...</p> <p><b>Action F3</b> = Restauration, entretien et gestion des boisements d'intérêt communautaire  <b>Action F4</b> = Conservation des boisements de forte naturalité  <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces  <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site  <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>



Chêne pédonculé à cavité à Oeyreluy

→ Tous les détails dans les fiches habitat !

## Les haies

Les haies ne représentent pas un boisement à part entière mais jouent un rôle dans la protection de la faune et de la flore (corridors biologiques constitutifs de la Trame Verte et Bleue) et la protection des cultures contre l'érosion due aux inondations fréquentes ou contre le vent.

Elles permettent également un enrichissement du sol par captage des limons et jouent un rôle dans l'épuration des eaux. La fonction paysagère ne peut être négligée.

Dans les Barthes, on trouve des haies de tous types (arborescentes, arborées) composées de tout un cortège d'espèces assez communes : Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Prunellier (*Prunus spinosa*), saules blancs ou marsault (*Salix alba*, *S. caprea*).

Le Platane (*Platanus x hispanica*) a aussi été très planté au début du 19<sup>ème</sup> siècle sur les berges des ruisseaux, canaux, et autres esteys. Souvent mené en têtard (étés à 2,50 m), le platane était utilisé comme bois de chauffage ou pour faire des outils. Aujourd'hui, les vieux individus présentent souvent un intérêt comme zone de gîte pour de nombreuses espèces (Barbastelle, Vison d'Europe, Loutre...) qui peuvent s'installer dans le système racinaire, voire dans les cavités d'arbres déperissant.

De nombreuses haies ont été détruites lors des grands remembrements des années 70 et 80. Depuis il semble que le linéaire n'a pas beaucoup évolué.

► **Fiche Action F10 = Développement et entretien du réseau bocager**



Conserver  
voire améliorer  
les continuités  
écologiques

## Les espèces exotiques envahissantes (EEE) végétales des boisements

Les EEE végétales sont nombreuses sur le site et à proximité. Certaines méritent une attention particulière. L'**Erable negundo** (*Acer negundo*) est omniprésent dans les ripisylves barthaises (et dans une moindre mesure dans l'ensemble des boisements barthais). Son acclimatation est telle, qu'il constitue parfois des ripisylves mono-spécifiques sur de longs tronçons (Adour, Luy...).

Le **Noyer du Caucase** (*Pterocarya fraxinifolia*) et le **Févier d'Amérique** sont des EEE émergentes sur le site. Leur très forte évolution sur les dernières années est préoccupante d'abord dans les ripisylves mais aussi dans les sous-bois et prairies du site. Le Noyer du Caucase se propage le long de l'Adour dans le Bas-Adour maritime depuis une dizaine d'année. Les sous-bois de certaines aulnaies marécageuses des barthes commencent à être colonisés. Le Févier d'Amérique est retrouvé principalement dans le Moyen-Adour aval de Dax, autour d'Orist, Saubusse et Tercis-les-Bains. Très présent dans les prairies humides pâturées de la barthe d'Orist Siest (plus de 250 pieds) il est en pleine expansion en ripisylve de l'Adour et dans le réseau bocager. Les individus de ces espèces doivent être systématiquement éliminés, en particulier les arbres semenciers.



De gauche à droite : Erable negundo, Noyer du Caucase et Févier d'Amérique

D'autres espèces sont fréquemment observées et leur dynamique reste à surveiller : **Renouée du Japon** (*Fallopia japonica*), **Bambou** (*Phyllostachys sp.*), **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*), **Herbe de la pampa** (*Cortaderia selloana*), **Baccharis** (*Baccharis halimifolia*)....

► De nombreuses EEE continuent à être plantées ou favorisées dans le site et à proximité par des privés mais aussi lors de projets de territoire récents. Pour éviter leur propagation, il faut communiquer sur les enjeux liés aux EEE et sur la nécessité de préserver la naturalité du site lors de tous les nouveaux aménagements en utilisant des espèces végétales locales **Fiches Actions F15 = Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation aux enjeux du site et F16 = Accompagnement technique des projets du territoire à la prise en compte des enjeux du site.**

## E. Les milieux anthropiques

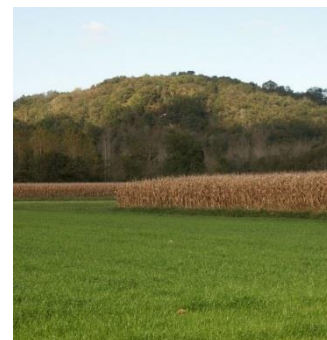
### Terres agricoles

(voir partie Agriculture)

Localisées principalement en barthe haute, les cultures céréalières de maïs sont très présentes sur le site : près de 2 200 ha soit 18% du site. Conduites en conventionnel, elles sont peu favorables à la biodiversité du site. De nombreuses prairies barthaises sont dites améliorées (semées et/ou fertilisées). Contrairement aux prairies "naturelles" elles sont peu diversifiées et accueillent très peu de biodiversité.

D'autres terres agricoles sont considérées comme relevant d'habitat artificiel sur le site comme les plantations de kiwi qui semblent, d'ailleurs, être en augmentation.

► Afin de préserver la naturalité du site, il faut adapter les pratiques culturales aux enjeux écologiques : **Fiche Action F11 = amélioration des pratiques culturales**. Lorsque cela est possible, la reconversion de ces milieux anthropiques en prairie naturelle doit être encouragée : **Fiche Action F5 = Restauration, entretien et gestion des prairies à vocation agricole ou non**



Prairie semée et champ de maïs à Ste-Marie-de-Gosse

Préserver voire améliorer la naturalité du site

### Plantations

(voir partie Sylviculture)



Plantation de Cyprès chauve à Thétiou

Les plantations de peupliers représentent 11% du site soit 1 300 ha. Bien que pouvant accueillir parfois un sous-bois en Mégaphorbiaie (Fiche HAB 6430). Elles ne représentent que peu d'enjeu sur le site. Leur reconversion en prairies naturelles ou en boisements d'intérêt communautaire doit être favorisée. D'autres plantations existent et occupent les stations favorables aux Chênaies-ormaies (Fiche HAB 91E0) : Chêne rouge d'Amérique, Tulipier de Virginie, Cyprès chauve...

► L'utilisation des essences typiques des Barthes (Chêne pédonculé, frênes et aulne) doit être favorisée dans la sylviculture **Fiche Action F3 = Restauration, entretien et gestion des boisements d'IC**

### Habitations et Infrastructures

(voir partie Urbanisation et projets d'aménagement)

Les habitations et infrastructures (routes, ligne haute-tension, ponts...) peuvent accueillir une biodiversité ordinaire mais aussi d'intérêt communautaire. Bien qu'inondable, de nombreuses zones d'habitations sont présentes sur le site ou à proximité immédiate. Les habitations et bâtiments publics, telles les églises, peuvent abriter des espèces d'intérêt communautaire. Le Petit rhinolophe (Fiche ESP 1303) est régulièrement retrouvé dans les vides sanitaires et combles des maisons du Bas Adour. Les dessous de ligne haute tension peuvent faire office de corridors prairiaux pour de nombreuses espèces lorsque leurs mode d'entretien est adapté (type, période, fréquence, rotation...). Les ponts peuvent aussi servir de gîte à certaines espèces comme les Petit/Grand murin (Fiche ESP 1307 et 1324). Les routes traversent régulièrement le site, selon leur trafic, elles peuvent présenter des risques de collisions élevés pour certaines espèces (cistude, vison, loutre...).



Maison barthaise en bord d'Adour à St-Martin-de-Seignanx

Conserver les stations remarquables des EIC

► Des projets d'aménagement émergent parfois (vélo-route, maison de la Barthe, restauration du bâti remarquable...), il est indispensable que les enjeux du site soient respectés lors des aménagements nouveaux ou des restaurations (utilisations d'espèces végétales locales pour les plantations, conservation des gîtes existants, réflexion sur les impacts indirects sur les EIC sensibles au dérangement...). **Fiche Action F12 = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC.**

### III. Les espèces d'intérêt communautaire

La Directive Habitats, comme son nom l'indique, est basée sur une entrée « habitats » et non « espèces ». L'intérêt de réaliser des inventaires sur des espèces présentes dans l'annexe II de la Directive est de considérer l'habitat comme site d'accueil d'espèces animales et végétales en plus de son intérêt patrimonial propre. On considère alors des habitats d'intérêt communautaire (voir paragraphe ci-dessus) et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Ces derniers comprennent tous les habitats naturels (d'intérêt communautaire ou non) nécessaires à un stade du cycle de vie de l'espèce considérée.

La présence d'eau confère au biotope des Barthes de l'Adour des caractéristiques suffisamment particulières et fortes pour que la flore et la faune qui les peuplent leur soient tout à fait spécifiques. La mosaïque de milieux ouverts et boisés permet une grande diversité d'espèces végétales et animales rares ou menacées, et pour certaines de fortes densités de population.

Des études spécifiques ont été réalisées pour différentes espèces ou groupes d'espèces. Les autres espèces citées sont extraites de la bibliographie ou de données hors protocole, la liste est **non exhaustive**.

Classes	Nombre d'espèces répertoriées	Espèces d'intérêt communautaire	Autres espèces patrimoniales	Niveau de connaissance sur le site
Invertébrés	47 Odonates >40 Lépidoptères rhopalocères >20 Orthoptères et Mantoptères	1044 Agrion de Mercure 1041 Cordulie à corps fin 1046 Gomphe de Graslin 1060 Cuivré des marais 1083 Lucane cerf-volant 1088 Grand Capricorne	Aeschne affine, Gomphe à pattes jaunes, Gomphe semblable, Gomphe vulgaire, Agrion nain, Leste sauvage, Onychogomphe à crochets, Sympétrum déprimé, Conocéphale des roseaux, Criquet des Roseaux, Criquet tricolore, Criquet ensanglanté, Grande mulette	Inventaire avec protocole sur le Cuivré des marais (CPIE, 2012)*  Inventaire avec protocole sur les odonates d'intérêt communautaires (CPIE, 2013)*
Poissons	>30	1095 Lamproie marine 1096 Lamproie de Planer 1099 Lamproie fluviatile 1102 Grande alose 1103 Alose feinte 1134 Bouvière	Anguille, Brochet	Inventaire avec protocole sur la Lamproie marine (MIGRADOIR, 2011)
Amphibiens	12	Aucune recensée	Alyte accoucheur, Pélodyte ponctué, Salamandre tachetée, Triton palmé, Triton marbré, Crapaud calamite, Rainette ibérique, Rainette méridionale, Grenouille agile, Grenouille rousse	Inventaire avec protocole sur les amphibiens (CPIE, 2009)*
Reptiles	9	1220 Cistude d'Europe	Lézard vivipare, Lézard des murailles, Lézard vert, Couleuvre verte et jaune, Couleuvre d'Esculape	Inventaire avec protocole sur la Cistude d'Europe (CPIE, 2016)*

\*étude disponible sur demande

Suivre l'évolution de l'état de conservation des HIC et EIC

Classes	Nombre d'espèces répertoriées	Espèces d'intérêt communautaire	Autres espèces patrimoniales	Niveau de connaissance sur le site
Oiseaux	241	Site Directive Habitat et non Oiseaux (DOCOB ZPS dédié aux 25 espèces d'intérêt communautaire jugées prioritaires)	Aigle botté, Spatule blanche, Cigogne blanche, Bihoreau gris, Grue cendrée, Elanion blanc, Pic noir, Pic mar, Aigrette garzette, Grande aigrette, Milan noir, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Crabier chevelu, Pie-grièche écorcheur, Marouette ponctuée, Martin-pêcheur d'Europe, Aigle criard, Ibis falcinelle, Balbuzard pêcheur, Combattant varié, Pygargue à queue blanche, Busard des roseaux, Faucon émerillon, Phragmite aquatique	Site Natura 2000 dédié FR7210077  Suivis avifaune par la Fédération des chasseurs des Landes
Mammifères	47	1355 Loutre d'Europe 1356 Vison d'Europe 1303 Petit Rhinolophe 1304 Grand Rhinolophe 1307 Petit murin 1308 Barbastelle 1324 Grand murin 1310 Minioptère de Schreibers 1323 Murin de Bechstein	Campagnol amphibie, Crossope aquatique, Genette, Putois, Martre des pins, Sérotine commune, Vespère de Savi, Murin d'Alcathoé, Murin de Daubenton, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Noctule de Lesler, Noctule commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle commune, Oreillard gris	Inventaire avec protocole sur les chauves-souris forestières (ONF Landes Nature, 2011)*  Inventaire avec protocole sur la Loutre d'Europe (CPIE, 2011)*  Inventaire micromammifères (CPIE, 2013)
Plantes	>400	1428 Marsilée à quatre feuilles 1607* Angélique à fruits variables 1614 Apium repens 1831 Flûteau nageant	Spiranthe d'été, Etoile d'eau, Laïche faux-brizoïde, Hibiscus des marais, Lindernie rampante, Littorelle à une fleur, Ophioglosse des Açores, Pillulaire globuleuse, Drosera à feuilles rondes, Drosera intermédiaire, Gratiolle officinale, Lotier hispide, Orchis à fleurs lâches, Scirpe de Micheli, Butome en ombelle, Gentiane pneumonanthe, Hottonie des marais, Narthécie des marais, Flèche-d'eau, Sphaigne molle, Sphaigne de Magellan, Zannichellie des marais, Châtaigne d'eau, Élatine à long pédoncule, Utriculaire citrine, Linaigrette à feuilles étroites, Scirpe des bois...	Inventaire plantes patrimoniales (CPIE, 2015)*

\*étude disponible sur demande



## A. Les invertébrés

### Espèces d'intérêt communautaire

Espèces	Répartition et caractéristiques écologiques	Synthèse des enjeux sur le site
<b>Agrion de Mercure</b> <i>Coenagrion mercuriale</i> Fiche ESP 1044	<p>&gt;26 stations connues réparties sur l'ensemble du site.</p> <p>Stations très localisées (faible linéaire, faible abondance)</p> <p>Espèce observée sur des tronçons de petits ruisseaux, la plupart du temps en pied de coteau, sur substrat sableux et présentant de forte densité d'herbiers aquatiques.</p>	<p>L'espèce a été retrouvée en de nombreux points sur le site mais les stations effectives à Agrion de mercure sont peu nombreuses et concernent de tout petit tronçons de cours d'eau. L'enjeu de conservation de ces stations est donc fort. La qualité/quantité d'eau est un facteur primordial à la survie des larves et à la présence d'herbiers aquatiques (pollution de l'eau en provenance du coteau ou des habitats limitrophes, débits d'étiage des fossés/cours d'eau insuffisants...). L'ensoleillement des tronçons est également important pour le développement des herbiers.</p> <p>Les modalités d'entretien de ces secteurs à enjeux doivent être adaptées à l'espèce (maintenir les végétations aquatiques et rivulaires herbacées, proscrire ou fractionner le curage des fossés/cours d'eau et la rectification des berges...). Des actions d'entretien de la ripisylve boisée pourraient éventuellement permettre de maintenir un ensoleillement des stations remarquables à Agrion de mercure. Sur certaines stations situées à proximité de zones pâturées, le piétinement/enrichissement par le bétail du cours d'eau pourraient être évités par une mise en défens (clôture, aménagement de descente d'abreuvement en aval des stations...).</p> <p><b>Action F2</b> = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique  <b>Action F12</b> = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC  <b>Action F13</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC  <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces  <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site  <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>
<b>Cordulie à corps fin</b> <i>Oxygastra curtisii</i> Fiche ESP 1041	<p>&gt; 30 kms du Luy et de l'Adour</p> <p>Espèces observées au sein des macro-habitats optimaux caractérisés par une rivière à cours lent où il existe un couvert forestier et ses groupements dynamiques associés.</p>	<p>La préservation de ces deux libellules au stade de larves aquatiques sur le site est principalement dépendante de la qualité écologique des cours d'eau déjà occupés ou potentiels. Les enjeux porteront sur la qualité (pollution de l'eau par les apports du bassin versant ou à proximité immédiate du cours d'eau), la quantité (préserver les débits d'étiage et interdire l'assèchement des plans d'eau) et les méthodes d'entretien/restauration des berges et ripisylves (préserver les ripisylves et les zones terrestres riveraines, éviter le recalibrage du lit mineur et la rectification des berges).</p> <p>Pour la survie des imagos (adultes), des zones de maturations (secteurs ouverts riches en proies) doivent être préservés à proximité des cours d'eau occupés ou potentiels.</p> <p><b>Action F2</b> = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique  <b>Action F12</b> = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC  <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces  <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site  <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>
<b>Gomphe de Graslin</b> <i>Gomphus graslinii</i> Fiche ESP 1046		

→ Tous les détails dans les fiches Espèce !

Conserver et améliorer la qualité écologique des cours d'eau

Conserver les stations remarquables des espèces d'intérêt communautaire



Agrion de Mercure à Saubusse © CPIE



Cordulie à corps fin et Gomphe de Graslin sur le Luy © CPIE

Espèces	Répartition et caractéristiques écologiques	Synthèse des enjeux sur le site
<p><b>Cuivré des marais</b> <i>Lycanea dispar</i> Fiche ESP 1060</p>	<p>&gt;22 stations connues réparties sur l'ensemble du site</p> <p>Espèce observée dans les prairies hygrophiles à mésohygrophiles et les mégaphorbiaies eutrophes à mésotrophes. Ces végétations de milieux ouverts sont parfois retrouvées en contexte sylvicole (sous-bois de peupleraies de hautes tiges, suite à une récente exploitation de chênaie ou peupleraie).</p> <p>La présence de <i>Rumex conglomeratus</i> est indispensable à l'espèce.</p>	<p>Le site offre au Cuivré des marais d'importantes surfaces d'habitats d'espèce. Cependant, les capacités d'accueil de cette espèce pourraient être facilement améliorées en travaillant principalement sur les modalités de gestion des milieux herbacés (maintien de zones de refus dans les prairies pâturées, fauchage/broyage tardif et rotatif dans les mégaphorbiaies y compris en sous-bois, maintien de zones à <i>Rumex</i> dans les grandes prairies de fauche...) et sur les corridors de déplacement de l'espèce au sein du site entre chaque zone favorable.</p> <p><b>Action F2</b> = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique  <b>Action F8</b> = Restauration, entretien et gestion des milieux ouverts marécageux  <b>Action F5</b> = Restauration, entretien et gestion des prairies à vocation agricole ou non  <b>Action F12</b> = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC  <b>Action F13</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC  <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces  <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site  <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>
<p><b>Lucane cerf-volant</b> <i>Lucanus cervus</i> Fiche ESP 1083</p>	<p>Pas d'inventaire spécifique</p> <p>Réparties sur l'ensemble du site</p>	<p>Les enjeux sur ces espèces reposent principalement sur le maintien de leurs habitats et des continuités écologiques entre les massifs forestiers du site.</p> <p>Les boisements à forte naturalité et/ou présentant de nombreux arbres morts (sur pied ou au sol) ou vieillissant doivent être conservés. Dans les forêts gérées, le développement de ce type de boisement pourrait être favorisé et les continuités écologiques entre les massifs forestiers prises en compte et préservées.</p> <p><b>Action F2</b> = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique  <b>Action F3</b> = Restauration, entretien et gestion des boisements IC  <b>Action F4</b> = Conservation des boisements de forte naturalité  <b>Action F10</b> = Développement et entretien du réseau bocager  <b>Action F12</b> = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC  <b>Action F13</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC  <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces  <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site  <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>
<p><b>Grand Capricorne</b> <i>Cerambyx cerdo</i> Fiche ESP 1088</p>	<p>Les espèces sont retrouvées dans les boisements âgés et/ou à forte naturalité (chênaies, aulnaies-frênaies), haies anciennes en secteur ouvert, arbres isolés des parcs...</p>	<p>(Contenu repris dans la section précédente)</p>

→ Tous les détails dans les fiches espèce !

Conserver les boisements de forte naturalité

Cuivré des marais © CPIE




Lucane cerf-volant et Grand capricorne  
© CPIE




Améliorer la qualité écologique des milieux ouverts marécageux

## Autres invertébrés

La mosaïque des habitats naturels barthais permet la présence de nombreuses espèces d'invertébrés inféodés ou adaptés aux zones humides. Parmi ces invertébrés certains peuvent être considérés comme patrimoniaux (liste ci-après non exhaustive).

Groupe	Nom	Population présente sur le site Commune, Rare, V très rare, Présente	Patrimonialité					Conventions internationales	Autres raisons
			Annexe IV DHFF	Plan National d'Actions	Protection nationale	Liste rouge			
Odonates	<i>Aeshna affinis</i>	P							
	Gomphe à pattes jaunes <i>Gomphus flavipes</i>	P	x	x	x	x	x	x	
	Gomphe semblable <i>Gomphus simillimus</i>	P							
	Gomphe vulgaire <i>Gomphus vulgatissimus</i>	P							
	Agrion nain <i>Ischnura pumilio</i>	R							
	Leste barbare <i>Lestes barbarus</i>	R							
	Onychogomphe à crochets <i>Onychogomphus uncatus</i>	R							
	Sympétrum déprimé <i>Sympetrum depressiusculum</i>	V Donnée ancienne		x	x	x			
Orthoptères	Conocéphale des roseaux <i>Conocephalus dorsalis</i>	P				x			
	Criquet des roseaux <i>Mecostethus parapleurus</i>	P				x		x	
	Criquet tricolore <i>Paracinema tricolor bisignata</i>	P				x			
	Criquet ensanglanté <i>Sthetophyma grossum</i>	P				x		x	
Mollusques	Grande mulette <i>Margaritifera auricularia</i>	V	x	x	x	x	x		

Tableau des espèces patrimoniales d'invertébrés du site

## Photos d'orthoptères patrimoniaux



Criquet ensanglanté, Criquet des roseaux, Criquet tricolore et Conocéphale des roseaux

© CPIE

Améliorer la qualité  
écologique des  
milieux ouverts  
marécageux

## Les invertébrés inscrits à l'annexe IV de la DHFF

### Le Gomphe à pattes jaunes, *Gomphus flavipes*

Odonate présent tout le long du Luy (inventaire 2013). La population du Luy/Adour est remarquable de par son isolement de l'aire de répartition nationale de l'espèce ce qui en fait un enjeu fort du cours d'eau et du site Natura 2000. Espèce cible du Plan Régional d'Actions d'Aquitaine des Odonates et VUlnérable sur la Liste Rouge d'Aquitaine, des actions de conservation seront proposées pour cette espèce sur le site.

Emergeant de *Gomphus flavipes*  
observé à côté de son exuvie sur les berges du Luy  
lors des inventaires de 2013 © CPIE

### La Grande mulette



L'espèce est présente sur le Luy. Découverte en 2010, une importante population est située au Gué du Courant à Sagnac-et-Cambran en aval du seuil du Moulin d'Oro. Les animaux sont présents sur 500m de linéaire environ, soit quelques 9000 m<sup>2</sup>, dans un secteur de radier de faible profondeur, encadré de mouilles à l'aval et à l'amont. Les densités sont importantes, puisque jusqu'à 143 individus ont été comptabilisés sur ce court tronçon ce qui en fait la troisième population française en termes d'effectifs. Depuis d'autres individus ont été retrouvés sur le Luy (à Sort-en-Chalosse notamment). Considérée un temps comme une "espèce disparue", les enjeux pour sa conservation sont très forts. Un Plan National d'Actions lui est consacré ainsi qu'un Projet Life porté par l'Université de Tours. Des projets de conservation de l'espèce sur le Luy et sur la Bassin de l'Adour sont en cours de concrétisation avec notamment la création d'un Espace Naturel Sensible sur le Gué du courant.

### Zoom sur les inventaires des espèces d'intérêt communautaire Cuivré des marais (CPIE, 2012)

Lors de l'élaboration du DOCOB en 2006, le Cuivré des marais n'avait pas été inventorié sur le site. Depuis 2009, le papillon était malgré tout observé ponctuellement sur les Barthes. En 2012, une étude a été menée afin de préciser sa répartition et ses habitats sur le site. 50 papillons ont été trouvés sur 19 communes barthaises. Le Cuivré des marais fréquente les formations végétales à hautes herbes humides (prairies humides, mégaphorbiaies...), parfois en sous-bois, dans lesquelles poussent les fameuses *Rumex* indispensables à sa reproduction, qui a été confirmé sur certaines stations par l'observation d'œufs.



Œufs de Cuivré des marais sur une feuille de Rumex à St-Vincent-de-Paul © CPIE

### Odonates d'intérêt communautaire (CPIE, 2013)

Dans le cadre du Plan Régional d'Actions d'Aquitaine des Odonates un inventaire des libellules cibles du plan a été réalisé sur le site. L'étude comportait deux volets :

- l'Agrion de Mercure avec la recherche des imagos et des habitats favorables à l'espèce. Une vingtaine de ruisseaux barthais abritent l'espèce sur de petits tronçons (souvent en pied de coteau). Ces cours d'eau ont tous un point commun : une végétation aquatique bien développée (avec notamment l'Ache faux-cresson, plante indicatrice d'une bonne qualité de l'eau).
- Les Gomphe de Graslin et Cordulie à corps-fin (ainsi que le Gomphe à pattes jaunes Annexe IV DHFF) recherchés sur les cours d'eau barthais à pied et sur le Luy en canoë (recherche des exuvies et des imagos). Résultats : de nombreuses exuvies de ces espèces ont été identifiées tout le long du Luy confirmant ainsi leur reproduction dans le cours d'eau.



Prospections en canoë sur le Luy © CPIE

## B. Les poissons

### Espèces d'intérêt communautaire

Espèces	Répartition et caractéristiques écologiques	Synthèse des enjeux sur le site
<p><b>Lamproie marine</b> <i>Petromyzon marinus</i> Fiche ESP 1095</p>	<p>10 stations connues (MIGRADOUD, 2011)</p> <p>Le site est une zone de reproduction relativement importante pour l'espèce</p> <p>9 frayères sur le Luy dont 2 avec de nombreux nids (respectivement 261 et 96 nids en 2011) au gué du Courant à Saugnac-et-Cambran</p> <p>1 sur le Louts en amont du pont de la RD 368</p>	<p>Au regard des données existantes, il semble que le site ait une forte responsabilité par rapport à la préservation de l'espèce (principalement sur le Luy).</p> <p>La qualité écologique des cours d'eau utilisés par la Lamproie marine doit être préservée voire améliorée (qualité/quantité d'eau, morphologie, dynamique sédimentaire...). Le colmatage et la pollution des zones de frayères par les apports en provenance du coteau (bassin versant) ou des habitats limitrophes (maïs, prairies semées fertilisées) menacent directement ces zones sensibles.</p> <p>La capacité d'accueil de l'espèce pourrait être améliorée par la restauration de la continuité écologique de certains axes hydrauliques impactée par des ouvrages frontaux (seuil du Moulin d'Oro à Saugnac-et-Cambran sur le Luy) ou latéraux (portes à flots et clapets). Les zones de frayères doivent être strictement protégées. Un recensement des zones de pompages dans les frayères permettrait la mise en place d'action de conservation (déplacement/aménagement des zones de pompages, information des usagers...).</p> <p><b>Action F1</b> = Restauration, entretien et gestion des ouvrages  <b>Action F2</b> = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique  <b>Action F12</b> = Conservation et amélioration des capacités d'accueil pour les EIC  <b>Action F13</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC  <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces  <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site  <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>
<p><b>Lamproie de Planer</b> <i>Lampetra planeri</i> Fiche ESP 1096</p>	<p>Pas d'inventaire spécifique Et très peu de données</p>	<p>Les enjeux concernent principalement la qualité écologique des cours d'eau (qualité/quantité d'eau, morphologie, dynamique sédimentaire...) et leur accessibilité (circulation parfois incertaine entre l'Adour et certains cours d'eau affluents en période migration des espèces).</p> <p>Un inventaire des cours d'eau occupés par ces lamproies permettrait de mettre en place des actions éventuelles de restauration.</p> <p><b>Action F1</b> = Restauration, entretien et gestion des ouvrages  <b>Action F2</b> = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique  <b>Action F12</b> = Conservation et amélioration des capacités d'accueil pour les EIC  <b>Action F13</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC  <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site  <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>
<p><b>Lamproie fluviatile</b> <i>Lampetra fluviatilis</i> Fiche ESP 1099</p>	<p>Présentes sur quelques cours d'eau affluents de l'Adour qui traversent le site (ex: Martinet à Pontonx-sur-Adour)</p>	<p><b>Action F1</b> = Restauration, entretien et gestion des ouvrages  <b>Action F2</b> = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique  <b>Action F12</b> = Conservation et amélioration des capacités d'accueil pour les EIC  <b>Action F13</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC  <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site  <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>

→ Tous les détails dans les fiches espèce !

Conserver les stations remarquables des espèces d'intérêt communautaire



Lamproie marine © MIGRADOUD

Espèces	Répartition et caractéristiques écologiques	Synthèse des enjeux sur le site
<b>Grande alose</b> <i>Alosa alosa</i> Fiche ESP 1102	Pas d'inventaire spécifique et très peu de données  Espèces fréquentant le Luy jusqu'au lieu-dit « Gué du Courant » sur la commune de Saugnac-et-Cambran. Elles semblent avoir des difficultés à franchir le seuil du Moulin d'Oro situé juste en amont.	Comme pour les autres espèces piscicoles, les enjeux concernent la qualité écologique des cours d'eau (qualité/quantité d'eau, morphologie, dynamique sédimentaire...). Une problématique bien spécifique au site demeure (déjà identifiée dans le DOCOB de 2006 mais non résolue) sur la transparence piscicole du seuil du Moulin d'Oro (Saugnac-et-Cambran). En effet, sur le Luy, la majorité des frayères historiques sont connues en amont de ce seuil mais sont aujourd'hui inaccessibles. La restauration de la continuité écologique au niveau de cet obstacle à la migration de la Grande alose est l'action prioritaire à mener pour l'espèce. Il semble que lors de fortes crues des aloses puissent franchir le seuil. L'identification des zones de frayères utilisées alors permettraient de mieux appréhender la capacité d'accueil du site dans l'hypothèse d'une action d'aménagement du seuil.
<b>Alose feinte</b> <i>Alosa falax</i> Fiche ESP 1103	Malgré tout, les fortes crues de 2013 ont permis à l'espèce de se reproduire en amont du seuil (individus morts retrouvés à Sort-en-Chalosse).	<b>Action F1</b> = Restauration, entretien et gestion des ouvrages <b>Action F2</b> = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique <b>Action F12</b> = Conservation et amélioration des capacités d'accueil pour les EIC <b>Action F13</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire
<b>Bouvière</b> <i>Rhodeus amarus</i> Fiche ESP 1134	Pas d'inventaire spécifique  La Bouvière est présente d'Aire-sur-l'Adour (dans les bras mort principalement et affluents sur l'Adour Moyen) jusqu'à St-Etienne-d'Orthe où elle est présente dans presque toutes les barthes (canaux).	Espèce nouvellement connue sur le site. Les enjeux sont principalement des enjeux de connaissance (localisation et identification des habitats d'espèce, dynamique des populations, évaluation de la responsabilité du site envers cette espèce...). <b>Action F1</b> = Restauration, entretien et gestion des ouvrages <b>Action F2</b> = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique <b>Action F12</b> = Conservation et amélioration des capacités d'accueil pour les EIC <b>Action F13</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire

→ Tous les détails dans les fiches espèce !

### Zoom sur les études sur les poissons migrateurs (MIGRADOUR, 2009-2012)

Plusieurs études ont été réalisées par MIGRADOUR sur le site dans le cadre des mesures du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) de l'Adour (2008-2012).

Il s'agissait d'études d'identification des frayères effectives à Lamproie marine (Adour, Louts et Luy) et potentielles à Grande alose et Alose feinte (Adour et affluents, le Luy n'a pas été prospecté). Des recherches ont également été réalisées sur le franchissement des ouvrages par la Lamproie marine à la montaison (COGEPOMI ADOUR 2008-2012).



Prospection des nids à pied sur un site repéré en bateau, en aval du seuil de Puyoô sur le Gave de Pau, Nid de lamproie, Seuil du Moulin d'Oro à Saugnac-et-Cambran; Premier obstacle des Luys Réunis  
© Mayeras A. L. et MAZEL Virgile MIGRADOUR

## Poissons d'intérêt patrimonial

Historiquement, le site était connu et réputé pour abriter d'importantes populations de Brochet et d'Anguille. Malheureusement, ces populations sont aujourd'hui très amoindries.

Nom	Population présente sur le site Commune Rare V=très rare Présente	Patrimonialité				
		Annexe IV DHFF	Annexe V DHFF	Protection nationale	Liste rouge nationale	Conventions internationales
Anguille <i>Anguilla anguilla</i>	P				X	X
Brochet <i>Esox lucius</i>	P			X	X	X

### Les périodes d'inondations des Barthes, facteur limitant pour le Brochet ?

Si la plupart des espèces de poissons type cyprinidés (Gardon, Carpe, Ablette...) sont capables de se reproduire dans les canaux du site, sous réserve qu'elles y trouvent une température et une hauteur d'eau suffisantes, il n'en va pas de même du Brochet, espèce sensible très exigeante vis-à-vis de son substrat de ponte.

En effet, le brochet ne pont que sur support végétal inondé (la prairie inondée est idéale) et il exige l'équivalent de 300 degrés jours d'inondation (soit 30 jours à 10°C) : 120°-J d'incubation + 100°-J de résorption de la vésicule + 80°-J de stade planctonophage des brochetons.

Généralement, la moyenne des crues observées en février et mars permet une inondation des Barthes de l'ordre d'une vingtaine de jours, de manière discontinue sur les deux mois de février et mars.

Dans ces conditions, le Brochet peut facilement accéder à ses frayères au cours de l'hiver (crues de décembre, janvier ou février). Par contre, les nombreux ressuyages entre chaque crue ne permettent quasiment jamais un maintien en eau des Barthes pendant les 300°-J nécessaire. En effet, les œufs ont rarement le temps d'éclore correctement et, dans tous les cas, les zones de frayères se retrouvent toujours à un moment donné exondées entraînant la mort des jeunes brochetons.

Ainsi, le régime d'inondation ne permet pas à l'espèce de se reproduire et ce malgré les importantes superficies d'habitats favorables. Les zones de fraies se limitent alors aux canaux et dépressions naturelles restés enherbés en hiver et aux secteurs maintenus artificiellement en eau (tonnes de chasse, petits plans d'eau creusés, canaux à niveau d'eau maintenus hauts par les ouvrages...).



Le contrat de restauration de frayère de St-Vincent-de-Paul a permis la remise en eau des prairies (support de ponte et zone de maturation des brochetons) © CPIE

### Zoom sur le programme de restauration des frayères de la FDPPMA40

Sur l'ensemble du Département, la FDPPMA40 identifie les zones favorables (naturellement inondées entre décembre et février) et facilement aménageables pour maintenir de l'eau jusqu'en mai. Le site des Barthes, de par ses grandes superficies de prairies humides et son régime d'inondation, offre de fortes potentialités de restauration de frayères. Ainsi plusieurs sites ont été aménagés puis gérés en « frayère à Brochet » (parfois avec l'aide de Contrat Natura 2000 comme à Orist et St-Vincent-de-Paul).



Contrat Natura 2000 de restauration de frayères à Orist © CPIE

## Circulation des espèces piscicoles, notamment l'Anguille, entre l'Adour et les Barthes

Le système hydraulique barthais a été créé par l'Homme et il fait l'objet de nombreux aménagements (digue, ouvrages hydrauliques – c.f. page 24, canaux de collectes des eaux...). La capacité de franchissement des ouvrages hydrauliques par les poissons dépend des niveaux d'eau et des espèces.

**Les pelles ou vannes** sont franchissables par toutes les espèces si elles sont ouvertes ou submergées. Egalement, si l'eau circule par débordement, les civelles capables de reptation sur terrain humide ou sur une surface très faiblement mouillée même verticale peuvent franchir ce genre d'obstacle. Par niveau d'eau bas, ces pelles sont infranchissables à la montaison car la hauteur à franchir est trop importante pour les poissons blancs et le Brochet, et il n'y a pas de débit d'appel.

**Les seuils** sont parfois équipés de passe à poissons. Cependant, le débit entrant dans la passe, parfois très élevé, peut être un frein pour certaines espèces. Dans ce cas, la problématique de franchissement des seuils devient la même que celle des pelles.

**Les portes à flots** sont franchissables par beaucoup d'espèces quand elles sont ouvertes ou submergées. Par contre, elles sont souvent infranchissables pour les civelles qui remontent les affluents de l'Adour à marée haute par flottaison, période où les portes sont systématiquement fermées. De plus, la gestion manuelle de certaines portes (maintenues fermées de novembre à mars) peut empêcher la migration des civelles ou l'accès à la barthe aux brochets pour leur reproduction.

**Les portes à clapets**, positionnées en général avec un dénivelé important entre le canal et le fleuve, ne sont que très rarement franchissables à la montaison, quelle que soit l'espèce. A marée haute ou en période de crue de l'Adour, les portes sont fermées donc infranchissables. D'une part, à marée basse ou à débit faible de l'Adour, elles laissent passer un débit faible et sont faiblement ouvertes et, d'autre part, un dénivelé important (souvent supérieur à 50 cm) apparaît entre l'Adour et le canal. Pour passer, un poisson doit être capable de sauter à la verticale sans prendre d'appel puis faire un angle droit pour retomber dans le canal, ce qui est raisonnablement impossible. Statistiquement, les seules possibilités de franchissement sont soit l'immersion de la digue soit une très forte crue de la barthe supérieure à celle de l'Adour avec les portes ouvertes et sans dénivelé à franchir, ce qui est hautement improbable.

→ Dans de nombreux cas, les ouvrages hydrauliques posent un réel problème de franchissement des espèces de l'Adour en direction des Barthes.

### Restauration de la continuité écologique sur 4 sites pilotes du site (Institution Adour)

L'amélioration de la fonctionnalité de ces milieux, notamment les habitats pour l'anguille, fait l'objet de politiques nationales et à l'échelle du bassin (plan d'action pour la restauration de la continuité écologique et plan de gestion de l'anguille, SDAGE Adour-Garonne et PLAGEPOMI du bassin de l'Adour et des cours d'eau côtiers). Dans le cadre des déclinaisons locales, il est donné pour objectif d'améliorer la fonctionnalité des milieux des barthes, en particulier en proposant de nouvelles modalités de gestion. Suite à une étude préalable de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques visant à identifier des secteurs encore peu dégradés pour lesquels une restauration est possible, 4 sites pilotes ont été retenus sur une sélection de 20 systèmes prioritaires :

- la barthe de Tercis-les-Bains,
- la barthe de Pey,
- la barthe de Saint-Etienne-d'Orthe
- la barthe de Saint-Martin-de-Seignanx.

Aujourd'hui, un ou plusieurs ouvrages hydrauliques assurent la connexion de ces barthes avec le Luy ou l'Adour et font l'objet d'un classement en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement par arrêté ministériel du 07 octobre 2013 (obligation de restauration de la continuité écologique). Ces ouvrages sont de nature diverse (portes à flots, vannages, clapets). En fonction de leur gestion (périodicité d'ouverture/fermeture) et en rapport avec les fenêtres migratoires, ils peuvent poser des problèmes pour la continuité écologique et notamment l'accessibilité aux barthes pour l'anguille (zones potentielles de colonisation et de grossissement).

L'Institution Adour assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude de restauration de la continuité écologique sur ces 4 sites pilotes dont les principaux objectifs sont de définir le fonctionnement actuel des barthes et les enjeux qui s'y rapportent et d'établir des propositions d'aménagement et/ou de gestion pour améliorer ou restaurer la continuité écologique sur ces sites. La FDPMA se charge du suivi piscicole de la restauration.



Les portes à flots *Clémence* à Pey ; *Rasport* à St-Etienne-d'Orthe et *d'Argelas* à St-Martin-de-Seignanx © ECOGEA



## C. Les amphibiens

### Espèces d'intérêt communautaire

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'est connue sur le site.

La seule espèce d'intérêt communautaire référencée sur le site était le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), présent au XIX<sup>ème</sup> s. sur une station au sud de Dax (com. pers. Gilles Pottier). Les prospections de 2011 n'ont pas permis de contacter cette espèce considérée aujourd'hui comme disparue des Landes.

### Amphibiens d'intérêt patrimonial

Nom	Population présente sur le site Commune, Rare, V très rare, Présente	Patrimonialité				
		Annexe IV DHFF	Annexe V DHFF	Protection nationale	Liste rouge nationale	Conventions internationales
Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	R	x		x	x	x
Crapaud épineux <i>Bufo spinosus</i>	C			x		
Crapaud calamite <i>Epidalea calamita</i>	R	x		x	x	x
Rainette ibérique <i>Hyla molleri</i>	R	x		x	x	x
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	P	x		x	x	x
Grenouilles vertes <i>Pelophylax sp.</i>	C					
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	P	x		x	x	x
Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i>	R		x		x	x
Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>	R			x		
Triton marbré <i>Triturus marmoratus</i>	R			x		
Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i>	P			x		



Salamandre tachetée à Rivière-Saas-et-Gourby, Grenouille agile à St-Martin-de-Seignanx, Crapaud calamite à Tercis-les-Bains © CPIE

## Zoom sur l'étude « amphibiens des Barthes » (CPIE, 2009)

Les Barthes de l'Adour offrent une diversité de milieux favorables à la présence des amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons et salamandres).

En 2009, un inventaire a été réalisé par le CPIE dans le cadre d'une action Natura 2000 sur l'ensemble du site. Il a permis de déterminer 12 espèces d'amphibiens :

- des espèces très communes comme la Grenouille agile, les grenouilles vertes, le Crapaud épineux et la Rainette méridionale ;
- des espèces forestières comme le Triton palmé et la Salamandre tachetée qui fréquentent les vieilles chênaies de l'Adour et les coteaux puis vont pondre leurs œufs dans les fossés, ornières et mares forestières ;
- des espèces rares dans les Barthes comme la Grenouille rousse, le Crapaud calamite, le Pélodyte ponctué, l'Alyte accoucheur, la Rainette verte ou encore le Triton marbré.

Dans les Barthes, les principales menaces qui pèsent sur ces espèces sont :

- la destruction d'habitats favorables (mares et fossés végétalisés, haies, sous-bois...) et la pollution de l'eau ;
- les collisions sur les routes et chemins lors des migrations entre les milieux de vie des adultes et les lieux de pontes ;
- la prédation des œufs et des larves par les écrevisses américaines envahissantes, très présentes dans les Barthes.

La plus forte diversité en amphibiens correspond au Moyen Adour autour de la commune de Dax en particulier sur les barthes de Tercis les Bains, Dax et Rivière. Leur intérêt réside dans la mosaïque des habitats naturels de ces barthes qui présentent des prairies humides mais également des boisements et des haies dans un contexte hydrodynamique favorable aux amphibiens.



Triton palmé

Ponte de Grenouille agile à Tercis-les-Bains

Rainette méridionale à Téthieu

© CPIE

### Les écrevisses américaines

Présentes en abondance sur l'ensemble du site, les écrevisses américaines constituent un véritable fléau pour l'écosystème barthais (au moins 3 espèces connues sur le site).

En France, elles ont été introduites pour la consommation avant de s'installer naturellement dans le milieu et de s'y développer sans difficulté jusqu'à en devenir une espèce envahissante. Qualifiée d'espèce « clé de voute », elle est capable de modifier considérablement les milieux envahis entraînant la destruction de la biodiversité aquatique et semi-aquatique autochtone :

- omnivore, elle entre en compétition alimentaire avec la plupart de nos espèces locales, en épuisant les ressources disponibles les unes après les autres ;
- prédatrice, elle consomme les larves d'amphibiens, les insectes aquatiques, les petits poissons... ;
- herbivore, elle consomme aussi les végétaux aquatiques entraînant une destruction des herbiers aquatiques (terrains de chasse et d'abris essentiels à la faune aquatique autochtone). La consommation accrue des plantes augmente l'eutrophisation de l'eau et sa turbidité, perturbant donc l'ensemble de l'écosystème aquatique ;
- creusant sans cesse de nouveaux terriers, elle détériore les berges et les ouvrages hydrauliques et augmente la turbidité de l'eau en conduisant à un colmatage progressif du réseau hydraulique.

Aucun moyen de lutte efficace n'est connu aujourd'hui même si des campagnes de capture peuvent être parfois réalisées. Heureusement, les populations d'écrevisses du site subissent une forte prédation par les oiseaux (notamment les ardéidés et les cigognes) et les petits carnivores (Loutre, Putois, Vison...).



Ecrevisse américaine à Saubusse

Creusement des galeries augmentant la turbidité de l'eau à St-Vincent-de-Paul

Héron cendré capturant une écrevisse à St-Martin-de-Seignanx

© CPIE



## Espèces d'intérêt communautaire

Espèces	Répartition et caractéristiques écologiques	Synthèse des enjeux sur le site
<p><b>Cistude d'Europe</b> <i>Emys orbicularis</i> Fiche ESP 1220</p>	<p>La Cistude se retrouve globalement sur l'ensemble du site (17 communes). Les plus fortes densités de populations se contactent sur Dax, Saint-Laurent-de-Gosse, Pey, Rivière-Saas-et-Gourby et Téthieu.</p> <p>Le site propose tous les habitats indispensables à son cycle de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les réseaux de canaux/plans d'eau qui offrent un territoire de chasse (insectes aquatiques, petits poissons...)</li> <li>- les prairies où elle pond ses œufs</li> <li>- les vases des fossés et des boisements marécageux où elle hiverne</li> </ul>	<p>Les habitats indispensables à son cycle de vie sont nombreux et concernent souvent des milieux naturels gérés par de multiples acteurs rendant la conservation d'une station d'espèce complexe.</p> <p>Les canaux et plans d'eau font l'objet d'actions régulières d'entretien qui peuvent être parfois préjudiciables à l'espèce selon les périodes d'intervention et les types de travaux menés. Les postes d'insolation, les végétations aquatiques et rivulaires doivent être maintenus.</p> <p>L'arrivée de la jussie oblige à un entretien de plus en plus régulier et drastique qui peut parfois être impactant pour la Cistude (curage, rectification des berges...).</p> <p>Particulièrement sensible au dérangement, une zone de quiétude doit être préservée en cas de fréquentation proche du public.</p> <p>Les stations où la reproduction de la Cistude est avérée sont rares. Dans de nombreux cas, des adultes sont observés mais ne se reproduisent plus faute de sites de pontes adéquats. Les périodes et modalités d'entretien des sites de pontes doivent être adaptées.</p> <p>La compétition écologique avec la Tortue à tempes rouges, espèce exotique introduite est une problématique à la viabilité des populations de cistudes.</p> <p><b>Action F1</b> = Restauration, entretien et gestion des ouvrages  <b>Action F2</b> = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique  <b>Action F3</b> = Restauration, entretien et gestion des boisements d'intérêt communautaire  <b>Action F5</b> = Restauration, entretien et gestion des prairies à vocation agricole ou non  <b>Action F8</b> = Restauration, entretien et gestion des milieux ouverts marécageux  <b>Action F12</b> = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC  <b>Action F13</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC  <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces  <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site  <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>

→ Tous les détails dans la fiche espèce !



Cistude d'Europe en chauffe, Dax



Habitats : plans d'eau avec herbiers aquatiques, boisements humides, prairies rases (ponte, ici à Pey)



### Tortue de Floride - *Trachemys sp.*

Elle est présente sur l'ensemble du site.

Vendue massivement en France comme animal de compagnie (plus de 4 millions d'individus ont été importés entre 1985 et 1994), elle est souvent relâchée dans le milieu naturel et peut ainsi se retrouver sur les mêmes sites que la Cistude d'Europe. Dans les Barthes, la Cistude et la Tortue de Floride cohabitent dans 45% des stations. *Trachemys* est bien acclimatée, cependant sa reproduction n'est pas prouvée. Sur les Barthes, des zones de ponte ont été retrouvées mais l'émergence de jeunes n'a pas été constatée. A priori, la température d'incubation pourrait être un facteur limitant.

Occupant une niche écologique très proche de celle de la Cistude, la Tortue de Floride pourrait entrer en compétition et menacer la viabilité des populations de notre tortue indigène (compétition pour la nourriture, pour l'accès aux postes de chauffe...).



Tortue à tempes rouges et deux cistudes sur zone de chauffe St-Laurent-de-Gosse © CPIE



## Autres reptiles d'intérêt patrimonial

Nom	Population présente sur le site Commune Rare V très rare Présente	Patrimonialité			
		Annexe IV DHFF	Protection nationale	Liste rouge nationale	Conventions internationales
Lézard vivipare <i>Zootoca vivipara</i>	V		x	x	x
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	C	x	x		x
Lézard vert <i>Lacerta bilineata</i>	R	x	x	x	x
Couleuvre d'Esculape <i>Zamenis longissimus</i>	P	x	x	x	x
Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	P		x	x	x
Couleuvre verte-et-jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	P	x	x	x	x



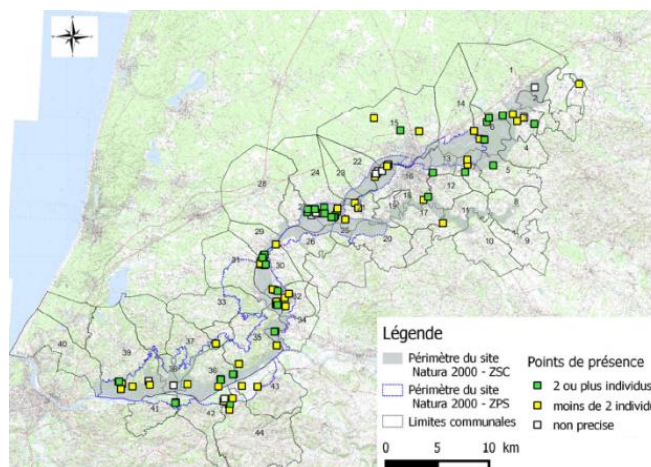
Lézard vivipare à St-Laurent-de-Gosse, Couleuvre d'Esculape et Couleuvre à collier à St-Martin-de-Seignanx © CPIE

### Zoom sur l'étude de la répartition de la Cistude d'Europe sur le site (CPIE, 2016)

Bien que la Cistude soit régulièrement observée sur le site, aucune étude spécifique n'avait jusqu'alors été menée. Ainsi, 81 sites de plans d'eau ont été visités 3 fois, d'avril à juillet 2016, permettant l'observation de 184 Cistudes sur 25 stations parmi les 81 prospectées.

Voici une synthèse des résultats :

- Une bonne répartition spatiale de la Cistude sur le site
- 20 stations (25%) étaient occupées par > 2 individus de Cistude
- 10 stations (12%) occupées par > 2 individus de Tortue de Floride
- Cohabitation : Cistude + Tortue de Floride dans 45% des sites occupés. Une compétition entre les 2 espèces est suspectée, c'est une menace à suivre...
- 75% de sites inoccupés qui seraient pourtant facilement favorables à l'espèce (aménagement postes de chauffe, gestion appropriée des plans d'eau...).



L'étude a également permis la mise en place d'un protocole de suivi à long terme de la répartition de l'espèce et des prospections sont prévues tous les 6 ans.

Conserver et améliorer les capacités d'accueil des EIC

## E. Les oiseaux

Une Zone de Protection Spéciale est dédiée aux Barthes de l'Adour. Son périmètre est légèrement différent de celui de la ZSC. Il inclut des zones de coteaux dans le Moyen et le Bas-Adour et s'étend de Tarnos à Tercis/Heugas (sur le Luy) et St-Vincent-de-Paul/Candresse (sur l'Adour).

241 espèces d'oiseaux ont été recensées dans la ZPS des Barthes de l'Adour. Parmi ces espèces, 25 inscrites à l'Annexe I de la Directive oiseaux (espèces faisant l'objet de mesures de protection) ont été jugées prioritaires et étudiées dans le Docob.

### Utilisation des milieux par les oiseaux

Les deux principales fonctions des oiseaux (alimentation et reproduction) sont bien séparées dans l'espace au sein du site. Les oiseaux s'alimentent préférentiellement sur les milieux ouverts et vont se reproduire surtout dans les milieux fermés. Certains oiseaux comme les pics arrivent cependant à assurer l'essentiel de ces fonctions dans des milieux plutôt fermés.

#### Grands milieux utilisés pour l'alimentation

Eaux douces  
Végétation de bord des eaux  
Communautés amphibies  
Tourbières  
Marais humides pâturés et de fauche  
Cultures  
Formations à hautes herbes



#### Grands milieux utilisés pour la reproduction

Chênaies alluviales  
Boisements humides et riverains  
Boisements de coteaux  
Haies et bosquets  
Pinède  
Landes et fourrés



Espèces de l'annexe I jugées prioritaires dans le DOCOB	Statut (Nicheur Hivernant Migrateur)		
	N	H	M
A092 Aigle botté	N		
A090 Aigle criard		H	
A026 Aigrette garzette	N	H	
A094 Balbuzard pêcheur		H	M
A023 Bihoreau gris	N	H	
A072 Bondrée apivore	N		
A081 Busard des roseaux		H	M
A031 Cigogne blanche	N	H	M
A080 Circaète Jean-le-Blanc	N		
A151 Combattant varié		H	M
A024 Crabier chevelu	N		
A399 Elanion blanc	N		
A098 Faucon émerillon		H	
A027 Grande aigrette	N	H	
A127 Grue cendrée		H	
A032 Ibis falcinelle		H	M
A119 Marouette ponctuée	N		M
A229 Martin-pêcheur d'Europe	N	H	
A073 Milan noir	N		
A294 Phragmite aquatique			M
A238 Pic mar	N		
A236 Pic noir	N		
A338 Pie-grièche écorcheur	N		
A075 Pygargue à queue blanche		H	
A034 Spatule blanche	N	H	M

### ZOOM sur le DOCOB de la ZPS

#### Priorités de conservation

Pour chacune des 25 espèces, des priorités de gestion ont été définies de 1 à 3 (priorité 1 = la plus élevée).

- 5 espèces sont classées en priorité 1 : Cigogne blanche, Spatule blanche, Aigle botté, Bihoreau gris, Grue cendrée
- 9 espèces en priorité 2 : Pic noir, Pic mar, Aigrette garzette, Bondrée apivore, Balbuzard pêcheur, Combattant varié, Aigle criard, Busard des roseaux, Pygargue à queue blanche
- 11 espèces en priorité 3 : Elanion blanc, Grande Aigrette, Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc, Crabier chevelu, Pie-grièche écorcheur, Marouette ponctuée, Martin pêcheur d'Europe, Ibis falcinelle, Faucon émerillon, Phragmite aquatique

#### Objectifs de gestion

Pour maintenir un bon état de conservation de ces espèces, 5 objectifs de développement durable sont à mettre en œuvre :

- La conservation des zones d'alimentation de l'avifaune,
- La conservation des zones de reproduction,
- Le maintien des continuités écologiques,
- L'amélioration des conditions d'installation des espèces d'intérêt patrimonial
- Développer la connaissance, évaluer l'état de conservation des espèces et valoriser le site

**La Cigogne blanche** est la représentante la plus emblématique de la famille des Ciconiidés.

Elle s'est implantée dans les Barthes à partir de 1980 et ses effectifs ont connu une progression quasi constante jusqu'à nos jours, pour atteindre 164 couples en 2013 (recensements FDC40 dans le cadre de la ZPS).

Les Landes sont donc le 4<sup>ème</sup> département de France en termes d'effectifs nicheurs pour cette espèce.

Ses zones de prédilection sont les barthes ouvertes pour la recherche de nourriture, soit potentiellement 3 000 ha du site. Elle aime nicher sur les arbres isolés, mais elle se satisfait des caténaires, poteaux de ligne électriques ou des plateformes artificielles mises à disposition.

Sa présence justifie la mise en place d'actions d'ouverture du milieu ainsi que l'implantation de nids artificiels ou le maintien d'arbres morts, qui peuvent, de surcroît, sécuriser les lignes électriques et les caténaires.

Améliorer la  
qualité écologique  
des milieux  
ouverts  
marécageux



Maintenir voire  
augmenter le  
réseau bocager

**L'Aigle botté**, rapace de la taille d'une buse variable, est le plus petit des aigles. C'est une espèce peu connue localement. Deux formes existent, l'une dite « claire » (oiseaux noir et blanc dessous) et l'autre dite « sombre » (couleur marron plus ou moins uni). Il fréquente les milieux forestiers ou semi-forestiers entourés de prairies ou de cultures. Il se reproduit dans les boisements des Barthes ou des coteaux, d'où il part chasser en direction des zones ouvertes. Ses proies préférentielles sont les oiseaux, les reptiles ou les petits mammifères comme les campagnols. 4 000 ha sont potentiellement exploitables par cet oiseau au sein de la ZPS. Avec 18 couples recensés en 2012/2013, la population du site représente 18% des effectifs nicheurs d'Aquitaine. Sa présence justifie les actions favorisant un maillage bocager ou une prise en compte de ses nids pendant la période de reproduction lors de travaux forestiers.



## F. Les mammifères

### Espèces d'intérêt communautaire

Espèces	Répartition et caractéristiques écologiques	Synthèse des enjeux sur le site
<p><b>Barbastelle</b> <i>Barbastella barbastellus</i> Fiche ESP 1308</p>	<p>Ces chauves-souris semblent occuper la plupart des grands massifs boisés (chênaies du Moyen-Adour, aulnaies-frênaies du Bas-Adour)</p> <p>Espèces arboricoles, elles exploitent les parcelles forestières les plus naturelles (chênaies « autochtones » et aulnaies-frênaies) et les plus matures.</p> <p>Les gîtes de reproduction sont souvent des cavités d'arbres mais aussi des bâtiments anciens voire sous des ponts.</p>	<p>Les enjeux sur ces espèces reposent principalement sur le maintien de leurs habitats et des continuités écologiques entre les massifs forestiers du site.</p> <p>Les boisements à forte naturalité et/ou présentant de nombreux arbres morts, vieillissant à cavités et fissures doivent être conservés. Dans les forêts gérées, le développement de ce type de boisement pourrait être favorisé et les continuités écologiques entre les massifs forestiers prises en compte et préservées.</p> <p><b>Action F3</b> = Restauration, entretien et gestion des boisements d'intérêt communautaire  <b>Action F4</b> = Conservation des boisements de forte naturalité  <b>Action F10</b> = Développement et entretien du réseau bocager  <b>Action F12</b> = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC  <b>Action F13</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC  <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces  <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site  <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>
<p><b>Murin de Bechstein</b> <i>Myotis bechsteinii</i> Fiche ESP 1323</p>	<p>Les gîtes de reproduction sont souvent des cavités d'arbres mais aussi des bâtiments anciens voire sous des ponts.</p>	

→ Tous les détails dans les fiches espèces !

Conservation des boisements de forte naturalité



Barbastelle d'Europe  
© M. SOL



Murin de Bechstein à St-Laurent-de-Gosse © CPIE

Les grands massifs forestiers offrent des potentialités d'accueil importantes pour les chauves-souris arboricoles :  
Chênaies du Moyen-Adour et aulnaies-frênaies du Bas-Adour © CPIE



### Zoom sur l'inventaire des Chiroptères dans les forêts communales du site (ONF, Barthes Nature, 2010)

Barthes Nature, avec la collaboration technique et financière de l'Office National des Forêts, a réalisé un inventaire des chauves-souris dans les chênaies de l'Adour par détection acoustique au sol et dans les arbres.

L'étude ciblait principalement la Barbastelle d'Europe et le Murin de Bechstein, espèces arboricoles.

Les inventaires ont confirmé que les chênaies du site, notamment les boisements âgés (Téthieu, Dax...), représentaient un enjeu fort pour ces deux espèces (70 contacts de barbastelles sur la totalité de l'inventaire et 4 contacts de murins de Bechstein).

Au-delà des chênaies, les autres milieux du site semblent intéressants pour les chauves-souris et mériteraient d'être également inventoriés.



Espèces	Répartition et caractéristiques écologiques sur le site	Synthèse des enjeux sur le site
<b>Petit rhinolophe</b> <i>Rhinolophus hipposideros</i> Fiche ESP 1303	Pas d'inventaire spécifique réalisé	Il est difficile d'évaluer l'importance du site pour ces espèces en l'état actuel des connaissances. Néanmoins, la mosaïque de milieux naturels du site pourrait constituer des territoires de chasses intéressants pour ces chauves-souris. Particulièrement sensibles à la fragmentation du territoire et à la destruction/discontinuité des corridors écologiques, les habitats de déplacements au sein du site doivent être maintenus (haies, lisières...).  Quelques gîtes ont déjà été identifiés dans ou à proximité du site, mais aucun inventaire généralisé n'a été mené. L'identification des gîtes permettrait que des actions de conservation soient mises en place (information/sensibilisation des propriétaires, aménagements des gîtes...). A proximité des gîtes, la fonctionnalité des milieux pourrait également être conservée et/ou améliorée par des actions de gestion (restauration/création de haies, entretien des lisières...).  <b>Action F10</b> = Développement et entretien du réseau bocager <b>Action F12</b> = Conservation et amélioration des capacités d'accueil des EIC <b>Action F13</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire
<b>Grand rhinolophe</b> <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Fiche ESP 1304	Quelques gîtes de repos et de reproduction connus dans des bâtiments publics ou privés et sous les ponts dans ou à proximité du site.	
<b>Petit murin</b> <i>Myotis blythii</i> Fiche ESP 1307	La mosaïque de milieux naturels du site (prairies naturelles, marais, boisements âgés et bien stratifiés, haies, lisières...) pourrait constituer des territoires de chasse intéressants pour ces chauves-souris.	
<b>Grand murin</b> <i>Myotis myotis</i> Fiche ESP 1324		
<b>Minioptère de Schreibers</b> <i>Miniopterus schreibersii</i> Fiche ESP 1310		

→ Tous les détails dans les fiches espèces !

Conserver strictement les zones de reproduction ou de gîtes identifiées



Petit/Grand murin dans une fissure St-Laurent-de-Gosse © CPIE



Petit rhinolophe St-Barthélémy © CPIE



La mosaïque d'habitats naturels du site offre un territoire de chasse intéressant pour les chiroptères Rivière-Saas-et-Gourby © CPIE

Améliorer les connaissances sur l'état de conservation des EIC

Conserver et améliorer les capacités d'accueil des EIC



Espèces	Répartition et caractéristiques écologiques sur le site	Synthèse des enjeux sur le site
<p><b>Loutre d'Europe</b> <i>Lutra lutra</i> Fiche ESP 1355</p>	<p>Retrouvée régulièrement sur le site : ensemble du fleuve Adour mais aussi 14 ruisseaux barthais.</p> <p>Les grands cours d'eau affluents à l'Adour sont les plus favorables à l'espèce même si les zones humides des Barthes peuvent être fréquentées ponctuellement.</p>	<p>La Loutre semble être en dynamique active de reconquête des milieux aquatiques du site.</p> <p>La quantité de ressource alimentaire peut être un facteur limitant à l'espèce. Pour ce qui est de la qualité des proies, la Loutre semble s'être bien adaptée à l'arrivée des écrevisses américaines qu'elle consomme volontiers (en témoignent un nombre importants d'épreintes composées exclusivement d'écrevisses sur le site).</p> <p>Pour que la Loutre, comme le vison d'Europe, se disperse sur l'ensemble du site, la continuité écologique des cours d'eau et des milieux associés doit être assurée voire parfois restaurée. De nombreux ouvrages hydrauliques (pont, seuils, buses...) obligent encore l'espèce à passer sur les routes entraînant un risque de collision parfois très élevé. Des loutres écrasées ont été retrouvés autour de l'agglomération du Grand Dax et dans le Pays d'Orthe.</p> <p>Le dernier vison d'Europe vu sur le site s'était fait écrasé sur une route départementale à St-Laurent-de-Gosse en 2008.</p>
<p><b>Vison d'Europe</b> <i>Mustela lutreola</i> Fiche ESP 1356</p>	<p>Connu sur l'ensemble du site dans les années 1990-2000.</p> <p>Dernière donnée en 2008 dans le Bas-Adour.</p> <p>Aujourd'hui, l'absence d'inventaire standardisé récent ne permet pas d'appréhender la dynamique de la population utilisatrice des Barthes.</p> <p>En 2017 et 2018, de nouvelles campagnes de capture ont été réalisées dans le Bas-Adour.</p>	<p>Fréquentant potentiellement l'ensemble des habitats de zones humides barthais, la prise en compte du vison doit se faire autant dans les boisements marécageux que dans les marais ouverts et cours d'eau. Il semble que la population des barthes est quasi-disparue. Il ne reste probablement que quelques individus constituants des noyaux de population particulièrement fragiles. Dans ce contexte, la compétition avec le Vison d'Amérique, très présent sur le site, est une réelle problématique. De même, la moindre pathologie nouvelle ou ré-émergente pourrait entraîner la mort des derniers individus du site.</p> <p>Un suivi de l'état des populations sur le site permettrait d'identifier les noyaux de populations encore existants et de mettre en œuvre des actions de conservation très fortes sur ces secteurs (limitation du risque de collision routière, lutte contre le Vison d'Amérique, restauration/entretien des corridors écologiques de l'espèce...).</p> <p><b>Action F2</b> = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique  <b>Action F3</b> = Restauration, entretien et gestion des boisements d'intérêt communautaire  <b>Action F4</b> = Conservation des boisements de forte naturalité  <b>Action F8</b> = Restauration, entretien et gestion des milieux ouverts marécageux  <b>Action F12</b> = Conservation et amélioration des capacités d'accueil pour les EIC  <b>Action F13</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC  <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces  <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site  <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>

→ Tous les détails dans les fiches espèces !

Caricaies et canaux du Bas-Adour, habitat à Vison d'Europe à St-Martin-de-Seignanx © CPIE



Loutre d'Europe  
© R. Kuhn, PNA Loutre d'Europe



Vison d'Europe  
capturé en 2005  
à St-Martin-de-Seignanx  
© CPIE



L'Ouzente, cours d'eau occupé par la Loutre d'Europe  
St-Vincent-de-Paul © CPIE

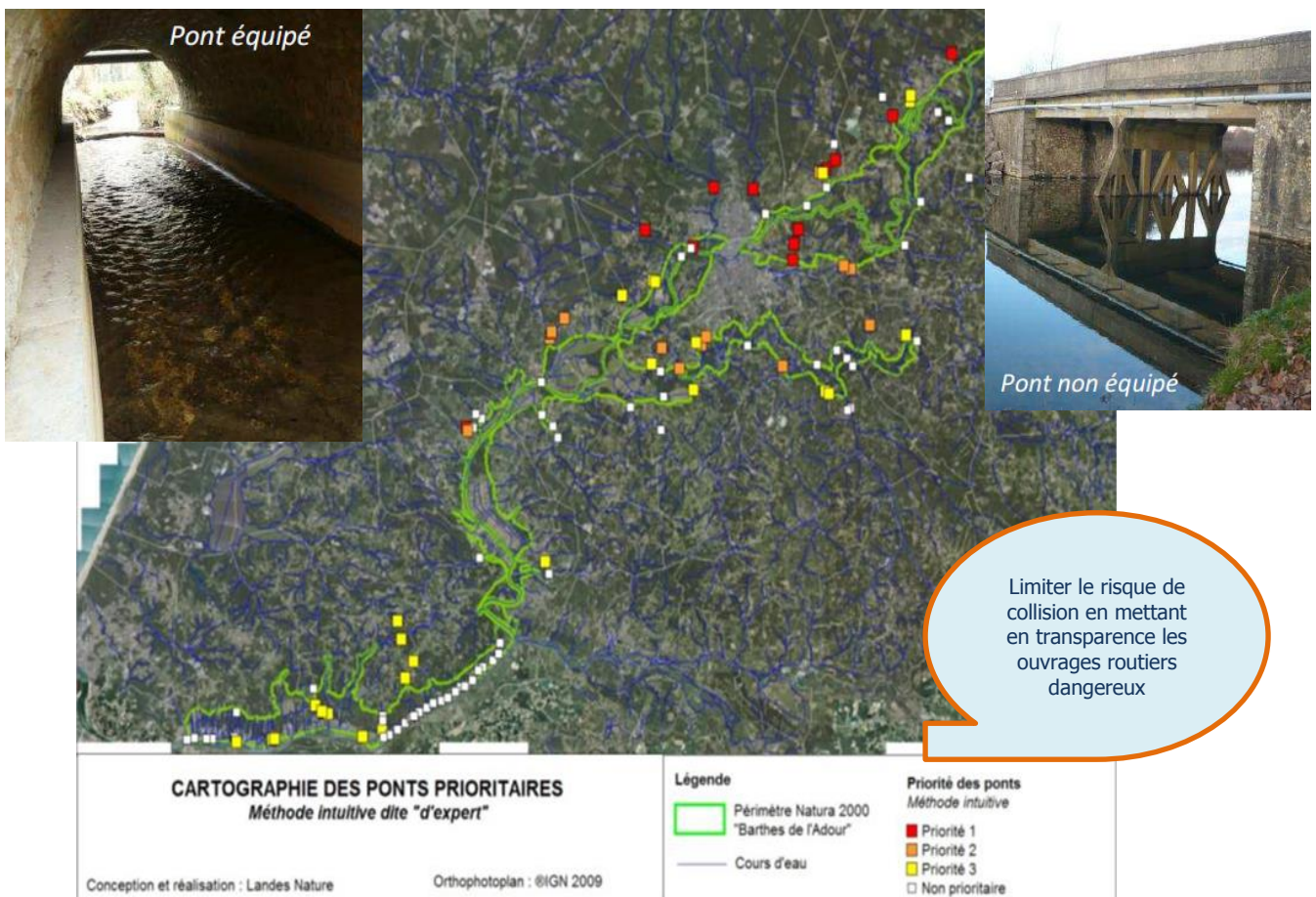
Conserver et améliorer les capacités d'accueil des EIC

## Zoom sur la transparence des infrastructures routières (Landes Nature, 2011)

Les collisions avec les véhicules circulant sur les réseaux routiers ainsi que le cloisonnement progressif du territoire par les infrastructures linéaires sont parmi les principales causes de la régression de la Loutre et du Vison d'Europe.

Souvent, les collisions routières ont lieu lors du franchissement des ponts quand la Loutre ou le Vison adopte un comportement de bon marcheur en empruntant la voie terrestre, c'est-à-dire bien souvent la route, ce qui peut paraître paradoxal pour un mammifère semi-aquatique. Cette attitude est fréquente lorsque le dessous du pont est peu attractif - absence de berges, effet tunnel (long et sombre) et/ou effet entonnoir (rétrécissement du lit du ruisseau et une augmentation du courant...). Généralement, la Loutre ou le Vison sont capables de franchir ces obstacles mais leur instinct les pousse à emprunter la voie la plus économe en énergie et la moins risquée.

En 2011, Barthes Nature a diagnostiqué le risque de collision routière de la Loutre et du Vison d'Europe sur le site Natura 2000 et a classé les ouvrages qui devraient être prioritairement équipés pour s'assurer que les animaux ne passent plus sur les routes (aménagement à concevoir au cas par cas : création de banquettes sous les ponts, pose de grillages pour guider l'animal...). Cette étude est à la disposition des aménageurs et gestionnaires des routes souhaitant limiter leur impact.



### Le Vison d'Amérique

La présence du Vison d'Amérique est attestée sur l'ensemble du site d'après les données récentes des piégeages et les observations visuelles régulières. Pour limiter sa prolifération, les piégeurs agréés du site détruisent systématiquement les individus en cas de capture. Mais le Vison d'Amérique reste relativement abondant.

Le contrôle des populations de Vison d'Amérique permettrait de libérer les niches écologiques pouvant être potentiellement réoccupées par le Vison d'Europe et ainsi de redynamiser cette espèce quasi-disparue du site.



Vison d'Amérique piégé à St-Laurent-de-Gosse © CPIE

Diminuer la mortalité des EIC par piégeage

## Autres mammifères d'intérêt patrimonial

	Nom	Population présente sur le site Commune Rare V=très rare Présente	Patrimonialité					
			Annexe IV DHFF	Annexe V DHFF	Plan National d'Actions	Protection nationale	Liste rouge nationale	Conventions internationales
Carnivores	Gennette commune <i>Genetta genetta</i>	P		x		x	x	x
	Marte des pins <i>Martes martes</i>	R		x		x	x	x
	Putois <i>Mustela putorius</i>	P		x			x	x
Micromammifères	Campagnol amphibie <i>Arvicola sapidus</i>	R			x	x		x
	Crossope aquatique <i>Neomys fodiens</i>	R				x		x
Chiroptères	Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	P	x		x	x	x	x
	Vespère de Savi <i>Hypsugo savii</i>	P	x			x	x	x
	Murin d'Alcathoé <i>Myotis alcathoe</i>	P	x			x	x	x
	Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i>	P	x			x	x	x
	Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	P	x			x	x	x
	Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i>	P	x			x	x	x
	Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	P	x		x	x	x	x
	Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	P	x		x	x	x	x
	Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	P	x			x	x	x
	Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	P	x		x	x	x	x
	Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	C	x		x	x	x	x
	Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	P	x			x	x	x

Genette commune à St-Laurent-de-Gosse et Oreillard gris à St-Martin-de-Seignanx © CPIE



## Zoom sur l'inventaire des micromammifères du site (CPIE, 2013)

Dans le cadre de l'Atlas des mammifères d'Aquitaine, une campagne d'inventaire a été menée sur le site et alentours par le CPIE en 2013.

L'inventaire a été réalisé via la récolte de pelote de réjection (majoritairement d'Effraie des clochers) et la détermination des cranes de micromammifères. L'analyse a ainsi permis de mettre en évidence une remarquable diversité de micromammifères avec un cortège d'espèce typique des prairies humides et des réseaux hydrauliques. Plus de 13 espèces ont été recensées dont le Campagnol amphibie et la Crossope aquatique qui sont toutes deux protégées en France.

### Les micromammifères protégés en France

#### Le Campagnol amphibie

*Arvicola sapidus* connaît, depuis 20 ans, une forte régression de ses populations dans son aire de répartition qui se résume, désormais, à une grande partie de la France à l'Espagne et au Portugal. Il vit sur les bords des cours d'eau présentant des berges en pentes douces et bien végétalisées.

Sur le site, des indices réguliers prouvent sa présence (crottiers et empreintes) sur les tourbières de St Laurent-de Gosse (CPIE, 2012). De plus, le Campagnol amphibie a été retrouvé dans des pelotes de réjection d'Effraie des clochers à St-Laurent-de-Gosse et à St Barthélemy (CPIE, 2013). L'espèce est également présente dans la partie nord de la Barthe de Mées.



Crottier et empreintes à Campagnol amphibie



Zone à Campagnol amphibie

Conserver et améliorer  
la qualité écologique  
des cours d'eau, fossés  
et canaux



Crossope aquatique ©Daniel Siruque

#### La Crossope aquatique

*Neomys fodiens* est protégée au niveau national. Elle est régulièrement retrouvée dans les Barthes de l'Adour (CPIE, 2013) où elle fréquente des cours d'eau, fossés et canaux (Rivière-Saas-et-Gourby, Téthieu, St-Barthélémy).

#### Le Ragondin et le Rat musqué

Ces deux espèces invasives sont présentes sur le site. Le Ragondin est abondant sur l'ensemble du site. Herbivore, il entraîne des dégâts sur les cultures, les herbiers aquatiques et les héliophytes dont il peut se nourrir. En creusant ses galeries, il entraîne une détérioration du système hydraulique barthais (comblement des canaux/plans d'eau, dysfonctionnement des ouvrages...). Les deux espèces sont considérées comme nuisibles et font l'objet d'une régulation active (tir par les chasseurs et mise en place de pièges par les piégeurs agréés).

Ragondin St-Etienne-d'Orthe © CPIE



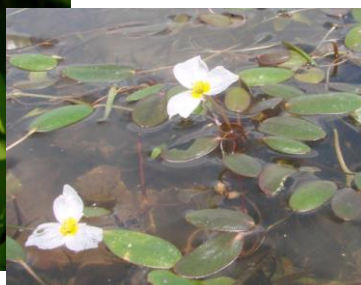
## G. Les plantes

### Espèces d'intérêt communautaire

Espèces	Répartition et caractéristiques écologiques sur le site	Synthèse des enjeux sur le site
<b>Marsilée à quatre feuilles</b> <i>Marsilea quadrifolia</i> Fiche ESP 1428	<p>Dans les années 2000, elle était bien présente sur le site. Les inventaires (1981 à 2003) mettaient en évidence une dizaine de stations sur 6 communes du Moyen Adour (Dax, Orist, Pey, Rivière, Saubusse et Tercis) au niveau de mares, mares de tonnes ou de dépressions, en général insérées dans des zones ouvertes. En 2013, quelques pieds sont retrouvés à Orist au bord d'une tonne de chasse.</p>	<p>Les résultats de l'inventaire de 2015 sont assez pessimistes quant aux perspectives pour ces deux espèces sur le site. En effet, elles semblent avoir quasiment disparu du site.</p> <p>L'expansion des populations de jussie, <i>Ludwigia grandiflora</i>, depuis une dizaine d'années sur les barthes est la cause principale de leur disparition. Les communautés à jussie ont envahi et remplacé l'ensemble des habitats (dépressions humides prairiales, gazons amphibies autochtones des bords de plans d'eau...) dans lesquels ces deux plantes étaient encore observées dans les années 2000.</p> <p>La jussie a également un impact indirect sur ces espèces puisque son envahissement généralisé oblige à un entretien mécanique plus important et régulier des plans d'eau (notamment de chasse) pouvant conduire à une destruction des stations avérées ou potentielles de Flûteau nageant ou de Marsilée à quatre feuilles. D'ailleurs, la dernière station connue de Flûteau nageant a été détruite lors de travaux de curage sur un plan d'eau de chasse à Saubusse.</p> <p>Aujourd'hui, il semble urgent de mettre en place des actions de restauration des stations historiques afin de permettre aux espèces de se réinstaller sur le site.</p> <p><b>Action F1</b> = Restauration, entretien et gestion des ouvrages  <b>Action F2</b> = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique  <b>Action F12</b> = Conservation et amélioration des capacités d'accueil pour les EIC  <b>Action F13</b> = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC  <b>Action F14</b> = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces  <b>Action F15</b> = Communication et sensibilisation aux enjeux du site  <b>Action F16</b> = Accompagnement technique des projets du territoire</p>
<b>Flûteau nageant</b> <i>Luronium natans</i> Fiche ESP 1821	<p>Dans les années 2000, il est donné présent sur le site, au niveau des canaux et des plans d'eau. Des inventaires avaient alors mis en évidence une dizaine de stations réparties sur 2 communes du Moyen Adour (Rivière-Saas-et-Gourby et Saubusse) au niveau d'étangs, d'un bras mort de l'Adour, de dépressions en prairie inondable et de canaux sur des surfaces de plusieurs centaines de mètres carrés.</p> <p>En 2012, une station était toujours présente à Saubusse sur un étang de chasse, sur quelques dizaines de mètres carrés. La zone fait alors l'objet d'un contrat Natura 2000.</p> <p>En 2015, au cours de prospections ciblées sur l'ensemble des barthes, aucune station n'a été retrouvée celle de Saubusse ayant été détruite par des travaux du curage. L'espèce peut ainsi être considérée comme disparue du site en l'état actuel des connaissances.</p>	<p>Ces deux espèces ne présentent pas, en l'état actuel des connaissances, d'enjeux sur le site des Barthes de l'Adour à proprement parler puisqu'elles sont présentes sur les berges de l'Adour qui font l'objet d'un site Natura 2000 propre « L'Adour ». Cependant, elles peuvent potentiellement être retrouvées sur les berges du Luy ou des affluents de l'Adour soumis aux marées.</p>
<b>Angélique des estuaires</b> <i>Angelica heterocarpa</i> Fiche ESP 1608*	<p>Elle est présente sur les berges de l'Adour de St-Martin-de-Seignanx à Saubusse.</p>	
<b>Ache rampante</b> <i>Apium repens</i> Fiche ESP 1614	<p>Elle a été inventoriée par le CBNSA en bord d'Adour sur les communes de Rivière-Saas-et-Gourby et Tercis-les-Bains en 2013.</p>	

→ Tous les détails dans les fiches espèces !

Conserver et améliorer la qualité écologique des plans d'eau



Travaux sur un plan d'eau à Saubusse où le Flûteau nageant et la Marsilée étaient historiquement connus

## Autres plantes d'intérêt patrimonial

Nom	Population présente sur le site Commune Rare V très rare Présente	Patrimonialité					
		Annexe IV DHFF	Annexe V DHFF	Liste rouge nationale	Conventions internationales	Protection nationale ou régionale	Autres raisons
Butome en ombelle <i>Butomus ombellatus</i>	R					x	x
Châtaigne d'eau <i>Trapa natans</i>	V					x	x
Crypse faux vulpin <i>Crypsis alopecuroides</i>	R					x	
Élatine à long pédoncule <i>Elatine macropoda</i>	R			x		x	x
Etoile d'eau <i>Damasonium alisma</i>	R					x	x
Gentiane pneumonanthe <i>Gentiana pneumonanthe</i>	R						x
Grande utriculaire <i>Utricularia australis</i>	V					x	x
Gratiolle officinale <i>Gratiola officinalis</i>	P					x	x
Hibiscus des marais <i>Hibiscus palustris</i>	P			x		x	x
Hottonie des marais <i>Hottonia palustris</i>	V					x	x
Laiche de Reichenbach <i>Carex pseudo-brizoides</i>	R					x	x
Linaigrette à feuilles étroites <i>Eriophorum angustifolium</i>	R					x	x
Lindernie rampante <i>Lindernia palustris</i>	R	x			x	x	x
Littorelle à une fleur <i>Littorella uniflora</i>	R					x	x
Lotier grêle <i>Lotus angustissimus</i>	R					x	x
Grande naïade <i>Najas marina</i>	R					x	
Petite naïade <i>Najas minor</i>	R					x	
Narthécie des marais <i>Narthecium ossifragum</i>	R					x	x
Oenanthe à feuilles de Silaüs <i>Oenanthe silaifolia</i>	R					x	x
Oenanthe de Foucault <i>Oenanthe foucaudii</i>	R			x		x	
Ophioglosse des açores <i>Ophioglossum azoricum</i>	R					x	x
Orchis à fleurs lâches <i>Anacamptis laxiflora</i>	R					x	x
Pilulaire à globules <i>Pilularia globulifera</i>	V					x	x
Pulicaire commune <i>Pulicaria vulgaris</i>	P					x	x
Rosolis intermédiaire <i>Drosera intermedia</i>	R					x	x
Rosolis à feuilles rondes <i>Drosera rotundifolia</i>	R					x	x
Sagittaire <i>Sagittaria sagittifolia</i>	P					x	x
Sphaigne de Magellan <i>Sphagnum magellanicum</i>	R		x			x	
Sphaigne molle <i>Sphagnum molle</i>	R		x			x	x
Spiranthe d'été <i>Spiranthes aestivalis</i>	V	x				x	
Zanichellie des marais <i>Zannichellia palustris</i>	R						x

Liste non exhaustive

## Inventaire des plantes patrimoniales (CPIE, 2015)

Sur les Barthes de l'Adour et leurs coteaux, près de 50 espèces végétales protégées sont actuellement connues. En 2015, une vingtaine de ces espèces a fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation de l'état de leur population depuis 1999 et 2003 grâce aux données antérieures collectées par les gardes-nature du Conseil Départemental des Landes.

Exemple d'une cartographie de l'inventaire sur les barthes de Rivière-Saas-et-Gourby et Saubusse en 2015 © CPIE

### Des espèces en déclin

Un premier constat, mitigé, montre la quasi-disparition des deux espèces d'intérêt communautaire, la Marsilée à quatre feuilles et le Flûteau nageant (fiches ESP 1428 et ESP 1821). Le mauvais état de leur population sur les barthes en fait un enjeu majeur de conservation du site. Leur présence pourrait permettre d'engager des contrats prioritaires dans les prochaines années. D'autres espèces protégées sont en déclin, certaines ont même disparu du site : Pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*) et Châtaigne d'eau (*Trapa natans*). Toutes ces espèces appartiennent aux communautés aquatiques et/ou amphibies qui sont les plus impactées par la colonisation des jussies exotiques (*Ludwigia grandiflora* et *L. peploides*). Ainsi, sur 42 stations de ces espèces patrimoniales connues en 1999-2003, 100% sont colonisées en 2015 par les jussies exotiques et une seule abrite encore une espèce protégée ! La cause du mauvais état de conservation de ces espèces est donc évidente.

► Pour protéger la Marsilée et le Flûteau nageant, il faut conserver strictement les stations d'espèce et éradiquer les espèces invasives présentes : Fiche Action F13 = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC

### Des espèces en forme

A côté de ce constat pessimiste, d'autres espèces ont réussi à maintenir leur population à l'équilibre : Pulicaire commune (*Pulicaria vulgaris*), Sagittaire (*Sagittaria sagittifolia*) et Étoile d'eau (*Damasonium alisma*). Cette dernière, comme d'autres, a trouvé refuge dans les dépressions humides des barthes hautes pour échapper à la colonisation des jussies.



Sagittaire, Étoile d'eau; Hibiscus des marais et Gratiolle officinale © CPIE

Des espèces ont des populations qui se portent mieux aujourd'hui que dans les années 1990. L'Hibiscus des marais (*Hibiscus palustris*) a doublé ses effectifs, s'installe et colonise les berges des fossés, des canaux voire certaines mégaphorbiaies. La Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*) a quadruplé ses effectifs dans les prairies humide de fauche, elle pourrait à long terme subir un effet des jussies, qui semblent commencer à coloniser certaines prairies de fauche très humides notamment sur Saubusse et Rivière-Saas-et-Gourby.

### Des nouvelles espèces

Ces prospections ont également permis de découvrir de nouvelles espèces patrimoniales ou de nouvelles stations d'espèces déjà connues. De nouvelles stations de Grande Naiade (*Najas marina*), de Petite Naiade (*Najas minor*), de Laiche de Reichenbach (*Carex pseudobrizoides*) ont été trouvées. L'Oenanthe de Foucault (*Oenanthe foucaudii*) ou encore le Crypse faux vulpin (*Crypsis alopecuroides*) ont été découverts sur les barthes.

Toutes ces données ont permis de réaliser des cartographies précises des espèces patrimoniales sur les Barthes.

Suivre l'évolution de l'état de conservation des HIC et EIC

Exemple d'une cartographie des zones d'abondance de l'Orchis à fleurs lâches Anacamptis laxiflora en 2015 © CPIE

### **Les jussies exotiques (*Ludwigia peploides* et *L. grandiflora*)**

Tous les barthais connaissent aujourd'hui la « Jussie ». Cette plante invasive nous vient d'Amérique du sud initialement importée pour agrémenter les aquariums et autres étangs aménagés. Les premières observations de la présence de jussie sur les barthes remontent au début des années 1990, laissant imaginer son apparition plus discrète dès les années 1980. Elle a d'abord colonisé les fossés et les canaux. En 1996, les premiers travaux de lutte contre la jussie ont lieu sur Tercis-les-Bains par curage et emploi de produits chimiques sur les canaux. Pendant ce temps, la jussie progresse sur l'ensemble des Barthes de l'Adour et envahit peu à peu les lacs de tonne avant de se propager, sous forme terrestre, au début des années 2000 sur les prairies les plus inondables. Elle ne cessera de progresser jusqu'à aujourd'hui où elle a envahi une grande partie des secteurs les plus humides du site.

La jussie a complètement déstabilisé les écosystèmes aquatiques, palustres et prairiaux du site. Son envahissement a entraîné la disparition de nombreuses espèces et habitats, parfois d'intérêt communautaire (Marsilée à quatre feuilles, Flûteau nageant, gazons amphibies de vivaces et d'annuelles...).

Les actions de gestion sont coûteuses et chroniques, elles ne permettent que de contenir la jussie, l'éradication est impossible et les résultats sont dépendants des conditions météorologiques et hydriques du printemps. Les inondations printanières sont en effet catastrophiques faisant pourrir la végétation prairiale et laissant le champ libre au développement de la jussie sur les parties les plus hautes topographiquement, comme cela a été le cas au printemps 2013 et 2018.

De plus, il est important de s'assurer que les travaux de gestion (arrachage manuel, griffage mécanique, curage, fauche, ensilage...) n'entraînent pas la destruction d'une espèce protégée ou patrimoniale animale (Cistude d'Europe, Grenouille agile...) ou végétale (Marsilée à quatre feuilles, Hibiscus des marais...).

Evolution de la colonisation de la jussie sur la Barthe d'Orist

► Pour protéger les stations d'habitats et espèces d'intérêt communautaire (gazons amphibies 3110 et 3130, Marsilée 1428 et le Flûteau nageant 1831), il faut éradiquer les espèces invasives présentes : **Fiche Actions F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique, F9 = Restauration, entretien et gestion des plans d'eau et F13 = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC**

### **Gestion de la jussie dans les barthes communales : une action coordonnée et partagée**

Les Barthes communales classées ENS, font l'objet d'un programme de coordination des actions de gestion contre la jussie (financé par le Département des Landes, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et les communes). Un dispositif de suivi de la colonisation des barthes communales a été mis en place depuis 2011. Pour visualiser et quantifier l'envahissement, des cartes sont réalisées à l'aide de photographies aériennes (obtenues par ULM puis drone) et de relevés sur le terrain. Ainsi, les surfaces colonisées et leur proportion par rapport à la surface totale peuvent être calculées pour les sept communes barthaises faisant l'objet du suivi. (cf. tableau).



Le véritable objectif aujourd'hui, outre le contrôle de la jussie, est bien la redynamisation des prairies (amélioration pastorale) par l'adaptation de la conduite du pâturage collectif et par des mesures visant à favoriser le développement des communautés prairiales. Ceci implique une gestion adaptée des prairies humides où la lutte contre la jussie ne serait qu'un moyen pour aboutir à un équilibre acceptable. L'ensemble des usagers de la barthe valide chaque année les travaux à prévoir lors d'un comité de site communal présidé par le maire.



Bilan des surfaces colonisées sur les barthes communales de 2012 à 2017		Surface pondérée colonisée (ha)						Surface pondérée colonisée (%)					
Commune	Surface Totale maillage (m <sup>2</sup> )	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012	2013	2014	2015	2016	2017
St Vincent de Paul	100.2	4.8	12.7	14.1	14.4	16.5	16.5	5%	13%	14%	14%	16%	16%
Mees	16.4	0.6	1.2	1.7	1.4	2.1	1.8	4%	7%	10%	8%	13%	11%
Riviere	148.5	38.3	64.5	78.1	80.4	84.1	77.6	26%	43%	53%	54%	57%	52%
Saubusse	56.1	9.1	16.0	21.2	19.4	19.9	18.0	16%	28%	38%	35%	35%	32%
Tercis	114.7	10.2	16.6	26.9	29.6	32.1	32.8	9%	14%	23%	26%	28%	29%
Siest	32.9	0.5	0.7	0.5	0.7	0.6	0.6	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Orist haut	31.9	1.2	2.2	3.5	2.8	2.9	2.7	4%	7%	11%	9%	9%	8%
Orist Bas	25.2	1.6	3.3	4.3	4.3	4.1	3.9	6%	13%	17%	17%	16%	15%
<b>TOTAL</b>	<b>525.9</b>	<b>66.4</b>	<b>117.0</b>	<b>150.2</b>	<b>153.0</b>	<b>162.3</b>	<b>153.8</b>						
<b>Taux de colonisation</b>		<b>13%</b>	<b>22%</b>	<b>29%</b>	<b>29%</b>	<b>31%</b>	<b>29%</b>						

**Préconisations de gestion issues du projet de coordination pour la gestion des jussies sur les barthes communales (CPIE Seignanx & Adour) :**

Une dizaine de fiche de gestion des jussies existe en fonction des contextes : prairial, canal/fossé, lac de tonne s'asséchant ou toujours en eau... La totalité des fiches peut être demandée au CPIE, nous vous proposons ici l'une d'entre elles en exemple :

## VII. Conclusion du diagnostic

L'ensemble des éléments présentés permet d'établir l'exceptionnel intérêt écologique, faunistique et floristique du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour.

Au travers des diagnostics écologiques et socio-économiques dont la synthèse est présentée ici, l'interdépendance entre milieux naturels et activités humaines est mise en évidence. De nombreux efforts, des collectivités aux usagers, convergent vers une prise en compte des enjeux écologiques parallèlement aux divers intérêts sociaux ou économiques. Toutefois, de nombreux facteurs d'évolution, naturels ou d'origine humaine, méritent une attention particulière.

Les milieux naturels, et tout particulièrement les compartiments humides, ont d'ores et déjà subi de profondes modifications en moins d'une trentaine d'années.

Le maintien et la restauration du bon état de conservation des habitats et des espèces des Directives Natura 2000 nécessiteront l'engagement de tous. Pour cela, les enjeux du site doivent dans un premier temps être définis clairement. Sur la base d'une approbation générale, ils permettront de déterminer les objectifs communs de conservation et de développement durable.



Les tableaux suivants sur les évolutions entre 2004 et 2017 apportent un éclairage supplémentaire pour réaliser l'analyse des diagnostics et la définition des nouveaux objectifs.

## VIII. Evolution entre 2004 et 2017

Lors de la rédaction du DOCOB entre 2004 et 2006, les menaces potentielles sur le site ont été décrites. L'évolution de la réglementation, de la Politique Agricole Commune (PAC), du contexte socio-économique ou des caractéristiques du milieu a fait évoluer l'appréhension de certaines menaces. Des actions entreprises dans le cadre du DOCOB ou d'autres politiques territoriales ont également contribué à faire évoluer le site. Les connaissances sont également meilleures. Le tableau ci-dessous traduit, de façon non exhaustive, certaines évolutions du site.

Menaces relevées dans le DOCOB 2005	Type d'évolution	Tendance	Impact par rapport à Natura 2000	Commentaires
Dégradation de la qualité de l'eau (réglementation, invasives, pratiques agricoles)	Application de la réglementation existante (PAC, DCE, LEMA...)	→	☹	Les objectifs de bon état écologique n'ont pas été atteints en 2015 (cf. § qualité d'eau)
	Amélioration des pratiques sur grandes cultures	→	☹	Les parcelles en grande culture sont en majorité exploitées en conventionnel
	Fertilisation des prairies	↘	😊😊	Le niveau de contractualisation « 0 ferti » a augmenté depuis 2004
Artificialisation des berges, des cours d'eau et fossés (travaux, aménagement, végétalisation...)	Création et développement des compétences des syndicats de rivière	↗	😊😊	Les programmes pluri-annuels de gestion prennent en compte les enjeux du site
	Zones hors syndicat	→	😐	Les canaux et fossés hors syndicat et/ou hors ASA sont entretenus sans précaution
	Réalisation de l'inventaire de l'Angélique des estuaires dans le cadre du site Adour		😊	Prise en compte des stations de l'espèce dans les travaux sur berges
Disparition des continuités écologiques	Mise en transparence des ouvrages hydrauliques	→	☹	Malgré le classement des ouvrages ou le durcissement de la réglementation, la mise en transparence n'est pas effective
	Mise en transparence des ouvrages routiers	→	☹	
	Restauration et/ou entretien du réseau bocager	?	☹	Un état des lieux serait à réaliser d'autant plus que la PAC protège désormais les haies même si un effet pervers a incité les exploitants à les couper au préalable
Urbanisation et développement des territoires	Urbanisation	→	😐	Le caractère inondable du site l'a protégé contre l'urbanisation directe
	Evolution démographique	↗	☹	Population des zones urbaines en très forte hausse
	Outils de planification	↗	😊😊	Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les documents de planification
	Création d'infrastructures	↗	☹	Augmentation des aménagements structurants (contournement, Eurovélo...)
	Développement du tourisme et des activités sportives de plein air	↗	☹	Permet une visibilité du site mais entraîne un impact dû à la surfréquentation
Modification de l'usage agricole des terres	Maintien des surfaces en prairies sous contrat ou non	→	😊😊😊	La surface en prairie est globalement stable depuis 15 ans
	Nombre d'agriculteur utilisant les Barthes	↘	☹	Le nombre d'agriculteurs et notamment d'éleveurs baisse de façon importante
	Cheptel pâturent	↘	☹	Le nombre de tête de bétail pâturent a beaucoup baissé localement
	Augmentation des surfaces en grandes cultures	→	😐	Le ratio maïs/prairie n'a pas évolué

Menaces relevées en 2005	Type d'évolution	Tendance	Impact par rapport à Natura 2000	Commentaires
Pratiques sylvicoles intensives	Exploitations « bord de route »	↗	😊😊	La vente des bois en bord de route permet de contrôler les modalités d'exploitation
	Régénération naturelle	↗	😊😊	Le renouvellement des boisements par régénération naturelle est privilégié
	Bois énergie	↗	😞	Mise en exploitation de boisements à forte naturalité non exploités jusqu'à présent
			😊	Valorisation énergétique complémentaire à une exploitation de bois d'œuvre
	Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les plans d'aménagements et les PSG	↗	😊😊	Depuis 2010, PSG certifiés par le CRPF et prise en compte des enjeux N2000 par l'ONF
	Surface en peupleraie	→	😞	Pas d'augmentation des surfaces en peupliers
	Gestion de la forêt privée hors PSG	→	😞	Pas beaucoup de PSG, Plan de Développement de Massif rédigé
Intensification et/ou abandon des usages	Chasse à la tonne	→	😞	L'usage se maintient avec une spéculation sur la valeur des tonnes et numéro de chasse
	Déclaration des lacs de chasse	→	😞	déclaration au fil de l'eau mais procédure simplifiée en cours de négociation
	Travaux sur lacs	↗	😞😞	↗ des demandes de curage et d'agrandissement mais dossier de déclaration nécessaire
	Gestion des tonnes et marais associés	↘	😞	Baisse de l'entretien régulier et augmentation de l'entretien lourd, abandon de tonnes
	Gestion des réserves	↗	😊😊😊	Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans la gestion des RCFS
	Création de frayères	↗	😊	Bien pour les brochets et les mammifères semi-aquatiques mais dvlpt de la jussie
Développement des espèces végétales invasives	Développement de la jussie sur prairie	↗	😞😞😞	Dans les barthes communales principalement suite à la crue printannière de 2013
	Développement de la jussie sur plans d'eau	↗	😞😞😞	Disparition des habitats aquatiques et de gazons
	Développement de la jussie dans les canaux	→	😞	Comblement du réseau hydraulique
	Développement hors ripisylve Erable negundo	↗	😞😞😞	Développement surfacique en sous-bois ou hors ripisylve
	Développement ou apparition d'autres espèces végétales	↗	😞	Multiplication des espèces végétales exogènes
Destructions directes des milieux	Mise en gestion conservatoire des tourbières	↗	😊😊😊	Acquisition ou conventionnement et rédaction de plan de gestion
Destructions directes des espèces	Lutte contre les espèces animales invasives	→	😞	Aucun plan de lutte mis en place
	Lutte chimique	↘	😊😊	Arrêt total de la lutte chimique par interdiction réglementaire
Dégradation de l'état de conservation des espèces et habitats d'IC	Amélioration des connaissances	↗	😊😊😊	Inventaires : amphibiens, cistude, odonates, micromammifères, papillons, chiroptères forestiers, espèces végétales, prairies, milieux tourbeux, chênaies d'IC
	Présence Vison d'Europe, Marsilée, Flûteau nageant	↘	😞😞😞	Disparition probable de ces espèces sur le site

La mise en œuvre des propositions d'actions du premier DOCOB s'est adaptée aux changements d'outils Natura 2000, aux évolutions de la réglementation, aux enveloppes financières mais également aux évolutions écologiques du site. Le tableau ci-après recense de façon non exhaustive des actions de gestion mises en place depuis 2007.

Type d'actions	Description	Documents de gestion existants	Impact par rapport à Natura 2000	Commentaires
Actions contractuelles	Contrats agricoles ou MAE	Projet Agro-Environnemental et Climatique	😊😊😊	Environ 1500 ha de prairies sous contrat (cf. Agriculture et bilans). Pas de mesures sur terres arables et sur les haies
	Contrats Natura 2000	Diagnostics préalables	😊😊	Malgré plusieurs années sans financement (cf. bilans), plusieurs contrats ont été engagés : forestiers (bois sénescents), tourbières, frayères, maintien de l'ouverture des milieux.
	Code de bonnes pratiques	Charte du site	😊😊😊	Remplace les guides prévus sur pratiques agricoles, forestières
Guide et convention	Guide d'entretien des plans d'eau		😐	Besoin que les plans d'eau soient déclarés pour diffuser le guide mais FDC le fournit avec le carnet de prélèvement
	Guide d'entretien de la jussie		😐	Remplacé par un suivi et appui technique aux communes par le CPIE
Actions hors contrats	Actions de communication	Exposition mobile, Marsilée, film, Internet, posters, sorties...	😊😊😊	Nombreuses actions de communication et formation mises en place
	Suivis scientifiques (jussie, transparence des ouvrages et traction animale)	Expérimentation pour lutter contre la jussie	😊	La transparence des ouvrages est réglementaire (Classement des ouvrages frontaux), pas d'étude de faisabilité de la traction animale
	Inventaires complémentaires : batraciens, cistude, odonates, micromammifères, papillons, chiroptères forestiers, espèces végétales, prairies, milieux tourbeux, chénaies d'IC		😊😊😊	Suivi de l'état de conservation des EIC suite aux inventaires
	Etudes préalables	Etude Plans d'eau, plans de gestion des tourbières et plans de gestion ENS	😊😊😊	Mise en œuvre d'actions de gestion dans le cadre de ces documents

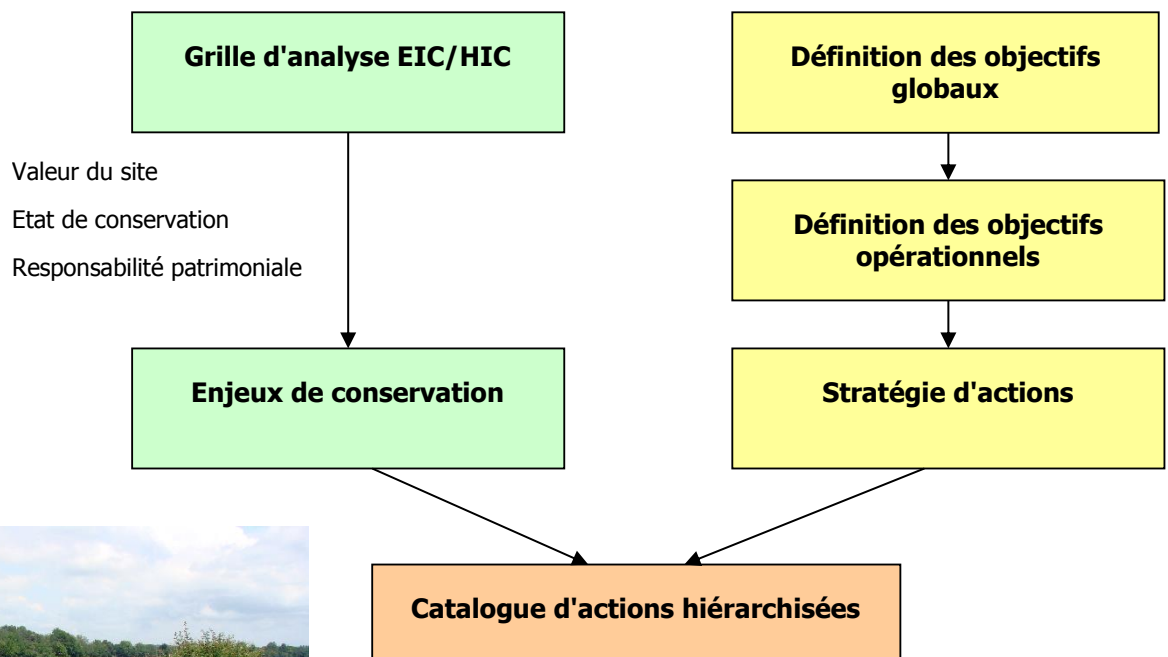
# IX. Analyse écologique

## I. Définition des enjeux de conservation

Pour chacun des habitats et chacune des espèces d'intérêt communautaire, un tableau synthétique reprend les différents critères d'analyse écologique, attendus de façon obligatoire pour la mise à jour des Formulaires Standards de Données (FSD). Les critères débouchent sur une cotation telle que proposée par la Commission Européenne dans les notes explicatives des FSD.

Les cotations s'effectuent à jugement d'experts à ce stade de la démarche. Elles contiennent donc une part certaine de subjectivité. Elles permettent toutefois une avancée pragmatique et méthodique dans la définition des enjeux des sites Natura 2000.

La définition des enjeux de conservation se fait exclusivement sur une entrée naturaliste.



## II. Grilles d'analyse habitats et espèces

Sur ces bases, deux grilles d'analyse ont été reprises : une pour les habitats d'intérêt communautaire, une autre pour les espèces d'intérêt communautaire. Habitats et espèces se voient attribuer une classe globale d'état de conservation sur le site et de valeur du site pour la conservation.

### A. Habitats

<b>Superficie</b>	Recouvrement de l'habitat en hectare et en % par rapport à la surface totale du site
<b>Représentativité</b>	Caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat sur le site à la fois sur le plan de la qualité et de la quantité (surface couverte) Cotation : <b>Représentativité excellente – bonne – modérée* - faible*</b>
<b>Typicité</b>	Comparaison de la composition de l'habitat sur le site avec la définition dite optimale sur les plans floristique et écologique Cotation : <b>Typicité bonne – mal connue – inadéquate - mauvaise</b>
<b>Dynamique</b>	Dynamique spontanée ou liée à la gestion Cotation : <b>Progression rapide - Progression lente - Stable - Régression lente - Régression rapide - Inconnue</b>
<b>Menaces principales</b>	Liste indicative des principaux facteurs agissant sur l'état de conservation de l'habitat
<b>Degré de conservation de la structure (S)</b>	A partir de la typicité, de la dynamique d'évolution et d'autres indicateurs pertinents, il s'agit d'invoquer le meilleur jugement d'expert pour qualifier le degré de conservation de la structure Cotation : <b>I : Conservation Excellente - II : Bien conservée - III : Moyenne ou partiellement dégradée</b>
<b>Degré de conservation des fonctions (F) ou perspectives</b>	Les perspectives s'expriment sur jugement d'expert par la capacité et la probabilité du type d'habitat concerné de maintenir sa structure et ses fonctions à l'avenir, au vu des facteurs d'influence d'une part, et de tout effort de conservation raisonnable qui soit possible, d'autre part Cotation : <b>I: Perspectives Excellentes - II: Bonnes - III: Moyennes ou défavorables</b>

<b>Possibilités de restauration (R)</b>	<p>Il s'agit d'évaluer la difficulté de la restauration de l'habitat concerné. Interviennent : la faisabilité scientifique (sait-on quoi faire ?), la faisabilité technique (sait-on comment faire ?), le coût requis acceptable et les motivations des acteurs concernés</p> <p>Cotation : <b>I: Restauration Facile - II: Possible - III: Difficile</b></p>															
<b>Etat de conservation sur le site</b>	<p>Reprend les trois critères précédents</p> <p><b>Excellent : SI ou SII + FI</b></p> <p><b>Bon : SII+FII ou SII+FIII+RI ou SII+FIII+RII ou SIII+FI+RI ou SIII+FI+RII ou SIII+FII+RI</b></p> <p><b>Moyen : Toutes les autres combinaisons indiquant une conservation moyenne ou réduite</b></p>															
<b>Valeur du site pour la conservation de l'habitat</b>	<p>Valeur globale sur la base du jugement d'expert en prenant en compte, par exemple, les critères de représentativité, de typicité et le caractère prioritaire de l'habitat</p> <p>Cotation : <b>Valeur Excellente – Bonne - Significative – Non significative</b></p>															
<b>Responsabilité patrimoniale</b>	<p>Responsabilité du site vis à vis de la conservation de l'habitat à l'échelle nationale</p> <p>Cotation : <b>Majeure – Forte - Modérée</b></p> <p>Ce critère peut venir pondérer le niveau de l'enjeu de conservation</p>															
<b>Enjeu de conservation sur le site</b>	<p>Détermination selon la clé dichotomique suivante</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Valeur du site Etat de conservation</th> <th>Excellente</th> <th>Bonne</th> <th>Significative</th> <th>Non significative</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <th>Excellent ou bon</th> <td style="background-color: #f4a460;"><b>Fort</b></td> <td style="background-color: #f4a460;"><b>Modéré</b></td> <td style="background-color: #90ee90;"><b>Secondaire</b></td> <td style="background-color: #add8e6;"><b>Mineur</b></td> </tr> <tr> <th>Défavorable</th> <td style="background-color: #ff0000;"><b>Majeur</b></td> <td style="background-color: #f4a460;"><b>Fort</b></td> <td style="background-color: #90ee90;"><b>Modéré</b></td> <td style="background-color: #90ee90;"><b>Secondaire</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>L'enjeu est pondéré par le niveau de responsabilité patrimoniale si celle-ci est : Majeure : l'enjeu est surclassé (par exemple, de Fort il passe à Majeur) Modérée : l'enjeu est déclassé (par exemple, de Secondaire il passe à Mineur)</p>	Valeur du site Etat de conservation	Excellente	Bonne	Significative	Non significative	Excellent ou bon	<b>Fort</b>	<b>Modéré</b>	<b>Secondaire</b>	<b>Mineur</b>	Défavorable	<b>Majeur</b>	<b>Fort</b>	<b>Modéré</b>	<b>Secondaire</b>
Valeur du site Etat de conservation	Excellente	Bonne	Significative	Non significative												
Excellent ou bon	<b>Fort</b>	<b>Modéré</b>	<b>Secondaire</b>	<b>Mineur</b>												
Défavorable	<b>Majeur</b>	<b>Fort</b>	<b>Modéré</b>	<b>Secondaire</b>												

\* « modérée » correspond à la cotation « significative » des FSD et « faible » correspond à la cotation « non significative » des FSD



## B. Espèces

<b>Distribution sur le site</b>	Localisation indicative et estimation des effectifs s'ils sont connus Cotation : <b>Commune - Rare - Très rare</b>
<b>Population</b>	Evaluation de la taille et/ou la densité de la population par rapport aux populations présentes sur le territoire national Cotation : <b>Excellente</b> = 100% > p > 15%, <b>Bonne</b> = 15% > p > 2%, <b>Significative</b> = 2% > p > 0, <b>Non-significatif</b>
<b>Isolement</b>	Evaluation de la fragilité de cette population spécifique. Plus une population est isolée, plus elle risque d'être fragile ; plus elle se trouve en marge de son aire de répartition naturelle, plus elle contribue à la biodiversité de la région Cotation : <b>population isolée – non isolée - Inconnu</b>
<b>Dynamique</b>	Evolution de la population Cotation : <b>Progression rapide - Progression lente - Stable - Régression lente - Régression rapide</b>
<b>Menaces principales</b>	Liste indicative des principaux facteurs agissant sur l'état de conservation de l'espèce et/ou de son habitat
<b>Degré de conservation des caractéristiques des habitats d'espèce (E)</b>	Evaluation des caractéristiques de l'habitat concernant les besoins d'une espèce donnée : les milieux propices à l'espèce sont-ils bien représentés et en bon état de conservation ? Permet d'estimer la capacité d'accueil théorique de l'espèce selon les critères de surface, de structure et de fonctionnalité des milieux favorables Cotation : I: élément en état <b>excellent</b> - II: élément <b>bien conservé</b> - III: élément en état <b>moyen ou partiellement dégradé</b>
<b>Possibilités de restauration (R)</b>	Il s'agit d'évaluer la difficulté de la restauration de l'habitat d'espèces concerné. Interviennent : la faisabilité scientifique (sait-on quoi faire ?), la faisabilité technique (sait-on comment faire ?), le coût requis acceptable et les motivations des acteurs concernés Cotation : I: restauration <b>facile</b> - II: restauration <b>possible avec un effort moyen</b> - III: restauration <b>difficile ou impossible</b>
<b>Etat de conservation des habitats favorables à l'espèce</b>	Reprend les deux critères précédents <b>Conservation excellente : EI</b> <b>Conservation bonne : EII ou EIII+RI</b> <b>Conservation défavorable/inadéquate : Toutes les autres combinaisons indiquant une conservation moyenne ou réduite</b>

<b>Valeur du site pour la conservation de l'espèce</b>	Valeur globale sur la base du jugement d'expert. Reprend le critère de représentativité, auquel sont confrontés l'état de conservation de l'habitat et les perspectives d'évolution Cotation : <b>Valeur excellente - Valeur bonne - Valeur significative - Non-significative</b>				
<b>Responsabilité patrimoniale</b>	Responsabilité du site vis à vis de la conservation de l'espèce à l'échelle nationale Cotation : <b>Majeure – Forte – Modérée - Secondaire</b>  Ce critère peut venir pondérer le niveau de l'enjeu de conservation				
<b>Enjeux de conservation sur le site</b>	Détermination selon la clé dichotomique suivante				
	Valeur du Site Etat de conservation	Excellente	Bonne	Significative	Non significative
	Excellente ou bonne	<b>Fort</b>	<b>Modéré</b>	<b>Secondaire</b>	<b>Mineur</b>
Défavorable	<b>Majeur</b>	<b>Fort</b>	<b>Modéré</b>	<b>Secondaire</b>	
L'enjeu est pondéré par le niveau de responsabilité patrimoniale si celle-ci est : Majeure : l'enjeu est surclassé (par exemple, de Fort il passe à Majeur) Secondaire : l'enjeu est déclassé (par exemple, de Secondaire il passe à Mineur)					

Tous les critères et les cotations sont accessibles en annexe I à partir de fichiers tableur : 1 fichier Espèces, 1 fichier Habitats.

**Exemple pour les Chênaies-ormaies :**

Habitats d'intérêt communautaire	Superficie	Etat général de l'habitat sur le site			
		Représentativité sur le site	Typicité	Dynamique	Menaces principales
91F0 Chênaies-ormaies	2 342 ha	Excellente	Inadéquate	Stable	Défrichement Modification du fonctionnement hydro Modification des pratiques sylvicoles Concurrence avec des espèces exotiques envahissantes

Etat de conservation à l'échelle du site			Evaluation globale			Enjeu de conservation	Enjeu de conservation pondéré par la responsabilité patrimoniale
Degré de conservation de la structure	Perspectives	Possibilités de restauration	Etat de conservation sur le site	Valeur du site	Responsabilité patrimoniale		
Bien conservée	Bonnes	Possible	Moyen	Excellente	Majeure	Fort	<b>Majeur</b>

## C. Enjeu de conservation

Après analyse de tous les critères pour chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire, on obtient les enjeux suivants :

Espèce d'intérêt communautaire	Enjeu de conservation	Habitat d'intérêt communautaire
1428 Marsilée à quatre feuilles	Majeur	7110* Tourbières hautes actives
		91F0 Chênaies-ormaies
1060 Cuivré des marais	Fort	3150 Herbiers aquatiques des lacs, fossés et canaux
1095 Lamproie marine		
1220 Cistude d'Europe		3110 Gazons amphibies vivaces
1308 Barbastelle		
1323 Murin de Bechstein		6430 Mégaphorbiaies
1355 Loutre d'Europe		
1356 Vison d'Europe		
1831 Fluteau nageant		
1041 Cordulie à corps fin	Modéré	3130 Gazons amphibies annuels
1044 Agrion de Mercure		3260 Herbiers aquatiques des rivières
1046 Gomphe de Graslin		4020* Landes humides tourbeuses à bruyères
1083 Lucane cerf-volant		6410 Prés humides et bas marais acidiphiles
1102 Grande Alose		7120 Tourbières hautes dégradées
1088 Grand capricorne		7150 Végétation pionnière des tourbières
1103 Alose feinte	Secondaire*	3270 Végétation des berges vaseuses des rivières
1303 Petit Rhinolophe		
1304 Grand Rhinolophe		
1307 Petit murin		
1310 Minioptère de Schreibers		
1324 Grand murin		
1096 Lamproie de Planer	Mineur*	3140 Herbiers de characées
1099 Lamproie fluviatile		6510 Prairies de fauche atlantiques
1134 Bouvière		
1607* Angélique à fruits variables		7140 Tourbières de transition et tremblantes
1614 Ache rampante		7210* Cladiaies à Marisque

\*Le caractère « Mineur » ou « Secondaire » correspond à l'enjeu **sur le site et uniquement sur le site**. Certains habitats ou espèces qualifiés d'enjeux mineurs ont une valeur patrimoniale élevée et présentent des enjeux importants à d'autres échelles.

# X. Objectifs et stratégie d'actions

Il s'agit de définir des objectifs globaux et des objectifs opérationnels sous couvert d'un objectif de développement durable à long terme qui définit une ligne de conduite soit « Préserver ou restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire en tenant compte des particularités socio-économiques et culturelles du site ».

## Objectifs globaux de conservation

Sur la base des enjeux de conservation, il s'agit de définir des problématiques communes résumant les buts à atteindre sur le site Natura 2000. La définition des objectifs doit aboutir à l'identification des résultats attendus par la mise en œuvre du DOCOB.

**4 objectifs globaux** ont été retenus :

1 objectif global de conservation des habitats naturels et de leurs caractéristiques écologiques,  
**Conserver et améliorer l'état de conservation des Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) et des habitats d'Espèces d'Intérêt Communautaire (EIC) et la mosaïque de milieux en équilibre avec les activités socio-économiques**

1 objectif global de conservation des espèces d'intérêt communautaire  
**Conserver ou améliorer l'état de conservation des Espèces d'Intérêt Communautaire (EIC)**

1 objectif sur l'évaluation de l'état de conservation des HIC et EIC  
**Evaluer l'état de conservation des HIC et EIC**

1 objectif global général  
**Animer le site**

## Objectifs opérationnels et stratégie de gestion

Il s'agit de préciser chaque objectif global afin d'orienter et organiser le choix des actions. Les objectifs opérationnels traduisent les moyens d'atteindre les objectifs globaux en énonçant ce qu'il conviendrait de faire, en préalable à l'énoncé des préconisations techniques de gestion. La définition des objectifs opérationnels est basée sur les facteurs d'influence et les menaces principales sur le site ainsi que sur le niveau de risque.

Les stratégies de gestion font le lien entre la liste des objectifs et le catalogue d'actions proposés. Pour chaque stratégie de gestion, une ou plusieurs Fiche Actions sont proposées qui décrivent les actions de façon précises et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre (contrats, charte, amélioration des connaissances...).

Objectifs Globaux	Objectifs opérationnels	Stratégie d'actions	Fiches actions (outils, réglementation en vigueur, guide d'entretien, bonnes pratiques...)
O.1 Conserver et améliorer l'état de conservation des Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) et des habitats d'Espèces d'Intérêt Communautaire (EIC) et la mosaïque de milieux en équilibre avec les activités socio-économiques	0.1.1 Préserver le contexte hydrodynamique favorable aux habitats et espèces liés à la zone humide	Maintenir les niveaux d'eau et le régime d'inondation	F1 = Restauration, entretien et gestion des ouvrages F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique
	0.1.2 Conserver les boisements locaux d'IC ou abritant une EIC	Maintenir voire augmenter les surfaces en boisements d'intérêt communautaire	F3 = Restauration, entretien et gestion des boisements d'IC
		Améliorer les pratiques sylvicoles	
		Conserver les boisements de forte naturalité	F4 = Conservation des boisements de forte naturalité
	0.1.3. Conserver les prairies et améliorer leur qualité écologique	Maintenir voire augmenter les surfaces en prairies	F5 = Restauration, entretien et gestion des prairies à vocation agricole ou non
		Améliorer la qualité écologique des prairies	
	0.1.4 Conserver les milieux tourbeux et améliorer leur qualité écologique	Conserver les milieux tourbeux	F6 = Mettre en place une gestion conservatoire des habitats tourbeux
		Améliorer ou restaurer les milieux tourbeux	F7 = Restauration, entretien et gestion des milieux tourbeux
	0.1.5 Conserver et gérer les milieux ouverts marécageux (marais, mégaphorbiaies, végétation de ceinture...)	Améliorer la qualité écologique des milieux ouverts marécageux	F8 = Restauration, entretien et gestion des milieux ouverts marécageux
	0.1.6 Conserver et améliorer la qualité écologique des plans d'eau	Améliorer la qualité écologique des plans d'eau	F9 = Restauration, entretien et gestion des plans d'eau
0.1.7. Conserver et améliorer la qualité écologique du réseau hydraulique (fossé, canal, cours d'eau)	Améliorer la qualité écologique des berges et de la ripisylve du réseau hydraulique	F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique	
	Améliorer les pratiques de gestion des fossés et canaux		
	Gérer de façon adaptée les ouvrages hydrauliques	F1 = Restauration, entretien et gestion des ouvrages	

O.1 Conserver et améliorer l'état de conservation des Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) et des habitats d'Espèces d'Intérêt Communautaire (EIC) et la mosaïque de milieux en équilibre avec les activités socio-économiques	O1.8. Conserver voire améliorer les continuités écologiques	Assurer la transparence piscicole et sédimentaire des ouvrages hydrauliques	F1 = Restauration, entretien et gestion des ouvrages
		Maintenir voire améliorer le linéaire de végétation des berges et des ripisylves	F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique
		Maintenir voire développer le réseau bocager	F10 = Développement et entretien du réseau bocager
	O1.9 Préserver voire améliorer la naturalité du site	Adapter les aménagements aux caractéristiques écologiques du site	F15 = Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation aux enjeux du site F16 = Accompagnement technique des projets du territoire à la prise en compte des enjeux du site
		Rationaliser les aménagements structurants et la création de nouveaux accès	
		Adapter les pratiques culturelles aux enjeux du site	F11 = Amélioration des pratiques culturelles
O.2 Conserver ou améliorer l'état de conservation des Espèces d'Intérêt Communautaire (EIC)	O.2.1 Conserver et améliorer les capacités d'accueil des EIC	Améliorer les conditions stationnelles favorables aux EIC des habitats naturels	F12 = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC
		Conserver et restaurer les continuités entre les HEIC	
	O.2.2 Conserver les stations remarquables des EIC	Conserver strictement les zones de reproduction ou de gîtes identifiées	F13 = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC
		Conserver strictement les stations de plantes d'IC	
		Eradiquer les espèces invasives dans les stations d'EIC identifiées	
	O2.3. Lutter contre les causes de mortalité directe des EIC	Limiter le risque de collision en mettant en transparence les ouvrages routiers dangereux	F12 = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC
Diminuer la mortalité des EIC par piégeage			
Limiter la destruction des EIC pendant les travaux			
O.3 Evaluer l'état de conservation des HIC et EIC	O.3.1 Suivre l'évolution de l'état de conservation des HIC et EIC	Améliorer les connaissances sur l'état de conservation des HIC et EIC	F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site
		Mettre en œuvre le programme pluriannuel de suivi	
		Proposer des mesures d'amélioration de l'état de conservation des EIC et HIC	
O.4 Animer le site		Informers la population locale et les visiteurs sur les enjeux du site	F15 = Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation aux enjeux du site

	O.4.1 Communiquer sur le dispositif Natura 2000 et les richesses écologiques du site	Valoriser les actions mises en place dans le cadre de Natura 2000	
	O.4.2 Promouvoir et mettre en œuvre les actions de gestion du site	Développer les actions de gestions volontaires et contractuelles	Mise en œuvre des fiches actions F1 à F13
		Former les acteurs locaux sur la prise en compte de la biodiversité du site dans leurs pratiques	F15 = Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation aux enjeux du site
		S'assurer de la prise en compte des enjeux du site dans les documents, programmes et travaux	F15 = Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation aux enjeux du site
		Prendre en compte les autres enjeux de conservation du territoire dans la gestion du site	F16 = Accompagnement technique des projets du territoire à la prise en compte des enjeux du site

***Les fiches actions seront présentées ultérieurement***

